

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple. Pages 163-166 sont reliées incorrectement.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

VOLUME VI.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE FREDERIC, COMTE DE
DUFFERIN, C.P., C.C.B., GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
Etc., Etc., Etc. •

PREMIÈRE SESSION

DU

DEUXIÈME PARLEMENT.

1873.

VOLUME VI.

044361

JOURNAUX DU SENAT.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner.—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que, par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le *Canada*, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du *Canada*, qui se trouve prorogé au VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET courant, SACHEZ MAINTENANT qu'à cette fin Nous publions notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du *Canada*; et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET courant.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Létres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÈMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Che-

valier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, ce HUITIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT.

ATTENDU que c'est Notre désir et détermination de rencontrer, aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du *Canada*, et d'avoir son avis en Parlement; Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le *Canada*, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du QUINZIÈME jour de JUILLET courant, et retournables le TROISIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à l'exception cependant des Writs pour le District Electoral de *Gaspé*, et pour le District Electoral de *Chicoutimi* et de *Saguenay*, lesquels Writs seront retournables le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, et excepté aussi les Writs pour la Province de *Manitoba* et la Province de la *Colombie Britannique*, qui seront retournables le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboyè*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*; dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-

Chef de l'Île du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, ce huitième jour de juillet en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT.

PROCLAMATION.

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambre des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre Cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, SAMEDI, le DOUZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clondeboye de Clondeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clondeboye, de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, et Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint Patrice et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du Canada et Gouverneur et Commandant en chef de l'Île du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, en

Notre CITÉ d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, ce HUITIÈME jour de JUILLET en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le douzième jour d'octobre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le huitième jour du mois de juillet dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au DOUZIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au jour susdit, par les présentes vous convoquant et vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron DUFFERIN et *Clandeboye* de *Ballyeidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*,

Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance, ce quatrième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le vingt-unième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le quatrième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au VINGT-UNIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT que, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au jour susdit, par les présentes vous convoquant et vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CÉ A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté

Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, ce QUINZIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'*Ottawa*, le Trente-unième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous.—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Quinzième jour du mois de Novembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement du *Canada* au Trente-Unième jour du mois de Décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'*Ottawa*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Privé du *Canada* de vous exempter, et chacun de vous d'être présents, vous enjoignant de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du *Canada*, en Notre Cité d'*Ottawa*, SAMEDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du *Canada*, et agir comme il sera nécessaire. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre dite Puissance, ce vingt-sixième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,
EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Canada.

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du *Canada*, et Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement du *Canada*, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'*Ottawa*, le Huitième jour du mois de Février prochain, et à chacun de vous—SALUT.

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du *Canada* se trouve prorogée au Huitième jour du mois de Février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à MERCREDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'*Ottawa* le dit HUITIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, pour la Dépêche des Affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du *Canada*, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, et Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en chef de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'Île du *Prince Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, en Notre dite Puissance, ce VINGT HUITIÈME jour de JANVIER en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et treize et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

Mercredi, 5 Mars 1873.

Mercredi, le cinquième jour du mois de mars en la 36^e année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la première session du second Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour ;

Les membres présents dans la salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, étaient :—

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Northup,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Churchill,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Wilmot.</i>

Le greffier de la chambre a présenté des rapports du greffier de la couronne en chancellerie, énonçant que les messieurs dont les noms suivent ont été appelés au Sénat.

Matthew Henry Cochrane, écuyer, de *Compton*, province de *Québec*.

L'honorable *William Muirhead*, de *Chatham*, province du *Nouveau-Brunswick*.

L'honorable *Alexander Vidal*, de *Sarnia*, province d'*Ontario*.

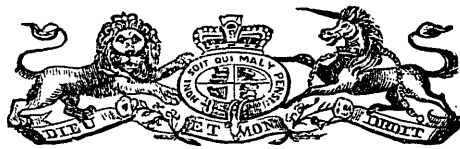
L'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, de la cité de *Québec*, province de *Québec*.

Les honorables MM. *Cochrane*, *Muirhead* et *Chauveau* ont présenté les brefs de Sa Majesté les appelant au Sénat.

Les dits brefs ont été séparément lus par le greffier.

Ordonné, qu'ils soient insérés au journal, et ils sont comme suit :—

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé *Matthew Henry Cochrane*, Ecuyer, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

SACHEZ que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Wellington* de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons dit honorable *Matthew Henry Cochrane*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-*

Edouard, et Vice-Amiral du *Canada* et del' *Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance du *Canada*, ce DIXSEPTIÈME jour d'Octobre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-douze, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *William Muirhead*, de notre Province du *Nouveau-Brunswick*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT;—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons dit honorable *William Muirhead*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce quatrième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada.*

CANADA.



[L. S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électorale de *Stadacona* de notre Province de Québec, et nous vous commandons dit honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du Canada et de l'Île du *Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du Canada, ce vingtième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Alors les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane* se sont approchés de la table et ont prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, Commissaire nommé à cet effet, et ils ont pris leurs sièges en conséquence.

Le Greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire énonçant que les honorables MM. *Chauveau*, *Muirhead* et *Cochrane*, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Les membres du Sénat ont alors été informés qu'il a été émis une commission sous le grand sceau, nommant l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau* Président du Sénat.

La dite commission a alors été lue par le greffier comme suit :

CANADA. .



(L.S.)

DUFFERIN.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, l'un des Sénateurs de notre Puissance du *Canada*, et à tous ceux qui ces présentes verront,—

SALUT :—

Sachez, qu'ayant pris en Notre royale considération la loyauté, l'intégrité et l'habileté de vous, dit *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Nous vous avons constitué et nommé, et par ces présentes Nous vous constituons et nommons, le dit *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, Président du Sénat de notre Puissance du *Canada*, à la place de l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, démissionnaire.

J. A. Macdonald,
Procureur-Général. } Vous aurez et exercerez la dite charge, le dit
Pierre Joseph Olivier Chauveau, durant notre plaisir, avec ensemble tous et chacun des droits, profits, privilèges et avantages y appartenant et en dépendant en la manière la plus ample et entière.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, ce vingt et unième jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize et de Notre Règne la Trente-sixième.

Par ordre, J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a alors prêté et souscrit le serment prescrit par la loi et a pris place au fauteuil au pied du Trône, où il a été conduit par les honorables MM. *Campbell* et *Aikins*, précédé du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

La Masse (qui était auparavant sous la table) a été alors mise sur la table et il a été *Ordonné*, qu'elle soit portée devant Son Honneur.

PRIÈRES :

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vis-
comte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assise dans le fauteuil sur le Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement, avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Jeudi, 6 Mars 1873

Les membres présents étaient :

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Churchill,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chaffers,</i>			

• PRIÈRES :

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors l'honorable *Alexander Vidal* a été introduit, entre les honorables Messieurs *Campbell* et *Armand*.

L'honorable M. *Vidal* a présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier ; ordonné, qu'il soit inséré au journal, et il est comme suit :

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Alexander Vidal*, de notre Province d'Ontario, en notre Puissance du Canada.

SALUT;—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la défense de notre Puissance du *Canada*; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit honorable *Alexander Vidal*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre de *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce quinziesme jour de janvier dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors, l'honorable M. *Vidal* a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat a déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, suoyant que l'honorable *Alexander Vidal*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assise dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "*que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable *James Cockburn* a dit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à la Chambre des Communes, dont je suis le serviteur et qui par mon ministère réclame, humblement pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et son pays, tous ses droits et privilèges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'Elle a une confiance entière dans le respect et l'attachement des Communes pour la Personne de Sa Majesté et son gouvernement; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle accorde et en toute occasion elle reconnaîtra et permettra, l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en toute occasion convenable, et qu'Elle interprétera toujours de la manière la plus favorable leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

1. En adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, je désire vous exprimer la satisfaction que je ressens en ayant recours à vos avis et à votre assistance, aussi bien que mon profond sentiment de ma bonne fortune de pouvoir m'associer avec vous dans vos travaux et vos aspirations pour le bien-être de cette Puissance.

Je me réjouis à la pensée que mon entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles,

2. Conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la législation de la dernière session, j'ai fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

La compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi, et l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire. Les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant vous.

3. Durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et j'ai le plaisir de vous informer que les plans et devis pour l'agrandissement du canal Welland et la construction du canal de la Baie Verte ont été complétés, et que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs.

Les études pour les canaux du St. Laurent seront, m'assure-t-on, fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine. Cela assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Je ne doute pas de votre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. La compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement. Je recommande ce sujet à votre attention.

6. Il importe qu'il soit pourvu à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses Provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi qu'une autre pour la décision des élections contestées.

7. Votre attention sera appelée à des mesures pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au auvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

8. L'expérience a montré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'État, et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public. Il sera mis devant vous un bill sur le sujet.

9. Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills relatifs à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

Messieurs de la Chambre des Communes :

10. J'ai donné ordre que les comptes de l'année expirée et des premiers six mois de la présente année fiscale, soient mis devant vous sans délai.

Vous serez heureux d'apprendre que les finances de la Puissance sont dans un état prospère, et qu'il n'y a nul lieu de douter que le revenu ne soit suffisant pour rencontrer toutes les charges qu'on prévoit devoir lui faire porter.

Le budget pour l'année prochaine, qui vous sera soumis, a été préparé en ayant autant d'égard à l'économie, que le permet l'efficacité du service public; et j'ose espérer que vous serez d'avis que les subsides, que mon gouvernement vous demandera de voter, peuvent être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

11. Plusieurs des sujets que j'ai énumérés sont de la plus haute importance. C'est avec une pleine confiance dans votre patriotisme et votre sagesse, que je les sou mets à votre considération, et j'espère que la Divine Providence guidera vos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire en général.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable président,—du conseil municipal du township de *Brighton*, province d'*Ontario*.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état de situation de la compagnie d'assurance d'*Etna* de *Hartford*, en date du 1er janvier, 1873 ;

Aussi une liste des actionnaires de la compagnie de crédit foncier du *Canada* jusqu'au 31 décembre, 1872 ;

Et aussi le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 7 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Churchill,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Arnaud,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Bois,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sked,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Staves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Curral,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé la Chambre que M. *Montizumbert*, greffier en loi du Sénat, et M. *Tessier*, greffier des journaux français, ont demandé un congé d'absence pour cause de maladie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le congé demandé par chacun d'eux soit accordé.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, de *Henry Cuningham*, maire de Kingston, et autres, et d'*Alexander S. Kirkpatrick* et autres, intéressés dans le commerce et la navigation sur le *St. Laurent* entre *Montréal* et les lacs supérieurs.

Par l'honorable M. *Macpherson*, de la compagnie du grand-tronc de chemin de fer du *Canada*.

Par l'honorable M. *Dumouchel*, du révérend *A. Labelle* et autres, de la cité de *Montréal*, et du conseil municipal du comté de *Soulanges*, de la province de *Québec*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture du Parlement ;

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre les documents suivants :

ORDRE DU SÉNAT,

12 juin, 1872.

Vu que cette Chambre pendant la première session du présent parlement, a, dans le but de diminuer ses dépenses, réduit les salaires de certains officiers et commis de son personnel, et vu que les dits salaires et émoluments n'ont pas été augmentés depuis ; qu'il soit

Résolu, que, dans l'opinion de cette Chambre, ceux des officiers et serviteurs de cette Chambre que Son Honneur le Président, l'honorable Maître-Général des Postes et l'honorable Receveur-Général croiront y avoir droit, à cause de leur temps de service ou de leur capacité, devraient recevoir telle addition raisonnable à leurs salaires qui les rémunère convenablement de leur travail pour l'année courante, et jusqu'à ce que leur position soit prise en considération par la Chambre.

Par une résolution subséquente de la Chambre, l'honorable Peter Mitchell fut ajouté au comité.

EXTRAIT.

Résolu, qu'en exécution de la résolution ci-dessus, les salaires des officiers et serviteurs du Sénat seront tels que portés à la colonne de droite de la feuille des salaires ci-jointe pour l'année courante et jusqu'à ce que le Sénat en ait ordonné autrement.

(Signé)

A. CAMPBELL,
Président du comité.

27 juin, 1872.

FEUILLE DES SALAIRES.

Nom.	Titre.	Remarques.	Salaire en 1868.	Salaire actuel par année.	Salaire en 1872.	Remarques.
Robert LeMoine..	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptab.	3,400	2,400	3,000	
Fennings Taylor..	Dép.-gref., assis.-greffier et maître en chancellerie.	2,600	2,000	2,200	
E. L. Montizambert.....	Gref. en loi, gref. des comités et traducteur anglais.	2,600	1,600	1,700	Employé pendant la session seulement.
Rév. Jno. Johnson	Chapelain		200	400	
James Adamson..	Premier commis anglais.	1,390	1,100	1,300	
Peter Miller.....	Second commis anglais.	Nouvel emploi..		1,000	1,100	
Jno. Geo. Bourinot	Troisième commis anglais et sténographe.....	Nouvel emploi..		900	900	Arrangm. spécial.
Neil W. McLean.	Commis anglais et greffier des bills privés.....	600	800	900	
A. A. Boucher...	Trad. fran. en chef et com.	1,400	1,300	1,500	
Alfred Garneau...	Premier trad. fran. et com.	1,200	1,200	1,350	
J. de St. Denis Le Moine.....	Second traducteur français et sergent d'armes.....	Nouvel emploi..		500	600	
Victor E. Tessier.	Greffier des journaux franc.		900	900	Incapable de remplir ses fonc. pour cause de maladie.
Réné Kimber.....	Gentilhomme huissier de la verge noire.....	Logé, éclairé et chauffé.....	1,350	1,000	1,100	

FEUILLE DES SALAIRES.—*Fin.*

Nom.	Titre.	Remarques.	Salaires en 1868.	Salaires actuel par année.	Salaires en 1872.	Remarques
J. B. Myrand....	Maitre de poste.....		850	800	800	
S. Skinner.....	Concierge.....	Logé, éclairé et chauffé.....	850	800	850	
E. Botterell.....	Portier.....		600	400	400	Service pendant la sess. seulement.
Peter Rattey.....	Messager de l'orateur.....		700	700	700	
Peter Dunne.....	Assist.-concierge, chargé du cabinet de lecture, etc.....		700	700	700	
J. Wingfield.....	Assistant portier, chargé de la garde-robe, etc.....		500	500	500	
Frederick Gilbert.	Messager de banque, etc.....		500	500	550	

A. CAMPBELL,

Président du comité.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, la Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 10 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVÉAU, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Christie,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Churchill,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bowinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Panet*, de la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Christie*, des conseils municipaux des townships de *Garafaxa Est* et Ouest, du township d'*Oakland*, et du comté d'*Oxford*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson*, de *John Schultz*, M. P., de la province de *Manitoba*

Par l'honorable M. *Blake*, des conseils municipaux du comté de *Norfolk* et du township de *Nottawasaga*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bureau*, de la compagnie canadienne de terre et de crédit de *Glasgow*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal du township de *Brighton*, province d'*Ontario*,—demandant qu'un acte soit passé à l'effet d'empêcher la fabrication et la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône à l'ouverture du Parlement et le discours étant lu par le greffier,

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, a proposé,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général en réponse au gracieux discours qu'elle a prononcé du Trône en ouvrant le Parlement.

“ A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* de *Clandeboye* de *Ballyleidy*, et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Île du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'Île du *Prince-Edouard*, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE ;

Nous fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada* assemblé en Parlement, nous remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir dit qu'elle désirait, en adressant pour la première fois la parole au Parlement du *Canada*, exprimer la satisfaction qu'elle ressent en ayant recours à nos avis et à notre assistance, ainsi que son profond sentiment de sa bonne fortune de pouvoir s'associer à nos travaux et à nos aspirations pour le bien-être de cette Puissance ; et nous nous réjouissons avec Votre Excellence à la pensée que son entrée en

office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesse, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le *Canada* lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que, conformément à la décision du Parlement et pour mettre à effet la législation de la dernière session, Votre Excellence a fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*. Nous sommes heureux d'apprendre que la compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi ; que l'état favorable du marché monétaire en *Angleterre* donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire ; et nous examinerons soigneusement les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet que votre Excellence voudra bien faire mettre devant nous.

Nous sommes heureux d'apprendre que, durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies activement, et que les plans et devis pour l'agrandissement de canal *Welland* et la construction du canal de la Baie Verte ont été complétés, en sorte que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs ; et nous apprenons avec plaisir que Votre Excellence est assurée que les études pour les canaux du *St.-Laurent* seront finies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine, ce qui, nous sommes heureux d'en être informés, assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

Il nous est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en *Canada* a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Votre Excellence peut compter sur notre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

Nous remercions Votre Excellence de nous apprendre que la compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et nous pensons avec Votre Excellence qu'il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement ; et nous nous empresserons de donner notre attention à ce sujet.

Nous reconnaissons parfaitement l'importance de pourvoir à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement ; et Votre Excellence peut être assurée que toute mesure à cet effet, ainsi que toute autre pour la décision des élections contestées, qui pourra nous être soumise, recevra notre plus sérieuse considération.

Nous donnerons aussi toute notre attention aux mesures que Votre Excellence nous fera soumettre pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au sauvotage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence, que l'expérience a démontré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du Secrétaire d'Etat et du Secrétaire pour les Provinces, peuvent être réorganisés avec avantage pour le service public ; et nous examinerons sérieusement tout bill que Votre Excellence nous fera soumettre sur le sujet, de même que tous autres bills qui nous seront présentés relativement à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.

Nous sommes profondément convaincus que plusieurs des sujets que Votre Excellence a énumérés sont de la plus haute importance. Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de la pleine confiance qu'elle dit avoir dans notre patriotisme et notre sagesse en les soumettant à notre considération, et nous espérons avec elle que la divine providence guidera nos conseils dans tout ce qui pourra le mieux avancer le bonheur du peuple du Canada, et le bien-être de l'empire en général."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 11 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Gutvremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Locke,</i>		

PRIÈRES.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à jeudi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Burnham*, de la chambre de commerce de la ville de *Cobourg*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie*, du conseil municipal du township d'*Ashfield*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Shaw*, du conseil municipal du townships de *Lanark*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Simpson*, de *John McLeod* et autres, de la ville de *Bowmanville*;—du conseil municipal de la ville de *Bowmanville*, et du conseil municipal du township de *Darlington*, dans le comté de *Durham*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier*, de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *McDonald*, des conseils municipaux des townships d'*Ellice*, *Easthope Nord* et *Logan*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard*, du conseil municipal du township d'*Elefrid*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable Président des commissaires du havre de *Québec*, et du conseil municipal du township d'*Edwardsburg*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Henry Cunningham*, maire de *Kingston*, et autres, et d'*Alexander S. Kirkpatrick* et autres, intéressés dans le commerce et la navigation sur le *St. Laurent* entre *Montréal* et les lacs supérieurs.

Du révérend *A. Labelle* et autres, de la cité de *Montréal*, et du conseil municipal du comté de *Soulanges*, province de *Québec*; demandant séparément la construction d'un canal sur la côte nord du *St. Laurent* entre les *Cascades* et le *Côteau-Landing*.

De la compagnie du grand-tronc de chemin de fer du *Canada*; demandant qu'un acte soit passé pour définir et déclarer le montant respectif des hypothèques ou des dettes actuelles dont est chargé le chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*, ainsi que les franchises et la propriété de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des listes des actionnaires de la compagnie de banque d'*Halifax*, et de la banque de *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*; aussi des listes des souscripteurs au fonds capital de la banque maritime de la Puissance du *Canada*,—de la banque de *Hamilton*,—de la banque de *Ville-Marie*,—et de la banque *St. Laurent* de *Toronto*.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table et, elles sont comme suit :—

(Voir documents de la Session.)

L'honorable M. *Aikins* a présenté un bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 13 Mars 1873.

Les membres présents étaient ;

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVÉAU, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>MacMuster,</i>	<i>Renauld,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guvémont,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)* ; — de *William Cox Allan*, maire, et autres, de la ville de *Ocrwall* ; de *D. McNaughton* et autres, de *Lancaster* ; de *John Miller* et autres, du township de *Storrington*, dans le comté de *Frontenac*, et du révérend *William Shortt*, du township de *Wolfe Island*, dans le comté de *Frontenac*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie*, de la corporation de la ville de *Guelph*, et du conseil municipal du township d'*Eramosa*, dans le comté de *Wellington*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake*, de *Wm. Lutes* et autres, du township de *Townsend*, et du conseil municipal du township de *Windham*, dans le comté de *Norfolk*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Macdonald*, de *J. H. Flagg* et autres, du township de *Fullarton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Guévremont*, de *Georges Baptiste*, et autres de la ville de *Trois Rivières*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Ryan*, de Sir *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal* ; de la chambre de commerce de la dite cité de *Montréal* ; et de la compagnie du grand tronç de chemin de fer du *Canada*.

Par l'honorable M. *Leonard*, de la chambre de commerce de la cité de *London* Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell*, du révérend *John A. Mulock* et autres, de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Burnham*, de la compagnie de crédit foncier du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été séparément lues :

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal*, demandant à être autorisée à continuer sa ligne jusqu'au terminus du chemin de fer du *Pacifique* canadien ou jusqu'au point sur ce chemin qui sera le plus voisin de la province de *Québec* et le plus commode pour relier les deux voies.

De *John Schultz M. P.*, de la province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de la traite du *Nord Ouest*."

De la compagnie, canadienne de terre et de crédit de *Glasgow* (responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte d'incorporation pour lui conférer en *Canada* tous les pouvoirs contenus dans son memorandum d'association.

Des conseils municipaux des comtés d'*Oxford* et *Norfolk*, et des conseils municipaux des townships de *Nottawasaga*, *Oakland* et *Garafraxa Est* et *Ouest*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des états des baptêmes, mariages, et sépultures dans les districts d'*Iberville* et d'*Ottawa*, pour l'année 1872 dans le district de *Beauharnois*, pour les années 1871 et 1872, et aussi, dans le district de *Berthier* pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la création du Département de l'Intérieur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien ordonner qu'il soit fait sans retard une enquête complète sur l'administration et l'exploitation des chemins de fer Européen et Nord-Américain et Intercolonial entre *St. Jean* et *Halifax*, afin de rendre plus sûr et plus régulier le transport des malles, des voyageurs et des marchandises sur ces chemins de fer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier, et il est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général communique au Sénat copie d'une charte par lui octroyée à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du *Pacifique*, avec les papiers et la correspondance ayant rapport à ce sujet.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 13 mars 1873.

(*Pour la charte, etc., voir Documents de la session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un état détaillé des cautionnements^s enregistrés au Département du Secrétaire d'Etat du *Canada* jusqu'à la date du 13 mars 1873.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 14 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERR JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Mulhiet,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Roberson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Lyan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Steves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Shaw*,—de la chambre de commerce de la Puissance ;

Par l'honorable M. *Christie*,—du conseil municipal du township de *Nissouri*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Flint*,—de *W. S. Williams* et autres, d'*Alexander Heney* et autres, de *Napinee*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Leonard*,—de la chambre de commerce de la ville de *St. Thomas* province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *McMaster*,—de la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu ; et de la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario* ;

Par l'honorable M. *Cochrane*,—de la compagnie du chemin de fer international de *St. François* et *Mégantic* ;

Par l'honorable M. *Macpherson*,—des conseils municipaux des townships de *St. Vincent* et *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,—de *Claude Melançon* et autres, et de *C. H. Letourneux* et autres, de la cité de *Montréal* ;

Par l'honorable M. *Campbell*;—du conseil municipal du township de *Whitchurch*, province d'*Ontario*;

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été séparément lues :

De la chambre de commerce de la ville de *Colourg*, et de la chambre de commerce de la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario*, demandant séparément que l'acte de la faillite de 1869 avec ses amendements, soit continué.

Des commissaires du havre de *Québec*, demandant qu'on leur vienne en aide en augmentant les droits de tonnage sur les navires qui fréquentent le port ou autrement, et aussi que les droits des porteurs de bons restent ce qu'ils sont aujourd'hui.

Des conseils municipaux des townships de *Darlington*, *Ellice*, *North Easthope*, *Logan*, *Elfrid*, *Edwardsburgh*, *Lanark* et *Ashfield*; de la corporation de la ville de *Bowenville*, et de *John McLeod* et autres, de la dite ville de *Lowmville*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre copie d'une convention conclue, le 1er février 1873, entre Sir *Hugh Allan*, de la cité de *Montréal*, armateur, et l'honorable *Alexander Campbell*, Maître Général des Postes du *Canada*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la session*).

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un état de la distribution des Statuts du *Canada* de la cinquième session du 1er Parlement, 1872.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la session*).

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat a reçu la communication suivante :

Québec, 11 mars, 1873.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'en conséquence de la destruction du palais de justice de *Québec* par un incendie et de la perte des registres de l'état civil déposés à notre bureau, nous sommes dans l'impossibilité de compiler et fournir un état en triplicata des baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu dans le district de *Québec* pendant l'année 1872; tel que requis par le ch. 20 des Statuts Refondus du *Bas-Canada*.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très obéissants serviteurs

FISSET, BURROUGHS ET CAMPBELL,

P. C. S.

A *Robert LeMoine*, Ecr.,
Greffier du Sénat.

Ordonné, que la dite lettre soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Shaw* secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé,

Que la pétition de la chambre de commerce de la Puissance, présentée ce jour, demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 avec ses amendements, soit maintenant lue ;

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et

La dite pétition a alors été lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 17 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Arund,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan,</i>		

PRIÈRES.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de la cité de *Montréal* indiquant le nombre d'actions de chacun d'eux, jusqu'au 8 mars 1873 ;

Aussi une liste des actionnaires de la banque Nationale en date du 1er mai 1872 ;

Aussi une liste des actionnaires de la banque du district de *Niagara* en date du 13 mars 1873.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir Documents de la session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dunnouchel* ;—de *C. C. McFall* et autres, de *Coteau Landing*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Mills* ;—de la chambre de commerce de la ville de *Hamilton*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ;—de Son Honneur *William Pierce Howland*, C. B. et autres de la cité de *Toronto*, et du conseil municipal du township d'*Osprey*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Flint* ;—de *William Tomblin* et autres, du village de *Bridgewater*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bureau* ;—de *W. H. Marler* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Read* ;—de la chambre de commerce de la ville de *Belleville*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—du révérend *John Potts*, de l'église *St. Jacques* de *Montréal*, et autres, de la province de *Québec*, et du conseil municipal du township de *Scugog*, dans la dite province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Robertson* ;—de *George Thomas* et autres, pilotes du port et havre de la cité de *St Jean, Nouveau-Brunswick*, et de la *Baie de Fundy*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du grand-tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant un acte qui l'autorise à régler le taux d'intérêt sur certaines obligations privilégiées, à condition que le taux soit approuvé par les actionnaires, ou, à défaut de leur consentement, à continuer l'Acte des arrangements financiers du Grand-Tronc, 1862, pendant une période de trois ans, avec une certaine modification mentionnée dans sa pétition.

De la compagnie de crédit foncier, demandant que certaines personnes qui ont donné avis de leur intention de demander au Parlement un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de crédit foncier du *Canada*, ne soient pas incorporées et que d'autres personnes ne le soient pas non plus sous ce nom ou sous aucun autre nom ou titre semblable à celui de Compagnie de crédit foncier du *Canada*.

De *Georges Baptiste* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque de *Trois-Rivières*.

De la chambre de commerce de la cité de *Montréal*, et de la chambre de commerce de la cité de *London*, province d'*Ontario*, demandant séparément la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De Sir *Hugh Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, sociétaires de la compagnie de navigation canadienne, expéditeurs, marchands et agents de compagnies d'assurance intéressés dans le commerce et la navigation du *St. Laurent* ;—de *William Cox Allan*, maire, et autres, de la ville de *Cornwall*, et de *D. McNaughton* et autres, de *Lancaster* ; demandant séparément la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les *Cascades* jusqu'au *Coteau Landing*.

Du révérend *John Mulock* et autres, de la cité de *Kingston* ; de la corporation de la ville de *Guelph* ; du révérend *William Shortt* et autres, du township de *Wolfe Island*, comté de *Frontenac* ; de *John Miller* et autres, du township de *Storrington*, dans le dit comté de *Frontenac* ; de *William Lutes* et autres, du township de *Townsend*, comté

de *Norfolk*; de *F. H. Flagg* et autres, du township de *Fullarton*; du conseil municipal du township de *Eramosa*, comté de *Wellington*, et du conseil municipal du township de *Windham*, comté de *Norfolk*, tous dans la province d'*Ontario*; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné que les honorables messieurs *Bureau*, *Chapais*, *Churchill*, *Benson*, *Ferrier*, *Foster*, *Ferguson*, *Hamilton* (*Kingston*), *Kaulback*, *Sir Edward Kenny*, *McDonald* (*Toronto*), *McLelan* (*Londonderry*), *McMaster*, *McDonald* (*Victoria*), *Macpherson*, *Mulhiot*, *Robertson*, *Ryan*, *Simpson*, *Skeud*, *Smith*, *Sutherland*, *Wark*, *Wilmot* et le moteur, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Aikins*, *Armand*, *Botsford*, *Burnham*, *Carrall*, *Christie*, *Dickey*, *Dickson*, *Dumouchel*, *Girard*, *Hamilton*, (*Inkerman*), *Letellier de St. Just*, *McLelan*, (*Hopewell*), *McDonald*, (*Toronto*), *Macfarlane*, *Macpherson*, *Miller*, *Mills*, *Muirhead*, *Read*, *Ryan*, *Scymour*, *Shaw* et le moteur, composent un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Aikins*, *Allan*, *Archibald*, *Armand*, *Botsford*, *Bourinot*, *Christie*, *Cornwall*, *Dever*, *Dickson*, *Ferrier*, *Flint*, *Girard*, *Guévremont*, *Letellier de St. Just*, *Macfarlane*, *Miller*, *Northup*, *Olivier*, *Panet*, *Perry*, *Steeves*, *Vidal* et le moteur, composent un comité des ordies permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Allan*, *Blake*, *Bourinot*, *Chaffers*, *Chapais*, *Cormier*, *Cornwall*, *Ferguson*, *Girard*, *Hazen*, *Holmes*, *Lacoste*, *Leonard*, *Locke*, *Macfarlane*, *Mulhiot*, *Mills*, *Odell*, *Panet*, *Rcesor*, *Renaud*, *Steeves* et le moteur, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Cochrane*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *Locke*, *McLelan*, (*Londonderry*), *Muirhead*, *Olivier*, *Rcesor*, *Simpson* et *Skeud*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session.

L'honorable M. *McMaster* a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque canadienne de commerce à la date du sixième jour mars de 1873.

Ordonné, Que la dite liste soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la session).

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre le rapport du Secrétaire d'Etat du *Canada* pour l'année expirée le trentième jour de juin 1873.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la session.)

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit ;

Honorable Messieurs du Sénat,

Je vous remercie cordialement de votre adresse et des assurances d'appui qu'elle contient. Je compte avec confiance sur votre assistance dans mes efforts pour l'avancement des intérêts de la Puissance.

DUFFERIN.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 15 mars 1873.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 18 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Renaud,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ryan* ;—de la compagnie canadienne de garantie.

Par l'honorable M. *Shead* ;—de la compagnie de transport Union.

Par l'honorable M. *Leonard* ;—de MM. *Lang, Sutherland* et Cie., et autres, marchands, banquiers et manufacturiers, de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Christie* ;—du conseil municipal du township de *Hullett*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la chambre de commerce de la ville de *St. Thomas*, province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

De *C. H. Létourneux* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le titre de "Compagnie canadienne d'importation de métaux."

De *Claude Melançon* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de, "Banque du *Canada*."

De la compagnie du canal à navires de *Huron* et *Ontario*, demandant que l'exécutif soit autorisé à aider à la construction de ce canal.

De la compagnie du chemin de fer International de *St. François* et de *Mégantic* ; demandant l'autorisation de construire un embranchement qui se relie au chemin de fer de *Boston, Concord et Montréal*, ou à tout prolongement de ce chemin ou à toute voie ferrée qui sur la frontière canadienne se raccordera avec les lignes septentrionales des Etats de *New Hampshire* ou du *Vermont*, avec pouvoir de louer le dit embranchement ou le chemin principal à cette compagnie, si la chose est trouvée avantageuse, et pour d'autres fins.

De la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés d'incendie ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation afin de permettre à la compagnie de déclarer un dividende et à d'autres fins.

D'*Alexander Heney* et autres ; de *W. S. Williams* et autres, de *Napanee* ; et du conseil municipal des townships de *Nissouri, St. Vincent, Collingwood et Whitechurch* province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton, (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors l'honorable M. *Dickson*, du dit comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

18 mars, 1873.

Le comité des ordres permanents et de bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné des pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

De la compagnie canadienne de terres et de crédit de *Glasgow* (responsabilité limitée) ; demandant un acte d'incorporation qui lui confère en *Canada* tous les pouvoirs mentionnés dans son memorandum d'association ; de la compagnie du grand tronc de chemin de fer du *Canada* ; demandant un acte qui l'autorise à régler le taux d'intérêt sur certaines obligations privilégiées, à condition que ce taux soit approuvé par les actionnaires, ou à défaut de leur consentement, à continuer l'acte des arrangements financiers du grand tronc de 1862 pendant une période de trois ans, avec une certaine modification mentionnée dans sa pétition.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, qu'elle soit remise à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 19 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVÉAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry.</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Robertson</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Steaves,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de *Yarmouth*, jusqu'au 1er janvier, 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la Banque de la Puissance (*Dominion Bank*), jusqu'au 1er mars, 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, en date du 26 février, 1873.

Et aussi un retour des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Saguenay*, pour l'année 1872.

Ordonné, que les dites listes soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir documents de la Session).

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table,

Par l'honorable M. *Botsford* ;—trois pétitions de MM. *Hall* et *Fairweather*, de la cité de *Saint Jean, Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Skead* ;—de la chambre de commerce de la Puissance ; et du conseil municipal du township de *Huntley*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ;—de l'association de placement de *Montréal*, et de *H. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—de l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Dickson* ;—de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga* dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De Son Honneur *William Pierce Howland*, C. B., et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'Express de la Puissance du Canada."

De *George Thomas* et autres, pilotes du port et du havre de la cité de *Saint Jean, Nouveau Brunswick*, et de la *Baie de Fundy* ; demandant que certains changements soient faits aux taux de pilotage, et que les distances d'après lesquelles doivent être réglés les taux de pilotage soient définies.

De *C. C. McFall* et autres, de *Côteau Landing*, province de *Québec* ; demandant la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent* à partir des *Cascades* jusqu'à *Côteau Landing*.

Du révérend *John Potts*, de l'église *St. Jacques, Montréal*, et autres, de la province de *Québec* ; de *William Tomblin* et autres, du village de *Bridgewater*, du conseil municipal du township d'*Osprey*, province d'*Ontario* ; et du conseil municipal du township de *Scugog*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'il soit présenté une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la cité de *Hamilton* ; de la chambre de commerce de la ville de *Belleville*, province d'*Ontario*, et de *W. H. Marler* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec* ; demandant séparément la continuation de l'Acte de la faillite de 1869 et de ses amendements.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Odell*, que la règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'association de placement de *Montréal*, demandant certains amendements à leur acte d'incorporation et qu'elle soit maintenant lue.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

La dite pétition a été alors lue par le greffier,

Ordonné, qu'elle sôit déposée sur la table.

L'honorable M. *Seymour* du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un rapport des procédés et des déboursés tel qu'exigé par l'acte du Recensement de 1870.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit.

(*Voir documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que l'honorable M. *Wilson* soit nommé membre du comité des banques du commerce et des chemins de fer, et aussi membre du comité spécial, nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport durant la présente session.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé "acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des "Territoires du Nord-Ouest."

Le dit bill a été alors lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Miller* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Shead*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état nominatif de toute les personnes qui ont circulé gratuitement sur quelque partie des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* pendant les deux dernières années le dit état énonçant en vertu de quelles autorisations et pour quelles raisons des passages gratuits ont été accordés à ces personnes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et, il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi 20 Mars, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mulhrot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Flint* ; du conseil municipal de *North Monaghan*, dans le comté de *Peterborough* ; et du conseil municipal du township d'*Oxford*, dans le comté de *Grenville*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ;—du conseil municipal du township de *Fitzroy*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Chapais* ;—de la chambre de commerce de la ville de *Lévis*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *McMaster* ;—du conseil municipal du township d'*Oro*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Armand* ;—de *P. C. Duranceau*, maire, et autres, du comté de *Beauharnois*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Guévremont* ;—de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, et de l'association de la halle aux blés de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

De la Compagnie de Garantie du *Canada* ; demandant certains amendements à leur acte d'incorporation.

De la Compagnie de Transport Union ; demandant qu'il soit passé un acte les autorisant d'augmenter le fonds capital de la dite compagnie au montant de cinq cent mille piastres.

De MM. *Lang, Sutherland* et Cie., et autres, marchands, banquiers et manufacturiers, de la province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'acte de la faillite 1869 et de ses amendements.

Du conseil municipal du township de *Hullett*, la province l'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

20 mars, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a constaté qu'il a été donné suffisant avis de chacune d'elles, savoir :—de *Georges Baptiste* et autres, de la cité des *Trois-Rivières*, province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque de *Trois-Rivières*" ;—de la Compagnie Canadienne d'Assurance contre les risques isolés d'incendie ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation afin de permettre à ses directeurs de déclarer un dividende et à d'autres fins ;—de *Claude Melançon* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Banque du *Canada* ;"—de la Compagnie du chemin de fer International du *Saint-Laurent* et de *Mégantic* ; demandant l'autorisation de construire un embranchement qui se relie au chemin de fer de *Boston, Concord* et *Montréal*, ou à tout prolongement de ce chemin, ou à toute voie ferrée qui sur la frontière canadienne se raccordera avec les lignes septentrionales des États de *New Hampshire* ou du *Vermont*, avec pouvoir de louer le dit embranchement ou le chemin principal, si la chose est trouvée avantageuse et pour d'autres fins ;—et la pétition de Son Honneur *W. P. Howland C. B.*, et autres de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'Express de la Puissance du *Canada*."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour, pourvoir à la création du département de l'intérieur,"

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, qu'elle soit remise à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le Manitoba pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes,"

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit référé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que l'honorable M. *Vidal*, soit nommé membre du comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par le très-honorable Sir *John A. Macdonald*, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Mercredi, 19 mars 1873

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs, que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir : Messieurs *Beuty*, *Bellerose*, *Bourassa*, *Bowell*, *Church*, *Edgar*, et les honorables Messieurs *Fortin*, *O'Connor*, et Messieurs *O'Reilly*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince Edouard*), *Stephenson*, *Thompson* (*Cariboo*), *Wallace* (*Norfolk*) et *Young* (*Waterloo*), agiront comme membres du dit comité conjoint des Impressions.

Ordonné, que le très-honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Attesté,

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Résolu, que les honorables MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Cochrane*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *Locke*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead*, *Olivier*, *Reesor*, *Simpson* et *Skead*, nommés pour composer un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, soient chargés d'agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des deux Chambres sur les impressions tel que demandé par cette Chambre dans leur message de ce jour.

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 21 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrull,</i>	<i>Kaulkack,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de Just,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cornier,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque du Peuple de *Halifax*, jusqu'au mois de février 1873 et datée du 10 mars, 1873.

Et aussi une table supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Ottawa*, pour l'année 1872.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake* ;—de la compagnie mutuelle d'assurance de *Beaver* et de *Toronto*, contre le feu.

Par l'honorable M. *McMaster* ;—de la Compagnie de Prêt et d'Agence de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée.)

Par l'honorable M. *Campbell* ;—de la Compagnie de chemin de fer du Nord du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la lecture de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson* soit remise à lundi le 24 mars courant.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Messrs. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie maritime d'Amélioration de la Puissance du *Canada*."

Aussi un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie maritime d'Équipement a de la Puissance du *Canada*."

Et aussi un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie maritime d'Emmagasinage de la Puissance du *Canada*."

De la Chambre de commerce de la Puissance, demandant un acte d'incorporation.

Du conseil municipal du township de *Huntley*, province d'*Ontario*; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation comme compagnie maritime, de navigation intérieure et de transport et d'assurance contre le feu, sous le nom de "Compagnie d'Assurance du *Canada*."

De *H. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant qu'un acte soit passé incorporant une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour construire de nouveaux canaux travaux hydrauliques et bassins d'eau aux rapides de *Lachine* et dans le havre de *Montréal*.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à onze membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création du département de l'intérieur,"

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alo s lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 24 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLeicn,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfurlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Richelieu*, d'*Arthabaska* et de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1872.

Et aussi une liste des actionnaires de la banque d'Union du *Bas Canada*, jusqu'à la date du 13 mars, 1873.

Ordonné, qu'ils restent sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*;—de *John Cameron*, président de l'association canadienne de la presse, et autres, membres et officiers de la dite association, et de *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres, de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ;—de la chambre de commerce de la Puissance.

Par l'honorable M. *Bureau* ;—de *Arcade Decelles* et autres, de la ville de *Saint Jean*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Simpson* ;—de *J. Morison* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Botsford*, — de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *C. E. Duranceau*, maire, et autres, de la ville de *Beauharnois*; demandant qu'il ne soit pas construit de canal sur la rive nord du *St. Laurent* entre les *Cascades* et le *Coteau Landing*, mais que le canal actuel de *Beauharnois* soit agrandi et amélioré, suivant les recommandations des commissaires des canaux.

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal*; demandant à être autorisée à prolonger sa ligne de chemin de fer jusqu'au *Sault St. Marie*, à la baie *Georgienne*, et aux eaux navigables du lac *Supérieur* ou dans le voisinage de ces eaux; aussi à être autorisée à se fusionner avec toute autre ligne qui sera construite jusqu'à ces eaux; et aussi à prolonger sa ligne jusqu'au terminus du *Pacifique* canadien ou au point de ce chemin qui sera le plus rapproché de la province de *Québec*.

De la compagnie de Télégraphe de *Montréal*; demandant un acte pour étendre l'exercice des pouvoirs de la dite compagnie à toutes les parties de la Puissance du *Canada*, et particulièrement à la *Nouvelle-Ecosse*.

De l'association de la halle au blé de *Montréal*, et de la chambre de commerce de la ville de *Lévis*, province de *Québec*; demandant séparément la continuation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

Des conseils municipaux des townships de *North Monaghan*, *Oxford*, *Fitzroy* et *Oro*, tous les quatre situés dans la province d'*Ontario*; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu,

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ

24 mars, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

De l'association de placement de *Montréal*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation; — de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant qu'un acte soit passé pour définir et déclarer le montant respectif des hypothèques ou des dettes actuelles dont est chargé le chemin de fer de *Montréal* et *Champlain* ainsi que les franchises et les propriétés de la dite compagnie et pour d'autres fins; — de *C. H. Létourneau* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de compagnie canadienne d'importation de métaux; — de la compagnie de garantie du *Canada*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation; — de *H. Stephens* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte qui incorpore une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour construire de nouveaux canaux, travaux hydrauliques et bassins aux Rapides de *Lachine* et

dans le havre de *Montréal* ; — de l'honorable Sir *Francis Hincks* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant d'être incorporés comme compagnie maritime, de navigation intérieure, de transport et d'assurance contre le feu sous le nom de "Compagnie d'Assurance du *Canada*."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Wilson*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer, des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Odell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes les instructions données à Messieurs *Kerfer*, *Puge*, *Baillargé* ou autres, soit verbalement ou par écrit, au sujet des explorations faites en vue de la localisation du canal de la *Baie Verte*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et, il a été

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre, qui sont membres du Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Ryan*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, comté de *Haldimand*, province d'*Ontario* ; demandant qu'un acte soit passé pour dissoudre son mariage avec *Sophie Stinson*,

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre l'affidavit suivant de signification de l'avis du dit bill de divorce.

Canada. }

SÉNAT DU CANADA.

Dans l'affaire de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand* Province d'*Ontario*, avocat, demandant un acte du Parlement pour divorcer d'avec sa femme.

Moi *Patrick Lighthall*, de la ville de *Cuyuga*, dans le comté de *Haldimand*, Province d'*Ontario*, boulanger et constable de comté pour le dit comté, étant dûment assermenté, dépose et dis :

1. Je connais *John Robert Martin*, de *Cuyuga*, avocat ; je le connais depuis seize ans.
2. Je connais aussi *Sophia Martin*, sa femme, ci-devant *Sophia Stinson* ; je la connais depuis quinze ans, l'ayant vue et ayant conversé avec elle souvent non-seulement dans la maison de son mari, mais dans ma boulangerie, dans la dite ville de *Cuyuga*.
3. Qu'à la diligence et à la demande du dit *John Robert Martin*, j'ai signifié une copie par écrit de l'avis ci-annexé marqué A, à la dite *Sophia Martin*, samedi, le huitième jour de mars courant, en délivrant et en laissant une copie conforme du dit avis à *Elisabeth Thompson*, épouse de *David Thompson*, du village d'*Indiana*, dans le township de *Seneca*, dans le comté de *Haldimand*, Ecuier, membre de la Chambre des Communes du *Canada*, à sa résidence au dit village d'*Indiana*, l'informant en même temps que je faisais la dite signification à la demande du dit *John Robert Martin* et lui demandant où était alors la dite *Sophia Martin* ; à quoi elle répondit " Que M. Martin s'en informe lui même ? " La dite *Elisabeth Thompson* est la sœur de la dite *Sophia Martin*, et je la connais depuis plusieurs années.

Ayant été informé par le dit *John Robert Martin* que des lettres étaient adressées à la dite *Sophia Martin* à la cité de *Rochester*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats Unis d'Amérique*, sous le nom de " *Miss Laura Jackson* " j'ai signifié le onze de mars courant une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin*, en mettant au bureau de poste de la dite cité de *Rochester*, la dite copie conforme adressée comme suit :

" MISS LAURA JACKSON,

" *In care for Sophia Martin,*

" *Wife of John Robert Martin,*

" *Rochester N.-Y.* "

après en avoir payé le port.

J'ai aussi accompagné du détective *Dresser*, de la dite cité de *Rochester*, pris les informations les plus complètes dans la dite cité au bureau de poste, aux bureaux de télégraphe et auprès des facteurs et autres personnes pour découvrir où était la dite *Sophia Martin* alias *Laura Jackson* ; mais je n'ai pu obtenir aucune information sur elle, ni suivre ses traces dans la dite cité de *Rochester*.

Alors le même jour je partis pour la cité de *Lockport* dans le dit état de *New-York* où la dite *Sophia Martin* avait, comme j'en étais croyablement informé, résidé durant l'année dernière ou pendant plus longtemps. J'allai à une pension tenue par un monsieur et une dame *Frank Smith*, où avait pensionné la dite *Sophia Martin* pendant son séjour dans la ville de *Lockport*, et je signifiai à la dite *Sophia Martin* une autre copie conforme du dit avis par écrit en la remettant et laissant au dit *Frank Smith*, en la présence de son épouse la dite dame *Smith* ; je dis que je faisais cette signification à la demande du dit *John Robert Martin*, et je demandai au dit *Frank Smith* s'il savait où était la dite *Sophia Martin* ou s'il savait son adresse ; à quoi il répondit qu'il ne savait ni où elle était ni quelle était son adresse, qu'elle était partie de là le neuvième jour de décembre dernier ; puis, s'adressant à sa femme, il lui demanda si elle savait où était alors la dite *Sophia Martin* ou quelle était son adresse ; elle répondit : " Si je le savais, je ne te le dirais pas, " et se mit fort en colère. Je signifiai ensuite, le même jour, une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la déposant à la poste à *Lockport* susdit, avec la souscription suivante :

" Mrs. SOPHIA MARTIN,

" *Wife of John R. Martin,*

" *Lockport, N.-Y.* "

et j'en payai le port.

Le douzième jour de mars courant, je signifiai une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la remettant et laissant à sa tante Mde. *Trowbridge* au village de *Lewiston*, dans le dit Etat de *New-York* et en déclarant que j'agissais à la demande du dit *John Robert Martin* (j'avais vu fréquemment Mde. *Trowbridge* auparavant à *Cayuga* susdit, et je savais quelle était la tante de la dite *Sophia Martin*). En faisant la signification, je demandai aussi à M. de *Trowbridge*, si elle savait où était *Sophia Martin* ou si elle savait son adresse ; elle a paru s'offenser de la question, refusa absolument d'y répondre et dit : "Si je le savais, je ne voudrais point vous le dire." Et me laissant là, elle courut au bureau de poste et eut une conversation avec le maître de poste. Je l'avais suivie, et lorsqu'elle s'en fut allée, j'appris du maître de poste qu'il venait à son bureau des lettres adressées à Mde. *John R. Martin*, que ces lettres étaient retirées par des membres de la famille de Mde. *Trowbridge* et ne lui étaient pas réexpédiées par la poste sous ce nom-là, mais qu'il ignorait le lieu de sa résidence et son adresse. Je signifiai ensuite une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la déposant au bureau de poste à *Lewiston*, susdit avec la suscription suivante :

" MRS. JOHN R. MARTIN,
" Wife of John R. Martin,
" Lewiston, N. Y. "

et j'en payai le port.

Le dix-septième jour de mars courant, je signifiai une autre copie conforme du dit avis par écrit à la dite *Sophia Martin* en la remettant et laissant à sa sœur Mde *Spohn*, à sa résidence dans la cité d'*Hamilton*, dans la dite Province d'*Ontario*. (Je connaissais bien la dite dame *Spohn*, l'ayant vu fréquemment.) En faisant la signification, je demandai à la dite dame *Spohn* si elle savait où résidait la dite *Sophia Martin*, ou quelle était son adresse, et je lui dis que j'agissais à la demande du dit *John Robert Martin* ; mais elle refusa de me répondre.

Je me transportai ensuite, le même jour, au bureau de *John H. Glassco*, de la dite cité d'*Hamilton*, marchand, qui, à ce que j'appris, était un des exécuteurs de la succession de feu *Ebenzer Stinson*, père de la dite *Sophia Martin*, et agent en la dite cité d'*Hamilton* de la dite *Sophia Martin*, dans le dessein de lui signifier une copie du dit avis par écrit ; mais le père du dit *John H. Glassco* me dit que le dit *John H. Glassco* était sur mer en route pour l'*Europe*, et qu'il ne savait pas quand son fils reviendrait et qu'il ne voulait aucunement se mêler de l'affaire. Sur quoi je lui laissai une copie conforme par écrit du dit avis au dit bureau.

Signé et assermenté devant moi ce vingt-quatrième }
jour de Mars, A. D. 1873, en la cité d'*Ottawa*, dans }
le comté de *Carleton*, province d'*Ontario*.

P. LIGHTTALL.

(Signé)

ROBERT LEMOINE,

Greffier du Sénat,
et Commissaire.

A

AVIS.

Il est par le présent donné avis que, demande sera faite au Parlement du *Canada*, à la première session d'icelui qui se tiendra après l'expiration de six mois à dater du jour du présent avis, par *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, d'un bill de divorce à l'effet de dissoudre son mariage avec *Sophia Martin*, son épouse, ci-devant de la ville de *Cayuga*, mais présentement de *Lockport*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*, pour cause d'adultère.

Daté à *Cayuga*, ce dix-neuvième jour de juin, 1872.

J. R. MARTIN.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. *Dickey*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Que la Pétition du dit *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour la dissolution de son mariage avec *Sophia Stinson*, soit maintenant lue et reçue.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été sur division résolue dans l'affirmative.

La pétition de *John Robert Martin* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*.

Que par une humble adresse Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le Gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.—Copie de la liste d'actions soumise par Sir *Hugh Allan* ou ses associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier ; le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quand elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général ; le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Aussi une liste des noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faits ces transferts.

Aussi le nombre des actions souscrites sur les livres ouverts pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chacune de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres au Conseil Privé se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest" a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé a un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé ; "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 26 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSFPH OLIVIER CHAUVÉAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Loche,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévrement,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bampbell,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaiback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cornier,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable le président a présenté à la Chambre un état de baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Bedford*, province de *Québec*, pour l'année 1873.

Aussi un état supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St. François*, dans la dite province de *Québec* pour l'année 1871.
Ordonné, que les dits états soient déposés sur la table et ils sont comme suit:

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:

Par l'honorable M. *Mills*;—de *E. Browne* et autres, de la cité de *Hamilton*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Panet*;—de la chambre de commerce de la cité de *Québec*, et de *Paul J. Charlton* et autres, de la dite cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Flint*;—du conseil municipal du village de *Mill Point*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard*;—de *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque supérieure du *Canada*.

Par l'honorable M. *Seymour*;—de *Mossom Boyd* et autres, de la ville de *Port-Hope*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead*;—de l'honorable *Henry Starnes* et autres, de la cité de *Montreal*.

Par l'honorable M. *McMaster*;—de la société permanente de construction et d'épargne, de la cité de *Toronto*;—de *James Irwin* et autres, de la ville de *Prescott*, dans la province d'*Ontario*; de *William Gooderham* et autres, de la cité de *Toronto*, et deux pétitions de la compagnie de chemin de fer du Grand Occidental.

Par l'honorable M. *Christie*;—du révd. *John Lees* et autres, du township de *Biddulph*, province d'*Ontario*; et deux pétitions de l'honorable *William McMaster* et autres, de la dite province d'*Ontario*.

Par l'hon. M. *Vidal*;—de *Alexandre T. MacHattie*, de *London*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Guvémont*;—de *James R. Ward* et autres, de la cité et du district de *Montréal*; et de la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec*; et de la compagnie de chemin de fer de *Montréal* et de *Chambly*.

Par l'honorable M. *Aikins*;—du conseil municipal du township de *Tilbury Est*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Macpherson*;—de *Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toronto*, et des conseils municipaux des townships de *Saugeen et Bruce*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*;—de *Lewis Higgins*, de *Northing, Angleterre*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Castor et de *Toronto* contre le feu ; demandant qu'un acte soit passé pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.* chap. 70, en pourvoyant à la suppression de la branche domestique de la dite assurance et à la formation d'une ou de plusieurs autres branches, et demandant aussi certains autres amendements.

De la Compagnie de Prêt et d'Agence de *Londres* et du *Canada* demandant des amendements à son acte d'incorporation pour lui permettre d'émettre des obligations, débetures et effets pour des sommes de pas moins de cent piastres, suivant qu'elle le jugera à propos, ensuite d'emprunts par la dite compagnie, pour faciliter le transfert de ses actions et pour d'autres fins.

De la Compagnie de Chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant un acte pour l'autoriser à consolider et régler son compte de capital et à se procurer de nouveaux fonds ; aussi pour refondre et amender les différents actes en vigueur relatifs à la dite compagnie, et pour l'autoriser à conclure une convention en vue d'opérer sa fusion avec la compagnie des chemins de fer de prolongement du nord.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

26 mars, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre Comité a examiné la Pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, dans le comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson*, et a constaté que les dispositions de la règle soixante et treize de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

Alors l'honorable M. *Dickson* du dit comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit.

CHAMBRE DE COMITÉ.

26 mars, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir, les pétitions—de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'équipement maritime de la Puissance du *Canada* ; et de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la dite cité de *Saint Jean*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*.

Votre comité a examiné aussi la pétition de MM. *Hall* et *Fairweather*, de la dite cité de *Saint Jean*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie maritime d'emmagasinage de la Puissance du *Canada*, et a constaté que l'avis inséré dans un journal de la cité de *St. Jean* n'a pas été publié pendant le temps voulu ; mais, comme les avis ont été d'ailleurs réguliers, votre comité recommande de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de la dite irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé

Que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi, le seizième jour d'avril prochain ; et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *John Robert Martin* soit entendu par son conseil à la seconde lecture sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à la dite *Sophia Stinson*, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner tel avis et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Que le dit *John Robert Martin* comparaisse à cette Chambre, mercredi, le seizième jour d'avril prochain, afin d'être examiné lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte, de sa part relativement à quelqu'adultère que peut avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et son épouse ou aucune autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice à aucune autre personne pour cause de relations criminelles avec la dite femme de *John Robert Martin*.

Et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, son épouse, en vertu d'un contrat, ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensé par lui, en tant qu'il peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle co-habitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du département de l'Intérieur."

(Dans le comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les clauses ont été lues et agréées avec les amendements suivants :

Page 2, ligne 12. Après " Intérieur " retranchez, " (y compris, si la chose est jugée expédiente, ceux de l'arpenteur-général suivant l'acte concernant les terres de la Puissance (1872), auquel cas, les mots " assistant-ministre de l'intérieur " seront censés substitués " aux mots " arpenteur-général " partout où ceux-ci sont employés dans cet acte. ")

Page 2, ligne 51. Après " Intérieur " insérez Clause A.

CLAUSE A.

" (Le ministre de l'intérieur devra annuellement mettre devant le Parlement, dans les quinze jours après la réunion du dit Parlement un rapport des procédés, transactions et affaires du département pendant l'année immédiatement précédente.)

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport et les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte intitulé "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord Ouest"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 27 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ;—de MM. *J. R. Armstrong* et Cie., et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Benson* ;—de *A. D. Weeks* et autres, du comté d'*Ontario*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Botsford* ;—de MM. *Hall* et *Fairweather*, et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ryan* ;—de certains marchands, banquiers, fabricants et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Christie* ;—de *W. Mathews*, maire, et autres, de la ville de *Brantford* province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard* ;—du conseil municipal du township de *Kinloss*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Cameron*;—président de l'association de la presse canadienne, et autres membres et officiers de la dite association ; demandant l'abolition des droits de port sur les journaux.

De *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'acier breveté de *Date* ; (responsabilité limitée). "

De la chambre de commerce de la Puissance du *Canada* ; demandant que le projet pour augmenter la facilité des communications télégraphiques entre l'*Europe* et la Puissance reçoive l'attention du Parlement.

D'*Arcade Decelles* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque de *St. Jean*. "

De *J. Morison* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Banque de l'Ouest du *Canada*. "

De Messieurs *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean, Nouveau-Brunswick* ; demandant un acte d'incorporation sous le titre de " Compagnie maritime de manufactures de la Puissance du *Canada*. "

L'honorable M. *Miller* a fait motion, secondé par l'honorable M. *Benson*,

Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les soumissions reçues, avec les noms des personnes qui ont fait ces soumissions et ceux de leurs cautions, pour la pose des rails et le ballastage dans les divisions suivantes du chemin de fer Intercolonial, suivant avis donné par les commissaires du dit chemin de fer en date du 30 novembre 1872, savoir : 1o. sur les sections 3, 6, 9, 15, étendue d'environ 78 milles. 2o : Sur les sections 18, 10 et 20, étendue d'environ 46 milles. 3o. Sur les sections, 21, 22, et 23 de la rivière *Miramichi* à *Moncton*, environ 72 milles ; ainsi que tous les papiers et la correspondance ayant rapport à ce sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur " a été lu la troisième fois.

Le question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*. "

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, qu'elle soit remise à mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été *Ordonné*, que le temps limité pour la réception des pétitions relatives à des bills privés soit prolongé jusqu'à mercredi le seizième jour d'avril prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 28 Mars 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Panel,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des recettes et dépenses de l'association mutuelle sur la vie du *Canada*, daté de *Hamilton*, province d'*Ontario*, 24 mars 1873. *Ordonné*, que le dit état soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Benson*;—de *Thomas C. Keefer*, de la cité d'*Ottawa*, ingénieur civil

Par l'honorable M. *Panet*;—de *T. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Guvremont*;—de la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Christie*;—de *James McNabb*, du township de *Bosanquet*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario*; et de *James Whatman*, de No. 6 *Carlton Gardens*, *Londres*, Angleterre, par son agent, *W. Larratt Smith*.

Par l'honorable M. *Wark*;—de la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Robertson*;—de *J. D. Lewin*, président de la banque du *Nouveau-Brunswick* et autres, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Armand*;—de *N. Papineau* et autres, du comté de *Beauharnois*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *E. Browne* et autres, de la cité de *Hamilton*, province d'*Ontario*; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie d'assurance contre le feu et pour la marine de l'intérieur de la Puissance."

De *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque supérieure du *Canada*, demandant un acte pour changer son nom et pour d'autres effets.

De l'honorable *Henry Starnes* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation dans le but de garantir les transactions commerciales et de leur permettre d'agir comme agents pour le placement d'argent et autrement.

De *Mossom Boyd* et autres, de la ville de *Port Hope*, province d'*Ontario*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario*."

De l'honorable *William McMaster* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom "Compagnie de chemin de fer de *Jonction* du *Grand Occidental* à la côte du lac *Ontario*."

Du dit honorable *William McMaster* et autres, de la province d'*Ontario*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du *Pont* du *Canada* et de la *Rivière Détroit*."

De la société permanente de construction et d'épargnes de la cité de *Toronto*; demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite compagnie et pour étendre ses pouvoirs.

De la Compagnie du *Grand Chemin de fer Occidental*; demandant l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires pour procurer de plus grandes facilités à certains chemins de fer et ponts de chemins de fer qui se relient comme auxiliaires au dit chemin de fer; aussi l'autorisation de venir en aide à ces compagnies par garantie directe ou par convention de trafic ou par l'acquisition de leurs débetures, fonds ou actions; et demandant aussi certains autres pouvoirs.

De la dite compagnie du grand chemin de fer Occidental ; demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de " Compagnie du Pont du Canada et de la rivière Détroit."

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel* ; demandant l'autorisation d'émettre des billets promissoires et de faire et passer des conventions, baux et marchés d'exploitation avec des compagnies étrangères de chemin de fer.

De *James Irwin* et autres, de la ville de *Prescott*, province d'*Ontario* ; demandant d'être incorporés sous le nom de " Compagnie Canadienne de Moissonneuses dite *Warrior*."

D'*Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant d'être incorporés sous le nom de " Compagnie canadienne d'Assurance maritime et contre l'incendie, dite *Empire*."

D'*Alexandre T. MacHattie*, de la cité de *London*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie des mines d'argent dite *North Star*."

De *James R. Ward* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte autorisant la construction de barrages flottants sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*.

De la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec* ; demandant que la dite ville soit érigée en port d'entrée.

De *Lewis Higgins*, de *Northing, Angleterre* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour proroger les dispositions de l'acte des arrangements du Grand-Tronc, 1862, si ce n'est à certaines conditions énoncées dans la dite pétition.

De *W. Gooderham* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *Paul J. Charlton* et autres, de la cité de *Québec*, et de la chambre de commerce de la dite cité de *Québec* ; demandant séparément la continuation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

Du révérend *John Lees* et autres, du township de *Biddulph* et des conseils municipaux des townships de *Tilbury Est, Bruce, Saugeen* et du village de *Mill Point*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes, comme breuvage, en *Canada*.

L'honorable *M. Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

28 mars, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir, les pétitions—de la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie, demandant un acte à l'effet d'amender l'acte 32 et 33 *Vict. ch. 70*, pour pouvoir, entre autres choses, à la suppression de sa branche domestique et à son remplacement par une ou plusieurs branches nouvelles ;—de la compagnie de prêt et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée), demandant entre autres choses des amende-

ments à sa charte qui lui permettent d'émettre des obligations, déventures et autres effets de telles sommes de pas plus de cent piastres qu'elle jugera à propos, en suite d'emprunts, afin de faciliter le transfert de ses actions;—et de *J. Morison* et autres de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque de l'Ouest du Canada."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,

Président.

L'honorable *M. Blake* a présenté à la Chambre un bill intitulé : Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, chap. 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto*, contre l'incendie."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*."

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Hamilton (Kingston)* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes."

(En comité.)

Page 1, ligne 6. Après "*Manitoba*" insérez : "et à d'autres personnes."

Page 1, ligne 7. Après "Sceau" retranchez "qu'il" et insérez : "suivant qu'il le"

Page 1, ligne 7. Biffez depuis "nécessaires" jusqu'à "à" dans la 8e ligne et insérez : "les autorisant ou trois d'entre eux, dont fera partie le juge en chef ou l'un des juges puinés."

Page 1, ligne 13. Après "rapport" biffez la 2e clause et remplacez la par la clause suivante :

2. Les sessions des Commissaires se tiendront aux époques et au lieu des sessions de la cour de comté dans chacun des comtés de *Manitoba*, et pourront se continuer de jour en jour, tant que les Commissaires auront des affaires par devers eux, pendant la durée des sessions de la cour de comté et tel surcroît de temps, de cinq jour au plus, qui pourra être déterminé par les Commissaires ou la majorité des Commissaires.

Page 1, ligne 20. Retranchez "du Banc de la Reine" et insérez : "de comté de chaque comté."

Page 1, ligne 28. Retranchez "antérieurement au" et insérez : "jusqu'au"

Page 1, ligne 31. Retranchez "antérieurement au" et insérez : "jusqu'à la date de"

Page 2, ligne 37. Après "fournies" retranchez la 8e clause.

Page 3, ligne 18. Après "affirmation" biffez la 10e clause et remplacez la par la suivante comme 9e clause :

9. L'arpenteur-général des terres de la Puissance fera une liste de toutes les terres qui ont ou que l'on supposera être régies par les dispositions du présent acte ; et cette liste con-

tiendra le nom ou les noms du possesseur ou des possesseurs, avec le numéro de la section ou partie de section, le rang et le numéro du township, dont la terre se composera ou formera partie, ou quelque autre désignation suffisante de cette terre et du township ou lieu où elle sera située; et des copies de la dite liste seront affichées à un endroit exposé à la vue, dans le bureau du greffier de la Cour du Banc de la Reine de *Manitoba* à *Winnipeg*, dans le bureau du greffier de chacune des cours de comté de la province de *Manitoba*, et dans le bureau du registraireur, de chacun des dits comtés, pendant au moins l'espace de trois mois avant que la réclamation soit entendue par les Commissaires; et sera lue la dite liste en pleine audience chaque jour des sessions qui se tiendront après son affichage: et nulle réclamation ne sera entendue par les Commissaires, qu'un certificat du greffier de la cour et du registraireur du comté, attestant l'accomplissement de ces formalités, ne leur ait été présenté.

Page 4, ligne 8. Après "droit" retranchez la 14^e clause et remplacez-la par la suivante comme 13^e clause.

13. Dans le cas où le juge en chef ou le juge puîné faisant partie de la commission qui aura entendu une réclamation, ne donnera pas son assentiment à la décision de la majorité des Commissaires, la partie à laquelle la décision sera contraire, pourra demander l'intervention des autres juges de la Cour du Banc de la Reine; et cette décision n'aura pas force d'exécution, à moins que la dite cour ou la majorité de ses membres n'y coopère.

Page 4, ligne 18. Retranchez "d'un" et insérez "de trois."

Page 4, ligne 20. Retranchez "exécutif" et insérez: "Privé."

Page 4, ligne 22. Retranchez "du dit" et insérez "des dits trois."

Page 4, ligne 37. Après "antérieurs" retranchez les clauses 17 et 18.

Page 5, ligne 15. Après "justice" retranchez les clauses 20, 21, 22, 23, 24, 25 jusqu'à "toute" dans 28^e ligne de la sixième page.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Chapais* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit imprimé tel qu'amendé et lu la troisième fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 26 mars 1873.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, les Honorables MM. *Abbott*, *Anglin*, *Blanchet*, *Cameron* (*Cardwell*), *Campbell*, *Cauchon*, *Dorion* (*Napierville*), *Smith* (*Westmoreland*) et *Tupper*, et MM. *Almon*, *Baby*, *Brouse*, *Carter*, *Cartwright*, *Joly*, *Lafamme*, *Mills*, *Tobin*, *Witton* et *Young* (*Waterloo*), pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Attesté,

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Et ils se sont retirés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de havre pour le Port de Halifax, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi 31 Mars, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Slead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrull,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	
<i>Churchill,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Union de *Halifax, Nouvelle-Ecosse*.

Aussi une liste des actionnaires de la banque Métropolitaine, en date du 28 février, 1873.

Et aussi un état des baptêmes, mariages, et sépultures dans le district de *Terrebonne*, pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie*;—de la chambre de commerce de la ville de *Galt*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Benson*;—de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*.

Par l'honorable M. *Robertson*;—de la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ferrier*;—de *Samuel S. Shupe* et autres, du township de *Wilmot*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan*;—du barreau de la province de *Québec*, section du district de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Messieurs *J. R. Armstrong & Cie.*, et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie provinciale des calorifères à pétrole du *Canada*."

De Messieurs *Hall et Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie maritime d'importation de métaux de la Puissance du *Canada*."

De certains marchands, banquiers, fabricants et autres de la cité de *Montréal*; demandant la continuation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

De *A. D. Weeks* et autres, du comté d'*Ontario*; de *W. Matthews*, maire et autres, de la ville de *Branford*, et du conseil municipal du township de *Kinloss*, tous dans la province d'*Ontario*; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, datée du 24 courant, demandant qu'il plaise à Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant le Sénat telle partie qu'elle jugera à propos de communiquer des instructions royales qui lui ont été données lors de sa nomination à la charge de Gouverneur-Général du *Canada*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

CANADA.

COPIE D'UNE COMMISSION sous le grand sceau du Royaume-Uni, nommant le
Très-Hon. Comte de Dufferin, C. P., C. C. B., Gouverneur-Général du Canada.

Lettres patentes,
En date du 22 mai, 1872. }

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller Frederick Temple, Comte de Dufferin, Chevalier du Très Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain,—Salut :

I. ATTENDU que, par des lettres patentes, sous le grand sceau de Notre Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, datées de Westminster le 29^e jour de décembre 1868, en la trente-deuxième année de Notre règne, Nous avons constitué et nommé notre très-fidèle et bien-aimé conseiller, Sir John Young, en date du 29 décembre 1868. *Young*, baronnet, (maintenant notre très-fidèle et bien-aimé conseiller *John Baron Lisgar*), chevalier grand'croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, chevalier grand'croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, pour être Gouverneur-Général du Canada durant Notre bon plaisir, ainsi qu'il appert plus amplement et pleinement aux dites lettres patentes ;

Sachez maintenant que Nous avons révoqué et annulé, et par les présentes révoquons et annulons les dites lettres patentes ci-dessus mentionnées, ainsi que chaque clause, article et disposition portée en icelles, et sachez de plus qu'ayant une confiance particulière dans votre prudence, courage et loyauté, Nous avons, de Notre grâce spéciale, science certaine et propre mouvement, jugé bon de vous constituer et nommer, vous le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, comme par les présentes Nous vous constituons et nommons, pour être Notre gouverneur-général de Notre Puissance du *Canada* durant Notre bon plaisir. Et par les présentes Nous vous autorisons et commandons de faire et exécuter dûment tout ce qui appartiendra à votre charge et à la mission que Nous vous avons confiée, vous conformant aux pouvoirs et aux ordres qui vous sont donnés par Notre présente commission, et par l'acte du Parlement, passé dans la 30^e année de notre règne, intitulé : "L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," ainsi qu'aux instructions qui accompagnent les présentes, ou à telles autres instructions qui pourront vous être ultérieurement données par Nous sous Notre seing manuel et cachet, ou par Notre ordre rendu en notre conseil privé, ou par l'intermédiaire de l'un de nos principaux secrétaires d'Etat, et vous conformant aux lois qui sont actuellement ou qui seront ultérieurement en vigueur dans Notre dite Puissance du *Canada*.

II. Et Nous vous donnons autorité et pouvoir par les présentes de garder le grand sceau de Notre dite Puissance et de vous en servir pour sceller tout ce qui doit être marqué du dit sceau.

III. Et Nous vous donnons autorité et pouvoir d'instituer et nommer en Notre nom et de notre part, quand besoin sera, nous juges, commissaires, juges de paix, juge de paix, etc. et autres officiers et ministres nécessaires de Notre dite Puissance, qui pourraient être légalement institués et nommés par Nous.

IV. Et par les présentes Nous vous donnons autorité et pouvoir d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en Notre nom et de notre part, à toute personne et de remettre les amendes. trouvée coupable d'un crime commis dans Notre Puissance, un pardon à tout complice qui aura perpétré lui-même le crime, s'il donne des informations et des preuves qui puissent conduire à l'arrestation et à la conviction du principal coupable; et de plus l'autorité et le pouvoir d'accorder à tout coupable convaincu d'un crime quelconque dans une cour de justice, ou devant un juge, juge de paix, ou magistrat en Notre dite Puissance, un pardon, soit entier, soit avec des conditions licites, ou un sursis de l'exécution de la sentence de tout tel criminel pour le temps que vous jugerez convenable; et de remettre toute amende ou confiscation qui pourra avoir été prononcé à Notre profit.

V. Et, par les présentes, Nous vous donnons autorité et pouvoir, autant que Nous le pouvons faire légalement, de priver ou suspendre de son emploi, pour des causes par vous jugées suffisantes, toute personne exerçant quelque charge ou emploi en notre dite Puissance, en vertu d'une commission ou d'un mandat actuellement décerné ou qui pourra être décerné par Nous, en Notre nom, ou sous Notre autorité.

VI. Et, par les présentes, Nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer, de temps à autre, selon que vous le jugerez nécessaire, tous les pouvoirs à Nous appartenant relativement à la convocation ou la prorogation du Sénat et de la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à la dissolution de la dite Chambre des Communes; et Nous accordons aussi les mêmes pouvoirs aux différents lieutenants-gouverneurs en exercice, des provinces de notre Puissance, relativement aux conseils législatifs ou aux assemblées législatives ou générales des dites provinces respectives.

VII. Et, par les présentes, Nous vous donnons autorité et pouvoir d'exercer dans Notre dite Puissance tous pouvoirs que Nous y possédons, relativement à la concession des licences de mariage, des lettres d'administration et à la vérification des testaments, et relativement à la garde et au soin de la personne et des biens des idiots et des aliénés.

VIII. Et attendu que dans l'acte ci-dessus de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il est, entre autres choses, porté qu'il Nous sera loisible, si Nous le jugeons à propos, d'autoriser le Gouverneur-Général du Canada à nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son député ou ses députés dans une ou plusieurs parties du Canada, et à ce titre y exercer, durant le plaisir du Gouverneur-Général, tels de ses pouvoirs, attributions et fonctions que le dit Gouverneur-Général pourra juger à propos ou nécessaire de confier à ce député ou à ces députés, sauf toutes restrictions ou instructions exprimées ou données par Nous: à ces causes, nous vous donnons autorité et pouvoir; par les présentes, sauf les susdites restrictions et instructions, de nommer une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme votre député ou vos députés dans une ou plusieurs parties de Notre Puissance du Canada, et à ce titre y exercer, durant votre plaisir, tel de vos pouvoirs, attributions et fonctions que vous jugerez à propos ou nécessaire de confier à ce député ou ces députés; pourvu toutefois que cette nomination ne porte aucune atteinte à l'exercice de tout tel pouvoir, attribution ou fonction par vous personnellement le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*.

IX. Et par les présentes Nous déclarons que, dans le cas où vous décederiez, deviendriez incapable ou vous absenteriez de Notre dite Puissance, nous voulons que tous les pouvoirs et attributions que vous recevez ici, soient dévolus, et ils sont par les présentes dévolus, jusqu'à ce que Nous ayons signifié Notre bon plaisir ultérieur à cet égard, à la personne que Nous aurons nommée; par instrument sous Notre seing manuel et cacheté, ou à défaut pour administrer le gouvernement de Notre dite Puissance;

et, s'il n'y avait personne en Notre dite Puissance de nommé ainsi par Nous, en ce cas, au plus ancien officier ayant alors le commandement de Nos troupes régulières dans notre dite Puissance.

X. Et, par les présentes, Nous enjoignons et commandons à tous nos officiers et ministres, tant civils que militaires, et à tous les autres habitants de devront obéir et aider le notre dite Puissance, de vous obéir et prêter aide et assistance, à vous, gouverneur. dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, ou, en cas que vous décédiez, deveniez incapable ou vous absentiez, d'obéir et prêter aide et assistance à la personne ou aux personnes qui seront chargées, en vertu des dispositions de Notre présente commission, d'administrer le gouvernement de Notre dite Puissance.

En foi de quoi Nous avons fait émettre les présentes lettres patentes. Témoin, Nous Même à Westminster, le 22e jour de mai, en la 35e année de notre règne.

Par mandat sous le seing manuel de la Reine.

G. ROMILLY.

CANADA.

COPIE D'INSTRUCTIONS sous le seing manuel et le sceau royal, données au Très Honorable Comte de *Dufferin*, C. P., C. C. B., comme Gouverneur-Général du Canada.

VICTORIA R.

Daté le 22 mai, 1872.

INSTRUCTIONS à Notre Très-Fidèle et Bien Aimé Cousin et Conseiller, *Frederick Temple*, Comte de *Dufferin*, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Notre Gouverneur-Général de Notre Puissance du Canada, ou, en son absence, à Notre Lieutenant-Gouverneur, ou Officier administrant le Gouvernement de Notre dite Puissance du Canada pour le temps d'alors.

Donné en Notre Cour à *Balmoral*, ce vingt-deuxième jour de mai 1872, dans la trente-cinquième année de Notre Règne.

I. ATTENDU que, par une commission sous le Grand Sceau de Notre Royaume-Uni de Préambule. la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, portant la date des présentes, Nous vous

avons constitué et nommé, vous le dit *Frederick Temple*, comte de *Dufferin*, pour être, durant Notre bon plaisir, gouverneur-général de Notre Puissance du *Canada*, et Nous vous avons de plus autorisé et commandé de faire et exécuter dûment toute chose appartenant à votre dite charge et à la mission que Nous vous avons confiée, en vous conformant aux pouvoirs et ordres énoncés Publication de la com- en la dite commission, et particulièrement aux instructions qui vous mission. seraient données avec elle ; en conséquence, par Nos présentes instructions

sous Notre seing manuel et cachet, qui sont celles dont il est ainsi parlé, Nous déclarons que c'est Notre plaisir que vous fassiez publier, avec toute la solennité convenable, Notre dite commission dans Notre dite Puissance ; et que là et alors vous prêtiez le serment prescrit par Prestation de serments un acte passé dans la session tenue en les trente-et-unième et trente-deuxième années de Notre Règne, sous le nom : " Acte pour amender par le gouverneur. la loi concernant les serments promissoires," et pareillement que vous Acte Impérial, 31 et 32 Vic., chap. 72. prêtiez le serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de la charge de gouverneur-général

de Notre Puissance du *Canada*, et de bien et impartialement administrer la justice : lesquels serments Nos juges de Nos cours supérieures de record dans Notre dite Puissance, ou trois ou un plus grand nombre de ces juges, sont par le présent requis de vous faire prêter.

II. Et Nous vous donnons pouvoir et requérons de faire prêter le dit serment d'allé-
Serments que fera prêter geance, en quelque temps que ce soit à l'avenir, soit par vous-même, soit
le gouverneur. par toute autre personne que vous aurez autorisée pour cet effet, à toute
et chaque personne occupant une charge ou place de confiance ou d'émolument, suivant que
vous le croirez à propos, ainsi que tout autre serment ou tous autres serments qui pourront
être prescrits par les statuts ou quelqu'un des statuts passés à cet effet.

Communication des ins- III. Et Nous vous requérons de communiquer sans délai à Notre
tructions au conseil privé. conseil privé de notre dite Puissance nos présentes instructions, et par-
eillement toutes telles autres instructions par la suite, dont vous jugerez à propos, pour le bien
de Notre service, de lui faire part.

Le conseil ne peut se IV. Et Nous déclarons par les présentes, et tel est Notre plaisir,
mettre en délibération que Notre dit conseil privé ne devra procéder à l'expédition d'aucune
sans avoir convoqué. affaire, à moins d'avoir été dûment convoqué de votre part, ni à moins
Quorum. du conseil ne soient présent et n'assistent aux séances où il sera
que quatre membres expédié des affaires.

V. Et de plus Nous ordonnons que si, en un cas quelconque, vous avez quelque raison
Le gouverneur peut agir suffisante pour ne point partager l'opinion de la majorité ou de la
à l'encontre du conseil. totalité des membres de Notre dit conseil privé ainsi présents, il vous
Les membres peuvent sera permis d'user des pouvoirs et autorisations dont vous êtes revêtu
consigner aux procès-ver- par Notre dite commission et par Nos présentes instructions, à l'encontre
baux leurs opinions dissi- de l'opinion de ces dits membres ; mais c'est néanmoins Notre plaisir
dentes. qu'en tout cas il soit
qu'en tout cas il soit loisible à tout membre de Notre dit conseil privé de consigner au long,
dans le procès-verbal de Notre dit conseil, les causes et motifs d'un avis ou d'une opinion qu'il
aura exprimée sur quelque question que ce soit soumise aux délibérations du dit conseil.

VI. Et c'est Notre plaisir que vous nommiez, et vous êtes par les présentes autorisé à
Nomination d'un prési- nommer par instrument muni du grand sceau du *Canada*, un membre
dent et son déplace- de Notre dit conseil privé pour présider en votre absence, et à le dépla-
ment. cer et remplacer par un autre. Et si, pendant votre absence, le
membre ainsi nommé à la présidence vient à s'absenter aussi, le plus ancien membre du
conseil privé présent à sa réunion, présidera ; l'ancienneté des membres du dit conseil se
déterminant d'après le jour ou l'ordre de leurs nominations respectives.

VII. Et Nous enjoignons et ordonnons de plus qu'il soit tenu un registre ou des
Tenue d'un procès-ver- procès-verbaux complets et exacts des délibérations, actes, procédures
bal du conseil. votes et résolutions de Notre dit Conseil, et qu'à chaque réunion du
dit conseil le procès-verbal de la dernière séance soit lu, approuvé ou amendé, s'il y a
lieu, avant de procéder à l'expédition de toute autre affaire.

VIII. Et dans l'exercice du pouvoir qui vous est conféré par la loi pour sanctionner
Sanction des bills. ou refuser de sanctionner des bills qui pourront avoir été passés par les
Chambres du Parlement de notre dite Puissance, ou pour les réserver pour la signification de
Notre plaisir. Nous vous enjoignons de vous guider, autant que possible, par les règles et
instructions suivantes, savoir :—

IX. Vous ne sanctionnerez en Notre nom aucun bill contenant aucune des clauses ci-Bills à réserver. après spécifiées, savoir :

1. Tout bills de divorce entre personnes unies par les liens sacrés du mariage ;
2. Tout bill qui comporterait en votre faveur un don de terre, d'argent ou une gratification ;
3. Tout bill permettant l'emploi de quelque papier-monnaie ou autre monnaie ayant cours dans les offres légales, si ce n'est les espèces du royaume ou d'autres espèces d'or ou d'argent.
4. Tout bill imposant des droits différentiels ;
5. Tout bill dont les dispositions paraîtraient incompatibles avec les obligations qui Nous sont imposées par traité ;
6. Tout bill qui pourrait porter atteinte à la discipline ou au contrôle de Nos forces de terres et de mer dans Notre dite Puissance ;
7. Tout bill d'une nature ou d'une importance extraordinaire, pouvant préjudicier à Notre prérogative, ou aux droits et à la propriété de Nos sujets résidant hors de notre dite Puissance, ou aux commerce et aux intérêts maritimes du Royaume-Uni et de ses dépendances ;
8. Tout bill que Nous ayons refusé de sanctionner, ou qui contient des dispositions auxquelles Nous avons déjà refusé notre assentiment ;

A moins que tel bill ne contienne une clause pour suspendre l'opération de tel bill, jusqu'à la signification de Notre bon plaisir à cet égard dans Notre dite Puissance, ou à moins que vous vous soyez convaincu qu'il existe une nécessité urgente que ce bill entre immédiatement en opération, dans lequel cas vous êtes autorisé à le sanctionner en Notre nom, excepté s'il était inconciliable avec la loi d'Angleterre ou avec les obligations qui nous sont imposées par Traité. Mais vous devez Nous transmettre à la plus prochaine occasion le bill ainsi sanctionné, avec vos raisons pour le sanctionner.

X. Vous aurez soin que toutes les lois sanctionnées par vous en Notre nom, ou réservées

Lois transmises en Angleterre doivent porter des sommaires en marge, et être accompagnées d'explications et des délibérations de la législature.

pour la signification de Notre plaisir, portent, lorsque vous Nous les transmettez, des notes analytiques exactes en marge, et soient accompagnées de toutes remarques explicatives nécessaires pour faire connaître les motifs et l'opportunité des dites lois ; et vous devez aussi transmettre des copies conformes des journaux et procès-verbaux des chambres législatives de Notre dite Puissance, que vous vous ferez donner par les greffiers ou autres officiers des dites chambres autorisés à cet effet.

XI. Et attendu que Nous vous avons, par Notre dite commission, donné pouvoir et autorité

Droit de grâce, manière d'accorder, lorsque vous le jugerez à propos, en Notre nom et de Notre part à toute personne trouvée coupable d'un crime quelconque dans une cour de justice ou devant un juge, juge de paix ou magistrat en Notre dite Puissance, un pardon soit entier soit avec conditions licites : a cette cause Nous vous Ordonnons et enjoignons par les présentes de vous faire faire par le juge qui aura présidé au procès de tout criminel condamné à la peine de mort par sentence d'une cour en Notre dite Puissance, un rapport par écrit du procès du dit criminel ; ce rapport sera pris par vous en considération à la première réunion de Notre dit conseil privé qui se pourra convenablement tenir après la réception du dit rapport, alors que le dit juge pourra être spécialement assigné ; et vous ne ferez grâce et n'accorderez un surcis à aucun criminel, à moins qu'il ne vous semble expédient de le faire, après avoir reçu à ce sujet l'avis de Notre dit conseil privé ; mais dans tous les cas, vous accorderez ou refuserez la grâce ou le surcis suivant votre propre et libre jugement, soit que les membres de Notre dit conseil privé partagent ou non votre opinion ; ayant soin néanmoins de consigner au long dans le procès-verbal de Notre dit conseil les raisons de votre détermination, dans le cas où vous décideriez une question de cette nature contrairement à l'avis de la majorité des membres du dit conseil.

XII. Et Nous ordonnons et enjoignons de plus que toutes les commissions de juges, Les juges, etc., seront juges de paix ou autres officiers que vous accorderez, ne soient accordés durant le bon plaisir, à moins que la loi n'en ordonne autrement.

XIII. Et Nous ordonnons et enjoignons de plus que vous Nous transmettiez ponctuellement, chaque année, par l'intermédiaire d'un de Nos principaux secrétaires d'Etat, tous rapports annuels que Nous avons coutume de recevoir de la Puissance du Canada touchant le revenu et la dépense, la milice, les travaux publics, la législation, les établissements civils, les pensions, la population, les écoles, le cours de change, les importations et les exportations, les produits agricoles, les manufactures et autres matières qui se rapportent à l'état et à la condition de Notre dite Puissance.

XIV. Et attendu que Notre service et la sécurité de notre dite Puissance pourraient souffrir grandement de l'absence du gouverneur-général, vous ne quitterez, sous aucun prétexte que ce soit, la dite Puissance, sans en avoir obtenu de nous au préalable la permission sous Notre seing manuel et cachet, ou par l'intermédiaire de l'un de Nos principaux secrétaire d'Etat.

V. R.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles."

(En Comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Clauses 1 et 2 lus et rejeté.

Clause 3 lu et agréés.

Le préambule, étant lu de nouveau, a été agréé.

Le titre étant lu de nouveau, a été agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Botsford*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport et le dit amendement soit maintenant reçu.

Le dit amendement étant lu de nouveau a été agréé par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Ferrier*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été,

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Page, 1, ligne 25, retranchez clause 3.

Le dit amendement a été agréé,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port de Halifax," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Atkins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable *Atkins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Simpson* du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour surveiller les impressions du Parlement pendant la présente session, a présenté son second et son troisième rapport.

Ordonné qu'ils soient reçus et

Il ont été lus par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 mars, 1873.

Le comité conjoint des impressions du parlement a l'honneur de soumettre, comme étant son SECOND RAPPORT:

Le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ;

Le rapport du greffier du comité sur le service des impressions pour l'année dernière, et le compte des impressions, bilan annuel.

Le comité soumet le tout respectueusement à la considération des deux Chambres.

J. SIMPSON.

Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITE.

CHAMBRE DE COMITÉ,

27 mars, 1873.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement, auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur ce service de l'année dernière et le bilan annuel, prend la liberté de faire rapport comme suit :—

Le bilan a été examiné et trouvé exact ; chaque item du Doit et de l'Avoir a été vérifié par sa pièce justificative. Les dépenses ont de même été contrôlées en détail à l'aide des comptes, et acquit en fut donné. Le résultat de l'audition a été tout à fait satisfaisant.

Le sous-comité a aussi examiné la liasse de tous les documents imprimés dans le cours de l'année dernière, et il a pu s'assurer de l'exactitude des comptes pour la composition de leurs matières.

Il a de même examiné et trouvé bien tenus les différents livres de comptes et le livret de banque.

Le sous-comité recommande, pour que la couleur et la qualité du papier à imprimer soient, autant que possible, uniformes, que l'on garde en main un approvisionnement de ce papier pour au moins six mois.

Quant à l'assertion du rapport du greffier touchant les retards apportés dans la livraison des documents parlementaires pendant la vacance, le sous-comité a cru devoir appeler devant lui l'entrepreneur des impressions, M. *Taylor*, qui s'est expliqué, en disant que puisque l'ouvrage avait été fait, comme les années précédentes, dans une période ordinaire, il n'était tenu à rien de plus.

Le sous-comité recommande que M. *Taylor* soit informé qu'il faut que les impressions marchent sans interruption pendant la vacance, selon que le greffier le demandera, afin qu'elles soient toutes terminées le plus tôt possible.

La sous-comité a pu voir que la reliure n'est pas conforme aux termes du contrat, mais le fait que l'entrepreneur a perdu presque tous ses matériaux et outils dans l'incendie de son atelier et se trouvait pressé d'ouvrage dans le même temps, peut-être accepté comme excuse, et il recommande que pour l'avenir il soit tenu de se conformer au contrat.

Pour ce qui est de la partie du rapport du greffier qui a trait à l'expiration du contrat actuel des impressions, le sous-comité croit devoir en faire plus tard le sujet d'un rapport spécial.

Le sous-comité recommande avec instance que l'attention du ministère des travaux publics soit attirée sur la nécessité d'avoir, dans les voûtes de ces édifices, un local réservé exclusivement au département des impressions, et assez spacieux pour contenir un approvisionnement de papier à imprimer pour six mois, et toutes les feuilles des documents à mesure qu'elles s'impriment.

Le sous-comité recommande que la somme de \$35,000 demandée comme devant être probablement nécessaire pour les frais d'impression du parlement pour l'année fiscale commençant le 1er juillet 1873, soit accordée, mais si, à mesure que la session avancera, l'on voyait que les impressions à faire exigent une autre somme, le sous-comité soumettra telle autre estimation qui pourrait être nécessaire.

En terminant son rapport, le sous-comité croit devoir exprimer son approbation de la manière dont le greffier, M. *Hartney*, s'est acquitté de ses fonctions pendant la dernière année.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

"

"

"

"

"

J. SIMPSON, Président.

JAMES YOUNG,

M. BOWELL,

RUFUS STEPHENSON.

C. O. WALLACE,

A. R. McLELAN,

RAPPORT DU GREFFIER.

CHAMBRE DE COMITÉ,

5 mars, 1873.

Au Président et aux Membres du Comité collectif des impressions.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des impressions du parlement pour l'année fiscale expirée au 30 juin 1872, est de \$28,295.50.

Les divers livres de comptes, ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant, sont prêts pour l'audition.

Le comité observera que les dépenses ont été moindres qu'à l'ordinaire. Cela vient de ce que la session a duré jusqu'au milieu de juin, et comme tous les comptes doivent être clos le 30 du même mois, date de l'expiration de l'année fiscale, une grande quantité d'ouvrage restait inachevée et a dû être payée l'année suivante, il est donc probable que le bilan de l'année 1872-73 indiquera une augmentation correspondante.

L'entrepreneur pour la fourniture du papier à imprimer a ponctuellement fourni ce papier qui était du poids et généralement de la qualité spécifiés au contrat.

Quant aux impressions, les ouvrages de routine ont assez bien marché durant la session ; mais beaucoup d'ouvrages qui auraient dû être faits dans le même temps ont dû être gardés pour la vacance : Alors, la nécessité de publier les statuts ou autres documents émanant des ministères est donnée comme raison du retard qu'on apporte à l'impression des documents parlementaires. Cela ne devrait pas arriver. Mais il reste à savoir si les prix réduits actuels permettront ou justifieront les dépenses nécessaires pour faire l'ouvrage d'une manière satisfaisante.

Quant à la reliure, un seul établissement fait toute la reliure du parlement et des ministères. Les statuts et les documents de la session sont généralement prêts pour le relieur en même temps, et l'ouvrage se ressent de la hâte qu'on y met afin de donner satisfaction. Le relieur apporte comme excuse la perte de presque tous ses matériaux et outils lors de l'incendie de son établissement. Je lui ai signifié que son ouvrage n'était pas fait suivant les termes du contrat.

Avec les travaux de la prochaine session les contrats actuels expirent, mais les contrats pour les impressions et la fourniture du papier à imprimer contiennent une clause d'après laquelle, à l'option et par l'ordre des deux Chambres, ils peuvent être renouvelés pour une nouvelle période de cinq ans.

Je signalerai instamment au comité la nécessité d'avoir dans les voûtes des édifices, un local réservé au département des impressions. Des documents et articles de papeterie représentant une valeur de plusieurs mille piastres sont actuellement déposés dans une chambre servant à plusieurs autres objets et sont ainsi exposés aux accidents ou aux abus de confiance.

Le rapport des explorations géologiques fut soumis au parlement, l'an dernier, en manuscrit, et l'impression en fut ordonnée comme documents de la session. Pour assurer l'exactitude du texte, il est nécessaire que l'impression soit surveillée par les attachés à la commission géologique, et comme ces messieurs sont en exploration toute l'été, l'impression n'a pu être faite que plus tard. Par suite, je n'ai reçu les feuilles pour le relieur que depuis la réunion du parlement, et la distribution du volume des documents de la session, dans lequel se trouvera ce document, est différée de plusieurs mois déjà, inconvénient grave. Je recommanderais respectueusement qu'on adopte un autre plan pour la publication de ce rapport.

Pendant la dernière session, le parlement adopta une résolution recommandant le remaniement des traitements de ses employés.

Quant aux employés du bureau des impressions, ils ont été pris parmi le personnel des deux chambres, nommés employés de l'une et de l'autre et placés sous le contrôle de ce comité collectif. Par suite tout remaniement de leurs traitements ne pourra être fait que par l'intermédiaire de ce comité.

Conformément à la loi, j'ai transmis au ministre des finances, afin qu'il l'approuve et le soumette au parlement avec le budget, une évaluation des sommes probablement requises pour les impressions du parlement durant l'année fiscale commençant le premier juillet 1873 ; cette évaluation représente un total de \$35,000, sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY, greffier,

Département des impressions parlementaires

BILAN ANNUEL du compte d'impression pour le Parlement, du 1er Juillet 1871 au 30 Juin 1872.

AV.

1871.		\$	cts.	Pièces, justifi.	\$	cts.
1er juillet.		1,230 97		No. 1	Impression, I. B. Taylor, balance du dernier compte	\$2,352 47
	Montant des mandats émis, impressions parlementaires.....	28,000 00		" 2	do	1,598 35
	Montant des mandats émis, rapports des départements.....	3,356 90		" 3	Moins, retenu comme représentant 20 pour cent.	\$16,228 91
	Montant reçu pour l'impression de Bills Privés.....	170 07		" 4	Reliure.....	2,190 06
	Montant reçu pour assurance, incendie de l'atelier du relieur.....	991 82		" 5	Papier d'impression.....	\$8,970 32
					do en main depuis la dern. session	1,230 97
					Valeur totale du papier en main	\$10,201 29
					Balance en main pour la prochaine session.....	935 47
					Coût total du papier employé.....	9,265 82
					Assurance.....	230 00
					Salaires.....	1,924 00
					Frais de port.....	320 35
					Lithographies.....	90 00
					Papier à envelopper.....	225 00
					Divers.....	79 59
					Fonds de retraite.....	63 50
					Coût total.....	\$32,814 29
					Valeur du papier en main.....	935 47
						\$33,749 76

Balance du papier en main :—	
246 rames royal à \$2 95.....	\$725 76
185...12...12 papier ministre à \$113.....	209 77
	\$935 47
Coût total, impressions parlementaires.....	
	\$32,814 29
REMBOURSEMENT :—Rapports des départ. \$3,356 90	
	Bills privés..... 170 07
	Assurance..... 991 82
	4,518 79
Coût total, impressions parlementaires.....	
	\$28,295 50
Calculé numériq., le coût pour chaque Chambre serait comme suit :	
	Sénat..... \$ 8,444 73
	Chambre des Communes..... 19,850 77
	\$28,295 50

Chambre de Comité, 5 mars 1873.
 Examiné et trouvé exact, 24 mars 1873.
 J. SIMPSON, *Président*,
 A. R. McLELLAN,
 R. W. W. CARRALL,

HENRY HARTNEY, *greffier*,
 Département des Impressions Parlementaires.

JAMES YOUNG,
 RUFUS STEPHENSON,
 W. WALLACE.

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 mars, 1873.

Le comité conjoint des Impressions a l'honneur de soumettre son TROISIÈME RAPPORT, lequel est comme suit :

Le comité recommande l'impression des documents suivants, savoir :

Réponse à une adresse.—Copie des soumissions pour travaux sur le canal Welland, indiquant les soumissions qui ont été retirées du consentement du département, et les noms des cautions ;

Rapport des articles employés dans les manufactures canadiennes, et qui sont placés sur la liste des articles exempts de droits, en vertu de l'acte 34 *Vic.*, ch. 10, sec. 3.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :

Cédule des recettes et dépenses, etc., Département de la Marine et des Pêcheries ;

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'Hon. M. *W. McDougall*, au sujet de sa nomination à quelque charge sous le Gouvernement, etc. ;

Réponse à une adresse—Etat des sommes payées à l'Hon. M. *W. McDougall* pour services par lui rendus, ou pour dépenses ou allocations ;

Etat officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du *Canada*, 35 *Vic.*, 5 Sess. 1er Parl. 1872.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor* il a été *Ordonné*, que les dits rapports soient pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Avril, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Panct,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ;—du révérend *John A. G. Calder* et autres, du village d'*Orono* ; du conseil municipal du township de *Burford* ; de *John Gordon* et autres, du township de *Wawanosh Ouest*, et du conseil municipal du dit township de *Wawanosh Ouest*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dickson* ;—de *Richard Benner* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres lieux ; de *Gilbert Mellicken* et autres, de *Winnipeg*, province de *Manitoba* ; de la compagnie de chars de la Puissance ; de la compagnie du pont suspendu de *Queenston* ; de *William A. Thompson* et autres, et deux pétitions de *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique*, et de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan* ;—d'*Etienne Guy* de *Lachine*, dans le district de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macpherson* ;—de *William Kersteman* et autres.

Par l'honorable M. *Campbell* ;—de la compagnie des chemins de fer de *prolongement du nord*.

Par l'honorable président ;—de la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ;—de *H. A. Nelson* et autres, de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Thomas C. Keefer*, de la cité d'*Ottawa*, ingénieur civil, demandant que dans tout acte qui sera passé pour avantager la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, il soit inséré une clause qui oblige la dite compagnie à soumettre à l'arbitrage sa réclamation contre les porteurs de bons privilégiés, et à lui payer la somme que les arbitres pourraient lui adjuger.

De *J. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque d'*Stadicon*."

De la chambre de commerce de la ville de *Sorel*, province de *Québec*; demandant que l'acte de faillite de 1869 ne soit pas continué et qu'une loi plus effective soit passée pour la répression des fraudes et la punition des débiteurs malhonnêtes.

De *James MacNab*, du township de *Bosanquet*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer la prolongation de durée du brevet d'invention obtenu par lui comme premier inventeur d'un boulon horizontal d'accouplement pour chars de chemins de fer, et à l'effet de déclarer valide la dite prolongation, nonobstant les irrégularités de son émission.

De *James Whatman*, de *Carlton Gardens*, No. 6 *Londres*, Angleterre, par son agent *W. Larratt Smith*; demandant qu'il ne soit passé aucun acte à l'effet de permettre une nouvelle émission par la compagnie de Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* d'obligations ou d'actions ayant priorité sur les émissions opérées en vertu de l'acte de 1856, ou de permettre de différer de nouveau le paiement de l'intérêt sur les obligations émises en vertu de cet acte, que les droits acquis par le pétitionnaire et les autres porteurs d'obligations privilégiées ne soient pas atteints de nouveau par des dispositions législatives, mais soient laissés intacts, et que le pétitionnaire ait la faculté de présenter des justifications de sa demande, et de faire connaître par la bouche d'un conseil les raisons pour lesquelles il conviendrait de rejeter la proposition de loi qui a été faite.

De la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau Brunswick*, demandant qu'il ne soit pas passé de loi pour empêcher le chargement sur le pont des navires dans le port de *Saint Jean*.

De *J. D. Lewin*, président de la banque du *Nouveau Brunswick*, demandant la continuation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

De *N. Papineau* et autres, du comté de *Beauharnois*; demandant qu'il ne soit pas construit de canal sur la côte nord du *St. Laurent*, entre les *Cascades* et le *Coteau Landing* mais que le canal actuel de *Beauharnois* soit amélioré et agrandi.

L'honorable *M. Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

1er avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport :

Le comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés :

De *E. Browne* et autres de la cité de *Hamilton*, province d'*Ontario*, demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie d'assurance contre le feu et maritime de l'intérieur"; de *Mossom Boyd* et autres, de la ville de *Port Hope*, province d'*Ontario*, deman-

dant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario* ; de l'honorable *Henry Starnes* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation dans le but de garantir les transactions commerciales et d'être autorisés à agir comme agents pour le placement d'argent et autrement ; de la société permanente de construction et d'épargnes de la cité de *Toronto*, demandant qu'il soit passé un acte pour changer le nom de la dite compagnie et pour étendre ses pouvoirs ; de *James Irwin* et autres, de la ville de *Prescott* province d'*Ontario*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie des moissonneuses dites "Warrior" ; de l'honorable *William McMaster* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom "Compagnie de chemin de fer, de Jonction du Grand Occidental et de la côte du lac *Ontario* ; du dit honorable *William McMaster* et autres, de la province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Pont du *Canada* et de la Rivière *Déroit* ; d'*Alexandre McHattie* de la cité de *Londres*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom "Compagnie des mines d'argent de l'*Etoile du Nord*" ; de *James R. Ward* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte autorisant la construction de barrages flottants sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads* dans le district de *Richelieu*.

Votre comité a aussi examiné les Pétitions suivantes.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*, demandant l'autorisation d'émettre des billets promissoires et de passer des conventions, baux et marchés d'exploitation avec des compagnies étrangères de chemin de fer ; d'*Arthur M. Jarvis* et autres de la cité de *Toronto* ; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie, dite *Empire*," et a constaté que les avis qui ont été donnés de ces pétitions n'ont pas eu toute la durée voulue, votre comité cependant recommande de suspendre la 51e règle dans ces deux cas, vu que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront veiller à ce qu'aucune personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de *M. Dickson*, secondé par l'honorable *M. Locke*, il a été

Ordonné, que la 51ème règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions de la compagnie de chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*, et d'*Arthur M. Jarvis* et autres, de la cité de *Toronto*, tel que recommandé par le huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles" a été lu la troisième fois."

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour pouvoir à la nomination d'un maître de havre pour le port de *Halifax*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfurlane,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Kamourasku* ; et aussi dans le comté de *Bonaventure*, district de *Gaspé*, pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Blake* ;—de *John Zimmerman* et autres, de la cité de *Toronto*, et du conseil municipal du township de *Norwich*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)* ;—du conseil municipal du township de l'île des *Abouettes*, comté de *Pontiac*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Botsford*, de *J. A. Fenwick* et autres, du comté de *King*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—de *John McLean* et autres, de la province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la chambre de commerce de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, et de la chambre de commerce de la ville de *Galt*, province d'*Ontario* ; demandant la continuation de l'Acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

De la compagnie manufacturière dite *Dolphin* ; demandant que sa charte soit amendée de manière à fixer le siège de ses affaires en la ville de *Ste. Catherine*, dans le comté de *Lincoln*, province d'*Ontario*, et pour d'autres fins.

De *Samuel Shape* et autres, du township de *Wilmot*, province d'*Ontario* ; demandant qu'ils soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

Du Barreau de la province de *Québec*, section du district de *Montréal* ; demandant qu'il soit fait une enquête par le Parlement pendant la présente session sur l'état actuel de la Magistrature dans la province de *Québec* ; qu'il soit passé une loi pour assurer aux juges résidant dans les cités de *Montréal* et de *Québec*, un traitement suffisant, et une pension convenable lors de leur mise à la retraite.

L'honorable M. *Shead* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle reste ajournée à jeudi le 17 avril à 7 heures P. M.

L'honorable M. *Miller*, a proposé en amendement secondé par l'honorable M. *Carrall*,

De retrancher tous les mots après "*s'ajournera*" et d'insérer, "mercredi le 9ème jour d'avril courant, elle reste ajournée à mercredi le 16ème jour du dit mois à 7 heures du soir."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dimouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wilmot.—27</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chanveau (président)</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal.—24.</i>

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant alors mise sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Victoria*, chapitre 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie."

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été ordonné, qu'elle soit remise à jeudi, le dix-septième jour d'avril courant.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement, durant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été ordonné, qu'elle soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisième rapport du dit comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été ordonné, qu'elle soit remise à vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un rapport contenant des états et statistiques du revenu de l'Intérieur de la Puissance du *Canada* pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1872 ;

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 3 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRIÈRES.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, à la date du 1er janvier, 1873.

Ordonné, que la dite liste soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Shead* ;—deux pétitions de la chambre de commerce de la Puissance.

Par l'honorable M. *Dickson* ;—de la compagnie du chemin de fer d'Erie et Niagara.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ;—du révérend *Charles A. R. Boissonneault* et autres, de *Ste. Marthe* ; de *J. B. Mongenais*, maire, et autres, de *Rigaud* et du Révérend *L. Turcot* et autres, de l'Isle Perrot, dans le comté de *Vaudreuil*, province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *John A. G. Calder* et autres, du village d'*Orono* ; du conseil municipal du township de *Burford* ; de *John Gordon* et autres, du township de *Wawanosh Ouest*, et du conseil municipal du dit township de *Wawanosh Ouest*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage en *Canada*.

De *Richard Benner* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de crédit immobilier du *Canada*.

De *Gilbert McMicken* et autres, de *Winnipeg*, Province de *Manitoba*, demandant un acte d'incorporation pour les autoriser à faire le commerce de banque, de prêt et d'agence, dans le *Manitoba*, sans le privilège d'émettre des billets destinés à la circulation.

De la compagnie de chars du *Canada*; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à augmenter son capital social, lui conférer de nouveaux pouvoirs, et changer son nom en celui de compagnie de chars et de manufacture du *Canada*.

De la compagnie du pont suspendu de *Queenston*; demandant qu'il soit passé un acte pour réduire le montant payé sur chaque action de l'ancien capital de la compagnie à cinquante centins par piastre, et tels autres amendements qui seront nécessaires.

De *William A. Thompson* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du câble atlantique du *Canada*,"

De *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* et de la province d'*Ontario*; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont et tunnel de la rivière *St. Clair*, en abrogeant la 30e clause du dit acte; et demandant aussi un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*.

D'*Etienne Guy*, de *Lachine*, dans le District de *Montréal*; demandant qu'il ne soit pas incorporé de compagnie pour la construction de certains travaux hydrauliques aux Rapides de *Lachine*.

De *William Kersteman* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de la *Baie James* et du *Lac Supérieur*.

De la compagnie du chemin de fer du prolongement du Nord; demandant un acte pour fusionner la dite compagnie avec celle du chemin de fer du Nord.

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de banque *Victoria*.

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du Maitre Général des Postes pour l'année expiré le 30 juin 1872.
Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

(Voir documents de la Session.)

Alors, sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 4 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Churchill,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Cochrane,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table

Par l'honorable M. *Benson* ;—du conseil municipal du township de *Crowland*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Armand* ;—de *James McCulley* et autres, de la paroisse de *St. Clement* dans le comté de *Beauharnois*, province de *Québec*.

Par l'honorable président ;—de la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe.

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Letellier de Saint Just* ;—de *P. Bachand* et autres, de la ville de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Zimmerman* et autres, de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie d'orfèvres du *Canada*."

De *J. A. Fenwick* et autres, du Comté du *King* province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "chambre de commerce du comté de *King*."

Du conseil municipal du township de l'Île des *Allumettes*, dans le comté de *Pontiac*, province de *Québec* ; demandant de l'aide pour construire un pont sur la rivière *Ottawa* pour relier l'Île des *Allumettes* avec le township de *Pembroke*.

Du conseil municipal du township de *Norwich* sud, province d'*Ontario*, et de *John McLean* et autres, de la province de *Québec*; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

4 Avril, 1872.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés, savoir :

Les pétitions—de *J. R. Armstrong* et Cie., et autres, de la cité de *Toronto*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de calorifère à pétrole du *Canada*."

De *James McNabb*, du township de *Bosanquet*, dans le comté de *Lambton*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer la prolongation de durée du brevet d'invention obtenu par lui comme premier inventeur d'un boulon horizontal d'accouplement pour chars de chemins de fer, et à l'effet de déclarer valide la dite prolongation, nonobstant les irrégularités de son émission.

De la compagnie manufacturière dite *Dolphin*; demandant que sa charte soit amendée de manière à fixer le siège de ses affaires en la ville de *Ste. Catherine*, dans le comté de *Lincobn*, province d'*Ontario*, et pour d'autres fins.

De *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* et de la province d'*Ontario*; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont et tunnel de la rivière *St. Clair*, en abrogeant la 30e clause du dit acte.

De *H. A. Nelson* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque *Victoria* du *Canada*."

De *William Kersteman* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie du chemin de fer de la *Baie James* et du lac *Supérieur*.

Votre comité a aussi examiné la Pétition de *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* et de la province d'*Ontario*; demandant un acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit*, en abrogeant la 30e clause du dit acte et en le modifiant sous d'autres rapports, et a constaté que l'avis publié dans un journal de la localité n'a pas eu toute la durée voulue; votre comité recommande cependant de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vû que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la chambre de commerce de la Puissance; demandant un acte d'incorporation et a constaté qu'il a été donné avis régulièrement dans la *Gazette du Canada*, mais qu'il n'a pas été publié d'avis local; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vû que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *Milton Courtright* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique*, et de la province d'*Ontario*, ainsi que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la chambre de commerce de la Puissance, tel que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que la résolution du deux courant, "Que lorsque la Chambre s'ajournera mercredi, le "neuvième jour d'avril courant, elle reste ajournée à mercredi le seizième jour du dit mois à 7 heures du soir" soit rescindée, et que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle resteournée à jeudi, le 17 avril, à 7.30 du soir.

a question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Atkins*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi, le 17ème jour d'avril courant, à 7.30 heures du soir.

Jeudi, 17 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président!

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny, (Sir Edward)</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>

PRIÈRES.

L'honorable président a présenté un rapport du greffier de la couronne en chancellerie énonçant qu'*Eugène Chinic*, Ecr., de la ville de *Québec*, province de *Québec*, a été appelé au Sénat.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Lorsque l'honorable M. *Eugène Chinic* a été introduit entre les Honorables MM. *Campbell* et *Armand*.

Alors l'honorable M. *Eugène Chinic* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier, ordonné qu'il soit inséré au journal, et il est comme suit :



CANADA.

[L.S.]

DUFFERIN.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé *Eugène Chinic*, écuyer, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour la division électoriale du *Golfe* de notre province de *Québec*, et nous vous commandons le dit *Eugène Chinic* écuyer, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelle^s fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboyc*, de *Clandeboyc*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboyc* de *Bullyleidy* et *Killecagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce dixième jour d'avril dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-treize, et de Notre Règne la trente-sixième.

Par Ordre

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors l'honorable M. *Chinic*, a prêté le serment requis par la loi, devant *Robert LeMoine* Ecr., commissaire nommé à cet effet, et a pris son siège en conséquence.

L'honorable président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable M. *Eugène Chinic*, membre du Sénat, avait fait et souscrit la déclaration de qualification requise par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Toronto*, en date du 31 mars, 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la banque de *Québec*, en date du 17 mars, 1873.

Aussi une liste des actionnaires de la banque d'échange du *Canada*, en date du 31 mars, 1873.

Aussi un rapport des directeurs de la compagnie mutuelle d'assurance du *Beaver* et de *Toronto* contre le feu, en date du 13 mars, 1873.

Aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures dans les comtés de *Bellechasse*, *Montmagny* et l'*Islet*, dans le district de *Montmagny*, province de *Québec* pour l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table,

Par l'honorable M. *Blake*;—de *J. Hunts* et autres, du comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Stead*;—du Très Révérend Evêque d'*Ontario* et autres, du quartier *St. George*, dans la ville d'*Ottawa*, de *J. M. T. Hannum* et autres, du quartier *Wellington*, dans la cité d'*Ottawa*, de *H. T. Watson*, et autres, du quartier *By*, dans la dite cité d'*Ottawa* et deux Pétitions de *Charles Platt Treadwell*, shérif des comtés-unis de *Prescott* et *Russell*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*;—d'*Archibald Knight* et autres, du village de *Renfrew* et du conseil municipal du comté de *Renfrew*; des conseils municipaux du township de *Pembroke*, et du village de *Pembroke* tous dans la Province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Wilson*;—d'*A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'Honorable M. *Benson*;—de *John Parker* et autres, du village de *Dunbarton*, Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McClelan*;—de *William Rae* et autres, du township de *Winchester*, dans le comté de *Dundas*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan*;—de *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*, et du Révérend *Th. Brassard* et autres, de *Vaudreuil*, Province de *Québec* ;

Par l'honorable M. *Price*;—de MM. *Hamilton frères* et autres, marchands faisant le commerce de bois, de la Province de *Québec*;

Par l'honorable M. *McMaster* ;—de la Chambre de commerce de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—du révérend *Charles Olivier Caron*, vicaire-général, et autres, de la ville de *Trois-Rivières*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ;—du révérend *J. B. A. Cousineau* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, dans le comté de *Terrebonne*, province de *Québec* ;

Par l'honorable M. *Christie* ;—de *Samuel Platt* et autres, de la ville de *Goderich*, dans le comté de *Huron*, et de *Thomas Fairbairn* et autres, du township de *Culross*, dans le comté de *Bruce*, province d'*Ontario* ;

Par l'honorable M. *Aikins* ;—de la compagnie de chemins de *Hamilton* et *Milton*.

Par l'honorable M. *Campbell* ;—de *S. S. Macdonald* et autres, de *Windsor*, province d'*Ontario*, et de la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, dans la dite province d'*Ontario*.

Par l'honorable président ;—de l'assemblée législative de la province d'*Ontario*, réunie en Parlement, de *François Vézina* et autres, tenant des débentures des commissaires du Havre de *Québec*, et de *Ol. Robitaille*, et autres, directeurs de "La Caisse d'économie de *Notre-Dame de Québec*."

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Chambre de Commerce de la Puissance, représentant que les Chambres de Commerce de *Saint Jean*, (*Nouveau-Brunswick*), *Halifax*, *Québec*, *Montréal*, *Toronto*, *Hamilton* et *Kingston* devraient être autorisées par un acte du Parlement à nommer des arbitres en matière d'assurances maritimes pour ces ports ; représentant aussi la nécessité d'une loi d'inspection générale et recommandant de rendre obligatoire l'inspection du beurre, du poisson et des huiles de poisson, du pétrole, du cuir et des peaux, des alcalis et des denrées y compris le lard et le bœuf, et de ne pas rendre obligatoire l'inspection des farines, du fromage et des grains de toute espèce.

De la dite Chambre de Commerce de la Puissance représentant la nécessité de changer la loi au sujet de l'enregistrement des navires qui naviguent sur les eaux intérieures du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte basé sur les lois d'enregistrement qui existent aux *Etats-Unis* et sur l'acte de la marine marchande impériale, avec les modifications nécessaires et demandant qu'il soit établi une cour d'amirauté en la ville de *Montréal*.

De la compagnie du chemin d'*Erie* et *Niagara* ; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à construire un ou plusieurs embranchements, de sa ligne à la rivière *Niagara*, et pour étendre davantage ses pouvoirs de corporation.

Du révérend *Charles A. R. Boissonneault* et autres, de *Ste. Marthe* ; de *J. B. Mongenais*, maire et autres, de *Rigaud* ; et du révérend *L. Turcot* et autres de l'*Isle Perrot* dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit construit un canal sur la rive nord du fleuve *St. Laurent*, entre les *Cascades* et le *Côteau Landing*.

L'Honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du huitième jour de mai 1872 ; demandant qu'il plaise à Son Excellence, de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le nombre de trains spéciaux qui ont circulé sur le chemin de fer Européen et Nord Améri-

cain et sur la partie de l'Intercolonial allant à *Amherst*, ou sur tout autre partie de ce chemin, depuis le 1er mai 1871, jusqu'au dernier jour de décembre de la même année, avec indication du service de la dépense et de la recette de ces trains spéciaux, et du nom de celui qui a donné ordre de les faire circuler ; et aussi un état des noms et du nombre des voyageurs qui ont passé sans payer dans ces trains sur un parcours quelconque, le dit état faisant mention de l'autorité qui a accordé et de la cause pour laquelle elle a accordé ces passages gratuits pendant la période ci-dessus mentionnée.

Ordonné, que la dite reponse soit déposé sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre une réponse en partie à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 24 mars, 1873, demandant que Son Excellence soit priée de faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un écrivant en son nom, ou un de ses associés ; ou toute correspondance avec quelque personne ou quelques personnes que ce soit, au sujet du chemin de fer canadien du *Pacifique* ou de la proposition faite par ces personnes de le construire, équiper et exploiter, et des moyens qu'elles avaient de former une compagnie.

Copie de tout contrat conclu entre Sir *Hugh Allan* et ses associés et le gouvernement pour la construction, l'équipement et l'exploitation du dit chemin de fer, en vertu de la charte accordée par le Gouverneur-Général en conseil le cinquième jour de février dernier.— Copie de la liste d'action soumise par Sir *Hugh Allan* ou ces associés avant la signature de ce contrat.

Des états énonçant les noms des actionnaires du chemin de fer canadien du *Pacifique* sous l'empire de la dite charte du 5 février dernier : le nombre des actions possédées par chaque actionnaire ; par qui et quant elles ont été souscrites ; et, pour celles qui n'ont pas été souscrites par l'actionnaire en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont souscrites ; le montant versé sur la souscription, avec la mention des noms de ceux par qui et à qui il a été versé au crédit du Receveur-Général, le nom de la banque où il est maintenant déposé ; la date de ce versement, et s'il a été fait en espèces ou en effets du Gouvernement ; et les conditions auxquelles ces dépôts ont été reçus.

Les noms de ceux qui ont demandé à prendre des actions de la compagnie à la suite des annonces de la compagnie appelant des demandes de souscriptions d'actions et datées à Montréal, le 11 février dernier ; et dans le cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents ou procureurs qui les ont faites ; le nombre d'actions demandées par chaque personne ; le nombre d'actions allouées à chacune, le montant payé sur chaque action ainsi allouée et le nom de la banque où est déposé ce montant ; la date du paiement et les conditions auxquelles ces dépôts sont en la possession de telle banque ; et dans les cas où il peut y avoir eu transferts d'actions, les noms des personnes auxquelles ont été faites ces transferts.

Aussi le montant des actions souscrites sur les livres ouverts, pour recevoir les demandes de souscriptions d'actions, par la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* dans les capitales des provinces du *Canada*, en juillet dernier, avec indication du nombre d'actions demandées dans chaque de ces villes ; et dans les cas où les demandes n'ont pas été faites par les souscripteurs en personne, les noms des agents et des procureurs qui les ont faites pour eux.

Ordonné, que la dite réponse soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception des pétitions pour bills privés soit prolongé jusqu'à lundi, le vingt huitième jour d'avril courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la présentation de bills privés soit prolongé jusqu'à lundi le vingt-huitième jour d'avril courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la réception des rapports de tous comité permanent ou spécial sur les bills privés soit prolongé à jusqu'à lundi, le vingt-huitième jour d'avril courant.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la chambre un bill intitulé : "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et du *Manitoba*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Macpherson*, a proposé secondé par l'honorable M. *Wilmot*,

Qu'il soit résolu—que par le statut 35 *Victoria*, ch. 72 et 73, deux compagnies—la compagnie du chemin de fer Intérocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada*—ont été incorporées avec plein pouvoir de construire et d'exploiter le chemin de fer Canadien de *Pacifique*, survant les conditions et stipulations arrêtées lors de l'union de la *Colombie Britannique* avec le *Canada*.

Que par le statut 35 *Vic.*, ch. 71, la compagnie du chemin de fer Intérocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* ont reçu la faculté de se fusionner pour ne former qu'une compagnie, et que le gouvernement a été autorisé à s'étendre avec l'une ou l'autre des dites compagnies, ou, si elles opéraient une fusion, avec la compagnie ainsi fusionnée, pour la construction et l'exploitation du dit chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Que les pouvoirs conférés au gouvernement par la quinzième clause du statut 35 *Vic.*, ch. 71, ne devaient, dans l'intention de l'acte, être exercés que dans le cas où la compagnie du chemin de fer interocéanique et la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* du *Canada* manqueraient ou refuseraient respectivement et conjointement de s'entendre avec le gouvernement pour construire et exploiter le chemin de fer canadien du *Pacifique*; que la conclusion d'une convention pour construire et exploiter ce chemin avec des personnes non incorporées par le Parlement, sans qu'il ait été demandé des soumissions par avis public à aucune associations de sujets de Sa Majesté ayant la capacité et la volonté de former une compagnie et d'accepter une charte sous l'empire des dispositions du statut 35 *Vic.*, ch. 71, n'a pas été conforme à l'esprit et à l'objet du dit statut; qu'un tel acte est grandement sujet à objection et contraire au mode ordinaire eu bien connu que l'on suit dans l'adjudication des travaux publics en *Canada*.

Que la charte accordée par ordre de Son Excellence le gouverneur-général en conseil le cinquième jour de février 1873, constituant en corporation Sir *Hugh Allan* et autres, sous le nom de Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, confère à cette compagnie des droits, pouvoirs et privilèges extraordinaires et dangereux.

Que la quatrième clause de la dite charte présente de graves objections; que cette clause pourvoit en fait à ce que tout le capital disponible de la compagnie sera seulement d'un million de piastres ou dix pour cent du montant nominal de dix millions; lequel million doit

être placé par le receveur-général, et l'intérêt payé à la dite compagnie comme il sera reçu. Que les quatre-vingt-dix pour cent mentionnés dans la dite quatrième clause sont illusoires ; qu'ils ne donnent au gouvernement aucune garantie réelle, tandis que les dispositions de cette clause mettent seulement les actionnaires de la compagnie à l'abri contre de nouveaux appels de fonds et contre la responsabilité envers les créanciers de la compagnie qui résulterait de ces appels.

Que la dite charte ne contient pas des garanties suffisantes pour l'achèvement et l'équipement de toute l'étendue de la ligne ; qu'elle aurait dû pourvoir que le gouvernement retiendrait, sur les parties des terres accordées et sur les sommes stipulées devoirs être payées par les quatorzième et dix-huitième clauses, au moins dix pour cent comme garantie et sûreté de l'achèvement et de l'équipement du chemin ; que ce pourcentage devrait être payé à la compagnie seulement six mois après l'achèvement, l'équipement et la mise en activité du chemin, et sur le certificat de l'ingénieur du gouvernement constatant que tous les travaux dépendant du chemin ont été dûment exécutés ; que l'équipement est suffisant et que, suivant son opinion, la compagnie a les moyens et le matériel nécessaires à l'exploitation efficace du chemin de fer.

Que le gouvernement n'aurait pas du accorder à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, le pouvoir d'émettre des obligations jusqu'à concurrence de \$40,000 par mille pour toute l'étendue du chemin de fer, avec la stipulation inusitée que ces obligations emporteraient première hypothèque sur les terres que la compagnie acquerrait ensuite, ce qui a pour résultat de charger, de ces obligations les cinquante millions d'acres donnés à titre de subvention pour la construction du chemin de fer, avant que la compagnie soit en droit de les recevoir ; qu'un tel pouvoir, sanctionné par une telle autorité, est de nature à entraîner de grandes et graves conséquences et à porter très-sensiblement atteinte au crédit de la Puissance ; que sanctionner un tel pouvoir, c'est engager la foi de la Puissance envers les porteurs des obligations, à qui l'on donne par là l'assurance que les terres, quel que soit le sort de la compagnie, seront et demeureront une sûreté pour eux.

Que la quinzième clause de la charte soulève de grandes objections ; que si l'on permet qu'elle ait son effet, elle sera une grande cause de découragement et un grand obstacle à l'établissement de la région située entre le lac *Nipissing* et l'Océan *Pacifique* ; que la colonisation et le prix des terres publiques sur la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* qui n'ont pas été données en partage à la compagnie, ne devaient pas être subordonnées aux intérêts ni aux opérations de cette compagnie ; qu'il importe extrêmement, dans l'intérêt de la prospérité future de la Puissance, que le gouvernement demeure en possession de toutes les terres que traversera le chemin de fer, et conserve un contrôle absolu sur leur colonisation ; que la dite quinzième clause remet entièrement entre les mains de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* l'établissement de ce vaste territoire ; que les immigrants, qui sur leur chemin rencontreront les terres à bon marché et les *homesteads* gratuits qu'on leur offre dans les provinces de l'est et du centre du *Canada* et aux *Etats-Unis*, ne seront point portés à s'éloigner encore de plusieurs centaines de milles du marché pour acheter des terres à des prix exorbitants ; que le prix minimum de \$2.50 l'acre, fixé par la charte, est excessif ; que par une condition, un marché de cette sorte, le gouvernement donne sa sanction et son autorisation à une mise à valeur fictive de ces terres ; qu'une telle sanction, très-propre à induire en erreur les capitalistes, permet à la compagnie du chemin de fer de tirer parti de cette valeur fictive pour le succès d'opérations financières, et de se procurer ainsi des capitaux, dont on peut croire le remboursement bien garanti par ces terres, ce qui donnerait lieu à des embarras par la suite, comme à des accusations de mauvaise foi contre le gouvernement de la Puissance.

Que, selon l'opinion de cette honorable Chambre, l'abrogation immédiate de la Charte accordée à Sir *Hugh Allan* et à d'autres personnes, et qui les incorpore sous le nom de Compagnie de chemin de fer canadien du *Pacifique*, est essentielle au succès de l'exécution de la grande entreprise où la foi de la Puissance a été solennellement engagée.

Qu'en vue de hâter le commencement du chemin de fer canadien du *Pacifique* et afin de tenir la promesse faite à la *Colombie Britannique*, et d'observer les conditions dont il a été convenu lors de l'union de cette province avec le *Canada*, et d'assurer à une époque prochaine par un chemin de fer la jonction de toutes les provinces de la Puissance, le gouvernement devrait déterminer tout de suite les points extrêmes de la ligne sur la côte du *Pacifique* et à l'est des *Montagnes Rocheuses*, et commencer et poursuivre sans retard la construction du chemin de fer par l'intermédiaire du département des travaux publics ou par les soins d'un bureau de commissaires compétents nommés à cette fin.

Que tout en commençant la construction du chemin de fer, le gouvernement devrait en même temps prendre des mesures pour se procurer une exploration et des études très-exactes et très-complètes de la ligne entière entre les points extrêmes sur la côte du *Pacifique* et sur le côté sud du lac *Nipissing*, afin de s'assurer de la configuration et de la formation physique du pays, de déterminer le tracé et l'échelle des hauteurs du chemin, et de former une juste estimation des frais de sa construction, pour l'information du parlement et du pays.

Après débats.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que les débats sur cette motion soient remis à demain et qu'elle soit le premier item sur les ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'elle soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'elle soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Victoria*, ch. 10, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Blake*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*."

L'honorable M. *Dickey* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER,
Vendredi, 17 mars 1872.

Je certifie par le présent qu'avis dans l'affaire *Martin*, pour un bill de divorce a été affiché à la porte du Sénat pendant quatorze jours, conformément à un ordre permanent de cette Chambre.

* ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Alors, *Richard Martin*, de la cité *Hamilton*, dans le comté de *Wentworth*, province d'*Ontario*, avocat, a été appelé à la barre de la Chambre et après avoir été assermenté a été interrogé comme suit :

Quel est votre nom ; où résidez-vous ; et quelle est votre profession ?

1. Mon nom est *Richard Martin* ; je réside en la cité de *Hamilton*, province d'*Ontario* ; je suis avocat.

2. Connaissez-vous *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, comté d'*Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, pétitionnaire, demandant un acte de divorce d'avec sa femme ? Et depuis quand le connaissez-vous ?

Je le connais depuis mon enfance ; c'est mon frère.

3. Connaissez-vous *Sophia Martin*, son épouse, ci-devant *Sophia Stinson* ? Depuis quand la connaissez-vous ? L'avez-vous connue intimement ?

Je la connais et l'ai connue intimement depuis plus de vingt ans ; j'étais présent à son mariage avec mon frère *John Robert Martin*, en la cité d'*Hamilton*. J'ai été fréquemment en sa compagnie dans la maison de son mari *John Robert Martin*, et elle venu chez moi jusqu'au temps où elle s'est soustraite à la protection du dit *John Robert Martin*.

4. Regardez le papier marqué B étant un acte pour faire droi à *John Robert Martin*, et le papier marqué C étant un ordre de Sénat du mercredi, 26 mars 1873, tous deux certifiés par le greffier du Sénat. En avez-vous signifié copie à *Sophia Martin*, et si vous l'avez fait, en quel temps, en quel lieu et dans quelle circonstance ? Faites connaître en détail les faits qui se rapportent à cette signification.

J'ai signifié des copies des dits écrits " B et C " revêtus des dits certificats à la dite *Sophia Martin* les jours, dates et lieux et de la manière ci-après savoir :

Ayant été informé par lettre d'une agence commerciale employée par le dit *John Robert Martin* pour découvrir le lieu où était sa dite femme qu'elle avait demeuré à *Uplante*, dans l'état du *Michigan*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique* sous le nom emprunté de *Cook* jusque vers la fin de mars, temps auquel elle partie pour *Lewiston*, dans l'état de *New-York*, j'ai le septième jour du présent mois d'avril pris des informations à la demande de mon dit frère, auprès de *M. Wood*, de la société *Wood et Leggat* en la cité de *Hamilton*, marchands de quincaillerie, locataires d'une certaine propriété en la dite cité appartenant à la dite *Sophia Martin*, sur le lieu où elle était. Il répondit à mes questions qu'il ne savait pas où elle était, mais qu'il avait payé le loyer échu le premier avril courant, le trois de ce mois à l'agent chargé par elle de le recevoir, *W. H. Glasco*, de la dite cité de *Hamilton*, pelletier, et il me montra le reçu de ce loyer daté du trois avril et signé du dit *W. H. Glasco*, dont je connais l'écriture, au nom de son fils *J. T. Glasco*, qui est beau-frère de la dite *Sophia Martin* et son administrateur en vertu du testament du père de celle-ci et aussi l'un des exécuteurs dénommés au dit testament. J'ai aussitôt après été voir le dit *W. H. Glasco* et lui ai demandé s'il pouvait m'informer du lieu où se trouvait *Sophia Martin*. Il me répondit que non. Je lui demandai alors s'il connaissait son adresse ou son adresse probable ; à quoi il répondit que non. Je lui demandai alors de me montrer les écritures de son livre de compte

ayant rapport à elle ; à quoi il me répondit qu'il ne pouvait le faire ; que les livres étaient la propriété de son fils en sa qualité d'exécuteur, que celui-ci était en Angleterre et que le dernier loyer reçu de *Wood et Leggat* n'avait pas été porté aux dits livres ni remis à *Sophia Martin* et qu'il le garderait jusqu'au retour de son fils ; que le dernier loyer transmis à *Sophia Martin* l'a été peu de temps avant le départ de son fils en mars dernier et a été mis dans une lettre adressée à un faux nom à *Lockport*, dans l'état de *New-York*. Ne pouvant obtenir de ce monsieur de plus amples informations, je me rendis au bureau de banque de *Harry Stinson*, dans la dite cité de *Hamilton* (le dit *Harry Stinson* étant cousin germain de la dite *Sophia Martin* et l'un des administrateurs et exécuteurs en vertu du dit testament) et je demandai à son gérant, *Charles Counsel* (*M. Stinson* étant absent), quelles remises avaient été envoyées par l'intermédiaire de leur banque à *Sophia Martin*, en quel temps et à quelle adresse elles l'avaient été. A quoi, il répondit qu'il n'avait pas été fait de remises par l'intermédiaire de leur banque depuis janvier dernier et il me montra une traite pour cette remise payable à l'ordre du dit *J. T. Glasco* et endossée spécialement par lui en faveur de la dite *Sophia Martin*, et endossée par elle de sa propre signature (que je connais bien) en faveur du caissier de la *First National Bank of Cambridge city*, dans l'état d'*Indiana*, l'un des *Etats-Unis*, laquelle banque paraît l'avoir payée ou escomptée. N'ayant pu obtenir de plus amples informations dans la dite cité de *Hamilton*, malgré toutes les démarches possibles, je partis pour *Lewiston* susdit où j'arrivai la sept du courant et me rendis ce jour-là directement à la maison de *Mde Trowbridge*, tante de la dite *Sophia Martin* à *Lewiston*, où j'avais fait signification à la dite *Sophia Martin* en personne, lors de la première demande d'un bill de divorce faite par le dit *John Robert Martin* ; et, m'adressant à la dite dame *Trowbridge*, je lui demandai si *Sophia Martin*, épouse de *John Robert Martin*, était là ; à quoi elle répondit avec colère : "qu'elle y soit ou non, cela ne vous regarde pas ; vous ne saurez rien de moi ;" et en même temps elle essaya de me fermer la porte au nez, mais n'y réussit qu'après que je lui ai eus remis une copie de chacune des dites pièces écrites B et C, certifiées comme susdit. Je me transportai ensuite au bureau de poste de *Lewiston*, et je questionnai le maître de poste au sujet de la dite *Sophia Martin* ; il me répondit qu'il la connaissait bien, mais qu'il ne l'avait pas vue très-récemment ; qu'elle recevait des lettres, qui lui parvenaient régulièrement, mais qu'il avait été averti par elle et par sa tante *Mde Trowbridge* de prendre garde de découvrir à qui que ce fût son adresse ou sa demeure et par conséquent, il ne pouvait le faire. Je lui demandai alors si dans le cas où je lui adresserais une lettre ; il la lui enverrait pour qu'elle la reçut à point. Il répondit que oui ; et je mis une copie de chacune des pièces B et C, revêtues des dits certificats, dans une enveloppe, à l'adresse de "*Mrs. Sophia Martin, wife of John R. Martin, Lewiston, U. S.*," et après avoir payé le port de ce paquet, je le déposai au dit bureau de poste. Je suis allé ensuite le huitième jour du mois d'avril courant, à *Lockport*, à la pension tenue par *Mme Frank Smith* (où j'avais fait la signification à la dite *Sophia Martin* en personne lors de la deuxième demande d'un bill de divorce faite par le dit *John Robert Martin*). Je dis à *Mde Smith* : "je voudrais voir *Madame Martin*, femme de *John Robert Martin*, par affaire, et on m'a dit qu'elle est ici en ce moment ;" elle me répondit : "Elle y est ; mais elle n'est arrivé que d'hier soir, et elle m'a dit de répondre à ceux qui la demanderaient qu'elle ne pouvait voir personne et ne recevrait aucun papier ; de sorte que vous ne pouvez point la voir, et je ne recevrai point de papier." Je priai alors *Mde Smith* de me mener à la chambre de *Mde Martin*, ou de m'en dire le numéro, parce qu'il fallait que je la visse elle-même pour une affaire importante. Là-dessus *Mde Smith* se levant se plaça dans le passage conduisant à l'autre partie de la maison que celle où je me trouvais, et me dit : "*Mde. Martin* est malade, je ne vous mènerai point à sa chambre, ni vous dirai où elle est, ni ne vous laisserai passer." Voyant que je ne pouvais passer outre sans user de force ou de violence, je pris conseil de *M. Eli*, de *Lockport*, homme de loi, qui m'avait accompagné à la demeure de la dite dame *Smith* ; et qui me dit que j'avais fait tout ce qu'il m'était possible de faire ; que si je tentais de pénétrer de force auprès de *Sophia Martin* dans ces circonstances, je m'exposerais à la rigueur des lois criminelles de l'État. Alors, je remis à la dite Dame *Frank Smith*, une copie de chacune des dites pièces B et C., certifiées comme susdit, dont je lui expliquai amplement la teneur et je la priai de

remettre ces copies à la dite *Sophia Martin*, ce qu'elle refusa de faire, ajoutant cependant qu'elle lui dirait qu'elles étaient là, et lui répéterait mes paroles. De là je me rendis sur-le-champ au bureau de poste, à *Lockport* susdit, en la compagnie du dit M. *Eli*, et j'eus une entrevue avec le maître de poste, qui, en réponse à certaines questions, répondit qu'il connaissait Mde. *Sophia Martin*, qu'il l'avait vue la veille au soir qui s'en revenait à *Lorkport*, d'où elle avait été absente pendant quelque temps; qu'elle recevait souvent des lettres à son bureau; qu'elle venait le plus souvent les chercher elle-même; et qu'une lettre à l'adresse de "Mde. *Sophia Martin*" lui parviendrait sûrement.

J'ai donc mis des copies des dits écrits B et C revêtus des dits certificats sous une enveloppe adressée à "Mrs. *Sophia Martin, wife of John Robert Martin, Lockport, U. S.*" et après avoir payé le port de cette lettre, je l'ai mise à la poste au bureau de poste en dernier lieu mentionné.

Je suis alors revenu en la ville de *Hamilton* et j'ai subséquemment signifié des avis des dits écrits B et C, certifiés comme susdit, au dit *Harry Stinson* en personne et au dit *W. H. Glasco* en personne; et j'ai laissé copie des dits écrits, certifiés comme dit est, à la résidence de Madame *Spohn* dans la dite cité de *Hamilton*, la dite dame *Spohn* étant la sœur de la dite *Sophia Martin*.

Et je dis de plus qu'il m'a été entièrement impossible de signifier aucun des dits écrits à la dite *Sophia Martin* en personne ou d'une autre manière que je ne l'ai fait.

Le dit *Richard Martin* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Que l'examen du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collusion ou connivence entre les parties soit pour le présent suspendu, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à faire cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Dickey* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*:

Que le dit bill pour faire droit à *John Robert Martin* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu une seconde fois en conséquence.

Alors l'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'hon. M. *Ferrier*, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Campbell, Dickson, Botsford, Macdonald, Ferrier, Benson, Wilmot, McLellan* et de l'auteur de la motion; que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et ait le pouvoir d'envoyer quérir toutes personnes et pièces, et que l'ampliation des pièces de procédure jusqu'au jugement final de la cour des Plaids Communs pour le *Haut-Canada* maintenant la province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs Lount* présenté au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin* soit renvoyée au dit comité ainsi que tous autres papiers, documents et dépositions prises devant le comité spécial de la dernière session auquel a été renvoyé un bill semblable présenté à la demande du dit *John Robert Martin* et que le dit comité ait la permission de siéger demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la puissance du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois. *

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie d'Assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chapitre trente-six, qui incorpore le compagnie de garantie du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Gilvremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny, (Sir Edward),</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry.</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Blake* ;—du conseil municipal du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Dumouchel* ;—de la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, et du conseil de la dite chambre de commerce.

Par l'honorable M. Bureau;—de l'honorable Chas. Wilson et autres, de la cité de Montréal, et de la chambre de commerce de la ville de St. Jean, province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du township de *Crowland*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De *James McCully* et autres, de la paroisse de *St. Clément*, dans le comté de *Beauhar- nois*, province de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pas construit de canal sur la rive nord du *St. Laurent*, entre les *Cascades* et le *Côteau-Landing*, mais que le canal actuel de *Beauhar- nois* soit amélioré et agrandi, tel que recommandé par les commissaires des canaux.

De la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe, demandant un acte spécial d'incorporation.

De l'honorable *John Young* et autres de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'in- corporation sous le nom de " Compagnie d'assurance royale du *Canada*."

De *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque de *St. Hyacinthe*."

L'honorable M. Bureau a proposé, secondé par l'honorable M. Price,

Que la pétition, présentée aujourd'hui, de l'honorable M. Chs. Wilson et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Société de Crédit Foncier, " soit maintenant lue.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affir- mative.

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

L'honorable M. Dickson, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

18 avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixiè- me rapport. Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants :

De la Compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal*, demandant à être autorisée à prolonger sa ligne jusqu'au terminus du *Pacifique Canadien*, ou au point de ce chemin qui sera le plus rapproché de la province de *Québec*, et le plus commode pour relier les deux voies ; de *John Schultz*, M. P., et autres, de la province de *Manitoba*, deman- dant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de la traite du Nord-Ouest " ;—de la compagnie de transport *Union*, demandant qu'il soit passé un acte l'autorisant à augmenter le fonds capital de la dite compagnie jusqu'à concurrence du montant de cinq cent mille piastres ;

De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, demandant un acte pour l'au- toriser à consolider et régler à nouveau son compte de capital et à se procurer de nouveaux

fonds, à refondre et amender les différents actes en vigueur relatifs à la dite compagnie, et à conclure une convention en vue d'opérer sa fusion avec la compagnie des chemins de fer de prolongement du nord ;

De *Casimir Stanislaus Gzowski* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée)"

D'*Arcade Decelles* et autres, de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque de *St. Jean*";

De *T. H. Grant* et autres, de la cité et province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque *Stadacona*";

De la compagnie de chars du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à augmenter son capital social, lui conférer de nouveaux pouvoirs, et changer son nom en celui de "Compagnie de chars et de manufacture du *Canada*";

De *William A. Thompson* et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie canadienne du câble atlantique"; de la compagnie du chemin de fer *Erié* et *Niagara*, demandant un acte pour l'autoriser à construire un ou plusieurs embranchements de sa ligne à la rivière *Niagara*, et pour étendre sous d'autres rapports ses pouvoirs de corporation.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de colonisation du nord de *Montréal*, demandant, entre autres choses, à être autorisée à prolonger sa ligne de chemin de fer jusqu'au *Sault Ste. Marie*, à la baie *Georgienne*, et aux eaux navigables du lac *Supérieur* ou dans le voisinage de ces eaux, et a constaté qu'il n'en a pas été publié d'avis local, et que l'avis inséré à la *Gazette du Canada* n'a pas eu la durée voulue ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de *R. J. U. Chipman* et autres, directeurs provisoires de la banque Supérieure du *Canada*, demandant un acte pour changer le nom de cette banque et pour d'autres objets ; et on a constaté qu'il n'en a pas été publié d'avis local ; — votre comité recommande cependant de suspendre dans ce cas la cinquante et unième règle, vu qu'il n'en peut résulter de préjudice pour les droits des particuliers.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, et a trouvé que les avis publiés dans les localités respectives n'ont pas eu la durée voulue : de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la cité de *Saint Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie maritime de manufacture de la Puissance du *Canada*"; de MM. *Hall* et *Fairweather* et autres, de la dite cité de *St. Jean*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie maritime d'importation de métaux de la Puissance du *Canada*"; de *J. A. Fenwick* et autres du comté de *King*, *Nouveau-Brunswick*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Chambre de commerce du comté de *King*"; de *Richard Benner* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de crédit immobilier du *Canada*".

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la cinquante et unième règle dans ces cas-ci, vu que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON, Président.

L'honorable M. *Dickson*, du dit comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, et qu'il est d'opinion que le dit bill devait être renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'hon. M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*," soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," a présenté son rapport
 Ordonné qu'il soit reçu, et
 Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, 18 avril 1873.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*,"—avec l'ampliation des pièces de procédure jusqu'au jugement final de la Cour des Plaid Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans l'affaire de *Martin vs. Lount*, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *John Robert Martin*, et tous autres papiers, documents et dépositions reçues devant le comité auquel, pendant la session dernière, avait été renvoyé un bill semblable, présenté à la demande du dit *John Robert Martin*,—a, conformément à cet ordre de renvoi, examiné les dits bill, ampliation, papiers, documents et dépositions, qu'il remet avec ce rapport à votre honorable Chambre ; en outre, suivant l'ordre de votre honorable Chambre à cet effet, a interrogé sous serment le dit pétitionnaire, tant généralement que sur toute collusion ou connivence pouvant avoir existé entre les parties, et a entendu aussi, sous la foi du serment, un témoin produit par le dit pétitionnaire ; et il a maintenant l'honneur de rapporter le dit bill sans aucun amendement.

Et, conformément à la soixante et dix-neuvième règle de votre honorable Chambre, votre comité rapporte à votre honorable Chambre avec le présent les dépositions, reçues par écrit, des dits pétitionnaire et témoin ainsi entendus sous serment devant lui.

Le tout respectueusement soumis,

R. B. DICKEY,
 Président.

Dépositions de *Richard Martin* et *John Robert Martin*, entendus sous serment le dix-huitième jour d'avril mil huit cent soixante et treize, devant le comité spécial de neuf membres du Sénat du *Canada* auquel a été renvoyé le bill intitulé, " Acte pour faire droit à *John Robert Martin* ", lesquelles dépositions ont été alors et là reçues par écrit.

Richard Martin, étant assermenté, dit :—" Je suis frère du pétitionnaire. J'ai rendu témoignage devant deux comités chargés de l'examen d'un bill pour faire droit au pétitionnaire en 1870 et 1872." Les procès-verbaux des dépositions faites devant ces comités par le témoin, qui ont été renvoyés au présent comité, étant représentés et lus au témoin, il dit de plus : " Les dépositions dont les procès-verbaux me sont maintenant représentés, et dont il m'a été donné lecture, sont celles que j'ai faites et signées en ces deux occasions ; et les pièces écrites marquées A et A ¹⁸/₂₇, attachées aux dits procès-verbaux, et qui me sont aussi représentées maintenant sont les pièces dont j'ai parlé dans les dites dépositions. J'affirme de nouveau ces dépositions, que je déclare vraies en tous points."

RICHARD MARTIN.

John Robert Martin, pétitionnaire, après avoir prêté serment, étant interrogé par le président du comité, dit : " Je ne me suis rendu coupable d'aucune collusion ou connivence avec *Sophia Martin*, née *Sophia Stinson*, ma femme, en vue d'obtenir la dissolution de notre mariage. J'ai intenté une action contre *William Lount*, afin d'obtenir de lui des dommages-intérêts pour cause d'actes d'adultère avec elle, et cette action a eu pour résultat la condamnation du dit *William Lount* à deux mille piastres de dommages, laquelle somme a été recouvrée. Cette poursuite a été intentée devant la cour des Plaid Communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*. Le nommé *William Lount* qui était défendeur dans cette action, est le même *William Lount*, dénommé dans ma pétition. Il n'y a pas d'enfant vivant de mon mariage avec *Sophia Stinson*."

J. R. MARTIN.

Ampliation des pièces de procédure jusqu'au jugement final devant la cour des plaids communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Martin vs. Lount*.

CANADA.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi.

A tous ceux qui ses présentes verront, salut :

Sachez que, parmi les plaidoyers communs enregistrés à notre cour des plaids communs du *Haut-Canada*, (maintenant province d'*Ontario*,) à *Toronto*, devant l'honorable *John Hawkins Hagarty*, juge en chef, et ses collègues juges de la dite cour, le vingt-cinquième jour de février A. D., 1870, la trente-troisième année de notre règne, se trouve sur le rôle 425 ce qui suit :

COMTÉ D'YORK, }
savoir: } DANS LA COUR DES PLAIDS COMMUNS.

Le quatrième jour de décembre A. D. 1869, *John Robert Martin*, par *John Patterson*, son procureur, poursuit *William Lount*, assigné à comparaître par writ émis le 14e jour d'octobre, A. D. 1869.

Parce que le défendeur a débauché et connu charnellement la femme du demandeur.

Et le demandeur réclame dix mille piastres.

Le 13e jour de décembre, A. D. 1869.

Le défendeur, par *Daniel McMichael*, son procureur, dit qu'il n'est pas coupable.

Le 16e jour de décembre, A. D., 1869.

Le demandeur lie contestation sur le plaidoyer du défendeur.

Pour ces causes, qu'un jury soit assigné, etc.

Postérieurement, le 25e jour de février, A. D. 1870, sont comparues les parties susdites par leurs procureurs susdits, et l'honorable juge *Wilson*, chargé de présider aux assises pour et dans le dit comté, devant qui la plaidoirie a eu lieu, a envoyé la record obtenu devant lui en ces termes ; Subséquemment, le dixième jour de janvier A. D. 1870, en la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, devant l'honorable *Adam Wilson*, l'un des juges de Notre Souveraine Dame la Reine, chargé de présider aux assises pour et dans le dit comté, sont comparues les parties mentionnées aux présentes, par leurs procureurs respectifs y dénommés, et un jury du dit comté ayant été assigné, est aussi comparu, et après avoir été assermenté pour juger la matière litigieuse entre les dites parties, a prononcé en faveur du demandeur. Et le dit jury fixe les dommages du demandeur à l'occasion de sa plainte, en sus des frais du procès, à deux mille piastres. C'est pourquoi le demandeur recouvrera du défendeur la dite somme fixée comme susdit par le jury susdit, et aussi la somme de quatre-vingts piastres trente huit centins pour ses frais alloués par la cour, lesquelles dites sommes font ensemble deux mille quatre-vingts piastres et trente huit centins.

Ordonnons qu'ampliation sera faite de tout ce que dessus suivant la teneur des présentes.

En foi de quoi, nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite cour des plaids communs du *Haut-Canada* (maintenant *Ontario*), à *Toronto*.

Témoin, l'honorable *John Hawkins Hagarty*, juge en chef de notre dite cour des plaids communs à *Toronto*, le 26^e jour de février, A. D. 1870, et en la trente-troisième année de notre règne.

M. B. JACKSON, G. C. et P. P. C.

ENQUÊTE.

Dépositions des témoins entendus sous serment les dix-huitième, vingtième et vingt-deuxième jours de mai 1872, devant le comité spécial de neuf membres du Sénat du Canada auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," lesquelles dépositions ont été alors et là reçues par écrit.

SAMEDI, 18 MAI 1872.

Richard Martin, étant assermenté, dit :—J'ai rendu témoignage devant un comité du Sénat auquel a été renvoyé, dans la session de 1870, un bill semblable à celui qui est devant ce comité-ci. Le témoignage que j'ai alors donné, le 6 avril 1870, m'étant lu, je l'affirme de nouveau, tel qu'il est inscrit au procès-verbal, et jadis de plus que, depuis lors, j'ai vu deux fois *Sophia Martin*, épouse de *John Robert Martin*. Je l'ai vue l'une de ces deux fois le six de mai courant, que je lui ai signifié un avis de produire des papiers, qui m'est maintenant représenté et est marqué A. Je lui ai expliqué la nature et l'objet de l'avis, et elle l'a lu en ma présence. Elle dit qu'elle n'avait aucun des papiers qu'elle était requise de produire parce qu'elle les avait tous détruits depuis longtemps. L'un de ces papiers était une lettre que lui avait écrite son mari et qui lui avait été remise par ma femme. J'ai lu cette lettre; elle y était accusée de conduite coupable et d'infidélité envers lui.

RICHARD MARTIN.

COPIE DU TÉMOIGNAGE LU A RICHARD MARTIN.

Mercredi, 6 avril 1870.

Richard Martin, après avoir prêté serment, dit :—Je suis avocat. Je suis la personne qui a été interrogée comme témoin à la barre de la Chambre. Je suis frère du pétitionnaire. J'ai assisté à son mariage avec *Sophia Stinson*; ce mariage fut célébré, suivant les cérémonies de l'Église d'Angleterre, par le révérend M. *Blackman*, alors vicaire ou assistant du révérend M. *Geddes*, à *Hamilton*, le 27 septembre 1855. La signature apposée au certificat qui m'est représenté en ce moment, coté A, est la signature et de la main du révd. M. *Geddes*, recteur d'*Hamilton*. Je suis le "*Richard Martin, junior*," dont la signature comme témoin se trouve copiée dans le certificat. L'époux du pétitionnaire était une femme frivole, qui aimait mieux se promener et s'amuser que de s'occuper du soin de son ménage, qu'elle négligeait. Elle était très-paresseuse. Son mari en était follement épris. Il la traitait avec bonté, et elle avait une grande influence sur lui, si bien qu'elle pouvait presque toujours le gagner, malgré qu'il en eût, à faire ce qu'elle désirait. Pendant le séjour qu'elle fit chez moi à *Hamilton*, au mois de mai 1868, il lui arriva souvent de s'absenter du samedi au lundi; ces fois-là, elle disait avoir été chez son père ou bien chez sa sœur à *Hamilton*. Au bout de quelque temps, vers le milieu du mois de mai, je commençai à soupçonner qu'elle me trompait. Je n'ai point pris note du jour, parce que je n'avais eu jusque-là aucun soupçon sur elle. La première chose qui éveilla mes soupçons, ce fut le fait qu'étant allé chez son père et chez madame

Spohn, sa parente, pour lui remettre une lettre à son adresse de son mari, qui avait été apportée chez moi en son absence, j'appris qu'elle n'y était pas. Je fis part ensuite de ce fait à son mari, le pétitionnaire, qui me chargea d'une lettre pour elle. Quelque chose que j'avais entendu dire m'engagea à me rendre à la station du chemin de fer à l'arrivée du train de *Toronto*, du matin, le premier juin, dans l'espérance que je pourrais lui remettre la lettre là. A l'arrivée du train, j'en vis partir une personne, que je crus être la femme de mon frère, quoique je n'en fusse pas sûr, parce qu'elle était déguisée et qu'elle avait une démarche qui ne lui était pas habituelle. Je la suivis donc sans la perdre de vue jusqu'à ce que nous eussions arrivés à la barrière de ma propre maison; à cet endroit, elle jeta les yeux autour d'elle, et, en me voyant, tressaillit et laissa échapper une espèce de masque de crêpe noir avec des trous; elle le ramassa promptement et le glissa sous son châle. Je la suivis dans la maison, et je donnai la lettre à ma femme pour qu'elle la lui remit; je vis ma femme entrer pour cela dans ma chambre où elle était. Elle quitta ma maison; je n'eus aucune autre communication avec elle à cette époque-là.

Dans le mois de décembre dernier, je lui ai signifié une copie de l'avis de la demande de divorce, chez sa tante, madame *Towbridge*, à *Lewiston*, Etat de *New-York*. Elle me dit: "Je ne nie pas ma faute; mais il n'est jamais trop tard pour se repentir. J'ai toujours mené depuis une vie parfaitement régulière, et je me propose de continuer à le faire."

Contre-interrogé par le conseil de *Sophia Martin*:—Il n'y avait pas d'autre personne présente au moment où elle me fit cet aveu en décembre dernier, à *Lewiston*. Elle m'avait ouvert la porte, et ce fut la seule personne que je vis alors à la maison, ou longtemps après mon arrivée. Je fis la note qui m'est représentée en ce moment, savoir: "Déposé, 9 mars 1870, *I. J. Taylor*, même jour." Ce fut la première année de leur mariage, lorsqu'ils demeuraient à *Hamilton*, que j'eus le plus d'occasion d'observer la manière dont le pétitionnaire vivait avec sa femme; je ne les ai plus vu que de fois à autres.

RICHARD MARTIN.

Certificat coté A, représenté au témoin *Richard Martin*, lors de son examen, le 6 avril 1870, comme il est dit ci-dessus.

CERTIFICAT DE MARIAGE.

DIOCÈSE DE TORONTO.

27 septembre 1855.

Ce jourd'hui furent mariés en vertu d'une licence, *John Robert Martin*, avocat, de la cité d'*Hamilton*, garçon, et *Sophia Stinson*, du même lieu, fille majeure, par moi.

T. J. M. N. BLACKMAN,
Ministre Off., etc., etc., etc.

Ce mariage a été contracté par nous.

JOHN R. MARTIN.
SOPHIA STINSON.

Témoins :

ELIZABETH STINSON,
RICHARD MARTIN, jr.,
W. P. FERGUSON. }

Je certifie que la pièce ci-dessus est un extrait fidèle du registre des mariages tenu à l'église du Christ à *Hamilton*. Ce 17e jour de janvier 1870.

J. GAMBLE GEDDES,
Recteur d'*Hamilton*.

Avis de produire des papiers marqué A.

(Représenté au témoin *Richard Martin*, lors de son interrogatoire le 18 mai 1872, comme il est dit ci-dessus.)

Dans l'affaire de la pétition de *John Robert Martin*, de la ville de *Cayuga*, comté de *Haldimand*, province d'*Ontario*, avocat, demandant un acte de divorce d'avec sa femme *Sophi Martin*, qui, avant son mariage avec lui, se nommait *Sophia Stinson*, pour cause d'acte d'adultère commis par elle avec un nommé *William Lount*, tel qu'allégué dans la dite pétition.

A LA DITE SOPHIA MARTIN, CI-DEVANT SOPHIA STINSON.

Soyez informée que vous êtes par le présent requise de produire, devant le Parlement du *Canada*, et devant tous comités de ce Parlement qui seront saisis de la dite pétition, et particulièrement devant le Sénat du *Canada* et devant tous comités du dit Sénat qui seront saisis de la dite pétition, au palais du Parlement, dans la cité d'*Ottawa*, dans le dit *Canada*, le et après le seizième jour de mai courant en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et douze, toutes lettres, correspondances, documents et écrits que le dit *William Lount* a reçus de vous pendant les années mil huit cent soixante et sept et mil huit cent soixante et huit et depuis, jusqu'à la présente signification, et qui vous ont été rendus et sont actuellement en votre possession ou sous votre contrôle; et aussi toutes lettres, correspondances, documents et écrits que vous avez pendant ce temps reçus du dit *William Lount*, et aussi toutes lettres, correspondances, documents et écrits que vous avez reçus pendant ces années du dit *John Robert Martin*, et particulièrement la lettre qu'il vous a écrite et que vous a remise la femme de son frère *Richard Martin*, de la cité d'*Hamilton*, dans la dite province d'*Ontario*, avocat, au mois de mai, mil huit cent soixante et huit ou vers ce temps, et aussi toutes autres lettres, correspondances, documents et écrits, se rapportant en quoi que ce soit aux choses mentionnées dans la dite pétition portant demande de divorce.

JOHN ROBERT MARTIN,
Pétitionnaire.

Ce 6 mai 1872.

J'ai signifié l'avis de l'autre part à *Sophia*, femme du dit *John Robert Martin*, y dénommé, en lui délivrant une copie conforme d'icelui le 6e jour de mai 1872 chez madame *Frank Smith*, à *Lockport*, État de *New-York*, *Etats-Unis*, et lui expliquant la teneur d'icelui, qu'elle m'a dit comprendre parfaitement et qu'elle m'a paru comprendre, et lui disant que cette signification lui était ainsi faite à l'instance et demande de son dit mari. Elle s'est alors et là adressée à moi, et m'a dit qu'elle n'avait maintenant aucune telle lettre ou correspondance ni aucun écrit d'aucune sorte se rapportant au sujet, car elle avait tout brûlé cela depuis longtemps.

RICHARD MARTIN,

Ce 6 mai 1872.

Elizabeth Martin, après avoir prêté serment, dit :—J'ai fait une déposition devant un comité du Sénat, auquel avait été renvoyé, pendant la session de 1870, un bill semblable à celui qui a été renvoyé à ce comité-ci. La minute de la déposition que j'ai faite alors, sous la date du 8 avril 1870, m'étant lue maintenant, je déclare l'affirmer de nouveau ingralement. La lettre remise par moi à madame *Martin*, et dont il est question dans ma première et présente déposition, m'avait été donnée par son mari.

ELIZABETH MARTIN,

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A ELIZABETH MARTIN.

Vendredi, 8 avril 1870.

Elizabeth Martin, après avoir fait serment, dit :—Je me nomme *Elizabeth* ; je suis la femme de *Richard Martin*, d'*Hamilton* ; je connais madame *John Robert Martin* ; c'est ma belle sœur. Mes rapports avec elle ont toujours été d'une nature amicale. En avril 1868, je conçus des soupçons : j'eus avec elle un entretien ; et je lui dis que son père l'avait cherchée ; elle me pria de n'en rien dire à mon mari ni au sien, et je lui promis. Elle vint se retirer chez moi ; mais le samedi, elle sortit pour aller chez sa sœur et revint le lundi. Elle vint une autre fois et passa plus de deux semaines, partant le samedi et revenant le lundi. La dernière fois qu'elle revint ainsi, comme j'étais avec elle dans sa chambre à coucher, je lui dis que son mari était venu la veille et avait ouvert de force son sac de nuit ; elle fit la remarque qu'il aurait bien pu s'épargner cette peine. "*Sophia*," lui dis-je "c'est une chose terrible."—"Oui," fit-elle. Je lui remis une lettre de son mari ; elle la lut et devint tout rouge. Après avoir lu la lettre, elle me demanda si elle pouvait se reposer là un peu ; je lui dis que oui, et elle resta environ une demi-heure, après quoi elle partit pour se rendre chez son père. Avant qu'elle partit, je lui dis : Au nom de Dieu, *Sophia*, qu'est-ce qui a donc pu vous induire à faire une chose pareille ?" Elle répondit : "Je ne sais pas."

Contre-interrogée par M. *Ross*.—Je connaissais madame *Martin* dès avant mon mariage en 1858 ; j'avais demeuré neuf mois avec elle en qualité de servante. Elle et son mari faisaient alors très bon ménage. Dans le cours des visites qu'elle me fit en 1868, elle s'absenta de ma maison durant trois dimanches sur quatre.

ELIZABETH MARTIN.

John Robert Martin, le pétitionnaire, après avoir fait serment, dit :—Je n'ai commis aucun acte de collusion ou de connivence avec ma femme en vue d'obtenir divorce d'avec elle ; j'ai agi par les voies de droit et j'ai obtenu un verdict pour deux mille piastres à titre de dommages contre *William Lount* pour cause d'adultère avec ma femme. Le dit *William Lount* est la personne dénommée dans ma pétition. Il y a eu un jugement inscrit sur ce verdict, et le montant en a été recouvré par moi du dit *William Lount*.

J. R. MARTIN.

Jane Hill, témoin du pétitionnaire, ayant fait serment, dit :—

Je demeure à *Barrie* ; j'y suis en service. Je connais le Dr. *Hamilton*, de *Barrie* ; j'étais à son service en 1867, et j'y suis restée jusqu'au mois de juin 1868. Lorsque j'étais chez le Dr. *Hamilton*, j'y vis madame *Martin*, femme de *John Robert Martin* ; elle était venue visiter madame *Hamilton* ; c'était en l'année 1867. Je l'avais vue auparavant à *Barrie* ; je pense qu'elle allait en visite chez M. *Cotter*. Je connais M. *William Lount*, de *Barrie* ; c'est un avocat. Les photographies A et E qui me sont représentées en ce moment, sont celles de M. *Lount* et de madame *Martin*. Pendant le séjour de madame *Martin* chez le Dr. *Hamilton*, M. *Lount* y venait en visite très-fréquemment ; il y venait quelquefois l'après-midi, et tous les soirs. Lorsqu'il venait l'après-midi, il ne restait pas, mais s'en allait pour revenir. Ils faisaient ensemble des promenades en voiture, et quelquefois ils n'étaient pas encore de retour à l'heure où je me retirerais dans ma chambre, à minuit et une heure du matin. Lorsque madame *Martin* voyait M. *Lount* venir vers la maison, elle courait à la fenêtre, et lorsqu'il entrait, elle l'embrassait et l'appelait son *sugar-plum*, son *hony-bird*. J'ai vu M. *Lount* l'embrasser dans le salon, sur le sofa. Je l'ai vu la tenir serrée contre lui, ses deux bras autour d'elle, sur le sofa. Je l'ai vu aussi appuyée sur le genou de madame *Martin*, sur le sofa ; et d'autres fois j'ai vu madame *Martin* appuyée sur le genou de M. *Lount*, sur le sofa. Dans ces moments-là, ils étaient seuls au salon. Il y eut des soirs où M. *Lount* et madame *Martin* demeurèrent au salon après que le Dr. *Hamilton*

et madame *Hamilton* s'étaient retirés. Une fois, pendant le séjour de madame *Martin* chez le Dr. *Hamilton*, le Dr. *Hamilton* et sa femme étaient allés se coucher, il y avait quelques heures, et il était une heure du matin ; en arrivant dans le vestibule, je vis de la lumière au salon. J'avais ôté mes souliers. J'arrivai à la porte sans avoir fait de bruit, croyant que madame *Martin* s'était retirée sans éteindre la lumière, et dans le dessein de l'éteindre. La porte était entr'ouverte. J'aperçus madame *Martin* dans la chambre ; elle était couchée par terre, les pieds tournés vers la porte, ses vêtements étaient retroussés jusqu'à la ceinture ; elle avait les membres nus. Je vis aussi M. *Lount* auprès d'elle. Son pantalon était à moitié rebattu ; il se relevait de par terre. Il tenait son pantalon d'une main, et offrait l'autre main à madame *Martin* pour l'aider à se relever. Le corsage de madame *Martin* était dégraffé. Je m'éloignai de la porte sans faire de bruit, pour qu'ils ne m'entendissent point. M. *Lount* avait coutume d'appeler madame *Martin* *Zoé*. Madame *Martin* me montra un jour une petite botte d'or qu'elle avait reçue, me dit-elle, le jour anniversaire de ma naissance.

JANE HILL.

Lundi, 20 mai 1872.

Frances Bayley, témoin du pétitionnaire, après avoir prêté serment, fait la déposition suivante : J'ai rendu témoignage, dans la session de 1870, devant un comité du Sénat, auquel avait été renvoyé un bill semblable à celui qui a été renvoyé à ce comité-ci. Je viens d'entendre la lecture de la minute de la déposition que je fis alors, les 9^{me} et 11^{me} jours d'avril 1870, et je déclare l'affirmer de nouveau intégralement, et j'ajoute que madame *Martin* me montra, un jour, un médaillon, un bijou figurant une botte, et une bague, qui lui avaient été donnés, me dit-elle, par M. *Lount*. Elle portait le médaillon, attaché à un cordon de velours, sous ses vêtements ; elle me dit qu'il renfermait des cheveux de M. *Lount*. M. *Martin*, tout d'abord, ne voulut pas laisser madame *Martin* aller à *Barrie* ; elle se fâcha et fut deux jours sans lui parler ; elle disait que si elle ne pouvait pas aller à *Barrie* par des moyens honnêtes, elle irait par de mauvais moyens. M^{de} *Martin* m'a dit qu'elle avait été de chez M. *Cotter* chez M. *Lount*, en l'absence de M. *Lount*, et avait fait une somme dans dans la chambre de celui-ci, pendant le jour. M. *Lount* était entré comme était endormie, et elle avait eu peur. Après son retour à *Barrie*, elle dit qu'elle ne serait plus jamais heureuse chez elle.

FANNY BAYLEY.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A FRANCES BAYLEY.

Samedi, 9 avril 1870.

Frances Bayley, après avoir fait serment, dit :— Je connais M. et M^{de} *Martin* ; j'ai demeuré avec eux, en qualité de servante, à *Cayuga*. J'entrai à leur service le 2 mai 1867 et j'y restai jusqu'au 27 mars 1868. Pendant mon séjour chez eux, M^{de} *Martin* s'absentait très-souvent. Elle passait deux ou trois semaines à la maison, puis s'absentait deux ou trois semaines. Elle allait se promener à *Dunville*, à *Hamilton* et à *Barrie*. Elle me dit qu'elle avait été à *Dunville* faire visite à un Dr. *McLaughlin*, qui était, me dit-elle, un de ses cavaliers, et qu'elle avait été le consulter sur un cancer qu'elle pensait avoir au visage. La première fois qu'elle alla à *Barrie*, lorsque je demeurais avec elle, ce fut en septembre 1867 ; le Dr. *McLaughlin* devait l'avoir accompagnée, elle me le dit ; elle me dit que M. *Martin* n'en savait rien. Le matin de la veille de son départ pour *Barrie*, je vis dans son petit sac une lettre, adressée au Dr. *Alexander McLaughlin*, *Dunville*, et elle me dit qu'elle allait à *Hamilton*, pour la jeter à la poste, parce qu'elle craignait que, si elle la mettait à la poste de *Cayuga*, son mari n'en eût connaissance. Après son retour de *Barrie*, madame *Martin* entretint une correspondance avec M. *William Lount*, de *Barrie*. Je n'ai jamais vu ce monsieur, mais j'ai vu sa photographie, que M^{de} *Martin* me montra, un jour, en me disant que c'était le portrait de M. *Lount*, membre du parlement ; c'est la photographie qui m'est représentée en ce moment. M^{de} *Martin* attendait une lettre de M. *William Lount*, et, afin de tromper son mari, comme elle le dit, elle s'était auparavant écrit à elle-même une lettre qu'elle prétendit avoir reçue de mademoiselle *Eliza Lount* ; j'avais vu la lettre, et j'avais vu madame *Martin* l'écrire ; après l'avoir écrite, elle me l'avait lue. Elle la montra

à M. *Martin*, qui fit la remarque que l'écriture en était un peu lâche. Elle me dit qu'elle avait l'intention d'entretenir une correspondance avec M. *William Lount*. J'ai été, un jour, porter à la poste, à *Mount Healy*, situé à trois milles de *Cayuga*, une lettre qu'elle dit avoir écrite à M. *Lount* en réponse à une lettre qu'elle avait eue de lui ; elle était adressée à "*William Lount, Esq. M. P. P., Barrie, County of Simcoe.*" J'avais été porter cette lettre à la poste de *Mount Healy*, pour que M. *Martin* ne pût pas avoir nouvelle de son envoi par le maître de poste de *Cayuga*. Madame *Martin* me dit qu'elle marquait à M. *Lount* de ne pas répondre à sa lettre ; mais s'il la recevait de lui envoyer un journal. Mde *Martin* reçut le *Barrie Courier, M. Marti* ; demanda qui le lui avait expédié, et madame *Martin* répondit que c'était Mde *Dr. Hamilton* : Elle m'a dit qu'elle avait répondu cela à M. *Martin*, mais que le journal venait de M. *Lount*. Ce fut un dimanche, le 27 octobre 1867, que j'allai porter la lettre à la poste, à *Mount Healy* Mde *Martin* écrivit à M. *Lount*, à *Barrie*, une seconde lettre, qui fut jetée à la poste à *Indiana*, à deux milles de *Cayuga*, pour la même raison que j'ai déjà donnée. Mde *Martin*, après sa promenade à *Barrie*, me dit qu'elle s'y était magnifiquement amusée avec M. *Lount*, et qu'elle ne savait comment s'y prendre pour y retourner. Elle alla une seconde fois à *Barrie*. en prétextant qu'elle avait appris de Mde *Hamilton* qu'il y avait là une femme qui guérissait les cancers. A son retour, il y eut une nouvelle correspondance entre eux ; elle me demanda, de permettre à M. *Lount* de m'adresser ses lettres de cette manière : "*Fanny Bayley, at the Cayuga Post Office*" ; j'y consentis. Elle écrivit à M. *Lount* la première ; je ne portai point à la poste de lettres à l'adresse de M. *Lount* ; celles que j'y portai étaient adressées à M. *Charles Summerfell*. Elle me dit que c'était là un nom supposé, sous lequel elle et M. *Lount* étaient convenus ensemble qu'il recevrait les lettres. Cette correspondance a duré jusqu'à ce que j'aie quitté le service de Mde *Martin*. les lettres, venaient adressées à mon nom, *Fanny Bayley* ; il en est venu beaucoup. Je les remettais à Mde *Martin* ; elle me disait qu'elles venaient de M. *Lount*. Je sais, pour avoir vu les lettres qu'elles étaient signées "*Honey Bird.*" Les lettres qui me sont représentées en ce moment, numérotées de 1 à 15, sont celles-là. J'ai vu les enveloppes, marquées B. C. et D., qui me sont maintenant exhibées, dans le tiroir de Mde *Martin* ; elle me dit qu'elles lui avaient été données par M. *Lount*, qui y avait mis la suscription. Ses lettres que j'allais porter à la poste étaient renfermées dans des enveloppes de cette couleur et étaient adressées de cette façon. Plus d'une fois, Mde *Martin* est sortie en laissant sur la table de ces lettres qui viennent de m'être représentées ; je les serrais. Un jour j'en pris un paquet dans ma main ; Mde *Martin* me dit qu'il y en avait treize dedans. Elles étaient entourées d'une bande élastique. Il y avait aussi parmi, la photographie qui m'a été représentée. En une certaine occasion, que M. *Lount* devait venir faire une promenade chez M. *Martin*, à *Cayuga*,—c'était à la fin de février ou au commencement de mars 1868,—Mde *Martin* me dit qu'elle espérait avoir une autre nuit de bonheur avec lui. Elle comptait que son mari serait absent, lorsque cette visite fut concertée. Je connais l'écriture de Mde *Martin* : les trois lettres qui me sont représentées en ce moment sont de sa main ; les enveloppes qui me sont représentées, ont été adressées par elle-même à Madame *Martin*. Les lettres sont numérotées 16, 17 et 18, et les enveloppes 19 et 20.

Contre-interrogée par M. *Ross*, le 11 avril, 1870 :—Je demeure à *Cayuga* avec mon père. J'ai toujours demeuré avec lui depuis que j'ai quitté le service de Mde *Martin*, le 27 mars, 1868. M. *Martin* grondait souvent Mde *Martin* sur sa paresse ; il l'appelait paresseuse et salope, et lui reprochait de ne pas avoir soin de sa maison. Ma sœur avait quitté le service de Mde *Martin* à six heures du matin, le 20 mai, 1867, le jour que j'y entrai moi-même à midi. Ma sœur y vint souvent après, du temps que j'y étais ; elle était en bonne intelligence avec Mde *Martin*. La première fois que Mde *Martin* me fit des confidences au sujet de M. *Lount*, ce fut au retour de son premier voyage à *Barrie*. Elle s'était déjà confiée à moi auparavant au sujet du Dr. *McLaughlin*. Ce n'est qu'après le départ de Mde *Martin* et la découverte des lettres, que j'ai rompu le secret des confidences que Mde *Martin* m'avait faites. Je le dis alors à mon père et à ma mère. Je retirais les lettres qui m'étaient adressées poste restante, et les remettais à Mde *Martin* sans les décaçheter. J'ai brûlé quelques-unes des enveloppes, et Mde *Martin* en a brûlé d'autres. Je n'ai jamais eu de commerce charnel avec M. *Martin*. J'ai eu un enfant ; *Andrew Gorman* en était le père, et il vit dans une maison à lui à *Tuscarora*.

FANNY BAYLEY.

Sarah Jane Bayley, témoin du pétitionnaire, après avoir prêté serment, a fait cette déposition :—J'ai rendu témoignage, pendant la session de 1870, devant un comité du Sénat, auquel avait été renvoyé un bill semblable à celui qui a été renvoyé à ce comité-ci. Je viens d'entendre la lecture de la minute de la déposition que je fis alors, sous la date du 21 avril, 1870, et je déclare affirmer de nouveau cette déposition intégralement, et j'ajoute que M^{de} *Martin* me montra aussi une petite botte d'or. M^{de} *Martin* portait la bague dont j'ai parlé, tournée de façon à avoir l'air d'un anneau d'or uni. Dans cette bague étaient enchâssées des pierres blanches, et elle tenait ces pierres en dedans de sa main. M^{de} *Martin* me dit tenir de M. *Lount* la petite botte d'or. J'étais chez M. et M^{de} *Martin*, lorsque M^{de} *Martin* quitta la maison.

SARAH JANE BAYLEY.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A SARAH JANE BAYLEY.

Jeudi, 21 avril 1870.

Sarah Jane Bayley, après avoir fait serment, dit :—Je me nomme *Sarah Bayley*. J'ai été au service de M^{de} *Martin* en qualité de fille de chambre. M^{de} *Martin* me dit un jour qu'elle avait une correspondance avec M. *Lount* ; elle me fit voir quelques présents qu'elle avait reçus de M. *Lount*. L'un de ces présents était un médaillon dans lequel était enfermé des cheveux, qu'elle me dit être de ses cheveux à lui ; elle portait ce médaillon sous ses vêtements. Elle me dit qu'elle lui avait fait don d'un anneau, dans lequel il y avait une petite tresse de ses cheveux. J'ai demeuré avec M. et M^{de} *Martin* en différents temps depuis 1864. Il était toujours très-bon pour elle.

Contre-interrogée : Je quittai la maison en mai 1867. Madame *Martin* et moi, nous avions eu querelle ensemble : elle ne m'avait pas renvoyée. Je ne l'avertis pas que je m'en allais. Ce fut la veille du dimanche, 19 mai, que nous eûmes cette querelle ; elle me reprochait d'être rentrée trop tard. Le matin, elle parla à M. *Martin*, et je surpris leur conversation par hasard. J'avais été dans la chambre de M. *Martin*, et elle dit que je ne m'y étais pas présentée convenablement habillée ; je n'avais ni souliers ni bas. M. *Duff*, clerc de M. *Martin*, était alors dans la maison ; il y pensionnait ; sa chambre était sur le même étage que celle de M. *Martin*. Je retournai à la maison le 6 mai, 1868, à la demande de madame *Martin* ; elle y resta jusqu'au 14, et elle me dit que, pendant ce temps-là, M. *Martin* et elle occupaient la nuit des chambres séparées. J'avais toujours deux lits à faire le matin. Je n'étais pas au lit avec M. *Martin*, le matin du 20 mai, et je n'ai pas tiré les couvertures par-dessus ma tête.

SARAH JANE BAYLEY.

Hannah Cotter, l'un des témoins du pétitionnaire, assermentée et interrogée a déposé comme suit : Je suis la femme de *James R. Cotter*, écuier, avocat ; je demeure avec lui à *Barrie*. Je connais madame *Martin*, femme de *John Robert Martin*, de *Cayuga* ; la photographie qui m'est présentée, marquée E, est un portrait de madame *John R. Martin*, la photographie qui m'est présentée marquée A, est un portrait de M. *William Lount*, avocat, de *Barrie*, que je connais. Je suis sœur de M. *William Lount*. Je crois que l'écriture des lettres qui me sont présentées, marquées Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, est celle de mon frère, M. *William Lount*. Madame *Martin* m'a fait visite une fois à *Barrie* ; c'était en 1867, je crois, mais je n'en suis pas sûre ; c'était avant la visite qu'elle fit chez madame Dr. *Hamilton* à *Barrie*. Elle a fait la connaissance de M. *William Lount* chez moi. Peu de temps après l'arrivée de madame *Martin*, nous allâmes faire une partie de plaisir au lac *Sparrow*. Il n'a rien transpiré là à ma connaissance ; il n'a rien été dit au sujet d'une paire de gants. Je n'ai pas refusé de recevoir madame *Martin* une seconde fois chez moi, mais je parlais alors. J'ai entendu madame *Martin* dire chez moi qu'elle avait presque gagné une paire de gants avec M. *William Lount*. J'ai compris par là qu'elle l'avait trouvé endormi et qu'elle aurait pu l'embrasser.

Par un membre du comité: Je connais *Jane Hill*. Son caractère moral n'est pas très-bon. Je ne puis rien dire de sa véracité. Je connais la maison du Dr. *Hamilton* à *Barrie*. *Jane Hill* s'est querellée avec ma belle-sœur, madame *George Lount*, qui l'a traduite devant la cour de police. La chambre à coucher du Dr. *Hamilton* et de madame *Hamilton* était ordinairement à côté du salon sur le même étage; la maison comprend un basement, un étage et des mansardes.

Par un autre membre: Je connais le Dr. *Hamilton* et madame *Hamilton*. Ce sont des gens respectables.

Par le conseil du pétitionnaire: Je ne sais pas quelles chambres de la maison du Dr. *Hamilton* étaient occupées par madame *Martin* ou par le Dr. *Hamilton* et madame *Hamilton* pendant la visite de madame *Martin* chez le docteur, car je ne suis pas allée là pendant son séjour. C'est pour avoir refusé de faire son ouvrage que *Jane Hill* a été traduite devant la cour de police. C'est seulement sur la rumeur et non sur ce que je connais, que je me fonde pour dire que son caractère moral n'est pas bon. *Jane Hill* a un mauvais caractère depuis des années—depuis que je la connais.

MADAME J. R. COTTER.

Joseph Bedford Johnson, témoin du pétitionnaire, assermenté et interrogé, a déposé comme suit: Je suis huissier et constable. Je réside à *Barrie*. Je connais *William Lount* de *Barrie*, avocat. Je lui ai signifié le subpoena qui m'est maintenant représenté, marqué A, le 9e jour de mai courant en lui en remettant une copie conforme. Le même jour, j'ai signifié au Dr. *Hamilton*, de *Barrie*, le subpoena qui m'est maintenant représenté, marqué B, en lui en remettant une copie conforme. Je ne l'ai point signifié à M^{de} *Hamilton* parce que le docteur m'a dit qu'elle était malade au lit. Je connais *Jane Hill*. Elle a un bon caractère à *Barrie*.

J. B. JOHNSON.

SÉNAT, Canada.

SUBPŒNA MARQUÉ A, représenté au témoin *Joseph Bedford Johnson*, lors de son interrogatoire:

A. *William Lount*, de la ville de *Barrie*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, avocat.

Attendu qu'il a été présenté au Sénat du *Canada*, un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," dans le préambule duquel il est allégué que lui le dit *John Robert Martin* a été légitimement marié avec *Sophia Stinson*; que la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, a commis l'adultère avec un nommé *William Lount*; que le dit *John Robert Martin*, depuis la découverte du dit adultère, a refusé de cohabiter avec sa dite femme et a vécu séparé d'elle; que la dite *Sophia Stinson* autrement dite *Sophia Martin*, après la découverte du dit adultère, a quitté le *Canada* et a depuis résidé aux *Etats-Unis d'Amérique*; que le dit *John Robert Martin* a depuis obtenu un jugement contre le dit *William Lount*, pour l'adultère ci-dessus mentionné, et l'a contraint d'en payer le montant avec dépens; attendu que le dit bill a été lu la première fois, et que le Sénat, après cette première lecture, a ordonné que le dit bill sera lu la seconde fois jeudi, le seizième jour de mai courant, et que le dit *John Robert Martin* sera entendu par conseil lors de cette seconde lecture, pour établir la vérité des allégations du dit bill; et attendu qu'il m'a été démontré que vous et chacun de vous pourrez vraisemblablement donner un témoignage important en faveur du dit *John Robert Martin*, pétitionnaire dénommé au dit bill, relativement à quelques-unes des matières et choses énoncées dans sa pétition et dans le préambule du dit bill; ces présentes sont pour vous requérir et vous commander à vous et à chacun de vous, d'être et de comparaître devant le Sénat du *Canada*, en la Salle du Sénat, dans la cité

d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, ou devant tout comité auquel le Sénat renverra le dit bill, jeudi le seizième jour de mai courant, à trois heures de l'après-midi de ce jour, et ainsi de jour en jour jusqu'à ce que toute l'enquête au sujet du dit bill soit prise, terminée et conclue, pour rendre témoignage de ce que vous et chacun de vous savez sur les matières alléguées dans le dit bill ;—et aussi d'apporter avec vous et de produire aux temps et lieu susdits toutes lettres, télégrammes et écrits que vous avez reçus de la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, qu'ils soient signés par elle de son propre nom ou signés *Zoe Troubridge*, ou non signés, et à vous adressés à votre propre nom ou sous le nom de *Charles Sommerfell* ou autrement, entre le premier jour de juin A. D. 1867 et le jour auquel vous sera signifiée copie de la présente assignation, et aussi toutes lettres, télégrammes et écrits en votre possession, garde ou sous votre contrôle, en la possession et garde ou sous le contrôle de quelqu'une personne pour vous, écrits ou envoyés par la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, à qui que ce soit entre les jours susdits ; et toutes images, photographies, médaillons, bagues, bijoux et présents reçus par vous de la dite *Sophia Stinson* autrement dite *Sophia Martin*, entre les dits jours ; ce que vous n'omettez aucunement à votre péril.

Donné sous mon sceau et seau, ce 4ème jour de mai, A. D., 1872.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,
Président du Sénat.

SÉNAT,
Canada.

Je, *Joseph Bedford Johnson*, de la ville de *Barric*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, constable, fais serment et dis ce qui suit :—

1. Jeudi, le neuvième jour de mai courant, j'ai signifié au témoin *William Lount* en personne, en la dite ville de *Barric*, une copie conforme de l'assignation ci-dessus, et lui ai lors de la dite signification exhibé l'assignation originale et montré le seau du président y attaché et la signature du président, et lui ai remis en même temps la somme vingt-cinq piastres pour ses frais de voyage.

Assermenté devant moi en la dite ville
de *Barric*, le 9me jour de mai,
A. D., 1872,

Com. in B. R., Comté d'H.

Subpœna marqué B, représenté au témoin *Joseph Bedford Johnson*, lors de son interrogatoire.

Sachez tous que moi, *René Kimber*, de la cité d'*Ottawa*, écuier, gentilhomme huissier de la verge noire du *Canada*, j'autorise et délègue *Joseph Bedford Johnson*, de la ville de *Barric*, province d'*Ontario*, constable, comme mon député, pour signifier des assignations sous le sceau et seau du président du Sénat à certains témoins requis de comparaître en la cité d'*Ottawa* devant le Sénat ou un comité d'icelui, pour rendre témoignage dans l'affaire de l'Acte pour faire droit à *John Robert Martin*.

R. KIMBER.

A *Ottawa* ce 2e jour de mai 1872.

SÉNAT,
Canada.

A *William Lount*, de la ville de *Barric*, comté de *Simcoe*, province d'*Ontario*, avocat ; *George Lount*, du même lieu, régistrateur du comté, et dame *Mary Lount*, son épouse ; *Eliza Lount*, du même lieu, fille majeure ; *Alexander Hamilton*, du même lieu, docteur en médecine, et *Catherine Hamilton*, son épouse ; *James R. Cotter*, du même lieu, avocat, et *Hannah Cotter*, son épouse ; *Richard Martin*, de la cité de *Hamilton*, avocat, et *Elizabeth Martin*, son épouse.

Robert A. Harrison, de la cité de *Toronto*, avocat; *Daniel McMichael*, du même lieu, avocat; *Neil McMillan*, du même lieu, épiciier, et *Mary McMillan*, son épouse: *Fanny Bayley*, du village de *Cayuga*, fille majeure, et *Sarah Bayley* du même lieu, fille majeure; *Jane Hill*, de la ville de *Barrie*, comté de *Simcoe*, fille majeure.

Attendu qu'il a été présenté au Sénat du *Canada*, un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," dans le préambule duquel il est allégué que lui le dit *John Robert Martin* a été légitimement marié avec *Sophia Stinson*, que la dite *Sophia Stinson*, autrement dit *Sophia Martin*, a commis l'adultère avec un nommé *William Lount*; que le dit *John Robert Martin*, depuis la découverte du dit adultère, a refusé de cohabiter avec sa dite femme et a vécu séparé d'elle; que la dite *Sophia Stinson*, autrement dite *Sophia Martin*, après la découverte du dit adultère, a quitté le *Canada* et a depuis résidé aux *Etats-Unis d'Amérique*; que le dit *John Robert Martin* a depuis obtenu un jugement contre le dit *William Lount* pour l'adultère ci-dessus mentionné, et l'a contraint d'en payer le montant avec dépens; attendu que le dit bill a été lu la première fois, et que le Sénat, après cette première lecture, a ordonné que le dit bill sera lu la seconde fois jeudi, le seizième jour de mai courant, et que le dit *John Robert Martin* sera entendu par conseil, lors de cette seconde lecture, pour établir la vérité des allégations du dit bill; et attendu qu'il m'a été démontré que vous et chacun de vous pourriez vraisemblablement donner un témoignage important en faveur du dit *John Robert Martin*, pétitionnaire dénommé au dit bill, relativement à quelques-unes des matières et choses énoncées dans sa pétition et dans le préambule du dit bill; ces présentes sont pour vous requérir et vous commander à vous et à chacun de vous d'être et de comparaître devant le Sénat du *Canada*, en la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, ou devant tout comité auquel le Sénat renverra le dit bill, jeudi le seizième jour de mai courant, à trois heures de l'après-midi de ce jour, et ainsi de jour en jour jusqu'à ce que toute l'enquête au sujet du dit bill soit prise, terminée et conclue, pour rendre témoignage de ce que vous et chacun de vous savez sur les matières alléguées dans le dit bill, ce que vous n'omettrez aucunement, à votre péril.

Donné sous mon seing et sceau ce 2e jour de mai, A. D., 1872.

JOSEPH CAUCHON,
Président du Sénat.

Alexander Hamilton, témoin du pétitionnaire, assermenté et interrogé, dépose comme il suit: Je réside à *Barrie*, et je suis docteur en médecine. J'ai été entendu, comme témoin du pétitionnaire, devant le comité spécial auquel avait été renvoyé le bill pour faire droit à *John Robert Martin*, pendant la session de 1870. Après la lecture qui m'est faite présentement du témoignage que j'ai donné en cette occasion, j'affirme de nouveau la vérité de tout ce qu'il contient; et j'ajoute de plus que je me suis entretenu avec *William Lount* du même sujet, vers le temps où j'en ai parlé à M. *Martin*, ainsi qu'il est dit dans ma déposition. Je puis lui avoir parlé deux ou trois fois. L'entrée de ma maison fut ensuite refusée à M^{de} *Martin*; nous n'avions pas approuvé sa conduite pendant le séjour qu'elle y avait fait précédemment. *Lount* avait l'habitude de venir la visiter chez moi, et sur la remarque que je lui fis qu'il flirtait avec elle, il me promit qu'il n'agirait plus de la sorte. Croyant qu'elle ne venait ainsi chez moi que pour se rencontrer avec lui, je donnai ordre de refuser l'entrée de ma maison à M^{de} *Martin*. Lors de la visite de M^{de} *Martin* chez moi, nous avions une servante, du nom de *Jane Hill*. J'ai vu celle-ci depuis que je suis à *Ottawa*. C'est après avoir aperçu M^{de} *Martin* chez *Betz* que je refusai de la recevoir. Je n'ai jamais entendu mettre en doute la véracité de cette fille, je l'ai toujours tenu pour véridique; je n'ai jamais rien appris contre sa moralité, je l'ai connue depuis les quatre ou cinq années dernières; elle vécut avec nous environ six mois, c'était dans l'automne de 1866 ou 1867, au temps où M^{de} *Martin* s'y trouvait aussi; elle est maintenant en service dans une maison fort respectable. Lorsque M^{de} *Martin* nous rendit visite, le salon se trouvait placé de telle manière que la servante pouvait voir s'il y avait de la lumière pendant la nuit lorsque de l'escalier de la cuisine elle passait

dans le vestibule pour se rendre à sa chambre à coucher, si la porte du salon était ouverte ou entr'ouverte ; la porte du salon se trouvait plus éloignée de l'escalier de la cuisine que le milieu de l'appartement ; je crois que la porte ouvrait à l'intérieur et à droite ; il n'y avait pas de porte de communication entre ma chambre à coucher et le salon ; M. *Lount* et Mde. *Martin* peuvent avoir veillé après que je m'étais retiré pour la nuit ; cependant je ne puis l'affirmer d'une manière positive, je m'absente assez souvent de ma maison. A ma connaissance, M. *Lount* et Mde. *Martin* ne sortirent point en voiture tard dans la soirée ; M. *Lount* peut être resté après ma sortie du salon pour me mettre au lit, mais je ne puis me rappeler cela.

En réponse à un membre : Je ne soupçonnais rien d'inconvenant dans les relations de M. *Lount* et de Mde. *Martin*.

En réponse à un autre membre :—Il ne devait pas se trouver de lumière dans le vestibule après que ma femme et moi nous nous fûmes retirés. La servante avait probablement une lumière à la main pour se rendre de la cuisine à sa chambre.

En réponse à un autre membre :— La raison qui me fit parler à Mde. *Martin* était la légèreté que j'avais cru remarquer dans sa conduite ; M. *Lount* avait l'habitude de venir dans ma maison, mais il y vint beaucoup plus fréquemment pendant la visite de Mde. *Martin*.

Contre-interrogé par le conseil du pétitionnaire :—Je n'ai eu connaissance d'aucun accident arrivé à Mde. *Martin* pendant son séjour dans ma maison. J'ai lu le témoignage donné par *Jane Hill* devant le comité ; j'ai été fort étonné de ce qu'il contenait, n'ayant jamais auparavant entendu parler de ce qu'elle mentionne ; mon épouse était malade lorsque l'huissier est venu chez moi pour lui signifier, ainsi qu'à moi, l'ordre de comparaître devant le comité, et elle souffre encore trop actuellement pour pouvoir le faire.

ALEXANDER HAMILTON.

COPIE DE LA DÉPOSITION LUE A ALEXANDER HAMILTON.

8 avril, 1870. *Alexander Hamilton* assermenté, dit :—Je réside à *Barrie*. Je suis médecin ; je connais Mde. *Martin*, l'épouse du pétitionnaire. Elle se trouve alliée, par son mariage, à Mde. *Hamilton*. Ce fut dans le mois de septembre 1867, je crois, que je vis pour la première fois Mde. *Martin* à *Barrie*. Elle était en visite chez Mde. *Cotter*. Elle y séjourna cinq ou six semaines. La seconde fois que je la vis à *Barrie*, ce fut en novembre 1867. Elle venait en visite chez moi. Il ne lui avait pas été fait d'invitation, elle est restée cinq ou six semaines, jusqu'au jour de Noël, 1867. Je connais *William Lount*. Il a l'habitude de venir chez moi, et ses visites ont été bien plus fréquentes qu'à l'ordinaire tout le temps que Mde. *Martin* a possédé chez moi ; le nombre de ces visites devint tel que je résolus d'en parler à Mde. *Martin*. Je lui reprochai combien elle était peu sage de permettre à M. *Lount* de lui porter tant d'attentions. Elle rit, et me dit qu'elle pouvait se protéger elle-même. Je la vis ensuite à l'auberge *Betz*, près de l'*Union Station*, *Toronto*, le 24 mai, 1869. Je fus appelé à *Hamilton* comme médecin, et dans mon voyage j'allai voir Mme. *Martin* à la demande de ses amis. Elle me dit qu'elle était venue à *Toronto* pour y voir *William Lount*. Je l'engageai fortement à retourner vers ses amis, elle me répondit qu'elle n'en ferait rien avant de l'avoir vu. Ce fut dans une chambre à coucher que je vis Mde. *Martin*, Je vis là un petit livret ; elle me dit qu'il appartenait à un Mr. de ses amis. Je connais l'écriture de *William Lount*. Je crois que les lettres qu'on me présente sont écrites de sa main.

Contre-interrogé par M. *Ross* :—Mde. *Martin* est une personne très-gaie ; elle chante bien et est bonne musicienne ; sa société est donc fort recherchée.

ALEXANDER HAMILTON.

L'honorable M. *Dickey* a proposé, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

Que les dits rapport, dépositions et papiers soient imprimés, et pris en considération par la Chambre, en même temps que le bill, mardi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Macpherson* pour adopter certaines résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique.

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. *Campbell* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

Qu'il soit résolu :

Qu'en vertu des pouvoirs conférés par le Parlement à sa dernière session, le Gouverneur-Général en conseil ayant accordé une charte-contrat à compagnie pour construire le chemin de fer du Pacifique, laquelle charte-contrat est en pleine vigueur, il est inopportun, vu le commencement prochain des travaux du chemin, et l'obligation de garder la foi promise à la *Colombie Britannique* en ce qui concerne les conditions auxquelles cette province s'est unie au *Canada*, de délibérer sur les résolutions maintenant devant cette Chambre; et que la Chambre passe en conséquence à l'ordre du jour qui vient après les dites résolutions.

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>I'rice,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Robertson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McOlelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chauveau (président)</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chivic,</i>	<i>Kenny, Sir Edward</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilmot.—44</i>

NON-CONTENTS:

Les honorables Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Malhiot,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson.—13.</i>
<i>Christie,</i>			

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*, Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable président a déclaré la Chambre continuée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inlcrman)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kenny, Sir Edward</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Christie* ;—de *Richard Blain* et autres, de la ville de *Galt*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ;—du révérend *J. Broadhouse* et autres, du village de *Bearbrook* de *Archibald Andrews* et autres, du township de *Nepean* ; de *Robert Leitch* et autres, du township de *Horton* ; d'*Edward Watson* junr. et autres, du dit township de *Nepean* ; de *Robert Hopkins* et autres, du township de *Gloucester* ; d'*Edward Duncan* et autres, du dit township de *Gloucester* ; de *T. G. Snetsinger, M.P.P.*, et autres, du township de *Cornwall* ; d'*Edwin Munro* et autres, du township de *Roxborough* ; de *Jonah Cauthar* et autres, de *Lunenburg* ; de *E. N. Shaver* et autres, du township de *Roxborough* ; du révérend *N. Paterson* et autres, du township de *Charlottenburgh* ; du révérend *W. Ross* et autres, du township de *Lochiel* ; de *John R. Hughes* et autres, du township de *Plantagenet Nord* ; de *Peter Nicholson* et autres, de *Bruce Mines* ; de la chambre de commerce d'*Ottawa*, et de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Blake* ;—de *D. C. Honsberger* et autres, de *South Cayuga* ; d'*Isaac Horning* et autres, de la ville de *Simcoe* ; de *James Wilson* et autres, du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk* ; de *D. E. Phillips* et autres, des townships de *Rainham* et *Walpole*, dans le comté de *Haldimand* ; de *Thomas A. Ivey* et autres, du dit township de

Walpole; de *John W. Mincke* et autres, aussi de *Walpole*; de *Malcolm McKenzie* et autres, de *Chas. L. Bingham* et autres, du township de *Washington*; de *Nelson Boughner* et autres, du township de *Townsend*; d'*Edward Johnson* et autres, du township de *Charlottetown*; de *Frederick Ball*, de *D. C. Brady* et autres, du township de *Houghton*; de *John Hicks* et autres, du township de *Middleton* et *Windham*; de *Nicholas Snow*, de *John Armour* et autres, du township de *Windham*; de *A. C. Bucke* et autres, du village de *Caledonia*; de *W. H. Carter* et autres, du township de *Woodhouse*; d'*Andrew Williamson, jr.*, et autres, du township de *Seneca*; de *James McLan* et autres, du comté de *Norfolk*; et de *Jno. K. Serm* et autres, du township d'*Oneida*, tous de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Flint*;—de *George B. Tindal* et autres, de *P. W. Moore* et autres, du township de *Smith*; de *Geo. McIlmox* et autres, de *P. Jagney* et autres, du village de *Lakefield*; de *W. H. Stevenson* et autres, du township d'*Asphodel*; de *Thomas Choat* et autres, du township de *Dummer*; de *John L. Ruce* et autres, de *Bangor Forest* et de *Radcliff*; de *Jenny Ward Bird* et autres, du township de *Sidney*; de *Thomas Warren* et autres, du village de *Marmora*; de *Daniel Guiles* et autres, de *Trenton*; du révérend *A. B. Hames* et autres, du township de *Marmora*; et de *Joseph Green* et autres, du village de *Stirling*, tous de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Cochrane*;—du barreau de la province de *Québec*, section du district de *St. François*.

Par l'honorable M. *Dickey*;—de la compagnie du télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*, et de la compagnie de télégraphe de l'*Union* de l'*Ouest*.

Par l'honorable M. *Benson*;—de *Thomas Nicholson Gibbs, M. P.* et autres du village d'*Oshawa*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton (Inkerman)*;—du conseil municipal du township d'*Alfred* et *Longueuil*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *J. Hunts* et autres, du comté de *Norfolk*, du Très-Révérend Lord Evêque d'*Ontario*, et autres, du quartier *St. George*, dans la cité d'*Ottawa*; de *J. M. T. Hannum* et autres, du quartier *Wellington*, dans la dite cité d'*Ottawa*; de *H. T. Watson* et autres, du quartier *By*, dans la dite cité d'*Ottawa*;

De *John Parker* et autres, du village de *Dunbarton*; d'*Arch. Knight* et autres, du village de *Renfrew*; du conseil municipal du comté de *Renfrew*; de *Thomas Fairbairn* et autres, du township de *Culross*, dans le comté de *Bruce*; de *Samuel Platt* et autres, de la ville de *Goderich*; de *William Rae* et autres, du township de *Winchester*, dans le comté *Dundas*, province d'*Ontario*; de l'assemblée législative de la province d'*Ontario*, réunie en parlement; et du Révérend *Chas. Olivier Caron*, vicaire-général et autres, de la cité de *Trois-Rivières*, province de *Québec*, demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la cité de *Toronto*, et de la chambre de commerce de la cité de *Kingsion*, province d'*Ontario*, demandant séparément que l'acte de faillite de 1869, avec ses amendements, soit continué;

De *Charles Platt Treadwell*, shérif des comtés-unis de *Prescott* et *Kussell* (deux pétitions) demandant qu'il soit pris certaines mesures, indiquées dans les pétitions, pour l'encoura-

gement de la fabrication du fer et de l'acier dans toutes les provinces du *Canada*, et aussi qu'il soit nommé un comité devant lequel il recevra ordre de comparaître et de produire toute sa correspondance avec le gouvernement impérial et le gouvernement canadien sur le sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique ;

De *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de fabrication de papier du *Canada*."

De MM. *Hamilton*, frères et autres, marchands faisant le commerce de bois dans la province de *Québec*, demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser les commissaires du havre de la cité de *Québec* à prélever un droit de deux centins et demi par charge sur les chargements de bois équarri et autres bois, et un pareil droit par tonneau sur toutes les importations et exportations du dit port ;

Du conseil municipal du village de *Pembroke* et du conseil municipal du township de *Pembroke*, dans le comté de *Renfrew*, province d'*Ontario* ; demandant séparément que les travaux à faire pour améliorer la navigation de la rivière *Ottawa*, entre le grand *Calumet* et le rapide des *Jouchims*, soient exécutés dans le chenal qui forme la ligne de division des provinces d'*Ontario* et de *Québec*, et non dans le chenal de la *Culbute*, comme il est actuellement proposé.

De *S. S. Macdonell* et autres, de *Windsor*, province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de passage de *Détroit* et *Windsor* " ;

De *A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Banque Centrale du *Canada* " ;

Du révérend *Théophile Brassard* et autres, de *Vaudreuil*, province de *Québec* ; demandant que le canal projeté entre les *Cascades* et le *Coteau Landing*, sur la rive nord du *St. Laurent*, soit construit ;

De la compagnie du chemin de *Hamilton* et *Milton* ; demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite compagnie, à la compagnie du Pont *Desjardins*, à la corporation de la ville de *Dundas* et à la compagnie du grand chemin de fer occidental, de passer une convention pour l'entretien de ponts sur le canal *Desjardins*.

De *F. Vézina* et autres, de la cité de *Québec* ; demandant qu'il ne soit fait aucune modification à la constitution de la corporation des Commissaires du havre de *Québec*, et que les droits et privilèges des porteurs de bons de cette commission soient sauvegardés.

D'*Olivier Robitaille* et autres, président et directeurs de la Caisse d'économie *Notre-Dame de Québec* ; demandant que, dans les modifications proposées à la constitution de la commission du havre de *Québec*, le nombre des directeurs à être nommés par les intéressés soit d'au moins cinq ; que les commissaires soient autorisés à payer avant tout les arrérages d'intérêt et les bons déjà échus, et à donner des garanties pour le paiement des intérêts et des bons à échoir.

Du Révérend *J. B. A. Cousineau* et autres, de *Ste. Thérèse de Blainville*, dans le comté de *Terrebonne*, province de *Québec* ; demandant qu'il soit imposé des droits protecteurs sur les produits agricoles et les objets manufacturés importés de l'étranger.

L'honorable M. *Ailins* a présenté à la Chambre le rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirée le 30 juin, 1872 :

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit ;

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constaté qu'il en a été donné suffisant avis, savoir, les pétitions — de *John Zimmerman* et autres, de *Toronto*, demandant un acte à l'effet d'incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada* ; de la compagnie de steamers de *Québec* et des ports du golfe, demandant un acte spécial d'incorporation ; de l'honorable *John Young* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'assurance royale du *Canada* ; et de l'honorable *Charles Wilson* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom " Le crédit foncier du *Bas-Canada*."

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,

Président.

L'honorable M. *Ferrier*, du comité des banques du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 19, après " escompte " insérez " et où cette convention sera exécutée."

Le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Bureau* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du *Canada*."

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

L'honorable M. *Simyson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour surveiller les impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

19 avril, 1873.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de soumettre son quatrième rapport, lequel est comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Message de S. E. le Gouverneur-Général transmettant un rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial relatif aux réclamations des entrepreneurs primitifs des sections Nos. 1 à 7 de cette ligne ;

Rapport annuel sur les affaires des Sauvages pour l'année expirée le 30 juin 1872 ;

Réponse à une adresse, demandant copie de toutes communications de la part des Sauvages et autres, à *Manitoba*, au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, etc., avec qui on fait des traités à *Manitoba* et le territoire adjoint ;

Réponse à une adresse—Pétitions priant Son Excellence de sanctionner la construction d'un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, depuis les Cascades jusqu'au *Coteau Landing* (en forme condensée) ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant les occasions où l'on a accordé des congés aux députés adjutants généraux, etc., depuis le 1er octobre 1868 ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de *Québec* depuis le 10 juin 1872, et entre les dits gouvernements et l'honorable *Jos. Noël Bossé*, juge de la cour supérieure de *Québec* (pour distribution seulement) ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance celui des *États-Unis* au sujet de la réciprocité de commerce entre les deux pays ;

Réponse (partielle) à une adresse demandant les rapports du commissaire des terres, à *Manitoba* touchant la vente des terres dans cette Province,—aussi, la lettre de résignation de *M. Canavan*, et la correspondance à cet égard, et celle à l'égard des plaintes portées contre l'administration du Bureau des Terres dans cette Province (les rapports mensuels ne devant pas être imprimés) ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et ceux d'*Ontario* et *Québec* au sujet de l'arbitrage à propos de la répartition des dettes entre ces deux provinces, etc. ;

Rapport annuel supplémentaire du Ministre des travaux publics, étant un rapport de *Samuel Keefer*, Ecr., I. C., sur le canal de la *Baie Verte* ;

Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte de pension des membres du service civil ;

Réponse à une adresse demandant le rapport du commissaire chargé de s'enquérir sur l'état des cours d'eau navigables ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les officiers en loi de la couronne, en *Angleterre*, et le comité judiciaire du Conseil Privé, au sujet de l'acte des écoles du *Nouveau-Brunswick*.

Réponse à une adresse demandant les documents, etc., relatifs à la constitutionalité de l'acte relatif aux écoles communes du *Nouveau-Brunswick*, passé par la Législature de cette province en 1871.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre des Sauvages auxquels il a été accordé des lettres patentes leur donnant un droit à vie sur les terres à eux accordées ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance et tous autres documents relatifs à la poursuite intentée contre le Gouvernement, de son consentement, par l'imprimeur du Parlement et des départements ;

Message du Gouverneur-Général au sujet de l'administration de la justice, etc., dans les Territoires du Nord-Ouest ;

Réponse à une adresse demandant la correspondance, etc., concernant la violation préten-
due des lois sur le revenu par la compagnie du grand chemin de fer Occidental ;

Etat indiquant le nombre d'hommes du corps de police de la Puissance, le coût de leur
paie et de leurs frais de voyage et autres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi pro-
chain.

L'honorable M. *Reesor* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,
Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant
Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des procurations dont
étaient fondés J. A. *McDonald*, J. J. C. *Abbott*, H. N. *Nathan*, fils, et D. et M. N. *Smith*,
au nom de F. *Cumberland*, D. *McInnis*, J. B. *Beaudry*, fils, J. S. *Helmcken* et *Andrew*
McDermot, pour signer une certaine convention au sujet du chemin de fer du *Pacifique* du
Canada, en date du 31 janvier dernier, et pour souscrire des actions le même jour afin de
former une compagnie devant entreprendre la construction du dit chemin de fer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirma-
tive.

Ordonné, que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du conseil privé,
se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la
prison centrale de la province d'*Ontario*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant
les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et de *Mani-
toba*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre a procédé à la prise en considération du deuxième
rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, pour les impres-
sions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre conformément à l'ordre a procédé à la prise en considération du troisième
rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, pour les impressions
du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill, intitulé : " Acte pour amender " les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de " déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les " membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment " maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de " *Trois-Rivières*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de " Compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chap. trente-six, qui incorpore la compagnie de garantie du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles," et informer le Sénat qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du département de l'Intérieur, " et informer le Sénat qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 12. Après le mot " Intérieur, " insérez " Et la quatrième section de l'Acte du Service civil du Canada, 1868, s'appliquera à l'assistant-ministre de l'intérieur, comme si le département du revenu intérieur était mentionné dans la cédule du dit acte; et les mots " assistant ministre de l'intérieur " seront censés être substitués aux mots " sous-secrétaire d'Etat, pour les provinces dans la même cédule."

Page 2, ligne 28. Retranchez les mots " seront et demeureront en vigueur et "

Page 2, ligne 45. Après le mot " Canada, " ajoutez " telle que maintenant constituée."

Page 3, ligne 17. Après le mot " public " insérez " et l'imprimeur de la Reine sera réputé être un officier de ce département."

Page 3, ligne 23. Après le mot " conseil " insérez la section suivante, comme section 16 :

Section 16.

" Tout ce qui, dans tout acte ou loi, peut être incompatible avec le présent acte, ou contient quelque disposition au sujet d'aucunes matières auxquelles il est pourvu par le présent acte, autres que celles par le présent prescrites, est abrogé sauf en ce qui concerne les choses faites, les obligations contractées, ou les pénalités encourues avant la mise en vigueur du présent acte."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Avril 187.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kariback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kenny, (Sir Edward),</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Mills*, de *S. Williamson*, *William Kennes* et *John Skinner*, de la cité d'*Hamilton* ; de *Samuel Field* et autres, des township d'*Ancaster* et de *Beverley* ; du révérend *H. Melaney*, du comté de *Wentworth Nord* ; de *Charles Looter*, de *Flamboro-Est* et *Ouest*, comté de *Wentworth* ; du révérend *Frederick Ratcliff* et autres, de la ville de *Dundas* ; du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de *Glemfra*, comté de *Wentworth* ; du révérend *Wm. P. Waller* et autres, du révérend *R. M. Paaglam* et autres, du township d'*Ancaster* ; d'*Amos Weaver* et autres, du village de *Freeport* ; de *John Edmonds* et autres, du township de *Binbrook* ; de *George Eshleman* et autres, du township de *Wilmot* ; de *C. R. Gedders* et autres, de la ville de *Berlin* ; du révérend *John B. Clarkson* et autres, du comté de *Waterloo* ; de *John Payne* et autres, du village de *New-Hamburg* et du township de *Wilmot*.

Par l'honorable *M. Hamilton, (Kingston)*, de *Charles Clarke* et autres, de la province *Ontario* ; de *William Snider* et autres, *Thomas Reid* et autres, de la division sud de *Leeds* ; de *Samuel Edgar* et autres, du township de *Kelley* ; de *John Ballantyne* et autres, du township d'*Elmsley* ; de *Joshua Mitchell* et autres, du township de *Lansdown* ; de *Simeon Loverin* et autres, du township d'*Elizabethtown* ; de *John Thorp* et autres, d'*Enniscavan*, dans le comté de *Lennox* ; du révérend *Francis W. Dobbs* et autres, du village de *Portsmouth* ; de *Horace M. Diez, Lewis Pardi* et autres, du village

de *Sydenham* ; de *John Woods* et autres, du township de *Pittsburgh* ; de *Henry Dugdale* et autres, du township de *Garden Island* ; du révérend *J. W. Thrasher* et autres du township de *Barrie* ; du révérend *D. Brill* et autres, du township de *Portland* ; du révérend *G. J. Tringman* et autres, du village de *Wellington* ; de *Jas. L. Beggan* et autres, des townships de *Murray* et d'*Ameliasburgh* ; d'*Edward Roblin* et autres, du township d'*Ameliasburgh* ; de *Phila A. Clapp*, *J. G. Dingham* et autres, du township de *Hillier* ; de *W. S. Yarwood*, *John Illsey* et autres, de la ville de *Picton*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Shaw* ;—de *F. S. Spence* et autres, de *Joseph Hebbard* et autres : d'*Arthur Jordan* et autres, de la ville de *Prescott* de *Daniel Lemmon* et autres, du township d'*Edwardsburgh* ; de *John Cunningham* et autres, du township de *Wolford*, de *John Corcan*, de *Vennechar* ; de *J. B. Aylsworth*, et autres, du village de *Newburgh* ; de *Silas Wright* et autres, du comté de *Grenville* ; de *Stafford Merriemfield* et autres, du township d'*Oxford* ; de *Joseph Foy* et autres, du dit township d'*Oxford*, du révérend *R. Lewis* et autres, du township d'*Augusta* ; de *Charles Easdale* et autres, du township de *Lanark* ; de *B. S. Snider* et autres, du village de *Port Elmsley* ; de *William Tait* et autres du township de *Pakenham* ; du révérend *John Steward* et autres, du township de *Drummond* ; et de *J. W. Ryan* et autres du township de *Camden*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Cochrane* ;—deux pétitions d'*Andrew Allan* et autres, de la Cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues.

Du conseil municipal du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la ville de *Kingston* et du conseil de la dite chambre de commerce, demandant qu'un canal soit construit sur la rive nord du *St. Laurent* entre les *Cascades* et le *Côteau Landing*.

De la chambre de commerce de la ville de *St. Jean*, province de *Québec*, demandant la continuation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de La Banque *Jacques Cartier*, le 1er avril, 1873.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal* " a été, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport spécial auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *John Robert Martin*. "

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été sur division résolue dans
l'affirmative.

Alors l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé
Que le dit bill pour faire droit à *John Robert Martin* soit maintenant lu la troisième
fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les
noms étant appelés ils ont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Ferguson</i> ,	<i>Macfurlane</i> ,	<i>Read</i> ,
<i>Archibald</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>McClellan</i> ,	<i>Seymour</i> ,
<i>Benson</i> ,	<i>Flint</i> ,	<i>McLelan</i> ,	<i>Shaw</i> ,
<i>Blake</i> ,	<i>Hamilton</i> , (<i>Inkerman</i>)	<i>McMaster</i> ,	<i>Skead</i> ,
<i>Botsford</i> ,	<i>Hamilton</i> (<i>Kingston</i>)	<i>Mills</i> ,	<i>Sutherland</i> ,
<i>Burnham</i> ,	<i>Holmes</i> ,	<i>Muirhead</i> ,	<i>Vidal</i> ,
<i>Cochrane</i> ,	<i>Kaulback</i> ,	<i>Northup</i> ,	<i>Warle</i> ,
<i>Dickey</i> ,	<i>Locke</i> ,	<i>Perry</i> ,	<i>Wilmot</i> .—34.
<i>Dickson</i> ,	<i>Macdonald</i> , (<i>Victoria</i>),		

NON-CONTENTS.

Les honorables Messieurs

<i>Arnaud</i> ,	<i>Chinic</i> ,	<i>Guévremont</i> ,	<i>Olivier</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Christie</i> ,	<i>Kenny</i> , (<i>Sir Edw.</i>),	<i>Panet</i> ,
<i>Chaffers</i> ,	<i>Cormier</i> ,	<i>Lacoste</i> ,	<i>Price</i> ,
<i>Chapais</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Malhiot</i> ,	<i>Wilson</i> .—18
<i>Chauveau</i> , (<i>Président</i>)	<i>Girard</i> ,		

Ainsi la question a été résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été sur division résolue dans l'affirmative.

Contents, 34 ; non contents, 18.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre
que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par la
Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du départe-
ment de l'intérieur. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'ils soient remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pricer,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Keed,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table,

Par l'honorable M. *Christie*;—de l'assemblée de l'église presbytérienne canadienne du village de *Strabane*, dans le township de *Flamboro Ouest*.

De *Darius Dean* et autres, du township de *Bayham*, dans le comté d'*Elgin*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Wilson*;—du révérend *G. M. P. Mathieu* et autres, de *Ste. Justine*, dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec*; et de la chambre de commerce de la ville de *St. Jean*, province du *Nouveau-Brunswick*,

Par l'honorable M. *Blake*;—de *John L. German* et autres, du village de *Norwich*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *Richard Blain* et autres, de la ville de *Galt*, province d'*Ontario*; demandant la continuation de l'acte de faillite de 1869 et de ses amendements.

Du révérend *J. Broadhouse* et autres, du village de *Bearbrook*; de *Archibald Andrews* et autres, du township de *Nepean*; de *Robert Leitch* et autres, du township de *Horton*; d'*Edward Watson* et autres, du dit township de *Nepean*; de *Robert Hopkins* et autres, du

township de *Gloucester* ; d'*Edward Duncan* et autres, du dit township de *Gloucester* ; de *G. G. Snetsinger*, M. P. P., et autres, du township de *Cornwall* ; d'*Edwin Munro* et autres, du township de *Roxborough* ; de *Jonah Cauthar* et autres, de *Lunenburg* ; de *E. N. Shaver* et autres, du township de *Roxborough* ; du révérend *N. Paterson* et autres, du township de *Charlottenburg* ; du révérend *W. Ross* et autres, du township de *Lochiel* ; de *John R. Hughes* et autres, du township de *Plantagenet nord* ; de *Peter Nicholson* et autres, de *Bruce Mines* ; de *D. C. Honsberger* et autres, de *South Cayuga* ; d'*Isaac Horning* et autres, de la ville de *Simcoe* ; de *James Wilson* et autres, du township de *Townsend*, dans le comté de *Norfolk* ; de *D. E. Phillips* et autres, des townships de *Rainham* et *Walpole*, dans le comté de *Haldimand* ; de *Thomas A. Ivey* et autres, du dit township de *Walpole* ; de *John W. Mincke* et autres, aussi de *Walpole* ; de *Malcolm McKenzie* et autres, de *Chas. L. Bingham* et autres, du township de *Washington* ; de *Nelson Boughner* et autres, du township de *Townsend* ; d'*Edward Johnson* et autres, du township de *Charlottetown* ; de *Frederick Ball*, de *D. C. Brady*, du township de *Houghton* ; de *John Hicks* et autres, des townships de *Middleton* et *Windham* ; de *Nicholas Snow* et autres, de *John Armour* et autres, du township de *Windham* ; de *A. C. Bucke* et autres, du village de *Caledonia* ; de *W. H. Carter* et autres du township de *Woodhouse* ; d'*Andrew Williamson, jr.*, et autres, du township de *Seneca* ; de *James McLean* et autres, du comté de *Norfolk* ; et de *Jno. K. Serm* et autres, du township de *Oneida* ; de *George B. Tendle* et autres, de *P. W. Moore* et autres, du township de *Smith* ; de *Geo. McIlmox* et autres, de *P. Jagney* et autres, du village de *Lakefield* ; de *W. H. Stevenson* et autres, du township de *Asphodel* ; de *Thomas Choat* et autres, du township de *Dummer* ; de *John L. Ruce* et autres, de *Bangor Forest* et de *Radcliff* ; de *Jenny Ward Bird* et autres, du township de *Sidney* ; de *Thomas Warren* et autres, du village de *Marmora* ; de *Daniel Guiles* et autres, de *Trenton* ; du révérend *A. B. Hames* et autres, du township de *Marmora* ; et de *Joseph Green* et autres, du village de *Stirling*, tous dans la province d'*Ontario*, du conseil municipal du township d'*Alfred*, et du conseil municipal du township de *Longueuil* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De la chambre de commerce de la ville d'*Ottawa* ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser les commissaires du havre de *Québec* à prélever un droit de deux centins et demi par charge sur les chargements de bois équarri et autres bois, et un pareil droit par tonneau sur toutes les importations et exportations du dit port ;

De *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance."

Du barreau de la province de *Québec*, section du district de *St. François*, demandant qu'il soit fait une enquête par le parlement, dans la présente session, sur l'état actuel de la magistrature de la province de *Québec*, et qu'il soit porté des dispositions législatives à l'effet d'assurer l'efficacité de l'administration de la justice et une pension de retraite convenable et suffisante aux juges admis à se retirer du banc.

De la compagnie de télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant qu'il ne soit pas passé de loi pour autoriser la compagnie de télégraphe de *Montréal* ou aucune autre compagnie rivale de télégraphe à construire, exploiter ou posséder des lignes de télégraphe dans la *Nouvelle-Ecosse* sans qu'il soit préalablement pris des arrangements équitables avec la dite compagnie de télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*.

De la compagnie de télégraphe Union de l'Ouest, demandant entre autres choses qu'il ne soit pas passé de loi de nature à porter atteinte aux droits de la compagnie du télégraphe de la *Nouvelle-Ecosse*, tels que reconnus par sa charte.

De *Thomas Nicholson Gibbs*, M. P., et autres, du village d'*Oshawa*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Chambre de Commerce d'*Oshawa*."

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

23 avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et constaté qu'il en a été donné suffisant avis, savoir, les pétitions ; de *A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque Centrale du *Canada* ;" de *William Angus* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de fabrication de papier du *Canada* ; de *S. S. Macdonell* et autres, de la ville de *Windsor*, province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de bateaux de passage du *Détroit* et *Windsor*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Banque de *St. Hyacinthe*, et a constaté que les avis publics n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cet irrégularité.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *P. Bachand* et autres, de la cité de *St. Hyacinthe*, tel que recommandé dans le douzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 43. Après "emprunt" insérez : "mais rien dans cette section ne sera censé autoriser la dite compagnie à émettre des billets ou lettres de change payables au porteur ou destinés à être mis en circulation comme papier-monnaie ou billets de banque."

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet de prolonger l'acte passé en la 33^{ème} année, du règne de Sa Majesté intitulé : " Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868.

Le dit bill a été lu la première fois,
Ordonné, qu'il soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne. "

Le dit bill a été lu la première fois,
Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit foncier du *Canada*. "

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et du *Manitoba* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de " déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les " membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment " maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*. "

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les gardiens de Port à *Montréal* et à *Québec*. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création du département de l'intérieur " et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat à acquiescé aux dits amendements fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de Québec, et pour en étendre les pouvoirs " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour pouvoir à la nomination de maîtres de havre, pour certains ports dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interrogation des témoins sous serment par des comités au Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, seconde par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que les amendement proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du Canada, " soient pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 24 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry.</i>
<i>Armund,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald, (Victoria.)</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston,)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>			

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le greffier de cette Chambre soit enjoint de procurer deux copies pour chaque membre du Sénat des "Débats du Parlement de la Puissance du *Canada* pour les sessions 1870-1871."

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Résolu, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour remettre à cette Chambre les dispositions et documents sur lesquels est fondé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*," ainsi qu'une copie des procédés jusqu'à jugement final dans la cour des plaids communs du *Haut-Canada*, maintenant province d'*Ontario*, dans la cause de *Martin vs. Lount*, présentés à cette Chambre lors de la présentation de la pétition pour ce dit bill.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état supplémentaire des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Bedford* pour l'année 1872.

Ordonné, que le dit état soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la Session.)

Les pétitions suivantes ont été déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ; de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*.

Par l'honorable M. *Olivier* ; de *Louis Sylvestre* et autres, de la *Visitation*, de *l'Isle du Pads*, dans le comté de *Berthier*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Benson* ; de *Jacobs McCombs* et autres, du comté de *Monck* ; du révérend *John Ridley* et autres, de *Fort Hill* ; du révérend *Joseph Odery* et autres, du township de *Stansford* ; d'*Oliver Parnell* et autres, du village de *Drummondville* ; de *Cyrus Kilburn* et autres, du township de *Clinton* ; de *H. F. Bridgman* et autres, du township de *Grimsby* ; de *John Bowland* et autres, du township de *Niagara* ; et de *P. H. Waddell* et autres, du township de *Clinton*, tous dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été séparément lues :

De *S. Williamson*, *William Kennes* et *John Skinner*, de la cité d'*Hamilton* ; de *Samuel Field* et autres, des townships d'*Ancaster* et de *Beverley* ; et du révérend *H. Melaney* et autres, du comté de *Wentworth-Nord* ; de *Charles Looter*, de *Flamboro Est* et *Ouest*, comté de *Wentworth* ; du révérend *Frederick Radcliff* et autres, de la ville de *Dundas* ; du révérend *T. S. Howard* et autres, du township de *Glanfra*, comté de *Wentworth* ; du révérend *Wm. P. Waller*, révérend *R. M. Padglam* et autres, du township d'*Ancaster* ; d'*Amos Weaner* et autres, du village de *Freeport* ; de *John Edmonds* et autres, du township de *Binbrook* ; de *George Eshleman* et autres, du township de *Wilmot* ; de *C. R. Gedders* et autres, de la ville de *Berlin* ; du révérend *John B. Clarkson* et autres, du comté de *Waterloo* ; de *John Payne* et autres, du village de *New-Hamburg* ; *William Snider* et autres ; de *Thomas Reid* et autres, de la division sud de *Leeds* ; de *Samuel Edgar* et autres, du township de *Kelley* ; de *John Ballantyne* et autres, du township d'*Elmsley* ; de *Joshua Mitchell* et autres, du township de *Lansdown* ; de *Simeon Loverin* et autres, du township d'*Elizabethtown* ; de *John Thorp* et autres, d'*Ennestown*, dans le comté de *Lennox* ; du révérend *Francis W. Dobbs* et autres, du village de *Portsmouth* ; de *Horace M. Diez*, *Lewis Pardi* et autres, du village de *Sydenham* ; de *John Woods* et autres, du township de *Pittsburgh* ; de *Henry Dugdale* et autres, du township de *Garden Island* ; du révérend *J. W. Thrasher* et autres, du township de *Barrie* ; du révérend *D. Brill* et autres, du township de *Portland* ; du révérend *G. J. Lingman* et autres, du village de *Wellington* ; de *Jas L. Beggan* et autres, des townships de *Murray* et d'*Ameliasburgh* ; d'*Edward Roblin* et autres, du township d'*Ameliasburgh* ; de *Philea A. Clapp* et autres ; de *G. J. Dingham* et autres, du township de *Hillier* ; de *W. S. Harwood* et autres ; de *John Illsey* et autres, de la ville de *Picton* ; de *F. S. Spence* et autres, de *Joseph Hebbard* et autres ; d'*Arthur Jordan* et autres, de la ville de *Prescott* ; de *Daniel Lemmon* et autres, du township d'*Edwardsburgh* ; de *John Cunningham* et autres, du township de *Wolford* ; de *John Corzan* et autres ; de *Vennechar* ; de *J. B. Aylsworth* et autres, du village de *Newburgh* ; de *Silas Wright* et autres, du comté de *Grenville* ; de *Stafford Merrifield* et autres, du township d'*Oxford* ; de *Joseph Foy* et autres, du dit township d'*Oxford* ; du révérend *R. Lewis* et autres, du township d'*Augusta* ; de *Charles Easdale* et autres, du township de *Lanark* ; de *B. S. Snider* et autres, du village de *Port Elmsley* ; de *William Tait* et autres, du township de *Pakenham* ; du révérend *John Stewart* et autres, du township de *Drummond*, et de *J. W. Ryan* et autres, du township de *Camden*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes dans la Puissance du *Canada*.

De *Charles Clarke* et autres, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit construit un canal sur la rive nord du *St. Laurent*, entre les *Cascades* et *Coteau Landing*.

D'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal* (deux pétitions) ; demandant un acte d'incorporation dans le but d'exploiter les mines et les bois et de faire d'autres exploitations sur certaines étendues de terre situées sur la côte nord du fleuve et du golfe *St. Laurent*, en bas de la rivière *Saguenay*, et pour faire la pêche sur les côtes et dans les eaux adjacentes ; aussi demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie d'emmagasinage des marchands.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été *Ordonné*, que les honorables MM. *Christie*, *Flint*, *Benson*, *Ferrier*, *Bureau*, *Lacoste*, *Girard*, *McClelan*, *McLelan* et le moteur, composent un comité spécial, auquel seront renvoyés toutes les pétitions présentées à cette Chambre, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans le *Canada*.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie de Crédit Foncier du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bostford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant les gardiens de ports à *Montréal* et à *Québec*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*."

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé, "Acte pour étendre, pour une autre période, les dispositions de "l'Acte des arrangements financiers" du *Grand-Tronc*, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 25 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Lacoste</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Québec*, pour l'année 1872.

Ordonné, que le dit état soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir les documents de la session.*)

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De l'assemblée de l'église presbytérienne du *Canada*, du village de *Strabane*, dans le township de *Flamboro-Ouest* ; de *Darius Dean* et autres, du township de *Bayham*, dans le comté d'*Elgin*, et de *John S. German* et autres, du village de *Norwich*, tous dans la province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrants comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

Du révérend *V. M. P. Mathieu* et autres, de *Ste. Tristine*, dans le comté de *Vaudreuil*, province de *Québec*, et de la chambre de commerce, de la ville de *St. Jean* ; demandant séparément la construction d'un canal sur la côte nord du *St. Laurent* entre les *Cascades* et le *Côteau-Landing*.

L'honorable *M. Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

25 avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et constaté qu'il en a été donné suffisant avis, savoir :

Les pétitions de la compagnie du pont suspendu de Queenston, demandant un acte portant réduction de la quotité payée sur chaque action de l'ancien fonds social de la compagnie au chiffre de cinquante centins par piastre, avec tels autres amendements qui permettent à la compagnie de trouver facilement les capitaux dont elle a besoin pour construire son pont suspendu pour les piétons et le chemin de fer ; et de *Thomas Nicholson Gibbs*, M. P., et autres, du village d'*Oshawa*, demandant un acte à l'effet d'incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance, et a constaté que les avis qui en ont été publiés n'ont pas eu toute la durée voulue.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,

Président.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 32 et 33 Vic., ch. 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor de Toronto* contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis " police " jusqu'à " va."

Le dit amendement étant lu la seconde fois par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois.

Le dit bill a alors été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de " compagnie d'assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du *Canada* contre le feu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 28, retranchez depuis " spéciale " jusqu'à " et " dans la 35e ligne, et insérez : " qui sera tenue à cet effet, à *Toronto*, pour la province d'*Ontario*, et à *Montréal*, pour la province de *Québec*, dix jours avant l'assemblée annuelle générale des actionnaires, qui se tiendra à *Toronto*. La première de ces assemblées spéciales sera convoquée par le secrétaire, et les assemblées spéciales subséquentes seront convoquées par le secrétaire pour les actionnaires

d'*Ontario* et par le vice-président dans la province de *Québec* pour les actionnaires de la province de *Québec*; et elles seront annoncées au moins dix jours avant celui de leur tenue, par avis publiés dans des journaux français de *Montréal* et de *Québec* pour l'assemblée de *Québec* et dans un journal de *Toronto* pour celle d'*Ontario*."

Page 2, ligne 9, retranchez "que" et insérez "l'acceptation par ceux qui voudront devenir actionnaires de *Québec* des actions qui leur reviendront d'après."

Page 2, ligne 11, retranchez "auront été arrêtées."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 1, retranchez "n'a pas été versé plus de" et insérez: "a été versé moins de deux".

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à lundi, à sept heures et demie du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faire de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain,

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération le bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et du *Manitoba*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de crédit foncier du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'elle soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre à une autre période les dispositions de l'*Acte des arrangements financiers du Grand-Tronc*, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi, à sept heures et demie du soir.

Lundi, 28 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald, (Victoria)</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Read,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Locke,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ;—du révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de *Paris* ; de *Samuel Vipond* et autres, d'*Elma* ; de *J. H. Huribert* et autres, du township de *Logan* et *Hilbert* ; de *George R. Mortimer* et autres, du village *Listowel* ; de *John Carmichael* et autres, du township de *Hilbert* ; du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de *Monkton* ; de *Peter Plant* et autres, du village *Palmerston* ; de *Henry Miller* et autres, du township d'*Easthope* ; de *J. H. Flagg* et autres, du village de *Mitchell* ; du révérend *John Hough*, et autres, du township d'*Elma* ; de *Richard B. Gill* et autres, du township de *Fullerton* ; de *Denis Horsman* et autres, du township de *Nissouri-Est* ; de *William Dawnt* et autres, du village de *Thamesford* ; d'*Edward M. Henderson* et autres, du township d'*Oxford Ouest* ; de *George Wilson* et autres, de *Beachville* ; de *E. D. Tillson* et autres, du township de *Tillsonburg* ; de *Lévi Wilson* et autres de la ville de *Ste. Marie*, comté de *Perth* ; de *John L. Long* et autres, du township d'*Oxford Ouest* ; de *Robert Leech* et autres, du village de *Howick* ; de *William Hay* et autres, du village de *Scotland* ; de *Henry Cox* et autres, du village de *Burford* ; du révérend *A. Stewart* et autres, du township d'*Onondaga* ; de *William Gray* et autres, du township de *Turnberry* ; de *Thomas Sanderson* et autres, du village de *Newport* ; du révérend *George H. Kenney* et autres, du township de *Turnberry* ; d'*Elisha Hughes* et autres, du village de *Gorrie* ; de *Wm. E. Vanderlip* et autres, du township de *Burford* ; de *R. Callender* et autres, du village de *Clinton* ; du révérend *Mathew Barr* et autres, du township de *McKillop* ; de *H. B. Palmer* et autres, du village de *Seaforth* ; de *Henry Gracey* et autres, du township d'*Usborne* ; d'*Edward Odeman* et autres, du comté de *Huron* ; de *Charles Farrend* et autres, du village de *Newbridge* ; de *S. Wilson* et autres, du village de *Clinton* ; de *William Simmons* et autres, du village de *Crediton* ; de *R. D. Manning* et autres, du village d'*Exeter* ; du révérend *D. Odell* et autres, du township de *Wawanosh* ; de *Henry Vanvalkeburgh* et autres, du township de *Hay*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *McMaster* ;—de *James Aikenhead* et autres, de *Toronto-Centre* ; d'*Alexander Brown* et autres, de la cité de *Toronto* ; de *Robert Campbell* et autres, de *Toronto-Est* ; de *James M. Ewing* et autres, du quartier *St. Jean*, *Toronto* ; de *R. C. Bethnell* et autres, de la cité de *Toronto* ; et du conseil municipal du township de *Sydenham*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Aikens* ;—du révérend *Benjamin Sherlock* et autres ; de *John Cameron* et autres, du township de *Chinguacousy* ; de *George McAuley* et autres du village de *Str et ville* ; de *John Coyne*, M. P. P., et autres, du village de *Brampton* ; de *Magnus Henderson* et autres ; d'*Isaac Hilburn* et autres, du township de *Peel* ; du révérend *J. M. Richardson* et autres ; de *Benjamin Gugor* et autres ; du révérend *Andrew McLean* et autres ; de *John Marshall* et autres, du township de *Puslinch* ; de *Donald McMurcty* et autres, du township d'*Erin* ; d'*Alexander Hill* et autres, du village de *Rockwood* ; de *John Gerrie* et autres, du village d'*Elora* ; d'*Enock Barker* et autres, du village de *Fergus* ; de *John Robinson* et autres ; de *M. Day* et autres ; de *Joseph Ryan* et autres ; de *Thomas Wray* et autres, de la ville *Guelph* ; de *William Tyler* et autres, du township d'*Erin* ; de *R. S. Perry* et autres, du village de *Drayton* ; de *N. C. Boyce* et autres, du township d'*Eramosa* ; de *Mary Young* et autres, du township d'*Erin* ; du révérend *William Henry* et autres ; du révérend *George Watson* et autres, du township de *Minto* ; du révérend *John Gerrie* et autres, d'*Elora* et *Salem* ; d'*Edward Farren* et autres ; de *H. Brigg* et autres, du village d'*Elora* ; du révérend *F. M. Smith* et autres, du township d'*Eramosa* ; de *John Frimble* et autres, du township d'*Acton* ; du révérend *L. Cameron* et autres, du village d'*Acton* ; de

William H. Speers et autres, de la ville d'*Oakville*; de *James Appelbie* et autres, du circuit d'*Oakville*; de *James McCallister* et autres, du comté de *Halton*; de *D. McLeod* et autres, du township de *Nelson*; de *Ferris Lawrence* et autres, des townships de *Trafalgar* et *Toronto*; du révérend *E. Pekken* et autres, du village de *Georgetown* et *James Hollinrake* et autres, de la ville de *Milton*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Perry*;—des officiers et membres de *Colbourn's Temple No. 207* de l'Ordre Indépendant des bons Templiers; de *Charles Ward* et autres, du township d'*Hamilton*; du révérend *Wm. Andrews* et autres, du township de *Haldimand*; de *Daniel McLean* et autres, du township de *Brighton*; de *John Dickson* et autres, du village de *Cambellford*; de *Thomas Gillbard* et autres, de *Cobourg*; du révérend *Samuel King* et autres, du township de *Hamilton*; de *Thomas McNaughton* et autres, de *Cobourg*; de *B. A. Cumming* et autres, du township de *Brighton*; de *Joseph H. Scriver* et autres, du township de *Seymour*; de *W. H. Sparling* et autres, élèves de l'Université *Victoria*; de *J. M. Grover* et autres, du village de *Colborne*; de *Wm. McConnell* et autres, du village de *Harwood*; de *Henry Meredith* et autres, du village d'*Orangethale*; de *J. Russ* et autres, de *John Nelson* et autres, du township de *Haldimand*; du Conseil Municipal des comtés-unis de *Northumberland* et *Durham*; et des conseils municipaux des townships de *Hamilton* et *Haldimand*, tous dans la Province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Blake*;—de *James Taylor* et autres, du comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Read*;—du Conseil Municipal du township d'*Hollowell*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Seymour*;—de *S. C. Read* et autres; de *John Cathcart* et autres, du village de *Bobcaygeon*; de *John S. Fischer* et autres, des townships de *Gore*, *Downie* et *Easthope*; du révérend *H. Wallace* et autres, du township de *Reach*; de *Thomas Henry* et autres, du township de *Whitby Est*, du révérend *William Newton* et autres, du township de *Scott*; de *Robert Murray* et autres du township de *Thorah*; de *Linneus J. Rogers* et autres, du village d'*Oshawa*; de *Henry Dickenson* et autres, de *Goodwood*; de *Michael Clipsham* et autres, du township de *Morrison*; de *Thompson White* et autres, de *Muskoka* et *Draper*; de *Thomas McMurray* et autres, du village de *Bracebridge*; de *William Thomas Read, jr.*, et autres, du township de *Summerville*; d'*Edward Bray, jr.*, et autres, des townships de *Stisted* et *Stephenson*; de *John Hossack* et autres, de la ville de *Lindsay*; du révérend *Edward Hill* et autres, du township d'*Emily*; de *J. Nighswanders* et autres, de *Giles Jenkins* et autres, du township de *Pickering*; de *John Clarke* et autres; de *J. W. Lent* et autres, du township de *Mariposa*; de *John McDuffie* et autres, des townships d'*Eldon* et *Mariposa*; d'*E. Bradley* et autres; de *G. A. Jacobs* et autres, du village de *Newcastle*; de *Robert Lockard* et autres; de *John Kelley* et autres; de *L. F. Smith* et autres; de *G. M. Long* et autres, du township de *Clarke*; de *William Mason* et autres; de *Robert Hurley* et autres; du révérend *Donald Mackintosh* et autres, du township de *Hope*; de *William Best* et autres, du township de *Cavan*, dans le comté de *Durham*; de *James Wajker* et autres, de *Durham, Ontario*; du révérend *Robert Boyle* et autres, de la ville de *Bowmanville*; du révérend *Robert Boyd* et autres, de la ville de *Bowmanville*; de *James Walker* et autres, de *Durham*; de *William Mann* et autres, du township de *Hope*; de *Robert Lockhart* et autres, du township de *Clarke* et de *John Kelly* et autres, des townships de *Clarke* et *Hamvers*, tous dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, demandant qu'une loi soit passé pour permettre à la dite compagnie de faire des arrangements concernant leur dette en bons.

De *Louis Sylvestre* et autres, de *La Visitation* de l'*Ile du Pads*, dans le comté de *Berthier*, province de *Québec*; demandant que dans le cas où il serait établi des estacades dans le chenal entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, il soit laissé un passage libre dans le dit chenal pour l'usage du public.

De *Jacob McCombs* et autres, du comté de *Monck*; du révérend *John Ridley* et autres, de *Fort Hill*; du révérend *Joseph Odery* et autres, du township de *Stansford*; d'*Olivier Paruell* et autres, du village de *Drummondville*; de *Cyrus Kilburn* et autres, du township de *Clinton*; de *H. F. Bridgman* et autres, du township de *Grimsby*; de *John Boyland* et autres, du township de *Niagara*; et de *P. H. Waddell* et autres, du township de *Clinton*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'Assurance contre les risques isolés du feu et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie d'Assurance des cultivateurs et des bâtisses isolées du Canada contre le feu" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour étendre l'acte passé et la 33ème année du règne de Sa Majesté," intitulé : "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868."

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour augmenter le nombre de membres de la corporation de la maison de la Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins* il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pouvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Campbell*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été
Ordonné, qu'elle soit remise à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les gardiens de Port à *Montréal* et à *Québec*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas."

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, a proposé que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a alors été lu une seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton, (Kingston)* il a été

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de *Trois-Rivières*" et

Le dit amendement étant lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre, le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour s'est ajournée à loisir, et s'est mise en

comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la Colombie Britannique et du Manitoba."

(En comité).

Le titre lu et remis.

Le préambule lu et remis.

Page 1, ligne 25, après "Britannique" insérez "ou la cour de comté."

Page 2, ligne 17, après "cour", insérez "de comté ou la cour."

Le titre lu ce nouveau et agréé.

Le préambule lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été agréés par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Crédit Foncier du Canada."

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par l'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*), et autres comme suit:

CHAMBRE DES COMMUNES,

Vendredi, 23 avril, 1873.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, demandant à leurs Honneurs qu'il soit permis aux honorables Messieurs *Macpherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le comité qui a été chargé de faire une enquête sur le sujet mentionné dans la déclaration de l'honorable M. *Huntingdon* relative au chemin de fer du *Pacifique*.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron* (*Cardwell*) porte le dit Message au Sénat.

A. PATRICK

Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Les messagers ont été rappelés et informés que le Sénat répondra par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Résolu, qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat donne permission aux honorables messieurs *Macpherson*, *Cochrane*, *Chapais*, *Foster* et *Campbell* de comparaître et rendre témoignage devant le comité de cette Chambre qui a été chargé de faire une enquête sur le surjet mentionné dans la déclaration de l'honorable M. *Huntington*, relative au chemin de fer du Pacifique, s'ils le jugent respectivement à propos.

Ordonné, que la dite résolution soit porté à la Chambre des Communes par l'un des Maîtres en Chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour demander de nouveau l'Acte concernant les banques et le commerce de banques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Panet*, secondé par l'honorable M. *Armand* il a été Ordonné, que le bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *Hochelaga*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la Banque de l'Ouest du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer le Banque de *St. Hyacinthe*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Malliot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque Victoria du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte relatif à la Maison de la Trinité et aux commissaires du havre de *Montréal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour permettre à *James McNabb*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des Orfèvres du *Canada*, (Responsabilité limitée)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent dite *North Star*," auquel elle demande le concours de la Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Muirhead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour augmenter le fonds capital de la compagnie d'expédition et de chemin de fer Union " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Burnham*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de *Montréal* et de *Champlain*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba*, pour lesquelles il " n'a pas été accordé de lettres patentes, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur dans la *Colombie Britannique* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Act^e pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie dit^e *Empire*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions relativement aux droits de douane dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest* " auquel elle demande le concours de la Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : " " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*," et informer cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 29 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Burnham,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la Banque Nationale à la date du 1er mars, 1873 ;

Aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Joliette* pendant l'année 1872.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la session*).

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster* ;—de la corporation de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Perry* ;—du conseil municipal de *Monaghan-Sud* (deux pétitions), et du conseil municipal du township de *Cramahe*, dans le comté de *Northumberland*.

Par l'honorable M. *Christie* ;—d' *Edward Ellis* et autres ; de *James T. Laurie* ; et autres, de *George Richardson* et autres, de la cité de *London*, (*Ontario*) ; d' *Allan Findlay* et autres, du township de *Biddulph* ; de *Henry Eyre* et autres, du township de *Nissouri Ouest* ; de *William Fletcher* et autres, du township de *London* ; de *William J. Waddilove* et autres, du comté de *Middlesex Ouest* ; de *John Ogilvie* et autres, du township de *Carradoc* ; de *Joseph Wamanush* et autres, de *Munceytown* ; du révérend *Archibald Stewart* et autres, des townships de *Mosa*, *Metcalf* et *Elkfrid* ; du révérend *James Kennedy* et autres, du township de *Dorchester* ; de *William Newcombe* et autres, du township de *Yarmouth* ; de *James McColl* et autres, du township d' *Atborough* ; du révérend *J. B. Goodspeed* et autres, de *D. T. Silverthorn* et autres, du township de *Bayham* ; de *J. D. Rosh* et autres, du township de *Williamsburg* ; de *Joseph Clutton* et autres, du village d' *Aylmer* ; de *A. J. Comjort* et autres, du village de *Vienna* ; de *W. Henderson* et autres ; de *Thomas Weldon* et autres, du township de *Southwold* ; de *D. S. McLean* et autres ; de *John Duval* ; de *Peter McPhedroise* et autres ; de *R. Sheppard* et autres, du township de *Plymton* ; du révérend *George Clark* et autres, de *Moretown* ; de *John Vance* et autres, du township de *Bosanquet* ; de *William Crawford* et autres, de la ville de *Sarnia* ; de *D. McDonald* et autres, des townships de *Plymton* et *Sarnia* ; de *Hiram N. Roberts* et autres, du township de *Sombra* ; de *W. McLeary* et autres, du township de *Warwick* ; de *William Anderson* et autres, du township de *Moore* ; de *John Dewar* et autres ; de *William Bury* et autres ; d' *Andrew S. Harkness* et autres, des townships de *Moore* et *Sombra* ; de *Luke Sims* et autres, du village d' *Oil Springs* ; du révérend *John Jacobs* et autres du township de la Réserve des Sauvages de *Sarnia* ; de *Daniel Waller* et autres ; de *Rachel Phillips* et autres, du township de *Camden* ; du révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone* ; de *Elijah Valentine* et autres, de la ville d' *Amherstburg* ; du révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de *Windsor* ; de *John H. Jones* et autres, du township de *Maidstone* ; de *A. J. English* et autres, du township de *Gosfield* ; de *Thomas Moran* et autres, du township de *Sandwich* ; de *C. Mattonley* et autres, de *Dover* ; de *John Bryson* et autres, du township d' *Oxford* ; de *Peter B. Smith* et autres, du township de *Chatham* ; de *S. B. Anderson* et autres, de *Buxton* ; du révérend *John Walton* et autres, de la ville de *Dresden*, tous dans la province d' *Ontario*.

Par l'honorable M. *Reesor* ;—de *James Beaton* et autres, du township de *Glenelg* ; du révérend *John McGuire* et autres, du township de *Holland* ; de *Thomas Derrican* et autres, du township de *Sullivan* ; de *John Scruton* et autres, du township de *Melancthon* ; de *John Hurlbert* et autres, du township d' *Euphrasia* ; de *William Gossline* et autres, du township de *Holland* ; de *Donald Fraser* et autres, du village de *Princeville* ; de *Donald McDonald* et

autres, du township de *Proton* ; de *C. R. McLane* et autres, du township de *St. Vincent* ; de *Josiah Clere* et autres, des townships de *Normonby* et *Minto* ; de *Josiah Green* et autres, des townships de *Holland*, *Darby* et *Sullivan* ; de *David Davis* et autres du township de *Glenny* ; de *William Platt* et autres, du township de *Sydenham* ; de *R. J. Husband* et autres, du township de *Holland* ; du révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de *Melunchton* ; de *A. C. Kernott* et autres ; de *William Hale* et autres ; de *D. W. Nelson* et autres, du village d'*Orillia* ; de *F. B. Barclay* et autres ; de *K. C. McGrow* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *John W. Lattère* et autres, du village d'*Angus* ; de *David Gould* et autres, du village d'*Avening* ; de *Thomas Bellamy* et autres, du township de *Tecumseth* ; de *Lizzie Johnston* et autres, du village de *Bellewath* ; de *James Storm* et autres, du village de *Brentwood* ; de *James Cunningham* et autres, du village de *Thornton* ; de *George H. Hale* et autres, du village d'*Orillia* ; de *Jno. C. Stevenson* et autres, du township d'*Innisfil* ; de *L. A. Manning* et autres, du township de *Tecumseth* ; de *James Hawie* et autres, du township de *Medonte* ; de *Margaret Watson* et autres, du township de *Tecumseth* ; du révérend *C. F. Brain* et autres ; du révérend *J. W. Spencer* et autres, du village de *Port Elgin* ; de *John Thompson* et autres ; de *John McKenzie* et autres ; de *Wm. Walsh* et autres, du township de *Huron* ; du révérend *J. Anderson* et autres, de *Tiverton* ; de *Calbe Spragg* et autres, du village de *Warton* ; de *Henry H. Perdue* et autres, du township de *Brant* ; de *John Straith* et autres, du village de *Paisly* ; de *J. Huron* et autres, du village de *Kincardine* ; du révérend *J. H. Robinson*, du township de *Scarboro* ; de *George Edwards* et autres, du village de *Loydtown* ; de *A. A. Skinner* et autres ; de *Matthew Love* et autres, du township de *Whitchurch* ; de *John Brown* et autres, du village de *Woodbridge* ; de *R. W. Forrest*, M. D., et autres, du village de *Mount Albert* ; de *P. Patterson*, M. P. P., et autres, du comté de *York* ; de *Joseph Swain* et autres, du village de *Franklin* ; de *Fredrick Stangways* et autres, du township de *Tecumseth* ; du révérend *G. Dunkely* et autres, des villages de *George* et *Sutton* ; de *George Bice* et autres ; du révérend *Edward Barrass* et autres ; de *Joseph J. Davis* et autres, du village d'*Aurora* ; de *Charles Haines* et autres ; du révérend *Wm. W. Torrance* et autres, des townships de *Guillembury Nord* et *Est* ; de *Mary Duane* et autres ; de *John McKown* et autres ; de *R. L. Larter* et autres, de la cité *Toronto*, tous dans la province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chap. 36, qui incorpore la Compagnie de garantie du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour étendre à une autre période les dispositions de l'Acte des arrangements financiers du *Grand Tronc*, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés, pour établir des taux d'intérêt payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés " et pour d'autres fins, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et.

Il a été lu par le greffier comme suit.

CHAMBRE DE COMITÉ,

29 avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, demandant un acte qui lui permette de faire certains arrangements relativement à sa dette en bons, et a constaté qu'il a été donné suffisant avis de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,

Président.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de Commerce de la Puissance " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'ils soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 47, retranchez depuis " Montréal " jusqu'à " Il " dans la page 3, ligne 12
Page 3, ligne 26, retranchez depuis " contrôle " jusqu'à la fin du bill et insérez :

CLAUSE A.

Dans les six mois du jour de la passation du présent acte, le secrétaire de la chambre de commerce de la Puissance inscrira et certifiera sous sa signature dans un registre qui sera à cet effet, la constitution et les règlements existants de la dite chambre de commerce de la Puissance ; et subséquemment inscrira et certifiera tous règlements ou résolutions, ou tout changement à la constitution, qui se feront ci-après ; et une copie certifiée d'iceux, ou de tout amendement, changement, révocation ou addition ainsi consignés au dit registre comme il est ici ordonné, certifiée ; copie conforme de la dite constitution, ou des dits règlements ou résolutions, tels que consignés au dit registre, sous la signature du dit secrétaire et le sceau de la dite corporation, fera foi *primâ facie* de la teneur d'iceux dans toutes cours de loi et d'équité en Canada.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill et ses amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Vic.*, chapitre 3, et pour amender la section cent huit de l'acte des terres de la Puissance."

Le dit bill a été lu pour la premier fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour la réception des pétitions pour bills privés soit prolongé à vendredi, le deuxième jour de mai prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été *Ordonné*, que le temps limité pour la reception pour la présentation des bills privés soit prolongé à vendredi le deuxième jour de mai prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé à vendredi, le deuxième jour de mai prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*, a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pouvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes en certains cas," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill un avec amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et du *Manitoba*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitentiars de 1868," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion d l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan*, a fait rapport de la part du comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Archibald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres du conseils législatifs des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*" a été lu une seconde fois.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé par l'honorable M. *Christie*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Kaulbach* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : Acte pour incorporer la compagnie du "Crédit foncier du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*" a été lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Panet*, secondé par l'honorable M. *Chivie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque d'*Hotchelaga*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*."

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *St. Hyacinthe*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé ; " Acte pour incorporer la banque *Victoria du Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à *James McNab* du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent, dite *North Star* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour augmenter le capital social de la compagnie Union d'expédition et de chemin de fer," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer de *Montréal et Champlain*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron et d'Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur dans la *Columbia Britannique*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Carrall*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne et d'assurance maritime et contre l'incendie dite *Empire* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

28 avril, 1873.

Le comité collectif des deux Chambres pour les impressions a l'honneur de présenter comme son cinquième rapport les résolutions, suivantes qu'il recommande respectueusement à la Chambre :—

1o. *Résolu*, Que ce comité, après une minutieuse et complète investigation de tous les faits se rattachant aux contrats conclus entre le Parlement du *Canada* et M. *I. B. Taylor*, pour les impressions des deux Chambres du Parlement, et considérant la nécessité absolue qu'il y a, dans l'intérêt public, que ces impressions soient faites aussi promptement que possible, est d'opinion qu'il n'est que juste que M. *Taylor* reçoive des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certaines parties de l'ouvrage exécuté en vertu de son contrat.

2o. *Résolu*, Que le dit comité des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit en justice à des prix plus élevés que ceux qui lui sont maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il soit payé d'après les prix suivants, savoir :—

Pour la composition, 30 centins par mille emmes.

Pour l'impression, 25 centins par marque.

Pour les changements et corrections, 20 centins par heure.

3o. *Résolu*, Que l'augmentation dans les prix pour certaines impressions exécutées par M. *Taylor*, recommandée par la précédente résolution, s'appliquera à tout ouvrage exécuté par l'entrepreneur pour les sessions de 1871, 1872, 1873 et 1874.

4o. *Résolu*, Que le présent contrat de M. *Taylor* expirant l'an prochain, il soit demandé des soumissions, durant la vacance, pour les impressions du Parlement, et que ces soumissions soient faites avant l'ouverture de la prochaine session.

Le comité prend aussi la liberté de soumettre ci-annexés les procès-verbaux de ses délibérations, ainsi que le rapport de son sous-comité sur le second rapport du greffier du comité, et les divers documents y annexés numérotés depuis A jusqu'à J inclusivement.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

 PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Mercredi, 23 avril, 1873.

Le comité se réunit ;

L'hon. M. *Simpson* au fauteuil ;

Le président soumet un rapport du sous-comité nommé pour apurer les comptes d'impressions et auquel on avait aussi renvoyé les rapports du greffier du comité ; le rapport du sous-comité est lu.

M. *Wallace* (de *Norfolk*) propose, secondé par M. *Stephenson*, que le comité ne procède pas actuellement à l'examen des papiers qui lui ont été soumis relativement aux impressions du parlement.

M. *Young* propose, comme amendement, secondé par l'honorable M. *Bureau*, que la partie du rapport du sous-comité qui contient certaines recommandations soit lue avant de procéder.

Et l'amendement étant mis aux voix, il est rejeté après division.

Puis la question principale étant mise aux voix, elle est résolue dans l'affirmative.

M. *Bowell* propose, secondé par l'honorable M. *Carrall*, qu'après un examen complet et minutieux de tous les faits soumis à ce comité relativement aux contrats passés entre le parlement du *Canada* et M. *I. B. Taylor* pour les impressions des deux chambres du parlement, et considérant qu'il est absolument nécessaire, dans l'intérêt public, que les impressions du parlement soient faites avec la plus grande promptitude possible, il n'est que juste, dans l'opinion du comité, que M. *Taylor* reçoive une augmentation de prix pour certaines parties des ouvrages qu'il a faits en vertu de son contrat.

L'honorable M. *Bureau* propose comme amendement, secondé par M. *Young*, Que tous les mots après le premier " que ", dans la motion principale, soient supprimés, et qu'on leur substitue les mots suivants :—

Résolu, 1o. Qu'en adoptant les recommandations contenues dans le rapport dont il s'agit, on mettrait à néant le principe d'adjuger les travaux sur soumissions publiques, puisque le parlement en admettant le principe qu'après avoir demandé publiquement des soumissions et passé des contrats, les prix peuvent être élevés, commettrait une injustice envers les autres soumissionnaires et ouvrirait la porte à semblables réclamations de la part de tous les entrepreneurs publics.

2o. Que le sous-comité n'a recueilli d'autres témoignages que ceux de l'entrepreneur et de ses employés sur la manière dont les travaux ont été faits, la main-d'œuvre nécessaire, et l'augmentation des prix de la main-d'œuvre et du matériel, sauf le rapport spécial de l'imprimeur de la Reine au secrétaire d'État, rapport basé sur des renseignements demandés à diverses imprimeries, entre *Quebec* et *Sarnia*, et d'après lequel l'augmentation dont il s'agit est de 27 p. cent, tandis que le sous-comité recommande d'augmenter d'environ cent p. cent les prix accordés à l'entrepreneur.

3o. Que les soumissions pour les impressions du parlement ayant été reçues avant que l'on songeât à demander des soumissions pour les travaux d'impression des différents ministères, ces dernières soumissions n'ont pu aucunement influencer sur les prix du premier contrat, et que l'entrepreneur a passé contrat avec le parlement aux prix fixés dans sa propre soumission et dont il semblait parfaitement satisfait, en sorte que, même en admettant le principe d'élever les prix, il ne devrait pas recevoir plus de 27 p. cent, conformément au rapport officiel de l'imprimeur de la Reine, à raison de l'augmentation des prix du matériel et de la main-d'œuvre.

4o. Que le sous-comité a apparemment pris en considération le fait que l'entrepreneur ne peut faire payer double composition pour les rapports parlementaires, bien que le sous-comité ayant reçu instruction de s'enquérir si cette coutume de faire payer double prix avait

xisté auparavant, le président après s'en être enquis, ait eu la preuve incontestable que cette coutume n'a jamais existé, et que le comité collectif, pendant deux sessions consécutives, ait fait contre cette prétention, des rapports qui ont été approuvés par les deux Chambres du Parlement, laquelle décision du comité a été confirmée par les tribunaux durant la dernière vacance, quoique la cause portée devant eux fût basée sur le même faux principe que l'on faisait payer double prix auparavant.

50. Parce que le dit rapport du sous-comité renferme la recommandation que le service des impressions du Parlement devrait être mis sous le contrôle de l'exécutif, cette recommandation, si elle n'est pas contraire aux privilèges du Parlement, jette certainement un blâme sur la gestion du dit comité collectif des deux chambres du Parlement, composé également de membres du Sénat et de la Chambre des Communes, gestion qui a mérité la confiance et l'approbation du Parlement et de l'opinion publique, et qui a diminué la dépense d'au moins un quart de ce qu'elle était sous le système précédent tout en assurant la régularité, l'ordre et un contrôle parfait. Pour ces raisons qu'il soit

Résolu, Que, comme il n'a pas été démontré à la satisfaction du comité, qu'il existe des raisons suffisantes pour enfreindre les conditions du présent contrat des impressions, ce qui établirait un précédent dangereux en vertu duquel tous les entrepreneurs du Canada pourraient demander une augmentation de prix du gouvernement, il serait imprudent et impolitique d'acquiescer aux demandes de M. Taylor; mais qu'aussitôt qu'on pourra faire d'autres arrangements, M. Taylor soit libéré de son contrat avec le Parlement s'il le désire.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

<i>Pour.</i> —Hon. MM. Bureau,	<i>Contre.</i> —Hon. MM. Aikins,
Dumouchel,	" Burnham,
Locke,	" Carrall,
MM. Bourassa,	" Chapais,
" Edgar,	" Cochrane,
" Ross, (Middlesex),	" McLelan (Londonderry)
" Ross, (Prince-Edouard),	" Muirhead,
" Young.—8.	" Skead,
	MM. Beaty,
	" Bowell,
	" O'Reilly,
	" Stephenson,
	" Thompson (Caribou),
	" Wallace (Norfolk).—14

Ainsi, l'amendement est rejeté.

Alors, la question principale étant mise aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

<i>Pour.</i> —Hon. MM. Aikins,	<i>Contre.</i> —Hon. MM. Bureau,
" Burnham,	" Dumouchel,
" Carrall,	" Locke,
" Chapais,	MM. Bourassa,
" Cochrane,	" Edgar,
" McLelan (Londonderry)	" Ross, (Middlesex)
" Muirhead,	" Ross, (Prince-Edouard)
" Skead,	" Young.—8.
MM. Beaty,	
" Bowell,	
" O'Reilly,	
" Stephenson,	
" Thompson (Caribou)	
" Wallace (Norfolk).—14.	

Ainsi, la question est résolue dans l'affirmative.

M. *Edgar* propose, secondé par l'honorable M. *Bureau*, que ce comité s'ajourne maintenant, et la question étant mise aux voix, le comité se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Hon. MM. <i>Bureau</i> ,	Contre.—Hon. MM. <i>Aikins</i> ,
“ <i>Chapais</i> ,	“ <i>Burham</i> ,
“ <i>Dumouchel</i> ,	“ <i>Carrall</i> ,
“ <i>Locke</i> ,	“ <i>McLelan (Londonderry)</i> ,
MM. <i>Church</i> .	“ <i>Muirhead</i> ,
“ <i>Edgar</i> ,	“ <i>Skead</i> ,
“ <i>Ross (Middlesex)</i> ,	MM. <i>Beaty</i> ,
“ <i>Ross (Prince-Edouard)</i> ,	“ <i>Bowell</i> ,
“ <i>Young</i> .—9.	“ <i>O'Reilly</i> ,
	“ <i>Stephenson</i> ,
	“ <i>Thompson, (Caribou)</i> ,
	“ <i>Wallace (Norfo)</i> — 12

Ainsi, la question est résolue dans la négative.

M. *Bowell* propose, secondé par l'honorable M. *Carrall*, que le comité collectif de^s impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit équitablement à une augmentation de^s prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il est en conséquence résolu qu'il soit payé aux prix suivants :—

Pour composition.....	30 cts. par 1,000 emmes.
Pour tirage.....	25 cts. par marque.
Changements et corrections.....	20 cts. par heure.

Et des débats s'élevant à ce sujet, sur motion de M. *Ross (Middlesex)*, secondée par M. *Young*, le comité s'ajourne à demain à onze heures.

Judi, 24 avril, 1873.

Le comité se réunit.

L'honorable M. SIMPSON au fauteuil.

Le comité prend en considération la motion qui a été hier proposée :—

“ Que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *I. B. Taylor* a droit équitablement à une augmentation des prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il est en conséquence résolu qu'il soit payé aux prix suivants :—

“ Pour composition.....	30 cts. par 1,000 emmes.
“ Pour tirage.....	25 cts par marque.
“ Changements et corrections.....	20 cts. par heure.”

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Ross (Prince-Edouard)*.

Que quoique ce comité ait décidé d'augmenter les prix payés à l'imprimeur du parlement il ne peut approuver une augmentation aussi considérable que celle de 50 à 60 pour cent telle que proposée, alors que la moyenne de l'augmentation des prix dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*, depuis 1869, selon le rapport officiel de l'imprimeur de la Reine au secrétaire d'Etat, a été seulement de 27 pour cent, qu'il soit en conséquence

Résolu, que les prix du contrat des impressions parlementaires soient augmentés dans la même proportion que ceux de l'imprimerie en général, conformément au rapport de l'imprimeur de la Reine, c'est-à-dire de 27 pour cent.

L'honorable M. *Chapais* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Wallace*, que l'entrepreneur soit payé pour sa composition sur ses deux contrats pour le passé et pour l'avenir, s'il continue son contrat, et qu'il lui soit donné avis qu'à compter du prochain, il soit libéré du dit contrat, s'il désire qu'il en soit ainsi, et que dans ce cas le greffier du comité demande de nouvelles soumissions pour les impressions du parlement.

Et objection étant faite que le sous-amendement proposé est hors d'ordre, le président décide que le dit amendement n'est pas dans l'ordre.

L'honorable M. *Carrall* propose comme sous-amendement, secondé par M. *Stephenson*, que l'entrepreneur des impressions parlementaires soit payé aux prix suivants :

Pour composition.....	35 cts. par 1,000 emmes.
Pour tirage.....	25 cts. par marque.
Changements.....	25 cts. par heure.

Et la question étant mise aux voix sur le sous-amendement proposé, le comité se divise et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorables MM. *Carrall* et *Ferrier*, MM. *Beaty*, *Stephenson* et *Thompson* (*Carribou*).—5.

Contre.—Honorables MM. *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Chapais*, *Dumouchel*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Bourassa*, *Bowell*, *Church*, *O'Reilly*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince-Edouard*), *Wallace* (*Norfolk*) et *Young*.—16.

Ainsi, la question est résolue dans la négative.

Et l'amendement de M. *Young* étant mis aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorable M. *Bureau*, MM. *Bourassa*, *Church*, *Ross* (*Middlesex*), *Ross* (*Prince Edouard*) et *Young*.—6.

Contre.—Honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Carrall*, *Chapais*, *Dumouchel*, *Ferrier*, *McLelan* (*Londonderry*), *Muirhead* et *Skead*, MM. *Beaty*, *Bowell*, *O'Reilly*, *Stephenson*, *Thompson* (*Carribou*) et *Wallace* (*Norfolk*).—15.

La question principale étant alors mise aux voix “ Que le comité collectif des impressions ayant décidé que M. *Taylor* a droit équitablement à une augmentation sur les prix maintenant payés pour certains ouvrages par lui exécutés comme imprimeur du parlement en vertu de son contrat, il soit en conséquence résolu :—

“ Qu'il soit payé aux prix suivants :

“ Pour composition	30 cts. par 1,000 ^e emmes.
“ Pour tirage.....	25 cts. par marque.
“ Pour changements et corrections.	20 cts. par heure.”

Le comité se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorables MM. *Aikins, Burnham, Carrall, Chapais, Dumouchel, Ferrier, McLelan (Londonderry), Muirhead et Skead, MM. Beaty, Bowell, O'Reilly, Stephenson, Thompson (Caribou) et Wallace (Norfolk).*—15.

Contre.—Honorable M. *Bureau, MM. Bourassa, Church, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), et Young.*—6.

Ainsi, la question est résolue dans l'affirmative.

M. *Stephenson* propose que l'augmentation des prix pour certaines impressions faites par M. *Taylor*, ordonnée par la résolution qui vient d'être adoptée, devra s'appliquer à tous les ouvrages faits par l'entrepreneur du Parlement pour le service de 1871, 1872, 1873 et 1874.

M. *Ross, (Middlesex)* propose comme amendement, secondé par M. *Young*, que comme il n'a jamais été d'habitude de payer double composition pour l'impression des rapports parlementaires, et comme la Cour du Banc de la Reine a décidé que M. *Taylor* n'a pas en justice le droit de faire de telles réclamations, ce comité ne se croit pas justifiable d'accorder à l'entrepreneur une augmentation de prix rétroactive qui entraînerait le paiement d'une forte somme de deniers publics à laquelle l'entrepreneur n'a droit ni en loi ni par la coutume ; qu'en conséquence il soit

Résolu, Que l'augmentation des prix ne doit prendre effet que depuis le commencement de la session actuelle.

Et l'amendement étant mis aux voix, le comité se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :—

Pour.—Honorable M. *Bureau, Messieurs Bourassa, Church, Ross (Middlesex), Ross (Prince-Edouard) et Young.*—6.

Contre.—Hon. Messieurs *Aikins, Burnham, Carrall, Chapais, Dumouchel, Ferrier, McLelan (Londonderry), Muirhead et Skead, Messieurs Beaty, Bowell, O'Reilly, Stephenson, Thompson (Caribou) et Wallace (Norfolk).*—15.

Ainsi, l'amendement est rejeté.

La motion principale étant ensuite mise aux voix,

Elle est résolue dans l'affirmative.

M. *Wallace* (*Norfolk*) propose que le contrat avec M. *Taylor*, pour les impressions du parlement, prenne fin avec les travaux de la session actuelle.

M. *Young* propose comme amendement, secondé par M. *Church*,

Que comme le contrat actuel de M. *Taylor* expire l'année prochaine, des avis demandant des soumissions pour les impressions du parlement soient publiés durant la vacance, les dites soumissions devant être envoyées avant l'ouverture de la prochaine session.

Et des débats s'élevant à ce sujet, sur motion de M. *Bowell*, il est

Ordonné, que la question de donner avis de terminer le contrat des impressions avec M. *Taylor* soit remise à la prochaine réunion de ce comité.

Puis le comité s'ajourne.

Lundi, le 26 avril, 1873.

Le comité se réunit.

L'Honorable M. *Simpson* au fauteuil.

Le comité reprend l'examen de l'amendement proposé jeudi dernier le 24 courant, à la motion " que le contrat avec M. *Taylor* pour les impressions parlementaires prenne fin avec les travaux de la session actuelle," lequel amendement porte : " que comme le contrat actuel avec M. *Taylor* expire l'année prochaine, des avis demandant des soumissions pour les impressions du parlement soient publiés durant la vacance, les dites soumissions devant être envoyées avant l'ouverture de la prochaine session."

Et l'amendement étant mise aux voix, il est adopté.

Il est ensuite présenté un projet de rapport qui, après lecture faite, est adopté, et ordre est donné de le présenter aux deux Chambres, ainsi que les procès-verbaux des séances du comité, le rapport du sous-comité et les documents qui en font partie, depuis A jusqu'à J, inclusivement.

Puis le comité s'ajourne.

Certifié,

HENRY HARTNEY, Greffier,

Comité collectif des Impressions pour les deux Chambre.
du Parlement.

RAPPORT.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux chambres, chargé de l'apurement des comptes d'impressions et auquel ont été renvoyés les rapports du greffier, prend la liberté de soumettre comme DEUXIÈME RAPPORT le rapport et le procès-verbal des délibérations de certains membres du sous-comité chargés de s'aboucher avec M. *Taylor* "et de s'enquérir de ce qu'il conviendrait de faire pour arriver à une plus parfaite décision relativement à ce qui a fait l'objet du Deuxième Rapport du greffier du comité."

Le tout respectueusement recommandé à la considération du comité.

RUFUS STEPHENSON,
Président (*pro tem.*)

CHAMBRE DE COMITÉ,
19 avril, 1873.

RAPPORT ET PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

De certains membres du sous-comité du comité conjoint des impressions, chargés de s'aboucher avec M. *Taylor* "et de s'enquérir de ce qu'il conviendrait de faire pour arriver à une plus parfaite décision de l'affaire qui a fait l'objet du Deuxième Rapport du Greffier du Comité."

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
A.—Rapport de certains membres du sous-comité auxquels a été renvoyé le deuxième rapport du Greffier.....	2
B.—Deuxième rapport du Greffier.....	5
C.—Procès-verbaux.....	
D.—Rapport de l'imprimeur de la Reine au Secrétaire d'Etat, relativement à la demande de M. <i>Taylor</i> pour faire augmenter les prix de son contrat.....	7
E.—Etat comparatif des frais d'impression, etc., en 1869 et 1872, aux prix du contrat, avec indication de l'augmentation dans le prix de la main-d'œuvre depuis la signature du contrat.....	10
F.—Etat comparatif de la main-d'œuvre employée par M. <i>Taylor</i> aux impressions du Parlement en 1871 et 1872.....	11
G.—Etats indiquant la période pendant laquelle l'ouvrage a été fait, le nombre de pièces justificatives, et le coût de ces impressions pour 1870-71, 1871-72.....	11
H.—Argument apporté devant la cour du Banc de la Reine <i>re Taylor vs. le Maître-général des postes</i>	12
I.—Poursuite de M. <i>Taylor</i> contre le Maître-général des postes.....	18
J.—Jugement de M. le juge <i>Morrison</i> dans l'affaire <i>Taylor vs. le Maître-général des postes</i>	20

A

RAPPORT DE CERTAINS MEMBRES DU SOUS-COMITÉ CHARGÉS DE S'ENQUÉRIR DE L'AFFAIRE QUI A FAIT L'OBJET DU DEUXIÈME RAPPORT DU GREFFIER.

Le second rapport de M. *Hartney* sur la manière dont se fait actuellement le service des impressions du Parlement a mis le sous-comité en mesure de juger de la grande responsabilité dont il allait se charger à l'égard de toute décision qu'il pourrait recommander à ce sujet. Il sait qu'il y a eu augmentation générale dans le prix de la main-d'œuvre des imprimeries tout comme pour les autres travaux mécaniques, mais que, malheureusement, les difficultés de la question soumise à sa considération se trouvent aggravées par des circonstances exceptionnelles qu'il doit nécessairement prendre en considération.

Nous dirons d'abord que c'est la première fois que tout le service des impressions publiques se fait à l'entreprise, et, qu'ainsi que l'on pouvait s'y attendre, il y a eu forte concurrence pour obtenir ce contrat ; car ces soumissions furent faites à des prix inouïs jusqu'alors, c'est-à-dire assez bas pour faire croire à l'impossibilité de la moindre rémunération. Les circonstances dans lesquelles furent adjugés ces contrats étaient tout aussi exceptionnelles que les prix auxquels on offrait de faire l'ouvrage. Comme le sait le comité les impressions du parlement ont été jusqu'ici données à l'entreprise et exécutées à un très bas prix. A ce dernier contrat se trouvaient joints certains avantages dont tinrent nécessairement compte les soumissionnaires. Ces avantages consistaient surtout dans ce que les rapports des ministères, présentés chaque année au parlement, étaient imprimés, et leur impression payée selon le prix du contrat avec le parlement, pour le nombre d'exemplaires qu'il fallait pour l'usage des membres des deux chambres. Dans la plupart, si non dans tous les cas, un nombre plus ou moins considérable était tiré pour l'usage des départements et payé par eux séparément. Le comité croit qu'il n'y avait pas de prix uniforme ou fixe que devaient payer les départements, mais il ne saurait y avoir aucun doute que des paiements distincts ont été faits pour l'impression de certains nombres d'exemplaires commandés par eux, que l'un payait cette impression à un prix, l'autre à un autre prix, un troisième selon un arrangement fait à l'avance, et d'autres au prix que demandait l'imprimeur, en un mot, que tous les départements payaient pour ces impressions et tout à fait en dehors des conditions du contrat avec le Parlement. De cela il est résulté que les bas prix du contrat avec le Parlement étaient plus que contrebalancés par le second prix obtenu ainsi des départements. Il n'est nullement douteux que cela se faisait avec les anciens imprimeurs du Parlement, et c'est la connaissance de ce fait qui a induit l'entrepreneur actuel à soumissionner à un taux aussi peu élevé, car nul homme pratique ne pouvait supposer que les anciens entrepreneurs s'attendaient de faire des profits, même à 28 cts. par mille emmes, c'était le prix de l'ancien contrat—et même au taux peu élevé des gages d'alors, et encore moins à 19 cts., qui étaient le prix demandé pour la composition dans leur dernière soumission. Ayant tenu compte de ces faits, il nous a paru que le calcul de l'entrepreneur actuel pour obtenir une juste compensation de son placement, de sa responsabilité et de son travail, n'était que raisonnable. Mais après que le contrat actuel eut été conclu avec le Parlement, de nouvelles circonstances se sont présentées qui ont amené une grave complication. Une loi a été passée décrétant que toutes les impressions publiques,—c'est-à-dire les impressions des départements et l'impression de la *Gazette du Canada* et des lois,—seraient données à l'entreprise par la voie de soumissions. Des soumissions furent demandées par des annonces publiés dans les principaux journaux du pays, et celle de M. *Taylor* se trouvant la plus basse, elle fut acceptée. De cette manière, le nouvel imprimeur du Parlement devint aussi celui des départements. M. *Taylor* se mit de suite à l'œuvre, et ce n'est que justice à lui rendre que de dire qu'à notre connaissance personnelle, et que d'après les renseignements

obtenus des différents départements, qu'il s'en est acquitté, en même temps que des impressions du parlement, d'une façon satisfaisante, surtout si l'on considère la masse d'ouvrage dont il se trouvait chargé et qu'il était novice pour une aussi grande entreprise. Rien ne vint déranger le cours ordinaire des choses, jusqu'à la session de 1870. C'est pendant cette session que le comité des impressions découvrit que M. Taylor était payé deux fois pour les rapports des départements, c'est-à-dire en vertu des contrats avec le Parlement et les départements. Une petite majorité crut que cela ne devait pas être permis, et une résolution fut adoptée recommandant aux chefs des départements de demander le nombre d'exemplaires dont ils auraient besoin par l'intermédiaire du greffier du comité collectif des impressions. M. Taylor en appela au gouvernement, disant que cette décision détruisait de fond en comble les calculs sur lesquels il avait basé ses soumissions. La réponse fut que bien que cela fut sans doute vrai, et que la décision était aussi inattendue d'un côté que de l'autre, il n'y avait d'autre remède que d'en appeler au comité des impressions. C'est ce que fit M. Taylor dans la session de 1871 ; mais par un vote de onze contre neuf, le comité affirma de nouveau le principe qu'un double prix ne devait pas être accordé. Ce que voyant, et après une entente, une poursuite fut intentée dans le but de faire décider si M. Taylor avait le droit de se faire payer d'après les deux contrats. Nous avons obtenu du tribunal une copie certifiée des pièces et du jugement, et dans le dernier nous voyons que,—bien que pour la raison technique que les départements, n'ayant pas ordonné cet ouvrage par "réquisition," l'imprimeur n'en pouvait exiger le prix en vertu de son contrat avec les départements,—il est clairement indiqué que le tribunal était d'opinion que l'esprit et l'intention d'après lesquels le contrat avec les départements avait été passé, au moins de la part de M. Taylor, ont été mis de côté ou éludés, en ordonnant ces impressions pour le parlement et les départements d'après le contrat seul du parlement. Ce jugement a été rendu le 3 mars de cette année. De suite après, M. Taylor informa le gouvernement que n'ayant pu obtenir justice l'année dernière du comité des impressions et qu'il venait d'éprouver le même sort devant un tribunal, quelque inconvénient qu'il dût en résulter pour le service public, il ne lui restait d'autre alternative que de fermer son établissement, vu qu'il lui était impossible de supporter la forte perte qu'il faisait chaque jour en ne touchant pas ce qu'il considérait lui être justement dû, perte à laquelle venait encore se joindre l'augmentation inattendue et extraordinaire du prix de la main-d'œuvre. Reconnaissant la gravité de cet état de choses, le gouvernement insista pour qu'il continuât l'ouvrage jusqu'à ce que le comité des impressions pût considérer l'affaire, et promit de l'indemniser de toute perte dans l'intervalle.

Ce qui précède est l'énoncé succinct et impartial de tous les faits qui ont amené la fâcheuse complication actuelle, et, comme nous l'avons dit au début, nous reconnaissons la grande responsabilité qui nous incombe au moment de suggérer ce que nous croyons qui devra y remédier. A notre sens, il est une chose bien claire, c'est que le droit qui est maintenant établi d'une manière incontestable d'ordonner comme à présent l'impression des rapports départementaux a été la cause d'une grande injustice envers M. Taylor, vu les circonstances sous lesquelles les impressions se faisaient et les soumissions se demandaient auparavant. Devant ces faits, il nous semble que la simple justice exige qu'on paie à M. Taylor ce qui lui est équitablement dû ; et si le principe posé par le comité des impressions doit être suivi désormais, alors de nouveaux prix en rapport avec le nouvel état de choses devraient être accordés. Cela nous amène à parler de la demande faite par M. Taylor pour une augmentation de prix avant le récent jugement, et dont il faut disposer avec l'autre question. D'après les investigations que nous avons faites et d'après notre propre connaissance, il n'y a aucun doute qu'entre le temps de sa soumission pour les impressions du parlement et celui où il a passé contrat—période de sept ou huit mois—que la main-d'œuvre a augmenté, comme il le dit, de 25 pour cent, et que depuis plus de trois ans cette augmentation a été pour lui une cause de grande perte. Depuis le commencement de janvier, cette augmentation est arrivée à 40 pour cent, fait sans exemple en Canada et si inattendu qu'il n'y a pas lieu d'être surpris de le voir contraint de demander au comité des impressions de l'aider à sortir de cette difficulté.

Le comité ne peut que sympathiser avec lui, croyant que ses calculs, au point où en étaient les choses lorsqu'il soumissionna pour cette entreprise, étaient justes et de ceux d'un

homme entendant les affaires. Si ces calculs ont mal tourné, cela est dû à des circonstances tout à fait en dehors de son contrôle et qu'il ne pouvait prévoir. En conséquence, le comité croit de son devoir de recommander qu'une indemnité pouvant compenser les pertes qu'il doit à cette cause lui soit accordée.

Ayant ainsi disposé de la question se rapportant au passé, l'autre partie du devoir que nous est assigné est de suggérer ce qui, à notre avis, aurait l'effet de mettre à l'avenir le service des impressions sur un pied à la fois plus rationnel et plus satisfaisant. A cet égard, et après mûre considération, nous en sommes venus à recommander que des prix justes et raisonnables s'appliquent à tous les contrats pour impressions, soient fixés. Pour que nous puissions aplanir les deux difficultés dont nous avons à nous occuper, c'est-à-dire la perte du second prix pour l'impression des rapports départementaux et celle éprouvée par suite de la différence survenue dans le prix de la main-d'œuvre, nous considérons cette mesure indispensable. En premier lieu, un simple pourcentage, selon nous, ne satisfait pas du tout à l'exigence du cas actuel, attendu que la soumission pour les impressions du parlement était basée sur la compensation que l'on savait devoir résulter du double paiement et, en second lieu, que la même raison existe quant à la soumission pour les impressions des départements, l'entrepreneur sachant qu'il serait alors tenu à un prix fixe pour le nombre de rapports requis pour l'usage des départements, les calculs, dans les deux cas, ayant été mis à néant. Toute l'affaire est ainsi simplifiée, car nous n'avons à nous occuper que de la valeur de l'ouvrage, et de cela seulement, et pour nous acquitter de cette tâche d'une manière rationnelle, nous devons recourir à la connaissance pratique, en matières d'impressions, de la majorité des membres de ce sous-comité. Prenant donc la question au point où elle se trouve maintenant, et d'accord avec la recommandation concernant les impressions pour l'avenir, nous en sommes venus à la conclusion que personne ne pourrait faire la composition et le tirage d'une manière satisfaisante, et payer le prix actuel de la main-d'œuvre, l'intérêt sur son capital, l'usage du matériel, le loyer et les taxes et autres faux frais, à moins de 40 centins pour la première et de 30 centins pour le dernier, plus, trente centins par heure pour les corrections, les ouvriers étant actuellement payés sur le pied de 25 cts. l'heure par jour. Ces prix, en ne doit pas l'oublier, sont de 25 à 33 et un tiers pour cent au-dessous des moins élevés que les maîtres imprimeurs du pays obtiennent du public, et nous croyons en conséquence qu'ils doivent être considérés comme très-raisonnables en ce qui concerne les impressions publiques.

Quant aux autres items des contrats, nous ne croyons pas nécessaire de nous en occuper. A notre avis, le prix en est extrêmement bas, peut-être trop bas pour donner de justes profits; mais comme ils sont comparativement sans importance, et comme il paraît impossible qu'ils puissent donner lieu à une perte sérieuse, si toutefois perte il y a, nous recommanderons qu'ils restent aux taux où ils sont maintenant.

En terminant ce rapport, il nous a paru qu'il pourrait être de l'intérêt du service public que toute l'administration des impressions fût confiée à un seul,—par exemple, au Secrétaire d'Etat—comme cela se fait pour les impressions des départements et l'impression de la *Gazette du Canada* et des lois. De cette manière, il y aurait contrôle direct pour tout ce service, le comité collectif des impressions exerçant comme à présent une surveillance générale.

Le tout respectueusement soumis.

A l'appui des conclusions ci-dessus, nous renvoyons aux rapports, documents, etc., ci-joints et annexés.

CHAMBRE DE COMITÉ, }
OTTAWA, 8 avril 1873. }

RUFUS STEPHENSON,
WILLIAM WALLACE,
CHARLES E. CHURCH.

B.

SECOND RAPPORT DE M. HARTNEY.

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 Mars, 1873.

Au Président et aux Membres du Comité collectif des Impressions.

MESSIEURS,—L'état actuel du service des impressions exige un nouveau rapport que j'ai cru devoir soumettre séparément à la considération du comité.

Au mois de décembre dernier, d'après des rumeurs fort répandues, les employés de l'entrepreneur des impressions devaient se mettre en grève. J'allai trouver l'entrepreneur et lui demandai si ces bruits étaient fondés. Il me dit avoir appris que telle était l'intention des ouvriers, mais ne semblait pas disposé à se préoccuper de la chose. Je lui fis observer que s'il y avait grève, au moment où il était activement occupé à imprimer les livres bleus, la désorganisation qui s'en suivrait nécessairement, entraînerait une perte de temps si considérable qu'il ne pourrait organiser de nouveau son établissement avant le commencement des travaux de la session, et j'insistai sur la nécessité, pour lui, de veiller sérieusement à cette affaire et de m'informer du résultat. Quelques jours plus tard il m'écrivit qu'il avait des preuves certaines qu'une grève aurait lieu parmi ses ouvriers à la veille de la réunion des Chambres, s'il n'accédait pas à la demande d'augmentation de gages qui devait lui être faite. Il me déclara aussi qu'il lui était impossible d'accéder à pareille demande, vu que, dans l'exécution de son contrat, il avait perdu de l'argent depuis deux ans, et il demandait qu'on l'indemnîsât. Je communiquai cette lettre au ministre de la justice, qui sembla considérer la chose comme très-grave et me demanda si je ne pouvais lui faire quelque recommandation. Je répondis que, selon moi, on ne pouvait, pour aucune considération, aller contre les termes du contrat, mais que, pour faire face aux difficultés actuelles et éviter les graves embarras qui suivraient nécessairement la suspension des travaux à une époque si rapprochée de la session, je recommanderais que nous nous rendissions responsables, semaine par semaine, de l'augmentation de gages demandée afin de maintenir l'entrepreneur jusqu'à l'organisation du comité. Il me dit qu'il soumettrait l'affaire au conseil privé. Je ne reçus point communication du résultat de cette démarche, mais ayant demandé qu'on me rendit la lettre de M. Taylor, afin que je pusse la soumettre au comité, je reçus de M. Drinkwater, secrétaire, un billet m'informant que, malgré les recherches les plus actives, on n'avait pu trouver cette lettre, et me suggérant d'en demander copie à M. Taylor. J'adressai ce billet à M. Taylor, et en réponse, il m'envoya la lettre suivante, accompagnée d'un billet dans lequel il me disait qu'il n'avait point gardé copie de l'original et que la lettre en question avait été rédigée sur des notes sténographiques prises à l'époque.

OTTAWA, le 6 décembre, 1872.

“ A Monsieur HENRY HARTNEY,
Greffier du comité collectif des impressions du Parlement,

“ MONSIEUR,

“ Je crois devoir appeler votre attention sur la position qui m'est faite relativement à mon contrat pour les impressions du Parlement.

“ Depuis l'époque où je fis ma soumission (mai, 1869,) et passai contrat pour cet ouvrage, les prix de la main-d'œuvre et du matériel ont augmenté d'une manière si inouïe et si imprévue, que je me trouve déçu dans tous mes calculs, basés sur l'état des choses à l'époque sus-mentionnée. Le prix de la main-d'œuvre a augmenté de plus de 25 pour cent, et je suis informé de bonne source que mes hommes demanderont, dans quelques jours, une nouvelle augmentation devant avoir effet à partir du 1er janvier, soit une augmentation d'au moins 40 pour cent

sur les prix tels qu'ils étaient à l'époque où je fis soumission. Naturellement, cela ne s'applique qu'aux ouvriers les plus habiles; les ouvriers ordinaires dont j'emploie nécessairement un grand nombre, ont vu leurs gages augmentés de 100 à 200 pour cent, par une série de circonstances particulières.

“ Cette menace de grève pour une nouvelle augmentation de gages,—si l'on considère les pertes que j'ai déjà subies par suite de ces circonstances exceptionnelles,—aura ce résultat que malgré mon vif désir de remplir mes engagements d'une manière honorable et satisfaisante, je serai dans l'impossibilité de le faire.

“ Je vous demanderai donc respectueusement, si dans ces circonstances inouïes et totalement imprévues où je me trouve, on ne pourrait pas m'indemniser au moins jusqu'à concurrence de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre.

“ J'ajouterai qu'une augmentation considérable a été accordée dans des contrats pour impressions passés ultérieurement au mien, bien que les prix originaires accordés dans ces cas varient de 33½ à 50 pour cent de plus que ceux de mon contrat.

“ Votre obéissant serviteur,
“ I. B. TAYLOR.”

Lundi dernier, j'allai trouvé M. *Taylor* pour m'assurer s'il y avait quelque fondement à la rumeur qu'il devait bientôt fermer son établissement. Il refusa de me donner des renseignements sur ce qu'il allait faire, disant que cela lui était impossible; mais il ajouta qu'il n'avait aucun désir de créer des embarras.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY,
Gref. du com. col. des impressions.

C.

PROCÈS-VERBAUX.

CHAMBRE DE COMITÉ (No. 46),
Avril 5, 1873.

PRÉSENTS:—M^r *Stephenson* (au fauteuil), M. *Wallace* et M. *Church*.

M. *Taylor*, l'entrepreneur des impressions du Parlement, ayant été mandé, le président lui dit qu'il avait été appelé pour donner une déposition à l'appui de sa lettre adressée au greffier du comité le 6 décembre dernier.

M. *Taylor* dit que des soumissions pour les impressions du Parlement avaient été demandées par annonce le 9 ou le 10 mai, 1869, que les soumissions avaient été remises tel que requis le 17 de ce mois, et que le 2 juillet suivant le contrat avait été passé. L'ouvrage, cependant, n'a commencé, et ne devait commencer que le 1er janvier, 1870. Dans l'intervalle, entre l'envoi des soumissions (le 17 mai 1869) et le commencement de l'ouvrage d'après le contrat (le 1er janvier, 1870), les gages du personnel de jour se sont élevés de \$7 à \$9 par semaine—soit un écart (tel qu'exposé dans la lettre) de 25 pour cent. Le 1er janvier,

1873, les gages qu'il a payés étaient de \$10 par semaine, — ou 40 pour cent de plus que les gages au commencement de 1869. A l'appui de cet état, il soumet à l'examen du comité ses bordereaux de 1869 jusqu'à cette date. Il ajoute qu'il est prêt à amener devant le comité le gérant de son établissement, le commis-payeur et plusieurs imprimeurs qui avaient été employés dans son atelier et dans d'autres ateliers de cette ville depuis 1869.

Le comité appela et entendit M. *Green*, gérant de l'établissement de M. *Taylor*; M. *R. Brewer*, imprimeur chargé des bordereaux dans le bureau de M. *Taylor*, et M. *Lortie*, prote des compositeurs français, qui a été employé comme typographe dans l'atelier de MM. *Hunter, Rose et Cie.*, en 1869.

D'autres témoins ayant été offerts, le Comité décida que la preuve faite par les bordereaux, et le témoignage des personnes déjà entendues, étaient suffisants.

CHAMBRE DE COMITÉ, (No. 46).

7 avril, 1873.

Présents:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Church* et M. *Wallace*.

M. *Taylor* est appelé de nouveau devant le Comité, et donne (confidemment) la preuve orale et écrite de la perte qu'il a éprouvée en n'ayant pas la permission de faire payer pour les exemplaires des Rapports des ministres fournis aux départements en vertu de son contrat des impressions des départements et aussi des pertes considérables résultant de l'augmentation soudaine et sans exemple qui eut lieu dans les gages des imprimeurs, entre le temps où les soumissions furent demandés, et la date de la passation de son contrat, et plus tard. Il soumet aussi le mémoire suivant, en réponse aux demandes faites par le comité à la dernière séance.

(Mémoire annexé.)

CHAMBRE DE COMITÉ, (No. 46).

8 avril, 1873.

Présents:—M. *Stephenson* (au fauteuil), M. *Church* et M. *Wallace*.

Le comité se réunit, et, après avoir examiné tous les faits qui lui ont été soumis, décida à l'unanimité de présenter au sous-comité un aperçu et des recommandations sous forme de Rapport, pour l'examen du dit sous-comité.

D

RAPPORT DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE AU SECRETAIRE D'ETAT.

OTTAWA, 20 janvier, 1873.

MONSIEUR.—A l'égard des lettres de M. *J. B. Taylor*, entrepreneur des impressions des départements, etc., en date du 6 et du 10 ult., demandant une augmentation des prix qui lui sont payés pour l'ouvrage en vertu de son contrat, à cause de l'augmentation des gages et du prix de la main-d'œuvre depuis qu'il a soumissionné et passé ce contrat, j'ai l'honneur de vous faire rapport :

Qu'afin de m'assurer de la hausse réelle qui s'était opérée dans les prix des impressions, (aussi bien que dans le prix des choses nécessaires à la vie), j'envoyai une circulaire à un nombre considérable des principaux imprimeurs des provinces d'*Ontario* et de *Québec*, vu que l'on pouvait obtenir dans ces provinces une idée plus exacte de la hausse, qui s'est produite dans les prix à *Ottawa*. J'ai reçu seize réponses d'imprimeurs de différentes localités entre *Montréal*, à l'Est et *Sarnia* à l'Ouest. Le taux d'augmentation varie de 10 à 50 pour cent, la moyenne étant de plus de 27 par cent depuis 1869. Le seul cas au-dessous de 20 pour cent venait de *Toronto*, et à cause, dans une certaine mesure, de circonstances exceptionnelles, l'augmentation des prix y avait eu lieu plusieurs années plutôt que dans la plupart des autres endroits de l'ancienne province du Canada. Ils étaient exceptionnellement élevés en 1869. Par exemple le prix par semaine d'un bon ouvrier à *Toronto* cette année-là était de \$9, contre \$7 payées à *Montréal*. La différence n'est pas maintenant aussi grande entre les gages de *Toronto* et ceux de *Montréal* ou *Ottawa*. De fait, ils sont presque égaux. Les gages payés à *Montréal* aux ouvriers de ce métier se rapprochent plus de ceux payés à *Ottawa* que des prix des autres grands centres. Cinq établissements de première classe de *Montréal* ont répondu à ma circulaire et l'augmentation moyenne des gages et du prix de la vie est d'environ 27½ par cent : et les imprimeurs préfèrent être employés dans une grande ville et dans un grand centre commercial comme *Montréal*, que dans un plus petit centre comme *Ottawa*.

Québec est généralement la ville où l'ouvrage se fait à meilleur marché, mais là le gouvernement provincial a payé environ 100 pour cent de plus pour la composition que ce que le gouvernement fédéral a payé et paye encore à M. *Taylor*, et de 30 à 40 pour cent de plus pour le tirage. Cependant, au début de la dernière session de la Législature de *Québec*, les entrepreneurs ont refusé de faire l'ouvrage ; 20 pour cent de plus leur furent accordés *pro tempore*, et ordre fut donné de demander de nouvelles soumissions.

Les prix pour la composition et le tirage payés pour le gouvernement provincial à *Toronto* sont deux fois aussi élevés que ceux donnés ici par le gouvernement fédéral. A *London (Ontario)*, les prix que les maîtres-imprimeurs sont convenus de demander aux pratiques sont de 65 cents par 1000 M pour la composition contre 12½ dans le contrat de M. *Taylor*, et 50 cents par marque pour le tirage contre 12½ et 15 dans le contrat de M. *Taylor*. M. *Perrault*, un des principaux imprimeurs de *Montréal*, calcule que le juste prix demandé en cette ville est de 50 cents par 1000 M et 50 cents par marque pour le tirage. En vue même du bas prix existant en 1869, il est évident que M. *Taylor* doit avoir compté sur d'autres choses que sur les moitiés de prix demandés pour faire des profits sur les grands travaux embrassés dans son contrat. Il me semble qu'il doit avoir compté :—

1o. Sur le fait qu'ayant déjà le contrat des impressions du parlement, il recevrait le prix d'une double composition pour tous les volumineux rapports des départements ; et pendant la première année du contrat, l'ancien imprimeur de la Reine, voyant que les frais pour le gouvernement ne seraient pas plus élevés (s'ils n'étaient pas moindres) que ce qu'on aurait à payer à l'entrepreneur des impressions des départements, s'il était un autre que l'entrepreneur des impressions du parlement, a alloué un prix double. Le comité des impressions l'a depuis privé de cette somme de revenu.

2. Que la même méthode d'audition de comptes prévaudrait, comme dans les premières années et que les précédents laissés par l'imprimeur de la Reine dans le passé seraient suivis durant le terme de son contrat.

Tel n'a point été le cas. L'apurement a été plus sévère, et le contrat plus rigoureusement suivi qu'il n'avait paru le croire. Néanmoins, certaines allocations libérales lui ont été faites pour les impressions, non mentionnées dans les spécifications, et ne tombant pas sous le coup du contrat. Celle faite pour deux épreuves demandées comme pièces justificatives et réglée par M. *Desbarats*, en est une. Le gouvernement de *Québec* a alloué 5 pour cent pour rebuts de papier, au lieu de 2½ pour cent. L'allocation pour "changements d'en-têtes," ou de formes réglée par moi-même, et celle pour ouvrir et couper le papier ont aussi généralement été libérales. Cependant, elles constitueront partie réellement peu considérable—pas plus que 8, je pense, moins que 7 pour cent, certainement moins que 10 pour cent sur le total des paiements. Mais comme autres sources de profits, l'entrepreneur doit avoir compté sur—

30. Les prix relativement élevés (à l'époque) pour pliage et cousage ; mais, même dans ce cas-ci, ses prix sont de beaucoup plus bas que dans le contrat du gouvernement de *Toronto*, et, en général, plus bas que dans le contrat du gouvernement de *Québec* ; et, malheureusement pour lui, il arrive que l'augmentation des gages des femmes et des garçons (par qui la plupart de ce travail est fait), a été plus grande que dans celles des hommes.

Le résultat a été que dans ce cas, comme dans la plupart des contrats passés à trop bas prix pour donner des profits, il y a toujours eu des difficultés dans l'audition des comptes, des réclamations pour des ouvrages additionnels ayant été presque constamment faites. Ce n'est pas tout ; plusieurs maîtres-imprimeurs ont attiré l'attention, dans leurs réponses, sur le fait que les récentes coalitions des ouvriers ont contraint d'employer des hommes d'une habileté inférieure auxquels on payait le plein prix ; ce qui amène toujours une augmentation dans le prix de revient de la somme de travail produite qui est généralement plus mal faite, même à des prix aussi élevés. On a eu ce dernier résultat dans l'exécution du contrat de *M. Taylor* comme ailleurs, et des ouvrages qui ne répondent certainement pas aux spécifications de ce contrat ont été dernièrement souvent envoyés à l'officier chargé de les recevoir, et ce dernier est toujours tenté de les accepter parce qu'ils sont toujours aussi bons que les prix qu'on les paie.

Je pense, Monsieur, vous avoir donné de bonne foi sur le contrat de *M. Taylor* et la justice de sa réclamation pour une augmentation de prix, tous les renseignements que je pouvais vous fournir. Et

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-obéissant serviteur.

L'Honorable J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat, etc. etc., etc.

B. CHAMBERLAIN,
Imprimeur de la Reine.

E.

MÉMOIRE.

L'entrepreneur prétend qu'il a éprouvé des pertes sérieuses par le fait qu'on ne lui a pas payé pour la composition des Rapports des Départements ce qu'il était en droit d'attendre, et par la hausse soudaine et sans exemple des gages. La perte produite par la première de ces causes, jusqu'à l'époque actuelle est d'environ \$20,000 et par la seconde, pour les trois années expirées en décembre 1872, et un peu plus de 21 pour cent sur tout l'ouvrage exécuté durant cette période ; et aux prix tels que fixés en janvier dernier, comparés à ceux de 1869, il perd juste 58 pour cent sur le prix de revient de la somme de travail produite, ou sur les gages seuls.

A l'appui de ces assertions, il est soumis avec le présent un état comparatif des frais de production et du montant payé par *M. Hartney*, pour le rapport du Maître-Général des Postes en l'année 1872. Par cet état on a démontré que, même aux gages de 1869, il y avait encore une perte directe de 20 pour cent dans les gages seuls, sur tout l'ouvrage exécuté ; alors qu'on ajoute à ceci l'augmentation des gages de 21 pour cent, en janvier, 1870, puis la nouvelle augmentation de 17 pour cent en 1873, et l'on verra que l'ouvrage aujourd'hui est exécuté à une augmentation de 58 pour cent dans les gages tel que comparé aux prix de 1869. L'on ne doit pas perdre de vue que les prix mentionnés dans l'état ci-annexé sont ceux que reçoivent actuellement les ouvriers, et ne peuvent en conséquence être pris comme la perte réelle éprouvée par l'entrepreneur. A l'égard des prix du tirage, il est nécessaire de dire que ce sont les plus bas prix payés par marque (*token*) dans toute ville du *Canada*, d'après les prix établis, et qu'ils sont censés couvrir les frais de loyer, vapeur, combustible, eau, huile, lumière, mouillage du papier, usage du matériel, ainsi que l'intérêt du capital.

Comme on lui a demandé son opinion sur l'affaire en litige, l'entrepreneur suggère qu'on lui paie toutes les pertes réelles qu'il a éprouvées jusqu'à cette époque dans l'impression des Rapports des Départements, ainsi que la perte directe résultant de l'augmentation des gages, et que les prix soient réajustés, c'est-à-dire portés à 40 centins pour la composition, 35 centins pour le tirage, 30 centins par heure pour les corrections, plus une augmentation de 25 pour cent sur tous les autres ouvrages ; et il a la conviction qu'en faisant cette demande il ne réclame qu'une juste compensation pour l'ouvrage tel qu'exécuté dans les circonstances exceptionnelles amenées par le prix excessif de la main-d'œuvre.

Le tout respectueusement soumis.

ETAT comparatif des frais d'impression, etc., en 1869 et 1872, tel que comparé avec les prix du contrat.

Montant payé pour rapport du département des postes, aux prix du contrat, pour l'ouvrage fait en 1871-72.

(Duplicata.)

No. 172. Quantité 2,200
Avril 29, 1872.

Tab. des rap. des frais de poste..	24	
..... pp. B. 2me lec.,	à 2½
..... " " 3me lec.,	à 1½
14 " 8vo. p. R. P.	à 2½	31½
4 " " " Min	à 4	16
13 " " " Cat.	à 6	78
356 " " " Tab	à 8	2848
..... " V. et D.	à 3½

Comp. 2997½	à 20 cts.	599 50
Tirage, 486 marques	à 15 "	72 90
Pliage	à 1 1/2 "
Pliage et cousage, 120,000 feuil.	à 1 1/10 "	121 00
Cartes	à 1 "
3me lecture, C. F. pp.	à 15 "
Coupage	à 12½ "
Couverts, 2,200	à 1 1/2 "	7 34
Corrections, 245 heures	à 12½ "	30 62½
Doc. de la session, 1000 copies.	à 45 "	24 30
Entêtes, 54 feuilles	à 45 "	24 30
Tirage, 216 marques	à 15 "	32 40

Royal, 3,035 mains-- 8 feuilles

Papier écolier " "

888 06½

FRAIS DU RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES POSTES, AUX PRIX PAYÉS EN 1869.

Composition 2997½ ems.....	à 23 cts.	689 42½
Tirage, 486 marques	à 25 "	121 50
Pliage, 121,000 feuilles	à 10 "	121 00
Comp. sur couverts, 3 ems... ..	à 23 "	0 69
Tirage sur conv., 9 marques..		2 25
Papier fourni pour couverts..		4 80
Doc. de la session à 45 cts. par feuille..		24 30
Tirage do 216 marques.....		54 00
Corrections, 245 heures	à 20 cts.	49 00
		\$1,066 96½

FRAIS DU MÊME OUVRAGE DEPUIS JANVIER 1870, JUSQU'A JANVIER 1873.

Composition, 2997½ ems.....	à 28 cts.	839 80
Tirage, 486 markens.....	à 30 "	145 80
Pliage, à 25 p. cent d'augment.		151 25
Comp. sur couverts, 3 ems... ..	à 28 "	0 84
Tirage de couverts, 9 marques		2 70
Papier fourni pour couverts ..		4 80
Doc. de la ses, à 45 cts. par feuille		24 30
Tirage do	à 30 cts.	64 80
Corrections, 245 heures	à 25 "	61 25
		\$1,295 04

FRAIS DU MÊME EN 1873.

Composition, 2997½ ems.....	à 33 cts.	989 18
Tirage, 486 marques	à 35 "	170 10
Pliage à 50 p. cent d'augment.		181 50
Composition de couverts		0 99
Tirage do		3 15
Papier fournis pour couverts.		4 80
Doc. de la session.....	à 45 "	24 30
Tirage do		75 60
Corrections, 245 heures.....		73 50
		\$1,523 12

F.

Etat comparatif du travail.

1871.			1872.			
Date.	Nombre d'ouvriers anglais.	Nombre d'ouvriers français.	Date.	Nombre d'ouvriers anglais.	Nombre d'ouvriers français.	Observations.
Février 18	39	22	Avril 12	30	20	I. nombre moyen des ouvriers employés en 1872 était de 1676 1871 " " 1624 Excédant des ouvriers en 1872 sur 1871..... 52
" 24.....	39	22	" 19.....	34	23	
Mars 2.....	39	22	" 26.....	35	23	
" 11.....	41	23	Mai 3.....	36	24	
" 18.....	41	22	" 10.....	37	26	
" 25.....	40	20	" 17.....	37	24	
Avril 1.....	39	21	" 24.....	36	24	
" 8.....	40	19	" 31.....	35	25	
" 15.....	39	21	Juin 7.....	36	25	
" 22.....	36	20	" 14.....	34	24	
" 29.....	35	20	" 21.....	34	21	
Mai 6.....	35	20	" 28.....	33	21	
" 13.....	25	20	Juillet 5.....	33	20	
" 20.....	37	20	" 12.....	24	20	
" 27.....	41	20	" 19.....	30	19	
Juin 3.....	37	20	" 26.....	37	17	
" 10.....	38	18	Août 2.....	36	18	
" 17.....	34	15	" 9.....	38	19	
" 23.....	33	19	" 16.....	38	19	
" 30.....	33	19	" 23.....	37	19	
Juillet 6.....	26	16	" 30.....	37	19	
" 13.....	25	18	Sept. 6.....	36	17	
" 21.....	27	18	" 13.....	34	19	
" 28.....	27	18	" 20.....	33	17	
Août 5.....	27	16	" 27.....	28	15	
" 12.....	57	18	Oct. 4.....	28	15	
" 19.....	27	16	" 11.....	29	15	
" 26.....	27	16	" 18.....	30	11	
Sept. 2.....	26	13	" 25.....	33	11	
" 9.....	19	12	Nov. 1.....	32	14	
" 16.....	19	9	" 8.....	29	14	
" 23.....	19	8	" 15.....	29	13	
Totaux....	1043	581	Totaux....	1068	608	

G.

PÉRIODE DE L'EXÉCUTION DE L'OUVRAGE, PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX IMPRESSIONS ET LEUR PRIX DE REVIENT.

Mémoire transmis par M. I. B. Taylor, entrepreneur des impressions.

La session de 1871 ouverte le 15 février, et l'ouvrage pour cette année, terminé le 3 octobre.

La session de 1872 ouverte le 11 avril, et l'ouvrage terminé le 19 novembre.

Le nombre de pièces justificatives pour 1870-71, à dater du 23 juin, 1870 jusqu'au 3 octobre, 1871, était de.....	1,000
Déduction faite du nombre envoyé avant l'ouverture de la Chambre.....	165
<hr/>	
Nombre total de pièces justificatives des impressions de la session.....	835
Le nombre de pièces justificatives pour 1871-72, à dater du 30 novembre 1871 jusqu'au 19 novembre 1872 était de.....	1,208
Déduction faite du nombre envoyé avant l'ouverture de la Chambre.....	77
<hr/>	
Nombre total des pièces justificatives des impressions de la session.....	1,131

RÉCAPITULATION.

Total des pièces justificatives de 1870-71, tel que comparé avec celui de 1871-72 :—	
Pour l'année 1872.....	1,131
“ 1871.....	835
<hr/>	
Excédant de 1872 sur 1871.....	296

Le temps employé dans l'exécution de l'ouvrage en 1871, depuis l'ouverture de la session jusqu'à la livraison de la dernière pièce justificative, fut de sept mois et dix-huit jours; tandis que celui de 1872 fut accompli en 7 mois et huit jours. Ainsi, l'ouvrage de 1872 fut accompli en dix jours de moins que celui de 1871, quoique 296 pièces justificatives aient été envoyés de plus en 1872 qu'en 1871, soit plus de 35 pour cent.

La valeur totale de l'ouvrage exécuté dans les périodes correspondantes de chaque année est comme suit :

Du 15 février au 4 octobre 1872.....	\$18,657 78
“ “ 1871.....	13,774 13
<hr/>	
Excédant de 1872 sur 1871.....	\$ 4,883,65

L'impression des Journaux du Sénat a été retardée de cinq mois, à cause de circonstances indépendantes du contrôle de l'entrepreneur. Les Journaux proprement dits furent livrés au relieur le 30 juillet, tandis que l'Index, qui forme partie du volume, ne fut prêt que le 4 janvier 1873.

On prend maintenant un soin particulier pour que les exemplaires des documents anglais ne soient transmis au bureau des traducteurs que parfaitement corrigés, vu qu'en deux occasions à la dernière session il y a eu confusion et retard par le fait que les traducteurs ont eu des exemplaires des documents avant qu'ils fussent complets. Je fais allusion au bill B. du Sénat et au budget, qui durent être “ recomposés ” à cause de cela.

H.

PLAIDOIRIE EN COUR DU BANC DE LA REINE.

Taylor vs. le Maître-Général des postes.

JEUDI, 13 février, 1873.

Cette cause a été plaidée aujourd'hui devant l'honorable juge en chef, l'honorable M. le juge Morrison et l'honorable M. le juge Wilson. Elle a pris naissance d'une réclamation pour ouvrage fait par M. J. B. Taylor, le demandeur, contre le Maître-Général des Postes, le défendeur, dans les circonstances ci-énoncées.

M. Harrison, C. R., comparait pour le demandeur et M. Fleming pour le défendeur.

Les questions soumises à la Cour, après lecture des contrats existants entre M. Taylor et les deux Chambres du Parlement, et entre M. Taylor et la Reine (représentée par le gouvernement fédéral) ainsi que celle des procès-verbaux du comité des Impressions des deux Chambres du Parlement, furent celles-ci :

Premièrement.—Si les dits contrats plus haut mentionnés sont ou ne sont pas séparés et distincts, comme s'ils étaient donnés à plusieurs personnes.

Secondement.—Si, en vertu du contrat pour les impressions des départements, le dit I. B. Taylor a ou n'a pas le droit d'être payé pour tous les ouvrages de ville ou autres impressions pour les différents départements du gouvernement du Canada, des rapports, pamphlets, circulaires et blancs de quelque forme et nature que ce soit qui peuvent être classés sous la dénomination d'impressions des départements, et de tout ouvrage et services qui s'y rapportent, en vertu des stipulations du dit contrat, quand ils sont demandés pour l'usage des différents départements, à part ceux demandés en vertu du contrat du Parlement, lesquels ne comprennent que "toutes les impressions requises pour le service des deux Chambres du Parlement" seulement, c'est-à-dire que si, relativement aux deux contrats, le dit I. B. Taylor est autorisé à faire payer le Parlement pour l'impression et la composition, etc., des rapports des départements, etc., d'après le contrat du Parlement, et aussi de faire payer pour le même travail, d'autant que les départements en demanderaient des exemplaires (en vertu d'un ordre du comité des impressions) d'après le contrat des départements.

Pendant qu'il s'adressait au Tribunal en faveur du demandeur, M. Harrison fut interrompu par

LE JUGE-EN-CHEF, qui dit avoir lu les résolutions ainsi que les documents qui s'y rattachent et qu'il avait essayé de comprendre, mais sans y réussir. Il déclara qu'après avoir pris connaissance de l'affaire du commencement à la fin, il ne pouvait pas dire qu'il la connaissait. Il ne savait pas d'où vient la difficulté.

M. HARRISON dit que le demandeur avait fait deux contrats, l'un pour faire les impressions du Parlement, et trois mois après, celles des départements; que quelques-uns des documents étaient demandés par les départements et le Parlement, et que, en vertu de ses contrats le demandeur prétendait avoir le droit d'être payé pour la composition demandée par le gouvernement et par le Parlement.

LE JUGE-EN-CHEF :—Mais qu'est-ce que les résolutions ont à faire avec cela ?

M. HARRISON : Les résolutions démontrent que le comité est un comité collectif des impressions et qu'il est formé par des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

LE JUGE-EN-CHEF pense qu'en en appelant du Comité à la Cour, le mode ordinaire de procédure se trouve renversé.

M. HARRISON, continuant son réquisitoire, dit que le premier contrat, fait le 2 juillet, 1869, concernait les impressions du parlement. Que le contrat fut fait avant que l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine ne devint loi. L'acte en question fut sanctionné le 26 juin, mais il ne prit effet que le 1er octobre 1869. Donc le contrat fut fait entre le temps que l'acte fut sanctionné et mis à exécution. Le contrat du parlement était entre M. I. B. Taylor, de la première part, et M. Henry Hartney, de la cité d'Ottawa, en sa qualité de Greffier du Comité collectif des deux Chambres du parlement pour les impressions du parlement, de la seconde part. M. Taylor convenait avec M. Hartney de bien exécuter tout l'ouvrage et de fournir tous les matériaux "pour le service des deux Chambres du parlement." Le savant avocat expliqua ensuite en détail les devoirs de l'Imprimeur du Parlement; et quant aux prix, il dit que ceux indiqués dans la cédule étaient de tant pour la composition et de tant pour le tirage. Le second contrat fut passé après que l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine eût pris effet, le 1er octobre, 1869. Il avait pour objet les impressions des départements, et était fait entre M. Taylor; de la première part, et Sa Majesté la Reine, représentée par l'Exécutif, de la seconde part. Leurs Honneurs savent qu'en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord l'Exécutif constitue un pouvoir et les Chambres du Parlement un autre pouvoir; et ce contrat fut fait avec l'Exécutif, après lecture faite de l'acte concernant l'Imprimeur de la Reine. Cet acte, cependant, n'affectait pas l'entrepreneur concernant les im-

pressions du parlement. Dans le second contrat pour les impressions des départements, lecture fut faite de l'acte concernant le bureau de l'Imprimeur de la Reine, et dans la cédule on mentionne les prix pour la composition et le tirage, et ils sont inférieurs à ceux stipulés dans le contrat du Parlement pour le tirage et les impressions. Avant la sanction de l'acte concernant l'imprimeur de la Reine, les impressions du parlement et des départements étaient d'ordinaire faites par deux personnes différentes, agissant indépendamment l'une de l'autre, en vertu d'arrangements ou contrats différents et indépendants. Pendant plusieurs années, M. *Desbarats* eut l'un des contrats—celui des impressions des départements—et M. *Taylor*, celui des impressions du parlement. Aujourd'hui, cependant, ainsi qu'il l'a déjà dit à Leurs Honneurs, les deux contrats sont faits avec la même personne, et il se trouve qu'il y a certaine partie du travail requis par les deux contrats:—les rapports des départements. Ces rapports sont d'abord imprimés pour les départements, et on a donné l'ordre d'en imprimer un certain nombre pour l'usage des deux Chambres. Voici ce qu'a fait le défendeur: il a demandé qu'on lui fournit tant d'exemplaires des rapports. Autrefois, il y en avait tant envoyés au défendeur, et tant aux Chambres; mais le maître-général des postes a tenté de refondre le contrat, et ainsi, au lieu d'avoir tant de rapports fournis en vertu de chaque contrat, il serait nécessaire d'envoyer un certain nombre de rapports en tout; et le double paiement pour la composition a été refusé.

LE JUGE-EN-CHEF:—Que dit le demandeur ?

En réponse, M. *Harrison* déclare que le demandeur a dit qu'en vertu de son contrat avec le parlement, il avait fait pour celui-ci certains travaux par lesquels il a droit d'être payé; et que s'il y a un autre entrepreneur qui fait les impressions des départements et qu'il emprunte ses (à M. *Taylor*) caractères, le seul fait que ces caractères ont été empruntés ne donnerait pas au département le droit de dire à l'entrepreneur des impressions des départements: "Vous ne serez pas payé pour la composition." M. *Taylor* se trouve dans cette affaire comme s'il y avait deux entrepreneurs, et que l'un emprunterait la composition de l'autre. Telles que les choses se trouvent, cependant, un seul homme a les deux contrats, et ils ont été faits en différents temps et dans des circonstances différentes. Supposons que M. *Desbarats* ait un contrat et M. *Taylor* l'autre, ainsi que c'était le cas autrefois; que M. *Desbarats* imprime un certain nombre de rapports des départements, et qu'avant qu'il distribue son caractère, M. *Taylor* lui demande de lui prêter ses "formes." Les "formes" ainsi obtenues, M. *Taylor*, le second entrepreneur, en fera nécessairement usage et fournira le nombre d'exemplaires stipulé par son contrat. Maintenant, le demandeur prétend qu'on doit le considérer comme étant deux personnes, ayant chacune leur contrôle distinct et indépendant. Les contrats étaient très-différents et les payeurs aussi. Le contrat du gouvernement était soldé à même les fonds contingents du gouvernement, et l'autre l'était à même les fonds des deux Chambres, deux pouvoirs distincts. En outre, qu'on se rappelle que les deux contrats n'étaient pas faits par la Reine, mais l'un par les Chambres du parlement, et l'autre par la Reine. Naturellement, s'il était fait un nouveau contrat, il serait bien de refondre les contrats de manière qu'au lieu de fournir tant de rapports aux départements et tant aux Chambres du parlement, les départements puissent avoir de suite leur nombre nécessaire. Mais ceci entraînerait un nouveau contrat. Néanmoins, dans l'état actuel de choses, les contrats sont précisément les mêmes qu'ils étaient quand ils furent faits, car il ne leur a été fait aucune altération. Toute la difficulté cesse, prétend le savant avocat, du moment que deux personnes sont substituées à M. *Taylor*. Si Leurs Honneurs, au lieu de considérer M. *Taylor* seul, voulaient bien dire M. *Taylor* et M. *Desbarats*, ayant chacun à remplir des devoirs différents en vertu de contrats indépendants, elles verraient la véritable position du demandeur.

LE JUGE-EN-CHEF:—Est-ce que les journaux de la Chambre font partie des impressions des départements ?

M. *HARRISON* dit que l'acte du parlement relatif à l'imprimeur de la Reine détermine les impressions qui doivent être mises sous le titre des impressions des départements. Entr'autres, il y a les rapports des départements. Parmi ces rapports, à ce qu'il croit, un certain nombre d'exemplaires était imprimé par les départements et présenté à la Chambre.

Alors la Chambre pouvait ordonner l'impression d'un nombre quelconque d'exemplaires. Et ces documents ayant été soumis aux membres, entraient ensuite dans les journaux de la Chambre; naturellement les documents insérés dans les journaux de la Chambre faisaient partie des impressions du parlement.

LE JUGE-EN-CHEF :—Si la Chambre en a besoin.

M. HARRISON.—S'ils étaient destinés à être distribués parmi les membres, ils devraient figurer sous le titre d'Impression du Parlement. Il pense que l'on peut exposer le cas comme suit : Supposons qu'un individu ait un contrat pour l'impression de cinq mille exemplaires d'un ouvrage inconnu à une autre personne qui pourrait avoir besoin de 2,000 exemplaires du même ouvrage imprimé, et que l'entrepreneur pourrait exécuter les deux contrats avec une seule composition. Dans ces circonstances, la personne qui a fait le second contrat ne pourrait pas dire : "Je ne paierai pas pour la composition parce que vous l'avez obtenue du premier individu." Les deux contrats étaient à un prix très-inférieur—celui des impressions des départements particulièrement—et il croit que le demandeur n'eut jamais signé les contrats s'il ne se fut pas reposé sur la prétention qu'il fait valoir maintenant. Ils furent signés tout deux comme s'il y eut eu deux entrepreneurs, mais une seule personne acceptant les deux contrats avait un avantage et le demandeur s'est servi de cet avantage afin de s'assurer quelque profit pour son ouvrage.

LE JUGE-EN-CHEF :—Le prix du contrat pour les impressions du Parlement n'est-il pas le plus élevé ?

M. HARRISON :—Oui, et le contrat pour les impressions des départements a été signé à un prix beaucoup moins élevé en considération du paiement pour la composition des rapports par le Parlement et les départements.

LE JUGE-EN-CHEF :—Par son contrat avec le Parlement il devait recevoir le prix donné aux impressions du Parlement pour les ouvrages fournis directement aux départements ?

M. HARRISON :—Oui. La difficulté date de la dernière session. Il avait toujours été payé jusqu'alors.

JUGE-EN-CHEF.—Tel est l'argument en votre faveur.

M. HARRISON pense aussi que c'est un argument en faveur de son client. Il montre l'intention des deux partis. Les ministres de la couronne ont exprimé l'opinion que cela était juste. Ils ont dit que c'était une question abstraite de loi avec laquelle ils n'avaient rien à faire. Les hommes de loi dans la chambre exprimèrent leurs opinions sur ce sujet, mais elle n'ont aucune valeur. Tout cela n'aboutit qu'à une perte de temps. On soutient que ce différend impliquait une question de loi et que comme les tribunaux du pays décidaient les questions de loi, cette question devait être soumise à une cour de justice. C'est la raison qui les amène maintenant devant leurs honneurs.

M. FLEMING, au nom du demandeur, dit qu'il consentait à accorder, pour argumenter, qu'il y avait deux contrats et que deux personnes étaient représentées par M. Taylor : M. Taylor, l'imprimeur du Parlement et M. Taylor l'imprimeur des départements. Il ne voit pas que cela fasse disparaître la difficulté. D'après son contrat M. Taylor était tenu de fournir tout l'ouvrage, et les matériaux pour les deux chambres du Parlement Canadien. D'après son contrat comme imprimeur des départements, il devait fournir l'ouvrage et les services s'y rattachant en tels nombres et quantités qui pourraient être spécifiés dans les diverses réquisitions qui pourraient lui être adressées pour cette fin de temps à autre par et au nom des différents départements. Ce n'est qu'à la dernière session que cette question vint sur le tapis. Le fait que M. Taylor fournissait certain ouvrage d'après son contrat pour le Parlement, lequel était identique à celui qu'il fournissait en vertu de son contrat pour les départements ; attira de bonne heure l'attention du Comité des Impressions et des discussions eurent lieu sur le sujet. Il ne sait pas pourquoi on a surchargé le dossier des résolutions du Comité des Impressions, car la dite résolution est la seule importante pour ce cas. Dans cette résolution, le Comité des Impressions, après qu'on eût attiré son attention sur les double prix que recevait M. Taylor pour une certaine composition, décida " Que l'entrepreneur chargé des impressions " du Parlement étant aussi un entrepreneur pour autres impressions publiques, il est expé-
" dient, dans le but d'éviter des erreurs, de décider que le comité est d'opinion que tous pa-
" piers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement sont sujets aux condi-

“ tions du contrat passé entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions du Parlement, “ et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont évidemment compris au “ nombre des impressions du Parlement comme documents à être soumis au Parlement, et que “ le Parlement a aussi le pouvoir d'ordonner en vertu de son contrat l'impression du nombre “ d'exemplaires de ces ouvrages qui pourront être nécessaires pour le service public, et, pour “ empêcher tout malentendu, les chefs des divers départements sont priés d'informer ce comité “ du nombre d'exemplaires imprimés de leurs divers rapports ou autres documents du parle- “ ment dont ils pourront avoir besoin, respectivement, et que tel nombre soit ajouté et forme “ partie de la liste de distribution des impressions du parlement.”

JUGE-EN-CHEF :—En quoi cela regarde-t-il ce procès ?

M. FLEMING dit qu'il citait cette résolution pour montrer seulement l'origine du diffé- rend entre le demandeur et le défendeur.

LE JUGE-EN-CHEF :—On ne nous a pas fait part des détails de la somme réclamée. Comment se compose-t-elle ?

M. FLEMING :—D'un nombre extra des rapports des chefs des départements.

JUGE-EN-CHEF :—Mais les chefs de départements ont le droit d'ordonner l'impression d'autant d'exemplaires qu'il leur plaît.

M. FLEMING :—Oui, pour les départements ; mais ils n'ont pas demandé définitive- ment à M. *Taylor* de leur fournir aucuns rapports. Ils les ont eu par l'entremise du parlement.

JUGE-EN-CHEF :—Comment leur étaient-ils originairement envoyés ?

M. FLEMING :—Je crois que la coutume est que le chef du département soumette son rapport en manuscrit, et qu'il est mis sur la table et renvoyé au comité des impressions.

M. HARRISON dit que les rapports sont généralement imprimés avant la réunion du parlement et qu'ils lui sont alors présentés.

M. FLEMING pria leurs honneurs de supposer qu'il y avait deux entrepreneurs, l'un pour les impressions du parlement et l'autre pour les impressions des départements, et que l'on s'est aperçu que les départements et le parlement payaient tous deux pour le même ouvrage qui était identique et dont tous deux avaient besoin. Il est évident qu'en s'aperce- vant du fait le parlement devait cesser de demander cet ouvrage à l'entrepreneur des impres- sions des départements et d'après ce contrat il ne voit pas que l'entrepreneur ait quelque raison de se plaindre. Le contrat maintenant est absolument le même que s'il avait été donné à deux individus, M. *Taylor* n'est pas non plus juge du nombre des rapports néces- saires. Le parlement peut ordonner l'impression de cinq cents ou cinq mille exemplaires, et s'il pense que le nombre dépasse les bornes, il doit évidemment refuser d'en livrer plus qu'il ne croit bon. Il (M. *Fleming*) croit néanmoins qu'il a été mieux conseillé quant au nombre dont on aurait probablement besoin.

LE JUGE-EN-CHEF :—Est-ce qu'il n'y a pas de spécifications quant au nombre ?

M. FLEMING :—Il n'y a rien de spécifié quant au nombre. La spécification du contrat est qu'un nombre suffisant d'exemplaires doit être fourni pour les besoins des deux chambres du parlement.

JUGE-EN-CHEF :—Parce qu'il pouvait éprouver une perte sérieuse en n'imprimant que seulement cent ou deux cents exemplaires.

M. FLEMING :—Au contraire, il se plaint d'avoir trop à faire en vertu du contrat. Il se plaint qu'on ne lui donne pas la chance de faire une augmentation de profits correspon- dante à l'augmentation de l'ouvrage. Cela ne fait pas différence qu'il y ait deux entrepre- neurs. Qu'il y en ait un ou deux, cela revient au même. Nous cessons quant au contrat des départements de demander certain ouvrage à l'entrepreneur des départements et, d'après le contrat du parlement, nous avons le droit de demander tout l'ouvrage dont nous avons besoin. S'il y a deux contrats, il n'y a qu'un entrepreneur—la personne même à laquelle on doit payer définitivement pour l'ouvrage. Le pays a à payer pour les deux. Il importe peu que ce soit l'exécutif dans un cas ou le parlement dans l'autre ; ils sont tous deux agents de la couronne.

M. le Juge *Wilson* suppose que les départements peuvent fournir des exemplaires au Parlement ou s'ils l'aimaient mieux les distribuer en Angleterre.

M. FLEMING, Oui, ou les brûler.

LE JUGE EN CHEF : — La somme réclamée n'est pas pour des rapports des départements ?

M. FLEMING : Le demandeur n'a fait aucun ouvrage en vertu du second contrat, il n'a donc droit à rien.

M. HARRISON : Mon savant ami représente le Ministre de la Justice, et ce que je puis faire de mieux, c'est de lui donner l'opinion même du ministre de la justice. Il disait devant le comité au mois de juin dernier : " La pétition m'a été soumise parce qu'elle impliquait une question légale, et elle est restée depuis dans mon bureau, attendant ma décision. En outre de la pétition, j'ai vu M. Taylor lui-même et d'autres personnes sont aussi venues me voir à ce sujet. J'ai toujours répondu que le gouvernement ne pouvait pas intervenir après le vote du Parlement—que c'était au Parlement, le même pouvoir qui est venu à une certaine conclusion, à renverser son vote—et que la seule chose à faire était d'en appeler au Parlement, le gouvernement étant son serviteur et non son maître. La question, comme je le comprends, est celle-ci—Si M. Taylor a deux contrats ou seulement un ? Je pense que c'est là toute la question, et afin d'en venir à une conclusion à ce sujet, on devrait la considérer comme si les deux contrats avaient été donnés à deux individus (Écoutez ! écoutez), " A " a le contrat du Parlement, " B " le contrat du gouvernement. " A " fait un ouvrage dont " B " a besoin. Je pense que le Parlement a le droit d'ordonner l'impression d'autant d'exemplaires qu'il lui plaît, s'ils sont conformes aux conditions du contrat *bona fide* et honnêtement, des impressions du Parlement, mais je pense que le Parlement n'a pas plus le droit qu'un individu a le droit d'ordonner à un entrepreneur, sous le prétexte qu'il a besoin d'ouvrages pour fins du Parlement, de l'ordonner pour d'autres fins (Écoutez ! Écoutez). Ce n'est pas une question de loi, mais il appartient au comité de décider si aucune partie de l'ouvrage fourni par " A " (M. Taylor, l'entrepreneur du Parlement) était plus considérable que ce qui était nécessaire pour fins du Parlement. Si non, en vertu du contrat, le Parlement n'a pas le droit d'en ordonner plus. Le Parlement, si l'on devait interpréter ainsi le contrat, pourrait ordonner l'impression des rapports pour les distribuer dans le monde entier. Je pense que M. Taylor doit être requis de fournir la quantité, quelque soit la perte qu'il éprouve, dont le Parlement a besoin *bona fide* pour fins du Parlement. " B " survient, qui est l'entrepreneur du gouvernement. Il a un droit, comme il en a la responsabilité, de faire toutes les impressions des départements. Si le Parlement n'a pas le droit d'ordonner à son entrepreneur de faire l'ouvrage du gouvernement, alors l'entrepreneur du gouvernement doit le faire. Il doit être payé conformément à son contrat, et je ne pense pas qu'il importe de savoir si " B " compose avec ses propres caractères d'imprimerie et s'en sert pour l'impression ou s'il traverse la rue et emprunte les caractères d'imprimerie de " A. " Je ne pense pas que nous devions nous occuper de savoir si " B " fait la composition ou s'il l'emprunte. (Écoutez ! Écoutez). Ces principes ont le sens commun, je pense."

Telle est l'opinion du ministre de la justice qui, peu de temps après disait : " M. Taylor dit que le parlement, en venant à cette conclusion, a forcé le sens de son contrat. Je suis porté à croire qu'il l'a fait. Je ne pense pas que le parlement, pas plus qu'un particulier, puisse forcer un entrepreneur de faire plus qu'on n'en avait l'intention réellement et *bona fide*, mais je ne veux pas exprimer une opinion sur la question de fait. En Angleterre, il y a certains ouvrages du parlement imprimés pour l'usage du parlement. Le parlement peut alors ordonner qu'il soit fourni au public au rabais. Supposons que l'on adopterait ce procédé ici, je ne pense pas que, en vertu du contrat avec M. Taylor, vous puissiez le forcer de le faire.

M. Harrison dit qu'il semble que certains messieurs formant partie du comité désiraient avoir cet ouvrage par une ruse, mais on ne saurait imputer une pareille conduite à la Couronne. Ces messieurs ont obtenu les rapports de manière à faire disparaître l'avantage de la double composition, et c'est ce qui a induit le demandeur à signer le contrat à un prix si réduit.

LE JUGE EN-CHEF pense que si les messieurs qui administrent les affaires à Ottawa sont persuadés que le demandeur a accepté le contrat avec l'entente qu'il recevrait un double paiement pour la composition, et que s'ils pensent que cela est juste et raisonnable, il est d'opinion que le demandeur devrait être payé. C'est une doctrine, adoptée par tous les hommes publics en Angleterre, que la Couronne ne saurait faire de mal, et que tout ce que ferait la Couronne à cet égard serait juste.

Le jugement a été réservé

I.

CAUSE TAYLOR vs. LE MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES,

ET JUGEMENT DE M. LE JUGE MORRISON.

Cause soumise. La cause a été longuement exposée, mais ce qui suit suffit à la cour pour rendre jugement. L'action a été intentée par le demandeur, qui est imprimeur, contre le défendeur, qui est le chef du département des Postes du *Canada*, dans les circonstances suivantes: Le 2 juillet, 1869, le demandeur a passé avec M. *Hurtney*, en sa qualité de greffier du comité collectif des deux chambres du Parlement, un contrat dans lequel il convient de fournir tout le matériel nécessaire pour le service des deux chambres du Parlement mentionné dans la cédule et les spécifications annexées à ce contrat, aux temps, époques, dans la période et aux termes et conditions stipulées au contrat, durant cinq ans, à compter du 1er janvier, 1870. Le demandeur devait être payé pour l'ouvrage fait et du matériel fournis respectivement aux deux chambres du Parlement aux prix fixés dans les spécifications. Le 1er octobre 1869, le demandeur passa avec Sa Majesté, conformément aux dispositions de l'acte du *Canada*, 32 et 33 *Victoria*, chapitre—concernant l'imprimeur de la Reine un contrat dans lequel il convient de faire et d'exécuter durant une période de cinq ans tous les ouvrages d'impressions, pour les divers départements du gouvernement du *Canada*, de rapports, brochures, etc., de toutes sortes et descriptions compris, dans la dénomination d'impressions des départements, et tous les ouvrages et services s'y rattachant ou s'y rapportant en tels nombres et quantités qui pourraient être spécifiées dans les réquisitions qui lui seraient faites à cette fin, de temps à autre, par et au nom des dits départements respectivement, les quantités de papier nécessaire devant dans tous les cas lui être fournies. Ces ouvrages devraient être faits d'une manière strictement conforme aux termes de la cédule et des spécifications annexées au contrat et à la satisfaction de l'imprimeur de la Reine et être livrés aux divers départements dans un espace de temps raisonnable après la réception des réquisitions qui lui en seraient faites. Dans la cédule annexée à ces contrats, les prix sont fixés à tant le 1,000 emmes pour la composition, et le tirage, etc. Il appert aussi par la cause, que le 20 mars, 1870 le président du comité collectif des impressions signala au comité le danger de payer double prix pour les ouvrages du gouvernement et du parlement, quand ces ouvrages étaient imprimés sur la même édition, et il fut alors résolu que le président et M. *McDonald* fussent nommés pour se rendre auprès du secrétaire d'Etat pour attirer son attention sur le fait et entrer en arrangement avec le gouvernement pour empêcher que ces doubles prix fussent payés. Et le 8 avril, 1870, le comité passa la résolution suivante:—

“Résolu: Qu'attendu que le Parlement a conclu des contrats pour les impressions du Parlement, et que le gouvernement a, en vertu du statut de la dernière session, conclu de pareils contrats pour les impressions requises par les divers départements, et que ces différents contrats ont été ainsi conclus avec la même personne, et que cette personne prétend qu'en vertu de ses deux différents contrats elle a le droit de se faire payer doublement pour toutes les impressions qu'elle a à faire pour l'usage du gouvernement et du Parlement, quand l'impression de ces documents est ordonnée par le gouvernement pour l'usage des départements, c'est-à-dire, qu'elle a le droit de se faire payer deux fois pour une seule composition, chose qui n'est pas seulement contraire à l'usage, mais encore à l'esprit et à l'intention du contrat pour les impressions du Parlement, et qui, si elle est permise, peut s'appliquer à tous les documents, etc., imprimés pour le Parlement; qu'attendu en outre que, d'après la liste des distributions, 13 exemplaires de tous les Votes et Délibérations, Bills, Documents, etc. sont pour l'usage du département du Conseil Privé, sans compter que divers autres exemplaires sont pour l'usage de chaque autre département du service public, et que l'effet de cette pratique, ainsi qu'il a été démontré par un compte soumis à ce comité pour l'impression du rapport du département des travaux publics (rapport qui, en vertu du contrat pour les impressions du Parlement, coûte \$208.83 pour 1,870 exemplaires, et dont le coût de l'impression a aussi été réclaté en vertu du contrat pour les départements à raison de \$175.02½ en sus pour 500 exemplaires, faisant en tout \$383.80½, c'est-à-dire, \$120.35½ de plus que si le tout eût été imprimé

en vertu du contrat pour les impressions du Parlement),—serait, si elle se perpétuait, d'entraîner une grande perte pour le public ; et qu'attendu que le gouvernement peut maintenant comme auparavant, obtenir de l'entrepreneur des impressions du Parlement autant d'exemplaires *extra* de tout document imprimé qu'il en a besoin pour son usage, sans payer plus que pour le tirage et le papier, bien que les deux contrats aient été donnés à la même personne ; qu'à ces causes, afin de définir et distinguer les deux contrats, il soit compris que tous bills, rapports ou documents soumis au Parlement, en manuscrit ou imprimé, sont des papiers parlementaires, soit que la copie ait été envoyée à l'imprimeur par les départements ou par le parlement, selon que le service public le requerra, et qu'ils porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions du Parlement, et qu'ils seront payés aux prix des impressions parlementaires, après avoir été contrôlés et certifiés conformes au contrat par le greffier du comité ; et que l'ouvrage exécuté pour les départements porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions des départements, et qu'il sera payé aux prix des impressions pour les départements après avoir été contrôlé et certifié conforme au contrat par l'imprimeur de la Reine.

“ *Résolu* : Aussi, que si le gouvernement ou un département du gouvernement a besoin d'un plus grand nombre d'exemplaires que d'ordinaire de documents qui lui sont maintenant fournis d'après la liste des distributions, il notifie ce fait au Greffier du comité des impressions par écrit assez tôt pour qu'il puisse ajouter ce nombre *extra* à la liste des distributions.”

Et le secrétaire d'Etat fut notifié de ce fait et pour que la résolution fût rapportée à la Chambre des Communes la résolution suivante fut passée le 22 avril, 1872 par le comité collectif :

“ L'entrepreneur des impressions pour le Parlement étant aussi entrepreneur d'autres impressions pour les départements publics, il est expédient, pour éviter toute erreur, de prescrire ce qui suit :

“ Que le comité est d'opinion que tous les papiers et documents dont l'impression est ordonnée par le Parlement, doivent tomber sous l'effet des clauses du contrat conclu entre le Parlement et l'entrepreneur des impressions pour le Parlement, et que les rapports annuels des chefs des divers départements sont clairement compris dans les impressions parlementaires comme documents à soumettre au Parlement ;—aussi, qu'il est au pouvoir du Parlement d'ordonner, d'après son contrat, l'impression de tel nombre d'exemplaires des documents ci-dessus mentionnés qui peuvent être requis pour le service public ;—et que, pour prévenir tout malentendu, les chefs des divers départements devraient faire connaître à ce comité le nombre d'exemplaires de leurs divers rapports ou d'autres documents parlementaires dont ils peuvent avoir besoin, afin que ce nombre d'exemplaires soit ajouté à la liste des distributions des papiers parlementaires pour en faire partie.”

Cette résolution fut rapportée à la Chambre des Communes le 27 avril, 1870, et adoptée. Le plaidoyer expose que lorsque le demandeur a passé ses contrats, les rapports annuels des chefs des départements avaient toujours été imprimés sur leurs ordres et payés par les départements, et séparés de ceux imprimés pour l'usage du parlement et séparément payés par le greffier du comité collectif des impressions ; que pendant un certain temps après la passation de ces contrats, il faut payé pour l'impression des rapports annuels des départements pour le nombre requis pour l'usage des départements en vertu de ses contrats du 1er octobre, 1870, et pour ceux requis pour l'usage du parlement en vertu du contrat passé avec M. *Hartney*, comme s'ils avaient été imprimés par deux personnes distinctes et séparées—la chose ayant été trouvée juste et équitable par l'imprimeur de la Reine alors en fonctions, suivant l'usage et aux termes des contrats ; qu'après l'adoption du rapport par la Chambre des Communes le 22 avril, 1870, les quantités supplémentaires des rapports des divers départements requises pour l'usage des départements furent demandées par le greffier du comité exécutif des impressions et portées au compte des divers départements par le dit comité comme impressions pour le parlement et payées suivant le tarif des prix fixés dans le contrat avec le parlement, le paiement, cependant ayant été fait par les départements respectivement et non par le parlement.

Le demandeur prétend que lorsqu'il a passé ces divers contrats, il avait raison de croire que ces contrats étaient séparés et que les rapports des divers départements seraient payés séparément de ceux demandés et requis pour la distribution pour le parlement.

On se demande si le défendeur, parce qu'il est fonctionnaire public agissant pour Sa Majesté la Reine, est responsable.

La seule question qui se présente pour la décision de la cour est :

Si le demandeur, en vertu de son contrat pour les impressions des départements, a ou non droit de se faire payer " tous les ouvrages d'impressions pour les divers départements du gouvernement du *Canada*, rapports, brochures, circulaires et blancs de formules de toutes sortes et descriptions quelconques compris sous la dénomination d'impressions des départements et tous les ouvrages et services s'y rattachant et s'y rapportant en vertu des termes de son contrat, lorsqu'ils sont requis pour l'usage des divers départements, à part ceux requis en vertu du contrat avec le parlement qui est restreint à " toutes les impressions requises pour le service des deux Chambres du Parlement seulement, " c'est-à-dire si, à raison des deux contrats le demandeur est autorisé à se faire payer " l'impression " et la " composition ", etc., des rapports des départements, etc., par le Parlement, en vertu du contrat avec ce parlement et d'après le tarif qui y est fixé et de se faire aussi payer le même ouvrage en tant que des exemplaires de ces rapports peuvent être requis par les départements conformément à l'ordre du comité des impressions, à raison du contrat avec les départements et du tarif qui y est fixé. Si la cour opine dans l'affirmative, alors il y aura jugement pour le demandeur pour \$1,623.02 ; si elle opine dans la négative, il y aura jugement pour le défendeur.

La cause a été plaidée au dernier terme par M. *Harrison*, C. R., pour le demandeur, et par M. *R. M. Fleming* pour le Maître-Général des Postes.

J.

JUGEMENT DE M. LE JUGE MORRISON.

D'après la cause telle qu'elle nous a été exposée, je suis d'opinion que le défendeur a droit d'avoir jugement en sa faveur. Le demandeur, dans son contrat du 1er octobre, 1869, entreprend de faire et exécuter tous les ouvrages d'impressions pour les divers départements du gouvernement, rapports, etc., compris sous la dénomination d'impression des départements, tel qu'il pourrait être spécifié dans les réquisitions à lui faites de temps à autre à cette fin au nom des départements respectifs, le gouvernement fournissant le papier pour ces impressions. Maintenant il me semble très clair que, sans égard au contrat passé par le demandeur pour le service du parlement, si le département du maître-général des postes ou tout autre département, pour une raison quelconque, se dispense de faire imprimer un rapport ou document, annuel ou autre, se transmettant tout simplement en manuscrit aux chambres, le demandeur ne pourrait alors avoir aucune prétention de faire payer le prix de la composition d'un rapport qu'il n'aurait pas été requis d'imprimer. Le département des postes, quelle que fût l'attente du demandeur quand il a passé son contrat du 1er octobre, 1869, avait, je pense, pleine liberté de changer sa coutume et son système et de dire et déterminer quels seraient les documents qui seraient imprimés ou non pour l'usage du département ou pour la distribution. Avant de pouvoir faire un ouvrage d'impression quelconque pour un département et de lui en faire payer le prix, le demandeur devait recevoir une réquisition faisant connaître la matière à imprimer, et aussi le papier nécessaire à cette fin. Il n'y a dans le contrat du 1er octobre aucune disposition limitant la quantité de l'ouvrage qui devait être fait ni fixant le minimum, en accordant une compensation quelconque au demandeur au cas où les départements changeraient leur coutume de manière à se dispenser d'une grande quantité des impressions ordinaires. Le contrat ne s'applique qu'aux impressions que le demandeur aurait par réquisition ordre de faire. Nul doute que le demandeur n'ait le privilège de faire toutes les impressions des départements, mais en dehors de ce privilège il n'a droit à aucune réclamation. Il peut être vrai, comme il a été déposé dans la plaidoirie, et il n'est pas irraisonnable de présumer, que lorsque le demandeur a fait les soumissions sur lesquelles son contrat est basé, il n'a pas fait ces soumissions dans l'attente que l'impression de certains rapports, etc., jusqu'alors faite annuellement pour les départements serait discontinuée.

Cependant le comité collectif des impressions ayant jugé à propos, dans l'intérêt du public, d'adopter un nouveau système et de mettre fin à l'impression des rapports des départements destinés à être présentés au parlement par les départements, faisant imprimer ces rapports par l'imprimeur du parlement, le demandeur a pu par ce changement dans le système

auparavant suivi être privé de l'ouvrage et des profits qu'il aurait eu autrement en vertu de son contrat du 1er octobre. Cette circonstance peut lui donner droit à quelque considération de la part du gouvernement, si sa réclamation est bien fondée, mais elle ne saurait, au point de vue de la loi, lui donner le droit d'être payé et rémunéré pour de l'ouvrage qu'il n'a pas été requis de faire et qu'il n'a jamais fait. On nous a fortement représenté que le demandeur ayant passé son contrat du 2 juillet, 1869 pour faire tout l'ouvrage des deux Chambres nous devrions considérer ce contrat et celui du 1er octobre, 1869 comme deux contrats passés par deux personnes distinctes n'ayant respectivement aucun intérêt dans le contrat de l'une et l'autre; qu'en vertu du contrat du 1er octobre, la pratique, suivie par le gouvernement était de faire imprimer le rapport annuel (ainsi que les rapports annuels des autres départements), du département des postes pour ce département, et qu'après que le rapport avait été ainsi imprimé, il le soumettait aux Chambres et qu'il était encore imprimé pour l'usage des Chambres et que cette impression était payée conformément aux contrats respectifs du 1er octobre et du 2 juillet, comme si l'entrepreneur (le demandeur) eût été deux personnes distinctes; et, comme il a été exposé dans la plaidoirie, cette coutume était jugée par l'imprimeur de la Reine équitable et juste, et conforme à la coutume et aux termes du contrat, — en d'autres termes, que le demandeur ayant imprimé le rapport pour le département, en fit payer la composition conformément à la cédule des prix annexés au contrat du 1er octobre, et sachant, comme imprimeur du parlement, qu'il serait requis d'imprimer le même rapport pour les Chambres, il n'a pas distribué la matière, mais s'en est servi pour frapper le nombre d'exemplaires requis pour l'usage des Chambres, faisant payer la composition conformément au contrat du 2 juillet, comme s'il eût distribuée et recomposée cette matière et qui, étant à la fois l'imprimeur du parlement et des départements, il avait ainsi droit en vertu de son contrat de se faire payer deux fois la composition et le tirage. Le demandeur prétend qu'un simple changement de coutume dans la distribution des rapports ne devrait pas le priver de ses profits. S'il avait fait ces ouvrages séparément sur la réquisition et les ordres distincts du département et du greffier du comité collectif des impressions, le demandeur pourrait, strictement parlant, avoir le droit de se faire payer ces impressions, y compris la double composition, conformément aux cédules des prix de chaque contrat, peu n'important aux parties la manière dont l'ouvrage aurait été fait, que la matière ait été composée deux fois ou gardée en formes; mais lorsqu'on considère la conduite du comité collectif, la cause prend un aspect tout-à-fait différent. Le comité collectif, se rappelant que les deniers payés en vertu des deux contrats étaient à la charge du revenu public, et considérant inutile que les rapports des départements fussent imprimés deux fois quand un seul tirage plus nombreux suffisait, s'est déterminé à adopter son rapport du 22 avril, approuvé par la Chambre le 27 avril. Il appert qu'après cette date, les exemplaires des rapports annuels requis pour l'usage des départements du gouvernement furent compris dans les ordres d'impressions donnés par le greffier du comité collectif, conformément au contrat du demandeur du 2 juillet et payés par le demandeur aux prix de la cédule du contrat. Le greffier, paraît-il, a fait payer les exemplaires additionnels envoyés aux départements à ces départements respectivement, et le gouvernement ou les départements ont payé au demandeur les sommes ainsi demandées. On a prétendu que la manière dont cet ouvrage a été payé montre que ces exemplaires étaient compris dans les termes du contrat pour les impressions des départements et que le demandeur avait droit aux mêmes profits et avantages que s'il avait imprimé le rapport pour le département. Je ne le pense pas. Le mode d'entrée de cette dépense suivi par M. *Hartney* n'est qu'une simple matière de tenue de livres pour distinguer les dépenses imputables aux départements de celles imputables au parlement. L'argent a été pris dans la même caisse, mais par un officier différent, et il a été payé au demandeur conformément au contrat du 2 juillet. Nous devons présumer, dans le plaidoyer, comme rien dans la cause ne prouve le contraire, qu'après le 27 avril, le département des Postes n'a fait au demandeur aucune réquisition pour l'impression de son rapport annuel devant être soumis aux chambres; alors et pour cette raison le demandeur ne peut établir aucune réclamation de paiement contre le département en vertu de son contrat du 1er octobre à raison de ce rapport annuel. Je puis observer ici que si le gouvernement, pour économiser, avait requis le demandeur, en vertu du contrat du 1er octobre, d'imprimer les rapports annuels des départements, et en même temps d'en fournir un nombre d'exemplaires suffisant pour l'usage du parlement, ou pourrait difficilement soutenir que le demandeur nonobstant cette réquisition aurait

droit de faire payer la composition au comité collectif. Le demandeur prétend que lorsqu'il a passé son contrat du 1er octobre il avait raison de croire qu'il avait droit de faire payer au département ce qu'il cherche maintenant à recouvrer. Si telle était l'entente, elle aurait dû être consignée dans le contrat. La probabilité est que si cette disposition avait été proposée comme lui donnant droit à compensation, on aurait dit au demandeur que cette disposition était inadmissible, si le gouvernement voulait se dispenser de faire imprimer les documents qui devaient être soumis aux chambres; en d'autres termes, qu'il ne pouvait pas se faire payer de l'ouvrage qu'il n'était pas requis de faire et qu'il n'a pas fait.

Prenant toute la cause en considération, je suis d'opinion que le demandeur n'a pas droit de se faire payer par le défendeur, en vertu du contrat du 1er octobre 1869, la composition ou le tirage des rapports des départements soumis à la Chambre et dont l'impression a été ordonnée par le greffier du comité collectif des impressions des deux Chambres, et pour l'usage des départements, et que le jugement doit être rendu en faveur du défendeur.

On n'a soulevé aucune objection au droit du demandeur de maintenir cette action sous n'importe quelle circonstance, contre le Maître-Général des Postes en vertu du contrat du 1er octobre. Nous n'exprimons aucune opinion à ce sujet. Bien que ce soit un cas spécial, on ne doit pas vous demander de répondre à une question à moins qu'elle ne se rattache à une matière qui donnerait lieu à une action, ou lorsque cette question même ne pourrait pas être soulevée dans un plaidoyer pertinent. En considérant ce cas, il s'est un peu présenté à vous comme une cause dans laquelle on demanderait à la cour d'exprimer une opinion plutôt que d'agir judiciairement, ou, comme dit *Martin B.*, dans la cause de *Major*, — la compagnie des Mines de fer d'Albion, A. S., 2 Equité, 346, "de décider sur une cause imaginaire d'action." Nous faisons ces observations afin qu'on ne réfère pas à cette décision comme à une autorité ou un précédent pour une procédure semblable. Je renvoie aux causes de *Duntz vs. Duntz*, 6 C. B. 100, et de *Lord Wellesly*, Withers 4 E et B 759.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 30 Avril 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Currall,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Reesor* ;—des conseils municipaux des townships de *Muskoka*, *Macauley*, *Morrison* et *McDougall* ; de *James Middlemiss* et autres, membres du *Kirk Session* de l'église de *Chalmers*, *Elora* ; et du conseil municipal du village d'*Elora*, tous dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell* ;—du conseil municipal du township de *Kitley*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Skead* ;—de *John Larren* et autres ; de *John Garvin* et autres, du township de *Goulburn*, et de *B. Chambers* et autres, du township de *North Gower*, tous dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *Henry Meyers* et autres, de la ville de *Paris* ; de *Samuel Vipond* et autres, d'*Elma*, de *J. H. Hurlbert* et autres, des townships de *Logan* et *Hilbert* ; de *George R.*

Mortimer et autres, du village *Listowell*; de *John Carmichael* et autres, du township de *Hilbert*; du révérend *Samuel Wilson* et autres, du village de *Monkton*; de *Peter Plant* et autres, du village *Palmerston*; de *Henry Miller* et autres, du township d'*Easthope*; de *J. H. Flagg* et autres, du village de *Mitchell*; du révérend *John Hough*, et autres, du township d'*Elma*; de *Richard B. Gill* et autres, du township *Fullerton*; de *Denis Horsman* et autres, du township de *Missouri Est*; de *William Daint* et autres, du village de *Thamesford*; d'*Edward M. Henderson* et autres, du township d'*Oxford Ouest*; de *George Wilson* et autres, de *Beachville*; de *E. D. Tillson* et autres, du township de *Tillsonburg*; de *Lévi Wilson* et autres, de la ville de *Ste. Marie*, comté de *Perth*; de *John L. Long* et autres, du township d'*Oxford Ouest*; de *Robert Leech* et autres, du village de *Howick*; de *William Hay* et autres, du village de *Scotland*; de *Henry Cox* et autres, du village de *Burford*; du révérend *A. Stewart*, du township d'*Onondaga*; de *William Gray* et autres, du township de *Turnberry*; de *Thomas Sanderson* et autres, du village de *Newport*; du révérend *George H. Kenny* et autres, du township de *Turnberry*; d'*Eilsha Hughes* et autres, du village de *Gorrie*; de *Wm. E. Vanderlip* et autres, du township de *Burford*; de *R. Callender* et autres, du village de *Clinton*; du révérend *Mathew Burr* et autres, du township de *McKillop*; de *H. B. Palmer* et autres, du village de *Seaford*; de *Henry Gracey* et autres, du township d'*Usborne*; d'*Edward Odeman* et autres, du comté de *Huron*; de *Charles Farrand* et autres, du village de *Newbridge*; de *S. Wilson* et autres, du village de *Clinton*; de *William Simmons* et autres, du village de *Crediton*; de *R. D. Manning* et autres, du village d'*Exeter*; du révérend *D. Odell* et autres, du township de *Wawanosh*; de *Henry Vanvalkenburgh* et autres, du township de *Hay*; de *James Arkenhead* et autres; d'*Alexander Brown* et autres, de la cité de *Toronto*; de *Robert Campbell* et autres, de *Toronto-Est*; de *James M. Ewing* et autres, du quartier *St. Jean*, *Toronto*; de *R. C. Bethnell* et autres, de la cité de *Toronto*; et du conseil municipal du township de *Sydenham*, du révérend *Benjamin Sherlock* et autres; de *John Cameron* et autres, du township de *Chinguacousy*; de *George McAuley* et autres, du village de *Streetville*; de *John Coyne*, M. P. P., et autres, du village de *Brampton*; de *Magnus Henderson* et autres; d'*Isaac Hibburt* et autres, du township de *Peel*; du révérend *J. M. Richardson* et autres; de *Benjamin Gregor* et autres; du révérend *Andrew McLean* et autres; de *John Marshall* et autres, du township de *Puslinch*; de *Donald McMurty* et autres, du township d'*Erin*; d'*Alexander Hill* et autres, du village de *Rockwood*; de *John Gurrie* et autres, du village d'*Elora*; d'*Enoch Banker* et autres, du village de *Fergus*; de *John Robinson* et autres; de *M. Day* et autres; de *Joseph Ryan* et autres; de *Thomas Way* et autres, de la ville *Guelph*; de *William Tyler* et autres, du township d'*Erin*; de *R. S. Perry* et autres, du village de *Drayton*; de *N. C. Boyce* et autres, du township d'*Eramosa*; de *Mary Young* et autres, du township d'*Erin*; du révérend *William Henry* et autres; du révérend *George Watson* et autres, du township de *Minto*; du révérend *Gerrie* et autres, d'*Elora* et *Salem*; d'*Edward Farren* et autres; de *H. Brigg* et autres, du village d'*Elora*; du révérend *F. M. Smith* et autres, du township d'*Eramosa*; de *John Frimble* et autres, du township d'*Acton*; du révérend *L. Cameron* et autres, du village d'*Acton*; de *William H. Speers* et autres, de la ville d'*Oakville*; de *James Appellie* et autres, du circuit d'*Oakville*; de *James McCallister* et autres, du comté de *Halton*; de *D. McLeod* et autres, du township de *Nelson*; de *Ferris Lawrence* et autres, des townships de *Trafalgar* et *Toronto*; du révérend *E. Pekken* et autres, du village de *Georgetown*; et *James Hollinrake* et autres, de la ville de *Milton*; des officiers et membres de *Colbourne Temple No. 207*, de l'Ordre Indépendant des bons Templiers; de *Charles Ward* et autres, du township d'*Hamilton*; du révérend *Wm. Andrews* et autres, du township de *Haldimand*; de *Daniel McLean* et autres, du township de *Brighton*; de *John Dickson* et autres, du village de *Campbellford*; de *Thomas Gillbard* et autres, de *Cobourg*; du révérend *Samuel King* et autres, du township de *Hamilton*; de *Thomas McNaughton* et autres, de *Cobourg*; de *B. A. Cumming* et autres, du township de *Brighton*; de *Joseph H. Scriver* et autres, du township de *Seymour*; de *W. H. Sparling* et autres, élèves de l'Université *Victoria*; de *J. M. Grover* et autres, du village de *Colborne*; de *Wm. McConnell* et autres, du village de *Harwood*; de *Henry Meredith* et autres, du village d'*Orangeville*; de *J. Russ* et autres; de *John Nelson*

et autres, du township de *Haldimand*; du conseil municipal des comtés unis de *Northumberland* et *Durham*; et des Conseils Municipaux des townships de *Hamilton* et *Haldimand*; de *S. C. Reud* et autres; de *John Cathcart* et autres, du village de *Bobcaygeon*; de *John S. Fisher* et autres, des townships de *Gore*, *Downie* et *Easthope*; du révérend *H. Wallace* et autres, du township de *Reach*; de *Thomas Henry* et autres, du township de *Whitby Est*; du révérend *William Newton* et autres, du township de *Scott*; de *Robert Murray* et autres, du township de *Thorah*; de *Linnaeus I. Rogers* et autres, du village d'*Oshawa*; de *Henry Dickenson* et autres, de *Goodwood*: de *Michael Clipsham* et autres, du township de *Morrison*; de *Thompson White* et autres, des townships de *Muskoka* et *Draper*; de *Thomas McMurray* et autres, du village de *Bracebridge*; de *William Thomas Read, jr.*, et autres, du township de *Summerville*; d'*Edward Bray, jr.*, et autres, des townships de *Stisted* et *Stephenson*; de *John Hossack* et autres, de la ville de *Lindsay*; du révérend *Edward Hill* et autres, du township d'*Emily*; de *S. Nighswander* et autres, de *Giles Jenkins* et autres, du township de *Pickering*; de *John Clarke* et autres; de *J. W. Lent* et autres, du township de *Mariposa*; de *John McDuffie* et autres, des townships d'*Eldon* et *Mariposa*; d'*E. Bradley* et autres; de *G. A. Jacobs* et autres, du village de *Newcastle*; de *Robert Lockhart* et autres; de *John Kelley* et autres; de *L. F. Smith* et autres; de *G. M. Long* et autres, du township de *Clarke*; de *William Masson* et autres; de *Robert Hurley* et autres; du révérend *Donald Mackintosh* et autres, du township de *Hope*; de *William Best* et autres, du township de *Cavan*, dans le comté de *Durham*; de *James Walker* et autres, de *Durham, Ontario*; du révérend *Robert Boyd* et autres, de la ville de *Bowmanville*; de *James Walker* et autres, de *Durham*; de *William Mann* et autres, du township de *Hope*; de *Robert Lockhart* et autres, du township de *Clarke*, et de *John Kelly* et autres, des townships de *Clarke* et *Hanvers*; du conseil municipal du township de *Hallowell*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes dans la Puissance du *Canada*.

De *James Taylor* et autres, du comté de *Norfolk*, province d'*Ontario*; demandant que le dit *James Taylor* et *William Taylor* aient le privilège de vendre du bois coupé sur un certain lot dans le dit comté à leur plus grand avantage, et d'exporter exempt de droit le dit bois sur les marchés des *Etats-Unis*.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

30 avril, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Pictou*," et a constaté qu'il en a été donné suffisant avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, demandant un acte à l'effet d'étendre l'exercice des pouvoirs de la dite compagnie à toutes les parties du *Canada*, et spécialement à la province de la *Nouvelle-Ecosse*, et il a constaté

que les avis locaux qui en ont été publiés, n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice de cette irrégularité.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, demandant l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires pour procurer de plus grandes facilités à certaines compagnies de chemins de fer et de ponts de chemins de fer, qui se reliant et servent d'auxiliaires au dit chemin de fer ; aussi l'autorisation de venir en aide à ces compagnies par garantie directe ou par conventions de trafic, ou par l'acquisition ou la détention de leurs débetures, fonds ou actions, et demandant aussi d'autres pouvoirs ; et il a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis locaux de cette pétition. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51^e règle dans ce cas-ci, vu que les droits privés ne souffriront aucunement de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie de télégraphe de *Montréal*, tel que recommandé dans le quinzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné* que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie de chemin de fer Grand Occidental, tel que recommandé dans le quinzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Champlain* ", a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin* ", a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il a examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date de lundi, le 21 avril courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des procurations dont étaient fondés *J. A. McDonald, J. J. C. Abbott, H. N. Nathan, jr.* et *D. et M. N. Smith*, au nom de *F. Cumberland, D. McInnis, J. B. Beaudry, fils, J. S. Helmcken, et Andrew McDermot*, pour signer, *jr.* une certaine convention au sujet du chemin de fer du *Pacifique du Canada*, en date du 31 janvier dernier, et aussi pour souscrire des actions le même jour afin de former une compagnie devant entreprendre la construction du dit chemin de fer.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et est comme suit :

(*Voir Documents de la session*).

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé,
Que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue jusqu'à la fin de la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins."

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance, " soit renvoyée de nouveau au comité des ordres permanents et des bills privés pour plus ample considération.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada*."

Le dit bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par leur greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de risques isolés contre le feu du *Canada*, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de : " Compagnie d'Assurance de risques isolés et des cultivateurs du *Canada* contre le feu, " et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir et faire de temps en temps rapport de tous les faits qui se rattachent au contrat du chemin de fer canadien du *Pacifique* adjugé à Sir *Hugh Allan* et à ses associés, et qui se sont produits avant et après la signature de ce contrat, — avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents et dépêches télégraphiques, envoyées ou reçues par le câble atlantique ou autre voie, y compris toutes communications échangées entre Sir *Hugh Allan* ou quelqu'un de ses associés maintenant en *Angleterre*, et le gouvernement ou un de ses membres ou quelque personne en son nom.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Blake,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Wilmot.—15</i>
<i>Christie,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Reesor,</i>	

NON-CONTENTS.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald, (Victoria),</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chauveau, (président),</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Vidal.—37.</i>
<i>Chinic,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 1er Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVÉAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Price,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>	<i>Wilson.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Shaw* ;—du conseil municipal du township de *Ramsay*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant que le projet pour la construction du canal à navires de *Huron* et d'*Ontario* reçoive la considération favorable de cette Chambre

Du conseil municipal de *South Monaghan* et du conseil municipal du township de *Cramahe*, comté de *Northumberland* ; de *Edouard Ellis* et autres ; de *James T. Laurie* ; et autres ; de *George Richardson* et autres, de la cité de *London, (Ontario)* ; d'*Allan Findlay* et autres, du township de *Biddulph* ; de *Henry Eyre* et autres, du township de *Nissouri Ouest* ; de *William Fletcher* et autres, du township de *London* ; de *W. J. Waddilove* et autres, du comté de *Middlesex Ouest* ; de *John Ogilvie* et autres, du township de *Carradoc* ; de *Joseph Wananush* et autres, de *Munceytown* ; du révérend *Archibald Stewart* et autres, des townships de *Mosa*, *Metcalf* et *Ekfrid* ; du révérend *James Kennedy* et autres, du township de *Dorchester* ; de *William Newcombe* et autres, du township de *Farmouth* ; de *James McCall* et autres, du township d'*Aldborough* ; du révérend *J. B. Goodspeed* et autres, de *D. F. Silverthorn* et autres, du township de *Bayham* ; de *J. D. Kosh* et autres, du township de *Williamsburgh* ; de *Joseph Clutton* et autres, du village d'*Aylmer* ; de *A. J. Comfort* et autres, du village de *Vienna* ; de *W. Henderson* et autres ; de *Thomas Welden*

et autres, du township de *Southwold*; de *D. S. McLane* et autres; de *John Duval* et autres, de *Peter McPhedroise*; de *R. Sheppard* et autres, du township de *Plymton*; du révérend *George Clark* et autres, de *Moretown*; de *John Vance* et autres, du township de *Bosanquet*; de *William Crawford* et autres, de la ville de *Sarnia*; de *D. McDonald* et autres, des townships de *Plymton* et *Sarnia*; de *Hiram K. Roberts* et autres, du township de *Sombra*; de *W. McLeary* et autres, du township de *Warwick*; de *William Anderson* et autres, du township de *Moore*; de *John Dewan* et autres; de *William Bury* et autres, d'*Andrew S. Harkness* et autres, des townships de *Moore* et *Sombra*; de *Luke Sims* et autres, du village d'*Oil Springs*; du révérend *John Jacobs* et autres; des townships de la réserve des Sauvages de *Sarnia*; de *Daniel Waller* et autres; de *Rachel Phillips* et autres, du township de *Camden*; du révérend *E. S. Jones* et autres, des townships de *Rochester* et *Maidstone*; de *Elijah Valentine* et autres, de la ville d'*Anshertsburg*; du révérend *J. O. Bonner* et autres, de la ville de *Windsor*; de *John H. Jones* et autres, du township de *Maidstone*; de *A. J. English* et autres, du township de *Gosfield*; de *Thomas Moran* et autres, du township de *Sandwich*; de *C. Mattonley* et autres, de *Dover*; de *John Bryden* et autres, du township d'*Oxford*; de *Peter B. Smith* et autres, du township de *Chatham*; de *S. B. Anderson* et autres, de *Buxton*; du révérend *John Walton* et autres, de la ville de *Dresden*, de *James Beaton* et autres, du township de *Glenelg*; du révérend *John McGuire* et autres, du township de *Holland*; de *Thomas Derrnan* et autres, du township de *Sullivan*; de *John Scruton* et autres, du township de *Melanchton*; de *John Hulbert* et autres, du township d'*Euphrasia*; de *William Gossline* et autres, du township de *Holland*; de *Donald Fraser* et autres, du village de *Princeville*; de *Donald McDonald* et autres, du township de *Praton*; de *C. R. McLane* et autres, du township de *St. Vincent*; de *Josiah Clare* et autres, des townships de *Normanby* et *Minto*; de *Josiah Green* et autres, des townships de *Holland*, *Darby* et *Sullivan*; de *David Davis* et autres, du township de *Glenelg*; de *William Platt* et autres, du township de *Sydenham*; de *R. S. Husband* et autres, du township de *Holland*; du révérend *J. W. Sanderson* et autres, du township de *Melanchton*; de *A. C. Kernott* et autres; de *William Hale* et autres; de *D. W. Nelson* et autres, du village d'*Orillia*; de *F. B. Barclay* et autres; de *K. C. McCutter* et autres, du township d'*Innisfil*; de *John W. McCrow* et autres, du village d'*Angus*; de *David Gould* et autres, du village d'*Avening*; de *Thomas Bellamy* et autres, du township de *Tecumseth*; de *Lizzie Johnston* et autres, du village de *Bell-Ewart*; de *James Storm* et autres, du village de *Brentwood*; de *James Cunningham* et autres, du village de *Thornton*; de *George H. Hale* et autres, du village d'*Orillia*; de *Ino. Stevenson* et autres, du township d'*Innisfil*; de *L. A. Manning* et autres, du township de *Tecumseth*; de *James Hawke* et autres, du township de *Medonte*; de *Margaret Watson* et autres, du township de *Tecumseth*; du révérend *C. F. Brain* et autres; du révérend *J. W. Spencer* et autres, du village de *Port Elgin*; de *John Thompson* et autres; de *John McKenzie* et autres; de *Wm. Walsh* et autres, du township de *Huron*; du révérend *Anderson* et autres, de *Tiverton*; de *Caleb Spragg* et autres, du village de *Warton*; de *Henry H. Perdue* et autres, du township de *Brant*; de *John Strath* et autres, du village de *Paisly*; de *J. Huron* et autres, du village de *Kincardine*; du révérend *J. H. Robinson* et autres, du township de *Scarboro*; de *George Edwards* et autres, du village de *Loydton*; de *A. A. Skinner* et autres; de *Matthew Love* et autres, du township de *Whitchurch*; de *John Brown* et autres, du village de *Woodbridge*; de *R. W. Forrest* et autres, du village de *Mount Albert*; de *P. Patterson*, M.P.P., et autres, du comté de *York*; de *F. Swain* et autres, du village de *Franklin*; de *Frederick Strangways* et autres, du township de *Tecumseth*; du révérend *G. Dunkely* et autres, des villages de *George* et *Sutton*; de *George Bice* et autres; du révérend *Edward Barrass* et autres; de *Joseph J. Davis* et autres, du village d'*Aurora*; de *Charles Haines* et autres; du révérend *Wm. W. Torrance* et autres, des townships de *Guillembury Nord* et *Est*; de *Mary Dunne* et autres; de *John McKeown* et autres; de *R. M. Larter* et autres, de la cité de *Toronto*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans le Canada.

L'honorable M. Campbell a présenté à la Chambre copie d'une convention conclue entre

l'honorable *Hector Louis Langevin*, ministre des Travaux Publics et la compagnie du télégraphe de *Montréal* pour l'établissement et l'entretien d'une ligne de télégraphe sur tout le parcours du chemin de fer Intercolonial entre la *Rivière du Loup* et *Halifax*, et de tous ses embranchements.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir Documents de la session.*)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *St. Hyacinthe* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 21, retranchez (" n'a pas été versé plus de ") et insérez (" a été versé moins de deux ")

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant

Alors le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de l'Ouest du Canada " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 16, retranchez " de l'Ouest du Canada " et insérez " Impériale."

Dans le titre du bill, retranchez les mots " de l'Ouest du Canada " et à leur place insérez le mot " Impériale."

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours mise sur ic eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Alors, le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 7, retranchez tous les mots depuis "suit" jusqu'à "William," dans la ligne 8

Page 2, ligne 9, retranchez tous les mots depuis "s'il" jusqu'à "cent" dans la ligne 10, et à leur place insérez les mots "a été versé moins de deux."

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Panet*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Alors, le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque *Victoria du Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 6, retranchez "n'a pas été versé plus de" et insérez "a été versé moins de deux."

Le dit amendement étant lu une seconde fois et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors tel qu'amendé lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *St. Jean*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque d'*Hochelaga*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

1er mai, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a reconsidéré la pétition qui lui a été renvoyée à la dernière séance de votre honorable Chambre, à savoir celle de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance, et fait rapport de nouveau que les avis publiés n'ont pas eu toute la durée voulue ; votre comité toutefois recommande de suspendre la cinquante et unième règle dans ce cas-ci, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,

Président.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et d'*Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à *James McNabb*, du township de *Bosquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre de Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie dite *Empire*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour augmenter le capital social de la compagnie d'Union de transport et de chemin de fer " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à la pétition de *B. Batson* et autres, de la cité d'*Ottawa*, tel que recommandé dans le seizième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la feuille des salaires des officiers et serviteurs du Sénat et les papiers qui l'accompagnaient, présentés à cette Chambre par l'honorable M. *Campbell*, vendredi le septième jour de mars dernier, soient renvoyés au comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième Victoria, chap. trente-six, incorporant la compagnie de garantie du *Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la Trinité de Québec, et pour en étendre les pouvoirs," a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour suspendre pendant un temps limité l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur dans la Colombie Britannique," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les banques et le commerce de banque " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. Aikins a proposé, secondé par l'honorable M. Campbell, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En Comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 36, après " banque " insérez " ou à la banque elle-même lorsque son siège principal d'affaires est dans le Royaume-Uni. "

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Et le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier il a été agréé par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. Aikins, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte relatif à la maison de la Trinité et aux Commissaires du havre de Montréal," a été lu une seconde fois.

L'honorable M. Campbell a proposé, secondé par l'honorable M. Aikins, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En Comité.

Le titre est lu et remis.

Le préambule est lu et remis.

Page, 3, ligne, 36, après ("grève") insérez ("et les limites sud du dit havre seront le milieu du fleuve *St. Laurent*, en amont de l'île *Sainte-Hélène*, de là, en descendant, la ligne nord d'étiage de cette île jusqu'à son extrémité inférieure; et de là, en tirant vers la rive sud du fleuve jusqu'à la ligne d'étiage de dix pieds, et de là, en descendant la dite ligne d'étiage de dix pieds, jusqu'à un point vis-à-vis les limites nord inférieures du dit havre, y compris l'île *Ronde* ou au *Mouton*; pourvu que la dite corporation n'ait aucun droit ou juridiction sur aucune partie de la dite île *Stc. Hélène*, ni sur aucune partie de la dite île *Ronde* ou au *Mouton*, si ce n'est celui ou celle que pourra lui donner expressément le Gouverneur en Conseil.

Page 10, ligne 15, après ("acte") insérez la clause A.

CLAUSE A.

Le tonneau de poids mentionné dans les cédules du présent acte sera de deux mille livres avoir-du-poids.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

La Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu une troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'orfèvres du *Canada*. (Responsabilité limitée)."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la Puissance du Canada " et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu une troisième fois maintenant.

Alors, le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte 33 *Victoria*, chapitre 3, et pour amender la section cent huit de l'acte des terres de la Puissance ; "

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte passé en la 33ème année du règne de Sa Majesté, intitulé : " " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Malhiot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour faire de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels."

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie pour l'impression et la publication du *Citizen* (responsabilité limitée,)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'emmagasinage et de bassins" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer d'*Erie* et de *Niagara* de 1863," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des brevets de 1872," auquel elle demande le cours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de Pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald, (Victoria),</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Blake,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable maître-général des postes, M. *Campbell*, a informé la Chambre que c'est l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre à la Chambre du Sénat, demain à trois heures de l'après-midi, pour sanctionner au nom de Sa Majesté, certains bills passés par les deux Chambres de la Législature.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Christie* ;—du conseil municipal du township de *Malden*; et du conseil municipal du village de *Mitchell*.

Par l'honorable M. *Botsford*;—de *Robert Marshall* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Des conseils municipaux des townships de *Muskoka*, *Macaulley*, *Morrison* et *McDougall*; de *James Midlemiss* et autres, membres du *Kirk Session* de l'Eglise de *Chalmers*, *Elora*; et du conseil municipal du village d'*Elora*; du conseil municipal du township de *Kitley*; de *John Lorren* et autres; de *John Garvin* et autres, du township de *Goulburn*, et de *B. Chambers* et autres, du township de *North Gower*, tous dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes comme breuvage dans le *Canada*.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

2 mai, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de *Hamilton* et *Milton*, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à la dite Compagnie, à la Compagnie du canal *Desjardins*, à la corporation de la ville de *Dundas* et à la Compagnie du grand chemin de fer Occidental, de passer une convention pour l'entretien de ponts sur le canal *Desjardins*, et a constaté qu'il a été donné suffisant avis de cette pétition.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir: d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie d'emmagasinage des marchands,—et d'*Andrew Allan* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation dans le but d'exploiter les mines et les bois et de faire d'autres exploitations sur certaines étendues de terre situées sur la rive nord du fleuve et du golfe *St. Laurent*, en bas de la rivière *Saguenay*, et de faire la pêche sur la côte et dans les eaux adjacentes; et il a constaté que les avis publiés n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51e règle dans ces deux cas, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

WALTON H. DICKSON,

Président.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent dite *North Star*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de *Le crédit foncier du Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page, 1 ligne, 22, retranchez " de la Puissance du " et insérez " du Bas. "

Page 4, ligne dernière, après " conditions " insérez la clause A.

Clause A.

(" Nul actionnaire de la compagnie ne sera responsable ni tenu au paiement d'aucune dette de la compagnie ou réclamation, contre elle, au-delà du montant de ses actions dans le fonds capital de la compagnie non encore versées.")

Page, 5 ligne, 29 après "cour" insérez "de justice."

Page, 6 ligne, 13 retranchez depuis "que" jusqu'à "et" dans la ligne 16, et insérez à la place " la compagnie, jusqu'à l'extinction de la dette entière, paie l'intérêt composé sur le fonds d'amortissement à un taux qui ne sera pas inférieur de plus d'un pour cent à celui qu'elle exigera de ses débiteurs."

Page, 10, ligne 22, après le second "des" insérez "actionnaires."

Page, 17, ligne, 22, après "du" insérez Bas-

Dans le Titre.

Après " du " insérez " Bas- "

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le titre du dit bill soit comme suit : " Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de *Le crédit foncier du Bas-Canada*. "

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle se rapporte aux pétitions d'*Andrew Allan* et autres de la cité de *Montréal*, tel que recommandé dans le dix-septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte relatif à une exploration de l'*Ile des Chaudières, Ottawa*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité par la réception des pétitions pour bills privés soit prolongé à samedi, le dixième jour de mai courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le temps limité pour la présentation des bills privés soit prolongé à samedi, le dixième jour de mai courant.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé à samedi, le dixième jour de mai courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les banques et le commerce de banque " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre de Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal* " a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du *Nord-Ouest*. "

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En Comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 2, ligne 11, après " un " insérez : " juge, magistrat salarié ou. "

Page 2, ligne 14, retranchez depuis " détruire " jusqu'à " à " dans la 18e ligne et insérez : " et la personne qui en aura été trouvée en possession, pourra être condamnée. "

Page 2, dernière ligne après " Puissance " insérez : " et à défaut de paiement immédiat, le délinquant sera envoyé à la prison ou au lieu de détention le plus proche pour un espace de temps de pas plus de six mois, à moins que la dite amende et les dits frais ne soient payés plus tôt—nulle poursuite, condamnation ou mandat d'emprisonnement, sous l'empire du présent acte ne sera invalidé pour défaut de forme, pourvu que l'on s'y soit conformé à la véritable intention du présent acte.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements étant lus la seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de prolonger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, " intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, " a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé ; " Acte à l'effet d'amender les Actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots à d'autres fins.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée)" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour le maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte 33, *Vic.*, chap. 3, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie pour l'impression et la publication du *Citizen* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime, de bassins et d'emmagasinage " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer d'*Erie* et de *Niagara* de 1863 " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des brevets de 1872, " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté, de *Date* (responsabilité limitée)" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte, pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *St. Claire*" auquel elle demande le cours de cette Chambre.

Le dit a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Chinic*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer," auquel elle demande concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du Service Civil " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins* secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eaux " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses dite *Warrior* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, a proposé,

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajourné à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, La Chambre s'est ajournée.

Samedi, 3 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Price,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kaulkack,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES.

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballycidy* et *Killecagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef, de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un Maître de havre pour le port d'Halifax.

Acte pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles.

Acte pour pourvoir à la création du Département de l'Intérieur.

Acte concernant les réclamations relatives à des terres dans le *Manitoba* pour lesquelles il n'a pas été accordé de lettres patentes.

Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest*."

Acte pour incorporer la compagnie maritime d'amélioration de la Puissance du *Canada*."

Acte pour pourvoir à l'interrogatoire des témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas.

Acte pour étendre, pour une autre période, les dispositions de l'acte des arrangements financiers du Grand Tronc, 1862, à l'égard de certains bons privilégiés pour établir les taux d'intérêts payables à l'avenir sur les bons et actions privilégiés, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de déclarer inhabiles à siéger ou voter dans la Chambre des Communes du *Canada*, les membres des conseils législatifs et des assemblées législatives des provinces qui forment maintenant ou formeront plus tard partie de la Puissance du *Canada*.

Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires.

Acte pour amender les actes concernant les gardiens de port à *Montréal* et à *Québec*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu, et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de "*Compagnie d'assurance des cultivateurs et des batisses isolées du Canada contre le feu*."

Acte pour incorporer la Banque de *St. Jean*.

Acte pour permettre à *James McNabb*, du township de *Bosanquet*, d'obtenir une extension de son brevet pour un accouplement de chars horizontal.

Acte pour amender la charte de la compagnie manufacturière dite *Dolphin*.

Acte pour augmenter le capital social de la compagnie d'union de transport et de Chemin de Fer.

Acte pour suspendre, pendant un temps limité, l'opération de certains actes concernant l'inspection des bateaux-à-vapeur dans la *Colombie Britannique*.

Acte pour incorporer la banque de *Hochelaga*.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*.

Acte pour incorporer la compagnie de transport de *Huron* et *Ontario*.

Acte pour amender l'acte quatorzième et quinzième *Victoria*, chapitre trente-six, qui incorpore la "*Compagnie de Garantie du Canada*."

Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance maritime et contre l'incendie dite *Empire*.

Acte pour augmenter le nombre des membres de la corporation de la Maison de la *Trinité* de *Québec*, et pour en étendre les pouvoirs.

Acte pour incorporer la banque de *Trois-Rivières*.

Actes pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur sanctionne ces bills."

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer et

La Chambre des Communes s'étant retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Laurier* de *St. Just*,

La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 5 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Price,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryun,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—de *David Torrance* et autres, dans la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal des townships *Ramsay* et de *Malden* et du village de *Mitchell* ; province d'*Ontario* ; demandant séparément qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes, comme breuvage dans la Puissance du *Canada*.

De *Robert Marshall* et autres, de la Puissance du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de compagnie d'assurance maritime du *Canada*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la compagnie de chemin de fer d'*Erie* et de *Niagara* de 1863, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie pour l'impression et la publication du *Citizen* (responsabilité limitée)" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé ; "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que la somme payé au greffier de cette Chambre pendant la dernière session lors de la présentation de la pétition de *John Robert Martin*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Sophia Stinson* soit remise au pétitionnaire, pourvu que toute les dépenses soient payées.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des mines d'argent dite *North Star*," a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des brevets de 1872," a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour surveiller les impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dumouchel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Benson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé ; " Acte pour amender l'acte concernant la Milice et la Défense de la Puissance du *Canada*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers."

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferguson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente-et-unième section de l'acte 33 *Vic.* ch. 3, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Carrall* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer de la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de commerce du comté de *King* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément, à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Odell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du Service Civil " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les compagnies a fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau " a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses dite *Warrior*."

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de St. François et *Mégantic*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la "*Freehold building society of Toronto* en celui de *Freehold loan and Savings Company*, (compagnie de crédit foncier et d'épargnes) et pour en étendre les pouvoirs" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de *Jonction* du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les naufrages et le sauvetage " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Détroit* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée) " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent*, entre *Montréal* et *Québec* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque centrale du *Canada* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le canal *Desjardins*," auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins" laquelle elle demande le concours de cette Chambre. Le dit Bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure du *Canada* en celui de la "Banque Impériale" auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 34 *Vict.*, ch. 43., intitulé : "Acte pour permettre a certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Malhiot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie de chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Luron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent leur dette" auquel elle demande le concours de cette Chambre

Le dit bill a été lu première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre de Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *John Robert Martin*" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Banque de *St. Hyacinthe*."

Aussi un bill intitulé : "Acte pour incorporer la chambre de commerce de la *Puissance*."

Aussi un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*."

Aussi un bill intitulé : " Acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque *Victoria du Canada*."

Aussi le bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et informer cette Chambre, que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

L'honorable Maître-Général des postes, M. *Campbell*, a informé la Chambre qu'il avait reçu de Son Excellence le Gouverneur Général un message sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été lu comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat copie d'une dépêche datée le 10 avril, 1873, du Secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté, renfermant un rapport ultérieur des officiers en Loi de la Couronne relativement à l'Acte des Ecoles du *Nouveau-Brunswick*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 5 mai, 1873.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES COLONIES AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Canada No. 112.)

(Copie.)

DOWNING STREET, 10 avril, 1873.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Seigneurie No. 72, du 13 mars, et à la 7 avril, 1873 correspondance antérieure, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une opinion ultérieure des officiers légistes de la Couronne sur le sujet de l'acte relatif aux Ecoles Communes passé par la Législature du *Nouveau-Brunswick* en 1871.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) **KIMBERLEY.**

Au Gouverneur-Général le très-honorable comte Dufferin etc., etc., etc.

LES OFFICIERS LÉGISTES A LORD KIMBERLEY.

TEMPLE, 7 avril, 1873.

MILORD,—Nous avons eu l'honneur de recevoir les ordres de Votre Seigneurie, qui nous ont été signifiés dans la lettre de M. *Herbert* en date du 31 mars dernier, nous apprenant qu'il était chargé par Votre Seigneurie de nous transmettre copie de deux dépêches du gouverneur-général du *Canada* avec leurs incluses, ayant trait à l'acte relatif aux écoles communes, passé par la législature provinciale du *Nouveau-Brunswick* en 1871, et qu'il avait reçu instruction de nous rappeler les opinions données par nous au sujet de cet acte le 29 novembre et le 12 février dernier.

M. *Herbert* a bien voulu ajouter qu'il devait nous prier d'examiner ces nouvelles pièces et de faire rapport à votre Seigneurie de l'opinion que nous nous formerions sur leur contenu, et qu'il nous transmettait en même temps que sa lettre copie des pièces sur lesquelles avaient été donné nos opinions précédentes.

En obéissance aux ordres de Votre Seigneurie, Nous avons l'honneur de faire rapport : Que nous avons ré-examiné la question après avoir pris spécialement connaissance des nouvelles pièces qui viennent de nous être communiquées, et que nous ne voyons aucune raison de changer ou modifier l'opinion que nous avons déjà soumise à Votre Seigneurie sur la matière.

Nous avons, etc.

(Signé) J. D. COLERIDGE,
" J. JESSEL.

Le très-honorable Comte de Kimberley,
etc., etc., etc.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins* La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>	
<i>Dickson,</i>	<i>Locke,</i>		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier* ; — de *Charles W. Taylor*, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Campbell* : — de *J. N. Ratté* et autres, pages du Sénat.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste.-Claire*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

6 mai, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Robert Marshall* et autres, de la Puissance du *Canada*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'assurance maritime du *Canada*," et a constaté qu'il en a donné suffisant avis.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à cinq membres.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné* que le quorum du comité des ordres permanents et des bills privés soit réduit à cinq membres.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 24 et 25, retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez "des laminoirs de *Coldbrook* de la Puissance du *Canada*."

Page 3, ligne dernière, après "compagnie" insérez "et pourvu aussi que rien dans le présent acte ne soit censé conférer aucune priorité incompatible avec l'opération des loirs d'enregistrement ou d'autres loirs de quelque une des provinces du *Canada*, relativement aux immeubles qui dans cette province seront affectés par une hypothèque donnée en vertu du présent acte."

Ligne 6 et 7, retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez "des laminoirs de *Coldbrook*."

(Dans le titre du bill.)

Retranchez "maritime d'équipement de chemins de fer" et insérez des "laminoirs de *Coldbrook* de la Puissance du *Canada*."

Les dits amendements étant lus la seconde fois et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et d'autres fins," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 29, après "municipalité" insérez "ou comté."

Page 1, ligne 32, après "par" insérez "le président ou *custos* des sessions de paix ou par"

Page 1, ligne 33, après "magistrats" retranchez les mots "de la municipalité"

Le préambule a été de nouveau lu et agréé.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements étant lus une seconde fois, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre de Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du service civil," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage du bois sur les rivières et cours d'eau," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant une exploration de l'île de la *Chaudière*, *Ottawa*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte 33 *Vict.*, chap. 3, et pour amender la section 108 de l'acte des terres de la Puissance."

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 10, après "comprendre" insérez "tous."

Pagne 1, ligne 25, après "vigueur" insérez "sauf les dispositions de la section suivante du présent acte."

Page 1, ligne dernière, insérez "3. En amendement de la partie de l'ordre en conseil du vingt-cinquième jour d'avril mil huit cent soixante et onze, qui règle que le lieutenant-gouverneur du *Manitoba* devra tirer au sort et marquer de ses initiales les billets pour la distribution des terres, il est par la présente section décrété que le tirage et l'apposition des initiales pourront être opérées par toute personne nommée par le dit lieutenant-gouverneur à cette fin; et le lieutenant-gouverneur est par le présent autorisé à nommer, chaque fois que le besoin sera, une personne pour tirer ces billets et les marquer de ses initiales."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Macfarlane* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et les rivières navigables."

En Comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 28, retranchez depuis "Pêcheries" jusqu'à la fin du bill et insérez la clause A.

CLAUSE A.

Pourvu toujours que dans le cas où il serait démontré à la satisfaction du gouverneur en conseil que l'intérêt public n'en souffrirait pas, le gouverneur en conseil aura le pouvoir de déclarer par proclamation dans la *Gazette du Canada*, qu'il exempte totalement ou partiellement de l'opération du présent acte, un cours d'eau ou une rivière, ou une des parties d'un cours d'eau ou d'une rivière, et il aura de même le pouvoir de révoquer à volonté cette exemption.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et
Le dit amendement étant lu deux fois par le greffier, il a été agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses dites *Warrior*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour changer le nom de la *Freehold Building Society of Toronto*," en celui de "*Freehold Loan and Savings Company*" (compagnie de crédit foncier et d'épargne,) et pour en étendre les pouvoirs", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie Assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de " Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Détroit*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée,") a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque centrale du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le canal *Desjardins* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mills*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure du *Canada* en celui de " la Banque Impériale," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Vict.*, ch. 43, intitulé : Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer et pour amender l'acte des chemins de fer 1868," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Malthiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McClélan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Benson* ;—du conseil municipal du township de *Willoughby*, dans le comté de *Welland*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just* ;—du révérend *H. Beaudry* et autres, de la paroisse *St. Rémi*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *David Torrance* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation dans le but d'établir une ligne de vapeurs océaniques pour le commerce, et le transport des mailles entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Banque Centrale du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant, Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant, Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de " Compagnie du Pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Détroit*," a fait rapport, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit bill a alors été lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada*, (responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé de l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant. Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moisonneuses dites *Warrior* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 4, ligne 45 retranchez depuis " prépondérante " jusqu'à " Si " dans la page 5, ligne 3.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la " *Freehold Building Society of Toronto* en celui de *Freehold Loan and Savings Company*, (Compagnie de crédit foncier et d'épargne) et pour en étendre les pouvoirs," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne dernière, après " sommes " insérez " de pas moins de cent piastres."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime de bassins et d'emmagasinage," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 32, après " quais " insérez " cours à bois, anses, barrages flottants."

Page 1, ligne 39, après " denrées " insérez " bois de construction de toute sorte."

Page 2, ligne 25, après " effets " insérez " denrées ou bois de construction."

Page 2, ligne 45, après " entrepôt " insérez " cours à bois, anses ou barrages flottants."

Page 3, ligne 10, retranchez " dix " et insérez " trente ".

Page 3, ligne 30, après " versées " insérez " La compagnie pourra aussi émettre des bons portant intérêt à un taux légal payable à *Saint Jean* ou ailleurs, et garantir ces bons, si la chose est jugée expédiente par une hypothèque sur ses biens en franchises, et en disposer de la manière, dans la mesure, et aux prix que les directeurs croiront les plus avantageux.

Page 8, ligne 15, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " La " dans la ligne 23.

Les dits amendements étant lus, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte concernant le canal *Desjardins* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

7 mai, 1873.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier avec le Sénat depuis le premier jour de janvier 1872 jusqu'au trente et unième jour de décembre 1872.

Le greffier avait entre les mains, à la première de ces deux dates, une balance de \$2,601.24; et il appert qu'il a reçu de diverses sources pour le compte du Sénat, dans le cours de l'année, une somme additionnelle de \$97,778.32, soit en total \$100,379.56, dont il avait à rendre compte.

Il a rendu compte à la satisfaction de votre comité, en produisant de suffisantes justifications, numérotées de 1 à 802 inclusivement, d'une dépense s'élevant à \$89,439.02; il a aussi prouvé à la satisfaction de votre comité qu'il a versé une somme de \$7,249.53 à la caisse du Receveur-Général le 28 juin 1872; de sorte qu'il avait entre les mains une balance de \$3,691.01 le trente et unième jour de décembre 1872.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie d'acier breveté de *Date* (responsabilité limitée)".

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemin de fer," a été tel qu'amendé lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*."

Quelque temps après la Chambre, a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les naufrages et le sauvetage " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le service postal océanique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables ;"

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de l'Ouest du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIFRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Foster,</i>	<i>Mailhot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dumouchel* ;—de *J. A. Duchesneau*, maire et autres, de *Terrebonne*, dans le comté de *Terrebonne*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Simpson*, de *Fred. C. Capreol*, de la cité de *Toronto*.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Acadie, Liverpool, Nouvelle-Ecosse*.

Ordonné, que la dite liste soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session).

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée)", a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et que le préambule n'en était pas prouvé à la satisfaction du comité, et recommandait que la Chambre ne procède pas relativement au dit bill.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de *Montréal* et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé le dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la Banque Supérieure en celui de La Banque Impériale," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, lignes 13 et 14 retranchez " impériale " et insérez : " fédérale du *Canada*."

(Dans le titre du bill.)

Retranchez " impériale " et insérez : " fédérale du *Canada*."

Les dits amendements étant lus, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'acier breveté de *Date*, (responsabilité limitée)" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Rector*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les naufrages et le sauvetage."

En Comité.

Le titre a été lu et remis.

La préambule a été lu et remis.

Les 8 premières clauses ont été lues et agréées.

La 9me clause a été lue et remise.

Les 10 clauses suivantes ont été lues et agréées.

La 20me clause a été lue et remise.

Les 17 clauses suivantes ont été lues et agréées.

La 38me clause a été lue et remise.

La 39me clause a été lue et agréée.

Les cédules ont été adoptées.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, de la part du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et demandait la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit comité s'assemble de nouveau demain.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

La préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 26; retranchez "treize" et insérez "dix-huit".

La préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Seymour*, de la part du dit comité, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant regu, et le dit amendement ayant été lu la seconde fois, a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le service postal océanique," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferguson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie d'assurance royale canadienne " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans la paroisse de l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces d'Ontario et de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des chars et de manufacture du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les chargements sur le pont des navires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance du *Canada* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne des terres et de Crédit de *Glasgow* (responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Royale des vapeurs de la malle du *Canada* et des *Indes Occidentales*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte concernant les poids et mesures " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 9 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Lacoste</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Locke,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *C. W. Taylor*, de la cité d'*Ottawa*, commis pendant quinze ans dans l'ancien conseil législatif et qui a été renvoyé lors de la Confédération des Provinces ; demandant que, vu l'état précaire de sa santé et pour d'autres raisons, on récommende qu'il soit mis sur la liste des officiers et serviteurs pensionnés du *Canada*.

De *J. N. Rattey* et autres, pages du Sénat ; demandant que, dans le cas d'un allocation de certaines sommes d'argent aux serviteurs et aux employés publics du Sénat et de la Chambre des Communes, que leurs intérêts ne soient pas négligés, mais qu'il leur soit accordé telle augmentation qui les placera sur le même pied, que les autres serviteurs publics.

D'*Isaac H. Allan* et autres, du township de *Willoughby*, dans le comté de *Welland*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes, comme breuvages, dans la Puissance du *Canada*.

Du révérend *H. Baudry* et autres, de la paroisse de *St. Rémi*, demandant que la compagnie de télégraphe de *Montréal* soit obligé à accomplir ses obligations et qu'un taux pour les messages soit fixé par un ordre en conseil.

L'honorable *M. Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 mai, 1873.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada*," et a constaté qu'il en a été donné suffisant avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *David Torrance* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation afin d'établir une ligne de steamers océaniques pour la commodité du commerce et le transport des malles entre le *Canada* et les *Indes Occidentales*, et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition. Votre comité toutefois recommande de suspendre la 51^e règle dans ce cas, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WALTER H. DICKSON,
Président.

Sur motion de l'honorable *M. Carrall*, secondé par l'honorable *M. Locke*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *David Torrance* et autres, de *Montréal*, tel que recommandé par le comité des ordres permanents et des bills privés dans son dix-neuvième rapport.

L'honorable *M. Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale du *Canada*," a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez tous les mots depuis "quelconque" jusqu'à "livres," dans la ligne 39, et à leur place insérez " Le capital social de la compagnie sera de quatre millions de piastres, divisés en quarante mille actions, de cent piastres chacune. Des "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable *M. Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable *M. Bureau*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Odell*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour aider à Son Honneur le président dans la direction de la bibliothèque du Parlement a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres représentant le Sénat dans le comité collectif de la bibliothèque du Parlement ont l'honneur de faire rapport.

Le comité s'est livré à un examen attentif de la nécessité d'augmenter la collection actuelle de manuscrits qui éclaireissent l'histoire des premiers temps du *Canada*, et de mettre ces matériaux à la portée de ceux qui se livrent aux recherches historiques.

Il a appris avec beaucoup de satisfaction que le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, s'est occupé activement, dans le cours de l'année dernière, d'atteindre cet objet désirable et que ce fonctionnaire est à la veille de prendre de nouvelles mesures dans ce même but louable.

Bien qu'il ne désire point s'immiscer ici dans ce qui est laissé à la discrétion et à la responsabilité du gouvernement exécutif, le comité croit cependant devoir recommander à l'attention favorable du Ministre des Statistiques la suggestion que renferme le rapport ci-annexé d'un sous comité chargé d'examiner cette importante question.

La Chambre des Communes ayant exprimé l'intention d'améliorer la condition du service civil, et en rajustant les salaires par voie de compensation, vu la dépréciation actuelle de la valeur de l'argent et l'augmentation qui s'en est suivie dans les prix, le comité a porté son attention sur la position particulière et isolée des officiers et serviteurs attachés à la bibliothèque du parlement, par suite de l'organisation établie par le Statut de 1871. Cet acte exige que les changements dans le nombre ou les salaires du personnel de la bibliothèque, soient spécialement approuvés par les deux Chambres.

Le comité a donc résolu de recommander qu'une somme de \$1,250 soit distribuée par les deux orateurs entre les officiers et serviteurs de la bibliothèque, comme addition à leurs salaires actuels, fixés par l'acte susdit, et qu'il soit accordé une somme supplémentaire de \$250 à M. *Augustin Laperrière*, premier commis de la bibliothèque, pour le dédommager de n'avoir pas eu part à l'augmentation donnée à d'autres officiers du département en 1870, alors que le personnel de la bibliothèque a été attaché au service des deux Chambres, et en outre de n'avoir pas participé à la remise partielle des déductions faites sur les salaires en 1867, avantage dont ont profité les employés des deux Chambres à la session dernière, et qui n'a été accordé à aucun de ceux qui font partie du service de la bibliothèque.

Les augmentations de salaires proposées ci-dessus commenceront à courir, à partir de l'époque qui sera déterminée ci-après pour les autres officiers des Chambres.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT, 8 mai, 1873.

Le Sous comité nommé par un comité collectif de la bibliothèque, pour s'occuper de la question des documents historiques, fait rapport comme suit :—

Que votre comité a reçu instruction de considérer la question de savoir s'il serait à propos de prendre des mesures pour obtenir, des archives de l'*Europe* et d'ailleurs, copie de documents historiques et papiers d'état relatifs à l'histoire des premiers temps du *Canada*, et aussi pour la conservation, le soin et la mise à la disposition du public des manuscrits concernant le *Canada* qui se trouvent déjà dans la bibliothèque du Parlement.

L'Honorable M. *Pope*, Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, qui a le contrôle des matières relatives aux archives du *Canada*, était présent aux séances du comité, sur invitation spéciale et nous a donné des renseignements sur les mesures déjà prises par le gouvernement exécutif, conformément à une recommandation contenue dans le second rapport du comité collectif de la bibliothèque en 1871. Il a lu au comité un rapport qu'il a fait au conseil privé le 28 février dernier, sur ce qu'il a fait relativement aux archives publiques, conformément au désir du Parlement, exprimé dans un vote accordant la somme de \$4,000, "pour faire face aux dépenses relatives aux archives." Aussi un rapport de M. *Douglass Brymner*, qui a été envoyé par son département en juin dernier, pour faire des recherches afin de découvrir l'existence de documents publics, et l'endroit, et l'état dans lesquels ils se trouvaient dans les différentes provinces d'*Ontario*, de *Québec*, la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.

Le comité a reçu ces informations avec plaisir et appris avec satisfaction que M. *Brymner* avait fait preuve du zèle et d'intelligence dans l'accomplissement de la mission qu'il lui avait été confiée. Il a appris avec satisfaction que le gouvernement s'est décidé à recommander au Parlement, qu'une somme égale à celle votée l'an dernier, soit accordée pour les mêmes fins durant la prochaine année fiscale. Et que pendant la considération de la question de savoir s'il est propos d'ériger un édifice convenable pour le dépôt et la garde de toutes les archives du *Canada*, ou se proposait de placer ces collections de documents dans des voutes à l'épreuve du feu, que seront préparées à cette fin dans le bloc de l'ouest, des édifices des départements, ou l'on prendra des mesures nécessaires pour la garde, la classification et la conservation des documents qui pourront être recueillis de temps à autre.

Le comité est d'avis que M. *Brymner* doit continuer son service qu'il approuve ainsi que les mesures que l'on se propose de prendre en général pour poursuivre les recherches commencées avec tant de discernement. Il est d'avis cependant qu'une personne compétente, connaissant bien l'histoire du *Canada*, et la nature et le nombre des collections de manuscrits qui existent dans la bibliothèque du Parlement, et dans d'autres institutions publiques ou particulières soit autorisée à faire un voyage à *Londres* et à *Paris* le plus tôt possible dans le but d'obtenir copies de documents historiques rares et précieux et que l'on ne peut trouver dans les bibliothèques du *Canada*. Le nom de M. l'abbé *Verreau*, président de la Société historique de *Montréal* et principal de l'École Normale *Jacques-Cartier* a été suggéré, attendu que sa science, son expérience et ses talents le rendent propre à remplir une telle mission. Le comité a décidé de recommander au gouvernement de s'assurer de ses services pour cette fin. On a aussi mentionné le nom de M. *I. B. Aikins*, commissaire des Archives publiques de la *Nouvelle-Ecosse*, comme ayant rendu de grands services en recueillant et en publiant des documents historiques sur cette province et comme étant propre à donner d'excellents conseils et à rendre service relativement aux Archives des Provinces Maritimes.

En faisant ces importantes recherches, le comité attire de plus l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y a de comprendre les nouvelles Provinces de *Manitoba* et de la *Columbia* dans le champ de ses investigations, afin que l'on puisse s'assurer s'il existe des matériaux d'une valeur historique dans ces parties éloignées du *Canada* et de conserver pour l'usage futur, tous les papiers et documents que l'on pourrait trouver touchant l'histoire des premiers temps, les progrès de la colonisation et les découvertes faites dans le nord et l'ouest de l'*Amérique Britannique du Nord*. Afin de faciliter les recherches l'honorable, M. *Girard*, Sénateur de *Manitoba* a exprimé son désir de faire tout en son pouvoir pour rendre service à l'histoire du pays, et il est convaincu que l'on peut, au moyen de dépenses minimales, obtenir facilement des documents importants et intéressants sur les anciens territoires de la *Baie d'Hudson*.

Après avoir délibéré sur l'opportunité de réunir toutes les archives publiques, que l'on pourrait trouver dans les Provinces du *Canada* pour les déposer dans un bureau central des archives, qui serait établi à *Ottawa*, le comité a exprimé l'opinion que, vu que la propriété et les droits civils ont été laissés l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* au contrôle spécial des gouvernements provinciaux, il y aurait une objection insurmontable à leur enlever la

garde des archives qui pourraient leur être nécessaires pour la preuve et le maintien des droits privés. Mais tous les documents dont les autorités locales n'auraient aucun bescin, et qu'elles voudraient céder au gouvernement du *Canada*, devraient être envoyés à *Ottawa*, dès que l'on aura pris des mesures pour en assurer la conservation. Et les documents gardés par les gouvernements locaux qui auraient une valeur historique quelconque, devraient suivant l'opinion du comité être copiés et les copies conservées dans le bureau des archives du *Canada*.

Croyant qu'il serait prématuré de discuter à présent s'il convient d'imprimer une collection de documents historiques, le comité cependant désire exprimer son espoir sincère, que le plus tôt possible une liste ou catalogue raisonné, de tous les manuscrits historiques importants, maintenant en la possession des gouvernements du *Canada* ou des provinces, ou dont on connaît l'existence dans quelque endroit ouvert au public, soit fait et imprimé et distribué aux bibliothèques publiques et aux personnes qui se livrent à des recherches littéraires. Par ce moyen le public pourrait de suite profiter, dans une large mesure des trésors déjà amassés en *Canada*, et l'on saurait ou trouver les matériaux relatifs à l'histoire du pays, si on ne les plaçait pas à la portée de tous.

Ces recommandations et ces conclusions sont respectueusement soumises à l'approbation du comité collectif de la bibliothèque.

Chambre de l'Orateur, 30 avril, 1873.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, qu'il soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que la pétition de *Fred. C. Capreol*, de la cité de *Toronto*, présentée à la Chambre hier, soit référé au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, a proposé

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée, à lundi le 12 courant à 8 heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le service postal océanique " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte faisant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. "

En Comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 14, après " avis " insérez " et du consentement. "

Page 1, ligne 16, après " pour " retranchez " l' ". "

Page 1, ligne 40, après " avis " insérez " et du consentement. "

Page 1, ligne 45, après "avis" insérez "et du consentement."

Page 2, ligne 30, après "avis" insérez "et le consentement."

Page 3, ligne 4, après ("le") insérez "premier" et après "de" dans la ligne 5 insérez "Juillet."

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. *Chinic*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, qu'elle soit remise à lundi prochain.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage."

En comité.

La 9e clause étant lue de nouveau a été agréée.

La 20e clause étant lue de nouveau a été amendée comme suit :

Page 8, ligne 11, retranchez "abandonné."

Page 15, ligne 9, après "acte" insérez. "L'article 590 du Code Civil du Bas-Canada est aussi par le présent abrogé."

Page 15, ligne 18, retranchez "un objet ou une chose quelconque" et insérez: "des espars, madriers, billots et bois de construction ou autre chose non périssable."

Page 15, ligne 42, après "ces" insérez "espars."

Page 15, ligne 43, après "construction" insérez: "ou autre chose non périssable."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. *Carrall* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait quelques amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

A lors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner d'avantage ses moyens de correspondance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargnes dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit référé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 2, ligne 24, après " pauvres " insérez " ou fonds de charité."

Page 2, ligne 41, après " pauvres " insérez " ou fonds de charité.—8. Placements en actions de banques, effectués avant l'incorporation de la banque."

Page 2, ligne 42, au chiffre " 8 " substituez le chiffre " 9."

Page 3, ligne 7, retranchez " des pauvres " et à leur place insérez " de charité."

Page 3, ligne 15, retranchez " des pauvres " et insérez " de charité."

Page 3, ligne 17, après " section " insérez " vingt."

Page 3, ligne 18, après " vingt " insérez " trois."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClellan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus la seconde fois et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des chars et de manufacture du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'Assurance du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la banque Supérieure du *Canada*," en celui de " La banque Impériale. "

Aussi, le bill intitulé : " Acte pour changer le nom de la *Freehold Building Society of Toronto*, en celui de *Loan and Savings Company* (Compagnie de crédit foncier et d'épargnes) et pour en étendre les pouvoirs, " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements fait par le Sénat, aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de papier du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Atkins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Chinic*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'importation de métaux, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lund prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour incorporer la compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Sutherland*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du Pacifique projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'express de la Puissance " auquel elle demande le concours de cette Chambre. Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du *Canada* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie du câble *atlantique* du *Canada* , " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, le douze courant, à huit heures du soir.

Lundi, 12 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Ailcins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman) Mills,</i>		<i>Sutherland</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston) Odell,</i>		<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Punet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable président a informé la Chambre que l'honorable *Asa Allwoorth Burnham* l'un de ses membres, était décédé.

Alors l'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*, que, comme marque de respect pour la mémoire de feu l'honorable M. *Asa Allwoorth Burnham*, la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable président a alors déclaré cette Chambre ajournée à demain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 13 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables Messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malkiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier* ;—de *John Fennings Taylor*, sr., ancien greffier du Sénat.

Par l'honorable M. *Skead* ;—de *T. McKay* et autres, de la cité d'*Ottawa*, propriétaires de travaux hydrauliques et de lots de construction sur l'*Île Chaudière*.

Par l'honorable M. *Chinic* ;—du conseil de la chambre de commerce de *Québec* et de *M. M. Ross* et Cie., et autres, marchands, armateurs, commerçants et autres, de la cité de *Québec*.

L'honorable M. *Ferrier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Bourinot*,

Que la pétition de *John Fennings Taylor*, senior, ci-devant greffier du Sénat, présentée ce jour, demandant à la Chambre de recommander au gouvernement exécutif de proportionner sa pension au salaire qu'il recevait avant la confédération, soit maintenant lue et reçue.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La dite pétition a été alors lue par le greffier.

Ordonné, que la pétition soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *J. A. Duchesneau*, maire, et autres, de *Terrebonne*, dans le comté de *Terrebonne*, Province de *Québec* ; demandant qu'il soit imposé des droits protecteurs sur les produits agricoles et les objets manufacturés, importés de l'étranger.

De *Fred. C. Capreol*, de la cité de *Toronto* ; demandant que la mesure présentée pour donner effet aux propositions de la compagnie du chemin de fer du *Nord* au sujet de la composition de sa dette envers le gouvernement, ne soit pas adoptée sans qu'il y soit inséré une disposition qui protège amplement ses justes droits.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé ; "Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 3, ligne 5, après "change" insérez "pour des sommes de ou de plus de cent piastres, non payables au porteur et non propres ou destinés à être mis en circulation comme papier-monnaie ou billets de banque."

Le dit amendement étant lu la seconde fois par le greffier, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, il a été *Ordonné*, que le dit tel qu'amendé bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au dit comité pour être reconsidéré.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer de *St. François et Mégantic*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie du du Grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 26 et ligne 30, retranchez "autre."

Page 3, ligne 6, après "roulage" insérez "et pour la construction de doubles voies."

Page 3, ligne 18, retranchez depuis "de" jusqu'à "centins" dans la 22e ligne, et insérez "dix millions cinq cent vingt sept mille cinq cent soixante et treize piastres, trente-deux centins, ce qui laisse une somme de trois millions huit cent soixante et douze mille quatre cent vingt-six piastres, soixante et huit centins."

Page 3, ligne 38, retranchez depuis "à" jusqu'à "et" où il se rencontre la 3e fois dans la 40e ligne, et insérez "sept millions cent vingt-sept mille trois cent vingt huit piastres et cinq centins."

Page 3, ligne 48, retranchez depuis "de" jusqu'à "ou" dans la page 4, ligne 1ère, et insérez "sept millions cent vingt-sept mille trois cent vingt-huit piastres et cinq centins."

Page 4, ligne 20, retranchez depuis "de" jusqu'à "et", où il se rencontre la 1ère fois, dans la 22e ligne, et insérez "dix million quatre vingt-sept mille sept cent soixante et sept piastres, cinquante-cinq centins."

Page 4, ligne 33, après "actionnaires" insérez "présents en personne ou par fondés de procuration."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, soit réduit à sept membres.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chap. quarante-trois, intitulé : "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 7, retranchez depuis "sur" jusqu'à la fin du dit bill et insérez : "1^e chemin de laquelle il y aura une ligne télégraphique en opération, de faire poser un tableau noir à l'extérieur de la station, en face de la plateforme, dans un lieu apparent, à toutes les stations de la compagnie où il y aura un bureau de télégraphe; et lorsqu'un train de voyageurs sera en retard d'une demi-heure à une telle station, d'après le tableau des heures de la compagnie, le chef de gare ou la personne ayant charge de telle station devra écrire ou faire écrire à la craie blanche sur le tableau noir un avis, en anglais et en français, dans la province de *Québec*, et en anglais dans les autres provinces, indiquant au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel on peut attendre l'arrivée à la station du train en retard; et si, à l'expiration du temps indiqué le train n'est pas arrivé, le chef de gare ou la personne ayant charge de la station, devra écrire ou faire écrire sur le tableau noir de la même manière un nouvel avis indiquant, au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel

on peut alors attendre l'arrivée à la station du train en retard ; et toute telle compagnie de chemin de fer, chef de gare ou personne ayant charge de la station sera passible d'une amende n'excédant pas cinq piastres pour toute négligence volontaire, omission ou refus de se conformer aux dispositions ci-dessus ; et toute poursuite pour le recouvrement de telle amende pourra être intentée, dans la province de Québec, devant deux juges de paix ou devant la cour de circuit du district ou du comté où la station sera située, et dans les autres provinces, devant deux juges de paix, ou le magistrat salarié ou magistrat de police pour la cité, la ville, le district ou le comté où la station sera située.

L'amende recouvrable en vertu des dispositions de la présente section appartiendra à la couronne, et toute procédure prise sous l'empire de cette section, devra l'être dans le délai d'un mois après l'infraction et non après ; mais rien dans la présente section ne portera préjudice au droit de qui que ce soit de recouvrer des dommages d'une compagnie de chemins de fer à raison du retard des trains comme susdit ; et toute compagnie de chemin de fer est par le présent requise de faire placer une copie imprimée de la présente section dans un endroit apparent à chacune de ses stations où il y aura un bureau de télégraphe."

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage,"

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Page 15, ligne 9. après "acte" insérez. " L'article 590 du Code Civil du *Bas-Canada* est aussi par le présent abrogé."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un nouvel amendement.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargnes des provinces d'*Ontario* et de *Québec*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant l'exploration de l'île de la *Chaudière, Ottawa,*"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit déchargé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération d'o cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé ; "Acte pour autoriser *J. K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Pads*, dans la paroisse de l'île du *Pads*, dans le district de *Richelieu,*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les chargements sur le pont des navires," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour conférer à la *Compagnie Canadienne des terres et de prêt de Glasgow (responsabilité limitée)*, tous les pouvoirs énumérés dans le mémoire et les statuts de cette compagnie pour toute la Puissance du *Canada* et pour incorporer à cette fin la dite compagnie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des vapeurs des malles royales du *Canada* et des *Indes Occidentales*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les poids et mesures," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédures dans les causes criminelles," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de chars et de manufacture du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de papier du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'importation de métaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de bassins et d'emmagasinage du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste Marie*, la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'express de la *Puissance*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kariback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du câble atlantique du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *S. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime de bassins et d'emmagasinage."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses, dites *Warrior*."

Aussi le bill intitulé ; "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'équipement de chemins de fer."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale du *Canada*,"—et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur;"

Aussi le bill intitulé : "Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la 33^{me} année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte des Pénitenciers de 1868," et informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte amendant l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18 après "d'escompte" insérez "n'excédant pas huit pour cent par année."

Page 1, ligne 21, après "d'usure" insérez "pourvu que la dite association ne prenne d'aucun de ses débiteurs sur aucun prêt fait avant la passation du présent acte plus que le taux permis par l'acte par le présent amendé, pour l'usage des deniers prêtés, ou sur aucun nouveau prêt fait au même emprunteur ou à ses représentants légaux sur les mêmes propriétés, pendant les deux ans qui suivront la passation du présent acte.

Page 1, ligne 35, retranchez "le" et insérez "les deux tiers du."

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine* et pour lui conférer certains pouvoirs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des vapeurs de *Québec* et des ports du golfe," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Parlement a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
10 mai, 1873.

Le comité collectif des deux Chambres pour les impressions du Parlement a l'honneur de soumettre son sixième rapport.

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Etats transmis par les Banques incorporées de la Puissance du *Canada*, indiquant le nom et la résidence de chaque actionnaire, ainsi que le nombre et la valeur nominale des actions que possède chaque tel actionnaire.

Réponse à une adresse. Rapport des ci-devant commissaires nommés pour examiner les différentes routes pour l'agrandissement du canal *Welland*, et rapport de l'ingénieur en chef à cet égard ;

Réponse à une adresse. Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et les gouvernements des provinces au sujet de la nomination des consils de la Reine, etc ;

Réponse à une adresse. Rapport et délibérations d'une cour d'enquête, tenue à *Lévis* durant le carrement des volontaires en juin et juillet 1872 ;

Réponse à une adresse de la Chambre des Communes. Etat du nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale ;

Réponse à une adresse. Etat de la quantité et de la situation de toutes les terres réservées pour les marins dans la province d'*Ontario* ;

Réponse à une adresse. Communications touchant une amnistie, etc., en faveur des meurtriers de *Thomas Scott*, ou de toute personne concernée dans les troubles de la *Rivière-Rouge* ;

Réponse (en partie) à une adresse du Sénat, demandant copie de toutes les procurations^s relatives au chemin de fer canadien du *Pacifique* ;

Message transmettant une dépêche contenant un autre rapport des officiers en loi de la couronne au sujet de la loi des écoles du *Nouveau-Brunswick* ;

Rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les pétitions présentées en faveur d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français) ;

Pétition de F. C. Capreol, demandant que le bill maintenant sous les yeux du parlement relatif au chemin de fer du Nord du *Canada* ne devienne pas loi (500 exemplaires.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Etat des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts (incomplet) ;

Correspondance au sujet du plan de *M. William Kersteman* pour la construction du chemin de fer du *Pacifique* ;

Réponse à une adresse. Correspondance entre le département du Secrétaire d'Etat (branche des affaires des Sauvages) et le département des terres de la couronne du *Nouveau-Brunswick* au sujet de la réserve des Sauvages *Tobiques*, dans *Victoria, N.-B.*

Réponse à une adresse. Correspondance avec les ingénieurs locaux relative à l'agrandissement du canal *St. Pierre* ;

Réponse à une adresse. Ordres en conseil relatifs au prélèvement de péages sur les navires passant par le canal *St. Pierre* ;

Réponse à une adresse. Correspondance relative aux réclamations de *M. G. H. Ryland* depuis 1er septembre 1868, etc. ;

Réponse à une adresse. Rapports d'ingénieurs du gouvernement sur les travaux qui devaient être entrepris par la compagnie hydraulique de *St. Louis* entre l'*Ile aux Hérons* et la rive nord du *St. Laurent* ;

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes.—Etat du nombre de demandes pour des terres dans le Territoire réclamé par le gouvernement d'*Ontario*, situé à l'ouest et au nord du lac *Supérieur* ;

Réponse à une adresse. Copie des explorations, plans et devis du canal projeté aux *Rapides de la Culbute*, sur la rivière des *Outaouais* ;

Réponse à une adresse. Instructions données au collecteur du Port de *St. Jean, N. B.*, émises par le ministre des douanes, ou par ordre du Gouverneur-Général en conseil, depuis le 1er juillet 1867, etc. ;

Réponse à une adresse. Commission nommant l'hon. *F. G. Johnson*, comme l'un des juges de la cour supérieure de la province de *Québec*, etc. ;

Etats des recettes et dépenses de l'association d'assurance mutuelle sur la vie du Canada, jusqu'au 31 déc. 1872 ;

Réponse à une adresse. Correspondance, etc., relative à l'obstruction de la navigation de la rivière *Niagara* par la construction d'un *crib* au milieu du chenal pour l'aqueduc de la cité de *Buffalo* ;

Réponse (en partie) à une adresse demandant un état des sommes totales fournies à l'officier-rapporteur pour la division nord du comté de *Simcoe* durant les dernières élections, etc. ;

Réponse à une adresse. Etat indiquant les quais, brise-lames, débarcadères et jetées appartenant au gouvernement de la Puissance, avec leur situation, etc. ;

Réponse (en partie) à une adresse relative au transfert du havre de Port *Stanley* à un bureau de syndics pour la compagnie du chemin de fer de *London* et Port *Stanley* ;

Réponse (en partie) à une adresse. Correspondance relative à la constitution du Port *Stanley* en un havre de refuge ;

Réponse à une adresse. Etat de toutes les recettes provenant du havre de port *Stanley* et des dépenses s'y rattachant depuis la date de son transfert, etc. ;

Réponse à une adresse. Etat de tout l'ouvrage fait durant l'année 1872, par le dragueur à vapeur de la Puissance, le "*Canada*," etc. ;

Réponse à une adresse. Correspondance entre *Lévi Larue*, surintendant de l'écluse à *St. Ours*, et le gouvernement, au sujet de la rémunération des personnes employées à la dite écluse :

Réponse à une adresse. Copie de tous comptes et recettes pour deniers payés à *C. A. Boivin* et *Aimé Roy*, écrs., percepteurs du revenu de l'intérieur pour les districts de *St. Hyacinthe* et *Richelieu*, etc. ;

Rapport de l'agent spécial du revenu de l'intérieur relatif à la *Colombie Britannique* ;

Réponse à une adresse relative à la pétition de *D. Ford Jones* et autres, concernant le pouvoir d'eau à *Gananoque*, tel qu'affecté par le canal *Rideau*, etc. ;

Réponse à une adresse. Etat des recettes et des pièces justificatives des sommes payées par le gouvernement à *James Oliva*, Ecr., du village de *Montmagny*, pour ses services et ses dépenses comme commissaire du recensement, etc. ;

Réponse à une adresse relative au naufrage du steamer "*Atlantic*" sur la côte de la *Nouvelle-Ecosse* ;

Réponse à une adresse. Etat des sommes d'argent payées par le gouvernement de la Puissance à *J. Adolphe Chicoine*, Ecr., avocat, de la ville de *St. Hyacinthe* ;

Réponse à une adresse. Copie de tous actes passés par la législature locale du *Nouveau-Brunswick*, durant la présente session, et sanctionnés par le Lieut.-Gouverneur le 25 ultimo ;

Réponse à une adresse. Copie de toutes les réclamations faites pour pertes subies par la destruction des estacades à l'embouchure de la rivière *Madawaska*, dans le printemps de 1871 ;

Réponse à une adresse. Instructions données à la commission chargée de s'enquérir des réclamations au sujet du privilège du foin à *Manitoba* ;

Réponse à une adresse. Requête de la ville de *Collingwood* demandant que ce port soit constitué en un port d'entrée.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Carrall*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 14 Mai 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Maedonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman,)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston,)</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmo.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Christie*;—de *N. Langlois* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
13 mai, 1873.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité, voulant soumettre à un examen très-attentif la feuille de salaires et les pièces jointes à cette feuille, qui lui avaient été renvoyées par votre honorable Chambre le 1er du courant, a renvoyé le tout à un sous-comité, qui lui a fait rapport. Votre comité, après avoir examiné avec le plus grand soin ce rapport avec ses annexes, qu'il met ici devant la Chambre, l'a adopté et en recommande l'adoption à votre honorable Chambre.

Votre comité, voyant que M. *Jean-Baptiste Myrand* a rempli depuis la Confédération les fonctions de maître de poste du Sénat, recommande que le greffier reçoive ordre d'inscrire son nom sous ce titre dans la liste des officiers de votre honorable Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ, No. 3,
12 mai, 1873.

Au président du comité des comptes contingents du Sénat.

Le 7 du courant, le comité des comptes contingents a adopté la résolution suivante :

“ Que les honorables MM. *Campbell, Seymour, Botsford, Letellier de St. Just, Dickson, Macpherson* et *Macfarlane* constituent un sous-comité, auquel sera renvoyée la feuille de salaires qui fut arrêtée par le comité nommé par le Sénat le 12 juin dernier, et déposée sur la table du Sénat le 7 mars dernier ; et que le dit sous-comité soit chargé d'examiner cette liste, de s'enquérir des salaires payés aux officiers et serviteurs du Sénat, et de faire un rapport général sur la question des dits salaires.

Conformément à la résolution ci-dessus, votre sous-comité s'est enquis des salaires payés aux officiers et serviteurs du Sénat, et a l'honneur de faire rapport.

Prenant en considération la responsabilité fonctionnelle, la capacité, l'expérience et le caractère digne des sous-chefs, votre sous-comité est d'opinion que ces officiers sont très-insuffisamment payés.

On peut dire jusqu'à un certain point, la même chose de tous les commis du Sénat.

Né perdant pas de vue l'importance de l'économie dans la dépense publique, mais tenant compte en même temps du prix de la vie qui a si notablement augmenté depuis la Confédération, votre comité recommande que les officiers et les serviteurs du Sénat soient payés conformément à la liste ci-jointe, à commencer du 1er janvier dernier, excepté dans les cas où une autre date est indiquée sur cette liste, et qu'il soit entendu que les dits salaires soient considérés comme permanents, ne devant pas être augmentés, si ce n'est ceux des commis qui peuvent raisonnablement s'attendre à voir élever leur rétribution, à mesure que s'accroîtra, avec la somme de leurs connaissances, l'utilité de leurs services.

Votre sous-comité peut faire remarquer ici que le total des salaires payés par le conseil législatif de la ci-devant province du *Canada*, excédait de plus de 50 0/0 le total des salaires recommandés dans la liste ci-annexée pour le service du Sénat de la Puissance.

Votre sous-comité est d'opinion que le greffier du Sénat devrait être, en ce qui regarde le salaire, sur le même pied qu'un sous-chef d'un des départements du gouvernement exécutif, dans les circonstances normales.

Il recommande que cette règle soit appliquée relativement au greffier actuel, pourvu que son salaire ne soit en aucun cas inférieur à celui dont il jouit à présent.

Votre sous-comité recommande que, dans tout département du service du Sénat où il y a un chef et un assistant, lorsque l'emploi du chef deviendra vacant par quelque cause que ce soit, pendant les vacances du Parlement, l'assistant entre immédiatement dans l'exercice des fonctions du chef, et reçoive le salaire attaché à cet emploi, jusqu'à ce que le Sénat en ait ordonné autrement.

Le tout respectueusement soumis,

D. C. MACPHERSON,
Président, sous-comité.

CÉDULE.

NOM	TITRE	SALAIRE PROPOSÉ	REMARQUES.
Robert LeMoine.....	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptable.	3,000.00	
Fennings Taylor.....	Député greffier, greffier assistant et maître en chancellerie.	2,000.00	
E. L. Montizambert.....	Greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais.	2,000.00	
Rév. John Johnston.....	Chaplain	400.00	
James Adamson.....	Premier commis anglais.	1,400.00	
Peter Miller.....	Second commis anglais.	1,200.00	
Neil W. McLean.....	Commis anglais et greffier des bills privés.	1,000.00	
A. A. Boucher.....	Traducteur français en chef et commis.	1,450.00	
Alfred Garneau.....	Premier traducteur français et commis.	1,400.00	
V. E. Tessier.....	Greffier du journal français.	900.00	
J. de St. J. LeMoine.....	Second traducteur français, assistant greffier du journal français et sergent d'armes.	800.00	
E. J. Duchesnay.....	Commis français, junior.	600.00	A compter du premier jour de la présente session.
Réné Kimber.....	Gentilhomme huissier de la verge noire.	1,350.00	
J. B. Myrand.....	Maître de poste.	1,850.00	
S. Skinner.....	Concierge.	1,000.00	
E. Botterel.....	Portier.	500.00	
Peter Kattay.....	Messageur du président.	750.00	
Peter Dunne.....	Assistant concierge, salle des journaux, etc.	800.00	
J. Wingfield.....	Assistant portier, garde-robe, etc.	550.00	
F. Gilbert.....	Messageur de banque.	600.00	
James Doherty.....	Messageur permanent.	900.00	
Charles Young.....	do	500.00	
Augustin Douaire.....	do	250.00	
John Dunne.....	Messageur sessionnel.	250.00	
Louis Robitaille.....	do	250.00	
Thomas Wheeler.....	do	250.00	
John Wingfield.....	do	250.00	
Odillon Archaubault.....	do	250.00	
Eustace Bucke.....	do	250.00	
Thomas Davis.....	Page à 1.50 par jour.	100.00	
J. N. Kattay.....	do	100.00	
	do	100.00	Estimé.
		\$26,650.00	

NOTE. Les retenues payables au fonds de retraite sur les salaires ci-dessus seront prises par le greffier sur le fonds des dépenses casuelles du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à *James K. Ward* et autres, de placer des estacades entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, dans la paroisse de l'*Ile du Pads*, dans le district de *Richelieu*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Guvremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents et des bills privés pour reconsidération.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

P. 7, l. 32, après " sommes " insérez clause A.

CLAUSE A.

9. Les dispositions du présent acte ne porteront aucunement atteinte aux stipulations de la convention entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* et la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron*, en date du second jour de février 1870 et confirmée par l'acte passé en la 33e année du règne de Sa Majesté, chapitre 49 ; elles n'apporteront non plus aucun changement aux droits d'hypothèque des créanciers hypothécaires de la compagnie de *Buffalo* et du lac *Huron*, tels qu'exprimés dans la quinzième clause de la dite convention.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

P. 2, ligne 18, retranchez tous les mots depuis " syndics " jusqu'à " tout, " dans la ligne 26.

P. 3, l. 29, après " syndics " insérez " Aucun membre de la dite corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la compagnie. "

P. 5, l. 18, retranchez " chaque " et à sa place insérez " Un intérêt, n'excédant pas six pour cent, sera payé annuellement aux porteurs de certificats de profits non rentrés, sur le revenu ou intérêt que retirera la compagnie du placement de ses profits ; et toutes les. "

P. 5, l. 45, retranchez tous les mots depuis " voulu " jusqu'à " tous, " dans la 47e ligne.

P. 5, l. 48, après "meubles" insérez "et ils pourront être transférés par endossement au long, sauf toutefois les règles, quant à la note de ces certificats, que pourra établir le bureau des syndics."

P. 6, l. 20, après "année" insérez "le montant payé pour intérêt et pour le rachat de certificats de profits non rentrés."

Dans le préambule du bill.

Ligne 3, retranchez depuis "pétition" jusqu'à "d'assurance," dans la ligne 4, et insérez "l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Vidal*, du comité spécial auquel ont été renvoyées les pétitions présentées au Sénat, demandant qu'il soit passé une loi prohibitive de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes comme breuvage, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu,

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 14 mai, 1873.

Le comité spécial auquel ont été renvoyées les pétitions présentées au Sénat pour la passage d'une loi prohibitive de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes en *Canada*, a l'honneur de soumettre le rapport suivant :

Le nombre de pétitions renvoyées à votre comité jusqu'à ce jour est de 447, dont une de l'Assemblée Législative de la province d'*Ontario*, 68 de conseils municipaux, 3 d'assemblées d'églises, et 375 d'individus au nombre total de 36,224. Sur ce chiffre 25,945 sont de la province d'*Ontario*, et 10,279 de la province de *Québec*.

Les pétitionnaires appartiennent à tous les rangs et à toutes les classes de la société, à toutes les professions et tous les métiers et à toutes les nuances d'opinions en religion et en politique. Plusieurs occupent des situations élevées dans les églises et les corporations municipales, dans les carrières médicales et légales ou siègent dans les Législatures provinciales et au Parlement fédéral. L'intelligence et le sentiment public sont donc largement et puissamment représentés par ces pétitionnaires, dont le témoignage et la demande ont droit à toute faveur et à toute considération de la part du Sénat.

Le fait que tant de municipalités, de concert avec la législature d'*Ontario*, ont adressé cette même demande, indique clairement la nécessité urgente et bien senti, d'une loi sur la matière.

Votre comité ne regarde point l'absence de pétitions des autres provinces comme un signe d'indifférence, encore moins comme une marque d'opposition, à l'endroit des pétitions venant d'*Ontario* et de *Québec*. Il sait par des moyens non-officiels, mais parfaitement sûrs qu'une loi prohibitive des boissons enivrantes est désirée par un grand nombre dans ces provinces, d'où nous viendront sans doute des pétitions à la prochaine session.

Le témoignage invariable de tous les pétitionnaires, est que le vice de l'intempérance se répand surtout par suite des facilités offertes pour la vente des boissons enivrantes ; que le commerce de ces boissons est la cause féconde des trois quarts des crimes qui se commettent et de la misère qu'on rencontre en ce pays ; que tant que la loi permettra et protégera ce commerce, les maux de l'intempérance ne pourront pas être réprimés, car toutes les tentatives qu'on a faites pour rendre sévères les lois sur les licences, ont notoirement échoué ; c'est pourquoi les pétitionnaires demandent la prohibition absolue de la fabrication et de la vente des boissons enivrantes comme breuvage.

Ce témoignage est fortement appuyé par les preuves déjà recueillies et présentées à la Chambre des Communes pendant cette session par un comité de cette honorable Chambre, lequel a constaté dans son second rapport que les quatre-cinquièmes des crimes commis en *Ontario* et la même proportion des emprisonnements en *Ontario* et en *Québec* peuvent être attribués directement ou indirectement au commerce et à l'usage de ces boissons.

Votre comité est pleinement convaincu que le commerce des boissons fortes, outre les maux dont on vient de parler, est funeste à tous les vrais intérêts du pays, dont il tue sans pitié tous les ans des centaines de citoyens pleins d'avenir, en même temps qu'il en plonge des milliers d'autres dans la misère et le dénuement. La patrie le voit transformer ses fils intelligents et industriels, qui devraient être sa gloire et sa force, en ivrognes débiles, qui sont pour elle un fardeau et une honte, gaspillant des millions pour consommer un breuvage dont l'usage loin de fortifier amène au contraire la maladie et la folie, le suicide et le meurtre. C'est ainsi que va se perdant dans un abus nuisible des capitaux qui devraient servir à développer les ressources nationales, à établir des manufactures et à étendre le champ de notre commerce. En un mot, ce mal est un chancre dans notre corps politique, et s'il n'est pas promptement extirpé, il finira par flétrir et rendre vaines les brillantes espérances d'avenir de ce noble pays.

Votre comité ne met pas en oubli la grande diminution apparente de revenu qui résulterait temporairement de la suppression de la fabrication et de la vente de ces boissons destructives. Que cette diminution dût être beaucoup moindre en réalité qu'en apparence, cela est manifeste; car une portion considérable de la dépense du service de la justice criminelle, de l'entretien des prisons, pénitenciers et asiles, serait épargnée sur le champ et devrait être déduite de la perte apparente; mais en fût-il autrement, votre comité regarderait comme directement contraire à l'esprit et aux principes fondamentaux de notre code véritablement britannique, de permettre que des considérations de revenu fussent un empêchement à la suppression de ce grand mal national, ou d'accepter une recette fiscale, quelle qu'elle fût, comme équivalent de la sanction accordée à un commerce si pernicieux dans ces effets inévitables sur la population.

En outre, il est fermement d'opinion que, loin d'appauvrir le revenu, une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes, strictement exécutée, aurait pour effet de l'augmenter considérablement et d'une manière durable, en sauvant les cinquante millions de piastres qui se dépensent maintenant chaque année en *Canada* pour ces boissons, et en convertissant cette somme énorme, qui se perd de la sorte, en capital fructueux, profitant à la fois au commerce et aux industries manufacturières.

Votre comité regarde comme le premier et le plus élevé des devoirs du Parlement, de faire des lois pour la paix, le bonheur et la prospérité matérielle des populations, et conséquemment pour la repression et la prévention d'abus tels que ceux dont souffrent déjà ou dont est menacé le pays par suite de l'usage répandu des boissons alcooliques. Aussi, partage-t-il l'opinion exprimée par l'Assemblée Législative d'*Ontario* dans sa pétition, à savoir "qu'une loi prohibitive comme celle que sollicite les pétitionnaires serait un véritable bienfait" pour le Canada. C'est pourquoi il recommande respectueusement d'accueillir avec faveur la supplique des pétitionnaires, et comme à cette époque avancée de la session, il serait impossible de faire passer par toutes ses phases une loi prohibitive bien élaborée et mûrie, il recommande que le Sénat, au commencement de la session prochaine du Parlement, nomme, de concert avec la Chambre des Communes, un comité conjoint des deux Chambres, chargé d'étudier les mesures qu'il conviendrait de recommander au Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

ALEXANDER VIDAL, Président.
 D. CHRISTIE,
 BILLA FLINT,
 J. O. BUREAU,
 T. FERRIER,
 L. LACOSTE,
 M. A. GIRARD,
 JAMES R. BENSON,
 A. R. McCLELAN.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit renvoyé au comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé, "Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 32, après "Compagnie" insérez "pourvu toujours que nul tel billet promissoire ou lettre de change ne soit payable au porteur, ou ne soit de nature à servir comme papier-monnaie ou billet de banque."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Guvremont*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de terres et de crédit de *Glasgow* (responsabilité limitée,)" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 3, ligne dernière après "lui-même" insérez la Clause A.

CLAUSE A.

La compagnie transmettra chaque année au bureau du ministre des finances un état en double vérifié sous le serment du président secrétaire ou gérant de la compagnie ou de quelque personne qui aura la connaissance des faits, indiquant le montant du capital ou du capital augmenté de la dite compagnie qui aura été autorisé et déterminé par les dispositions du présent acte ou en vertu d'icelles le montant souscrit de ce capital et le montant versé, le nombre et le montant des débentures émises. Cet état sera transmis dans le cours du mois de janvier et sera fait à venir au trente-et-un décembre précédent. La dite compagnie fera aussi, toutes les fois qu'elle en sera requise par le gouverneur ou par l'une ou l'autre Chambre du Parlement un rapport complet de ses biens pour la période de temps et avec les détails et renseignements que le gouverneur ou l'une ou l'autre des Chambres du Parlement aura indiqués.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, de commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie de chars et de manufacture du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de papier du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada* (responsabilité limitée)," soit renvoyé de nouveau au comité des banques, du commerce et des chemins de fer pour être reconsidéré.

La question de concours étant mise sur la dite question, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de l'amendement proposé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chap. quarante-trois, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer 1868,"

L'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Que le dit bill et ses amendements soient renvoyés de nouveau au même comité pour reconsidération.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les naufrages et le sauvetage."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour permettre au grand chemin de fer Occidental d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance," et pour informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et du *Manitoba*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ces bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la prison centrale d'*Ontario*" et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 15 retranchez depuis le premier "où" jusqu'à "renvoyé."

Et le dit amendement étant lu la seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte 33 *Vict.*, ch. 3, et pour amender la section 103 de l'acte des terres de la Puissance," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 15 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les Honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Foster,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *T. McKay* et autres, de la cité d'*Ottawa*, propriétaires des lots de constructions et de travaux hydrauliques sur l'*Ile Chaudière*, demandant que le bill pour faire un arpentage sur l'*Ile Chaudière* ne soit pas passé.

Du conseil de la chambre de commerce de la ville de *Québec* ; demandant que le bill intitulé : " Acte concernant le pilotage " ne soit pas passé.

De *M. Ross* et cie., marchands, armateurs, commerçants, et autres, de la cité de *Québec* ; demandant que " l'Acte concernant le pilotage " ne soit pas passé :

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été référé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du Cable Atlantique du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Macpherson*, secondé de l'honorable *M. McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant regu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 12, après "suit" insérez : "*Robert Wilkes, Thomas B. Steward, Robert Hendry, William Young*"

Page 1, ligne 21, après "incorporée" retranchez la 2e clause et remplacez-la par la suivante :

Clause A.

2. "La compagnie pourra se livrer à la fabrication et à l'achat et vente des bijoux, montres et articles d'horlogerie, et elle établira à cette fin le siège principal de ses affaires à *Toronto*, avec pouvoir d'ouvrir des manufactures ou branches d'affaires succursales dans d'autres endroits en *Canada* : elle aura le pouvoir de faire et accomplir généralement toutes autres choses et transactions nécessaires ou se rattachant à l'exploitation de son industrie ; et dans le cas où quelqu'un fournissant à la dite compagnie des marchandises et articles de son commerce ou du matériel pour sa fabrication, voudrait prendre en paiement partiel des actions versées de la Compagnie par le présent incorporée, les directeurs pourront, s'ils le jugent à propos, donner ainsi en paiement à ce fournisseur des actions du dit capital jusqu'à concurrence du montant dont on conviendra."

Page 2, ligne 2, retranchez "cinq" et insérez : "huit."

Page 2, ligne 22, après "prescrive" retranchez la 8e clause.

Page 2, ligne 27, après "dits" insérez : "*Robert Wilkes, Thomas B. Steward, Robert Hendry, William Young,*"

Dans le préambule du Bill.

Page 1, ligne 4, retranchez depuis "de" jusqu'à "par" dans la 7e ligne et insérez : "se livrer à la fabrication et à l'achat et vente des bijoux, montres et articles d'horlogerie."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain, et que le dit bill, tel qu'amendé soit imprimé pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, de commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie d'Express de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence,

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Cham-

bre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 34 *Vict.*, chap. 43,

intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ.

15 mai, 1873.

Le comité spécial sur les banques, le commerce et les chemins de fer auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, ch. " quarante-trois, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemin de fer de " pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leur chemin de fer, et pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868," a, en conformité de l'ordre de renvoi du quatorze mai courant, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

Page 1, ligne 8, retranchez depuis " opération " jusqu'à la fin du bill et insérez : " de faire poser un tableau noir à l'extérieur de la station en face de la plateforme dans un lieu apparent, à toutes les stations de la compagnie où il y aura un bureau de télégraphe ; et lorsqu'un train de voyageurs sera en retard d'une demi-heure à une station, d'après le tableau des heures de la compagnie, le chef de gare ou la personne ayant charge de telle station devra écrire ou faire écrire à la craie sur le tableau noir ci un avis en anglais et en français dans la province de *Québec* et en anglais dans les autres provinces, indiquant, au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel on peut attendre l'arrivée à la station du train en retard ; et si à l'expiration du temps indiqué, le train n'est pas arrivé, le chef de gare ou la personne ayant charge de la station, devra écrire ou faire écrire sur le tableau noir de la même manière un nouvel avis indiquant, au mieux de sa connaissance et croyance, le temps auquel on peut alors attendre l'arrivée à la station du train en retard ; et toute telle compagnie de chemin de fer, chef de gare, ou personne ayant charge de la station, sera passible d'une amende n'excédant pas *cinq piastres* pour toute négligence volontaire, omission ou refus de se conformer aux dispositions ci-dessus ; et toute poursuite pour le recouvrement de telle amende pourra être intentée, dans la province de *Québec*, devant la cour de circuit du district ou du comté, ou la station sera située, et dans les autres provinces, devant deux juges de paix ou le magistrat salarié ou magistrat de police pour la cité, la ville, le district ou le comté où la station sera située.

L'amende recouvrable en vertu des dispositions de la présente action appartiendra à la Couronne et toute procédure prise sous l'empire de cette section devra l'être dans le délai d'un mois après l'infraction et non après ; mais rien dans la présente section ne portera préjudice au droit de qui que ce soit de recouvrer des dommages d'une compagnie de chemin de fer à raison du retard des trains comme susdit ; et toute compagnie de chemin de fer est par le présent requise de faire placer une copie imprimée de la présente section dans un endroit apparent à chacune de ses stations où il y aura un bureau de télégraphe.

JNO. HAMILTON (*Kingston*),
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Olivier*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération dans un comité général demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'importation de métaux " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bil en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements aussitôt que la Chambre voudrait les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été lus la seconde fois par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 16, retranchez "d'importation."

Page 1, ligne 17, retranchez "importation."

Page 1, ligne 21, retranchez depuis "quelconques" jusqu'à "le" dans la ligne 28 et insérez la clause A.

Clause A.

2. La compagnie pourra ouvrir et établir des maisons dans quelque partie que ce soit du *Canada*, pour l'importation l'exportation et la vente de métaux et minerais et de tous autres articles se rattachant généralement au commerce des métaux.

Page 2, ligne 26, retranchez " tout magasin ou " et insérez " toute. "

Page 2, ligne 27 et 28, retranchez " faire les premières commandes de marchandises " et ligne 28, après " généralement " insérez " accomplir. "

Page 3, ligne 23, après " trente-deuxième " insérez " et. "

Page 3, ligne 24, retranchez " et quarantième. "

Page 3, ligne 33 et 34, retranchez " en désignant chaque action par un numéro, " et page 34 et 35, retranchez " ou convenu d'être considéré comme payé. "

Page 3, ligne dernière, après " raisonnable " insérez la clause B.

" La dite compagnie aura la faculté de s'unir et de se fusionner avec la compagnie d'acier du *Canada*, incorporée par lettres patentes dans la province de *Québec* pour la fabrication de l'acier en vertu d'un brevet spécial accordé pour la Puissance du *Canada*, ou avec toute autre compagnie établie pour la fabrication et l'exploitation des métaux et minéraux en général; mais une telle fusion ne s'effectuera que si elle est approuvée par le vote d'actionnaires de la compagnie représentant les deux tiers du capital à une assemblée spécialement convoquée à cette fin.

Dans le préambule du bill.

Ligne 8, retranchez "d'importation".

Ligne 9, retranchez "importation."

Dans le titre du bill.

Retranchez "d'importation".

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été,

Ordonné, que le dit bill et ses amendements soient pris en considération demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* aux *Antilles* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 31, retranchez "sept" et insérez "neuf"

Page 2, ligne 39, après "*Young*" insérez "M. P."

Page 2, ligne 40, après "*Ferrier*" insérez "l'honorable *Thomas Ryan*, sénateur"

Page 2, ligne 41, après "*Esdoire*" insérez "et *John Pratt*"

Page 3, ligne 4, retranchez "à cet effet" et insérez "en personne ou représentée par des fondés de procuration"

Page 5, ligne 5, au mot "trois" substituez "cinq"

Page 8, ligne 9, après "banque" insérez la clause A.

CLAUSE A

Les étrangers auront le même droit que les sujets anglais de prendre et posséder des parts ou actions dans le fonds social de la compagnie, et de voter soit comme commettants soit comme fondés de procuration ; pourvu toutefois que le président, le vice-président et la majorité des directeurs résident en *Canada* et soient sujets de Sa Majesté.

Dans le préambule.

Ligne 4, retranchez "la législature fédérale" et insérez "le parlement fédéral."

Ligne 10, retranchez "d'autres îles, qui sont des" et insérez "les."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demanda son concours.

L'honorable M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé.

Qu'il est expédient que le Parlement se convoque pour l'expédition des affaires un jour qui ne soit pas postérieur au 1er février, chaque année ; etc., et

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour communiquer la résolution ci-dessus.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, que ceux des membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rende auprès de Son Excellence avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour permettre à la Compagnie du Chemin de Fer de *Buffalo* et du *Lac Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette," a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les chargements sur le pont des navires."

Quelques après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en partie, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les poids et mesures."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles."

En comité

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La 1ère et 2de clause lues et rejetées.

La troisième clause lue et agréée.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance et l'honorable M. *Kaulback* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède a la considération du rapport du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Ryan* il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine* et lui conférer certains pouvoirs, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer et que toutes les pétitions ayant rapport à ce bill soient renvoyées au dit comité.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour, étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial, nommé pour surveiller les comptes contingents du Sénat et en faire rapport durant la présente session,

Et le rapport étant lu la seconde fois par le greffier.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, a proposé que le dit rapport soit adopté.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour, étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 32, après "quais" insérez "cours à bois, anses, barrages flottants."

Page 1, ligne 37, après "denrées" insérez "bois de construction de toutes sortes,"

Page 2, ligne 28, après "effets" insérez "denrées ou bois de construction,"

Page 2, ligne 29, après "entrepôts" insérez "cours à bois, et anses ou bagages flottants,"

Page 2, ligne 46, retranchez "dix" et insérez "trente."

Page 3, ligne 37, après "versés" insérez "la compagnie pourra aussi émettre des bons portant intérêt à un taux légal, payable à *Ottawa* ou ailleurs, et garantir ces bons, si la chose est jugée expédiente, par un hypothèque sur ses biens et franchises, et en disposer de la manière, dans la mesure et aux prix que les directeurs croiront les plus avantageux."

Page 8, ligne 43, retranchez depuis "compagnie" jusqu'à "La", dans la page 9, ligne 4.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Benson* il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte concernant les navires, leur enregistrement, inspection et classification" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes, pour rapporter le bill intitulé "Acte pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurances mutuelle du *Castor* et de *Toronto*" et informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 8, retranchez depuis "suit" jusqu'à "la" dans la 23e ligne.

Page 2, ligne 19, après "prime" retranchez tous les mots jusqu'à "le" dans la 25e ligne.

Page 3, ligne 4, retranchez depuis "discretion" jusqu'à "toute" dans la 9e ligne.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés,

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le crédit foncier du *Canada*" et informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 41, retranchez "plus" et insérez "moins."

Page 8, ligne 15, retranchez depuis "régissant" jusqu'à "la" où il se rencontre pour la première fois, page 9, ligne 1ère.

Page 9, ligne 11, retranchez depuis "seront" jusqu'à la fin de la section et insérez à la place "en argent sterling ou du cours canadien et pourront être divisées en coupons si les directeurs le jugent à propos pour en faciliter la circulation."

Page 9, ligne 36, retranchez depuis "d'elles" jusqu'à "la" où il se rencontre pour la première fois, page 10 ligne 44e.

Page 11, ligne 18, retranchez depuis "possédera" jusqu'à "mais" dans la 19e ligne.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des marbres *Marezzo* du *Canada*" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 16 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs.

Aikins,
Armand,
Benson,
Bourinot,
Bureau,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Chinic,
Cochrane,
Cornier,

Dickson,
Dumouchel,
Ferrier,
Flint,
Foster,
Girard,
Glasier,
Guvremont,
Hamilton, (*Inkerman*)
Hamilton, (*Kingston*)
Holmes,
Kaulback,

Lacoste,
Letellier de St. Just,
Macdonald,
Macpherson,
Malhiot,
McClelan,
McDonald,
Mills,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,

Reud,
Reesor,
Robertson,
Ryan,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Sutherland,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *N. Langlois* et autres, du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*, demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à exempter la rivière *Détroit* de l'application de ses dispositions ; et que tous les propriétaires riverains aient le droit de pêche, à certaines conditions, sur le front de leurs terres.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 22, retranchez depuis " syndics " jusqu'à " tout " dans la 30^{ème} ligne.

Page 3, ligne 33, après " syndics " insérez " aucun membre de la dite corporation ne sera personnellement responsable des engagements de la compagnie."

Page 5, ligne 25, retranchez " chaque " et insérez " un intérêt, n'excédant pas six pour cent, sera payé annuellement aux porteurs de certificats de profits non rentrés, sur le revenu ou intérêt, que retirera la compagnie du placement de ces profits ; et toutes les."

Page 6, ligne 8, retranchez depuis " transférés " jusqu'à " des " dans la ligne 10, et insérez " par endossement au long, sauf toutefois les règles, quant à la note des certificats, que pourra établir le bureau des syndics."

Page 6, ligne 29, après " année " insérez " et le montant payé pour intérêt et pour les rachats de certificats de profits non rentrés."

Dans le préambule du bill.

Ligne 6, retranchez depuis " pétition " jusqu'à " d'assurance " dans la ligne 7, et insérez " l'incorporation d'une compagnie devant faire le commerce."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer devant cette Chambre copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou avec quelque personne que ce soit, depuis le 31 mars, 1872 jusqu'à la clôture de la présente session, au sujet du droit de propriété littéraire et artistique et des réimpressions d'ouvrages de propriété britannique en *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Odell*, du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes pour aider Son Honneur le président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres représentant le Sénat dans le comité conjoint de la bibliothèque du Parlement, ont l'honneur de présenter son second rapport.

En conformité des dispositions de l'acte de 1871, relatif au département de la bibliothèque, le comité a arrêté la répartition suivante de la somme de \$1,250 que, dans son premier rapport, il a recommandé au Parlement d'accorder comme addition permanente aux salaires que les officiers et les serviteurs de la bibliothèque reçoivent en vertu du dit acte ; et il soumet respectueusement cette répartition à l'assentiment du Sénat.

Emploi.	Salaire actuel.	Salaire proposé.
Bibliothécaire.....	\$2,500	\$2,800
Bibliothécaire-adjoint.....	1,800	2,075
Premier commis de la bibliothèque.....	1,225	1,550
Second commis de la bibliothèque.....	800	900
Premier messenger.....	700	800
Second messenger.....	500	650

Le comité propose aussi qu'il soit donné une somme de deux cent cinquante piastres à M. *Augustin Laperrière*, premier commis de la bibliothèque, à titre de bonus, pour le dédommager de n'avoir pas eu part à l'augmentation accordée aux autres officiers du département en 1870, lorsque le personnel de la bibliothèque a été attaché aux services des deux Chambres.

Le comité en outre recommande que le même avantage qui est ou pourra être accordé, relativement aux retenues pour le fonds de retraite, aux officiers et aux serviteurs du Sénat et de la Chambre des Communes respectivement, soit étendu au personnel de la bibliothèque et que toutes sommes payables au fonds de retraite sur les salaires ci-dessus, soient prises par le greffier sur le fonds des dépenses casuelles du Sénat.

CHAMBRE DE L'ORATEUR,

16 mai, 1873.

Le dit rapport étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Odell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Résolu*, que le dit rapport soit adopté, et que le Sénat approuve l'échelle de salaires et de rétributions y contenues pour les officiers et serviteurs de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par M. *Reesor*, il a été,

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des Ports du golfe," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorable M. *Panet*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée.)"

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Vic.*, ch. 43, intitulé : " Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868,"

L'honorable M. *Olivier*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*,

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative

Alors l'honorable M. *Olivier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Malhiot*,

Que le dit bill tel qu'amendé soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé aux amendements, l'amendement suivant :

Page 2 des amendements, ligne 32, après "devant" insérez : "deux juges de paix ou devant"

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative,

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question étant mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé : Acte pour incorporer la compagnie d'importation de métaux du *Canada*."

Et les dits amendements, étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Letellier de St. Just*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les chargements sur le pont des navires."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes, chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

L'honorable M. *Odell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

Que toute la partie du dit rapport qui a trait à la collection et à la protection des manuscrits de nature à jeter du jour sur l'histoire des premiers temps du *Canada* soit adoptée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Kaulbach* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les navires, leur enrégistrement, leur inspection et leur classification" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le crédit foncier du Bas-Canada."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements qu'elle a faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser *J. K. Ward* et autres à placer des estacades sur le chenal entre l'île *St. Ignace* et l'île du *Puis*, dans la paroisse de l'île du *Pais*,

dans le district de *Richelieu*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 7, après "acte," insérez la Clause A.

CLAUSE A.

Les dits *James K. Ward, Charles Little, William Little, Carlos Darius Meigs, Charles McCaffrey* et *Michel Mathieu*, leurs hoirs et ayant cause, seront tenus et obligés en tout temps, pendant la saison de la navigation ou pendant que les estacades barreront le dit chenal, de les ouvrir pour donner un passage libre et suffisant aux navires, trains de bois ou autres effets descendant ou remontant le dit chenal, lorsqu'ils seront requis de le faire par les propriétaires ou personnes ayant charge de ces navires, trains de bois ou autres effets, de manière que ces propriétaires ou personnes ne subissent point ou ne soient point exposées à subir de retards déraisonnables en traversant le dit chenal,

Le dit amendement ayant été lu la seconde fois et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé,

Sur motion de l'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly et Sorel*"

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de terres et de prêt de *Glasgow* (responsabilité limitée)"

Aussi le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*,"

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette, et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits à ces bills par le Sénat, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la chambre de commerce de *Oshawa*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869, et les actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 18 des Statuts Refondus de la ci-devant province du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Kaulback*, il a été *Ordonné*, que le bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que les comités permanents de cette Chambre aient la permission de siéger demain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

DUFFERIN,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat les documents suivants ayant rapport à l'union projetée de l'*Ile du Prince-Edouard* au *Canada*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 16 mai, 1873.

Le Lieutenant-Gouverneur de l'île du Prince-Edouard au Gouverneur-Général.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, 2 janvier, 1873.

MILORD, — Mon gouvernement, désirant rouvrir les négociations avec le *Canada* sur la proposition de confédération, a adopté aujourd'hui en conseil un procès-verbal, dont j'expédie avec la présente lettre une copie pour que les conseillers de Votre Excellence en prennent connaissance.

2. Ce procès-verbal porte que, si le *Canada* veut accorder des conditions d'union libérales, le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* sera prêt à conseiller une dissolution immédiate de la Chambre d'Assemblée, afin de donner au peuple l'occasion de choisir entre ces

deux choses, ou entrer dans la confédération ou se soumettre à la taxe qui autrement devra être imposée pour subvenir aux dépenses de chemins de fer.

3. Sollicitant sur cet important procès-verbal l'attention favorable de Votre Excellence,

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

WILLIAM ROBINSON,

Lieutenant-Gouverneur.

A Son Excellence le Très-Honorable
Comte *Dufferin*, C.P., C.C.B.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

CONSEIL EXÉCUTIF DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD,

SALLE DU CONSEIL, 2 janvier, 1873.

Présents :

L'Honorable M. Haythorne, président.

M. le procureur-général,

M. Sinclair,

M. Muirhead,

M. Yeo,

M. Hogan,

M. Laird.

Le comité exécutif, réuni en comité, a examiné attentivement les diverses pièces d'une correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur-Général, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de cette île et le Président du Conseil, sur la question de Confédération.

Comme cette question n'était pas devant le public à la dernière élection générale, qu'elle n'a pas non plus été discutée en tant qu'élément du programme politique de l'administration existante, lorsque celle-ci s'est constituée, ce n'est qu'avec un sentiment de défiance que le comité l'aborde. Mais Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur ayant pris l'initiative d'une correspondance sur la confédération, et porté le sujet devant le bureau dans une forme qui réclame son attention, les membres de ce bureau se sont efforcés d'arriver à une décision à la fois convenable à leur position et conforme à l'intérêt du pays.

Il est maintenant manifeste que les promoteurs du chemin de fer ont insuffisamment estimé les frais de son établissement, et fait fond sur un accroissement de revenu qui allait être la suite de l'expansion des affaires et qui ne s'est pas réalisé. En conséquence, le peuple, lorsqu'il a été consulté en dernier lieu, était dans l'erreur par rapport au montant de l'imposition qu'il serait nécessaire d'établir pour faire face aux engagements de la colonie.

Bien que le pays puisse assurément supporter cette imposition nécessaire, sa situation cependant devrait s'en ressentir d'une manière notable. C'est pourquoi, le comité est disposé, dans le cas où le gouvernement canadien voudrait accorder des conditions d'unos favorables, à conseiller de porter tout de suite la question aux polls, afin que les électeurs optent entre les deux partis qui s'offrent à eux. Le comité remarque, dans la correspondance soumise à son examen, que les ministres de Lord *Dufferin* ne sont pas disposés à faire au gouvernement de l'île de nouvelles propositions; s'ils n'avaient pas insisté sur leur objection à cet égard, l'action du comité eût été de beaucoup simplifiée. La majorité des habitants de cette colonie a toujours vu la confédération de mauvais œil; et, dans plusieurs cas, les électeurs se sont assurés de l'opposition de leurs représentants à l'union, ce qui rend difficile pour le comité, de s'occuper de la question même sous forme de négociation préliminaire.

Le comité est donc d'opinion que si le cabinet d'*Ottawa*, dans les circonstances, s'en tient trop strictement à la ligne qu'il a tracée, ou refuse de traiter libéralement avec l'île à un moment où il s'agit pour elle de changer la condition de ses affaires, il se peut qu'il ne réussisse pas à surmonter (si même il ne les affermit pas davantage) les objections que la population de l'île du Prince-Édouard élève contre l'union avec le Canada.

Le comité, pour les raisons exposées ci-dessus, en offrant des suggestions, n'entend s'engager présentement à rien de plus qu'à prêter son concours pour soumettre telles conditions que le *Canada* voudra accorder, si elles sont jugées favorables, à la décision populaire par une élection générale.

Ceci étant entendu, le comité du conseil désire savoir du gouvernement canadien s'il concéderait à l'*Ile du Prince-Edouard*, en outre des propositions contenues dans ce que l'on appelle populairement les *better terms*, offerts en 1869, les conditions suivantes :

- 1o. Une allocation annuelle de \$5,000, en sus du subside proposé dans les *better terms* pour les dépenses du gouvernement et de la législature locale.
- 2o. La Puissance prendrait le chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* et se chargerait de sa dette, n'excédant pas \$3,250,000.
- 3o. *Item* la nouvelle cour de justice et le bureau de poste, au prix coûtant \$69,000.
- 4o. *Item* le dragueur à vapeur donné à l'entreprise et livrable au printemps, au prix coûtant, soit \$22,000.
- 5o. Le gouvernement local de l'*Ile* serait autorisé à retenir toute somme que pourra adjuger la commission des pêcheries, sous l'autorité du traité de *Washington*, comme l'équivalent de la concession des pêcheries de la colonie.

(Signé,)

ROBERT P. HAYTHORNE,
Président.EDWARD PALMER,
PETER SINCLAIR,
JAMES MUIRHEAD,
JAMES YEO,
JAMES HOGAN,
DAVID LAIRD.

Certifié.

(Signé,)

WM. C. DES BRISAY,
Assist.-Greffier, Cons. Exécutif.

Le Lieutenant-Gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard au Gouverneur-Général.

(Confidentiel.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT, 6 janvier, 1873.

MILORD,—Ayant communiqué à mes conseillers la lettre confidentielle de Votre Seigneurie, en date du 26 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, vu la proposition formelle qui accompagnait ma dépêche du 2 du courant à Votre Seigneurie, mon gouvernement croit inutile, en la présente conjoncture, d'envoyer des agents autorisés à *Ottawa* pour discuter les conditions d'une union ; mais que s'il survenait des circonstances de nature à rendre nécessaires ou désirables des explications de vive voix, il n'hésiterait point à suivre la suggestion de Votre Seigneurie.

J'ai, etc.,

(Signé,)

WILLIAM ROBINSON,
Lieutenant-Gouverneur.

Au Gouverneur-Général,

Le très-honorable Comte de *Dufferin*, C.P., C.C.B.

M. Haythorne au Lieutenant-Gouverneur Robinson,

BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF, 6 janvier, 1873.

MONSIEUR.—Relativement à la communication du Gouverneur-Général, dont Votre Honneur m'a donné connaissance, je crois inutile, dans la présente conjoncture, d'envoyer des agents autorisés de l'Île à *Ottawa* pour discuter les conditions d'une union. Le procès-verbal du conseil sur ce sujet, arrêté la semaine dernière, est très-concluant. Le point principal—la dette du chemin de fer doit se chargerait le *Canada*—comporte une condition dont je suis assez bien assuré que ce gouvernement ne se départira pas ; tandis que la plupart des autres points sont tels, ce me semble, que le gouvernement Canadien n'y fera pas d'objections.

Si par la suite il survenait des circonstances de nature à rendre nécessaires ou désirables des explications de vive voix, nous n'hésiterons point à suivre la suggestion de Lord *Dufferin*.

Je demeure, etc.,

(Signé)

ROBERT P. HAYTHORNE,
Président.

Au Lieutenant-Gouverneur, *Ile du Prince-Edouard*.

Le soussigné auquel a été renvoyée la dépêche du lieutenant-gouverneur de l'*Ile du Prince-Edouard* relative à l'union de cette colonie avec le *Canada*, a l'honneur de faire rapport.

Il est d'opinion qu'il devrait être adressé au gouvernement de l'Île une communication où il serait dit que l'offre première faite en 1869 par le gouvernement canadien, était une preuve suffisante de son désir d'arrêter les conditions de l'union sur une base libérale,—qu'il désire considérer dans le même esprit les propositions nouvelles faites dans des circonstances différentes,—que quelques-unes des conditions sont inadmissibles, tandis que les autres paraissent raisonnables ;—mais que le soussigné est d'avis qu'il serait bien impossible de discuter pleinement comme d'arrêter les conditions par correspondance écrite.

Le soussigné suggère que Votre Excellence invite le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* à suivre la même marche qu'ont prise les gouvernements de la *Colombie Britannique* et de *Terreneuve*.

Ces colonies envoyèrent à *Ottawa* des députations, qui firent des arrangements provisoires avec le gouvernement canadien.

Si le gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard* consent à en user ainsi et à envoyer une délégation, le soussigné suggère que Votre Excellence lui donne l'assurance qu'un comité du conseil privé s'empressera d'entrer en conférence avec les délégués.

Au cas où la conférence aboutirait à un accord, cet accord pourrait être ensuite soumis à l'assentiment de la législature du *Canada* et de celle de l'*Ile du Prince-Edouard* ; ou, si le gouvernement de l'Île le croyait nécessaire, il pourrait ne l'y soumettre qu'après une dissolution de sa législature.

(Signé,)

S L. TILLEY.

Ottawa, 24 janvier, 1873.

Rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 27 janvier 1873.

Le comité du conseil privé a délibéré sur la dépêche No. 1, en date du 2 janvier 1873, du Lieutenant-Gouverneur de l'Île du *Prince-Edouard*, transmettant un procès-verbal adopté par son conseil exécutif le même jour et contenant de nouvelles propositions tendantes à l'Union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*.

La dite dépêche avec le procès-verbal ayant été renvoyée à l'honorable M. *Tilley*, celui-ci fait rapport qu'il est d'opinion qu'il devrait être adressé au gouvernement de l'île une communication où il serait dit que l'offre antérieure faite en 1869 par le gouvernement canadien, était une preuve suffisante de son désir de régler les conditions de l'union sur des bases libérales,—que ce gouvernement désire considérer dans le même esprit les propositions nouvelles qui sont faites dans des circonstances différentes,—que quelques-unes des conditions sont inadmissibles, tandis que les autres paraissent raisonnables ;—mais qu'il est d'avis qu'il serait bien impossible de discuter pleinement comme d'arrêter les conditions par correspondance écrite.

Que Votre Excellence devrait inviter le gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* à suivre la même marche qu'ont prise les gouvernements de la *Colombie Britannique* et de *Terreneuve*.

Que ces colonies envoyèrent à *Ottawa* des députations, qui firent des arrangements provisoires avec le gouvernement canadien.

Que si le gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* consent à en user ainsi, et à envoyer une délegation, Votre Excellence pourrait lui donner l'assurance qu'un comité du conseil privé s'empressera d'entrer en conférence avec les délégués.

Que dans le cas où la conférence aboutirait à un accord, cet accord pourrait être ensuite soumis à l'assentiment de la législature du *Canada* et de celle de l'Île du *Prince-Edouard*, et que si le gouvernement de l'île le croyait nécessaire, il pourrait ne l'y soumettre qu'après une dissolution de sa législature.

Le comité partage l'avis exprimé par M. *Tilley* dans son rapport, et croit devoir conseiller à Votre Excellence de transmettre copie du présent procès-verbal au Lieutenant-Gouverneur de l'Île du *Prince-Edouard*.

Certifié,

WM. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 10 mars 1873.

Le comité du conseil a l'honneur de faire rapport à Votre Excellence, au sujet de l'union projetée de l'Île du *Prince-Edouard* avec la Puissance du *Canada*, qu'à la suite de plusieurs entrevues entre un sous-comité du conseil—composé des honorables Sir *John A. Macdonald* et MM. *Tilley*, *Langevin*, *Howe* et *Tupper*—et les honorables MM. *Haythorne* et *Laird*, délégués de l'île, et d'une pleine et entière discussion avec ceux-ci des diverses questions qui se rattachent à cet important sujet, les conditions énoncées dans le procès-verbal suivant de la conférence ont été d'un commun accord arrêtées comme bases d'une union politique entre l'Île du *Prince-Edouard* et la Puissance du *Canada*, et soumises à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié.

WM. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Procès-verbal d'une conférence entre le comité du conseil privé du Canada et les délégués soussignés de la colonie de l'Île du Prince-Edouard, au sujet de l'Union de cette Province avec la Puissance du Canada.

10. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'Île du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'union.

20. En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada*, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, l'Île du *Prince-Edouard* aura droit, en entrant dans l'union, de contracter une dette égale à quarante-cinq piastres par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit \$4,230,945.

30. L'Île du *Prince-Edouard* n'ayant pas contracté une dette égale à la somme autorisée dans le paragraphe précédent, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée plus haut, savoir \$4,230,945.

40. L'Île du *Prince-Edouard* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a) dont sa dette publique et ses obligations, à l'époque de l'union, pourra excéder le chiffre de \$4,230,945 et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

50. Le gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, il est convenu que le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*, quarante-cinq mille piastres (\$45,000.) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent, sur toute somme n'excédant pas huit cent mille piastres (\$800,000.) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Île, pour l'achat des terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

60. En considération du transfert au Parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'Île du *Prince-Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (\$30,000), et un octroi annuel égal à quatre-vingts centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit : 94,021 âmes, les deux sommes payables semi-annuellement et d'avance, le dit octroi de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population de l'Île, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, après quoi l'octroi restera fixe, avec l'entente que le prochain recensement aura lieu en l'année 1881.

7. Que le gouvernement du *Canada* se chargera de défrayer les dépenses occasionnées par les services suivants :

A. Traitement du lieutenant-gouverneur.

B. Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quand ces cours seront établies.

C. Frais d'administration des douanes.

D. Service postal.

E. Protection des pêcheries.

F. Dépense de la milice.

G. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

H. Exploration géologique.

I. Pénitencier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, pour le transport des malles et des passagers, lequel sera établi et maintenu entre l'Île et le *Canada*, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Interecolonial et le réseau de chemins de fer du *Canada*; et telles autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

80. La population de l'Île du *Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'Île sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

90. La constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'Île du *Prince-Edouard* sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'Union, sauf les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu du dit acte; et la Chambre d'Assemblée de l'Île du *Prince-Edouard*, telle qu'existante à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'elle ne soit auparavant dissoute.

100. Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"—sauf les parties de ces dispositions qui sont en termes exprès, ou qui, par une interprétation raisonnable, seront censées être spécialement applicables et limitées à une seule et non à la totalité des provinces formant maintenant la Confédération, et sauf les modifications qui peuvent avoir été apportées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'Île du *Prince-Edouard*, de la manière et dans la mesure qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, et comme si la colonie de l'Île du *Prince-Edouard* eût été l'une des provinces originaires unies par le dit acte.

110. Les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Île, deviendront la propriété du *Canada*.

120. Le nouvel édifice où siègent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada*, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, (\$69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain pour les cours, etc., etc.

130. Le dragueur à vapeur en construction sera pris par le gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, (\$22,000).

140. Le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété du gouvernement de l'Île et employé à son usage, continuera d'appartenir à l'Île.

150. L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté fixera par ordre en conseil, sur la présentation d'une adresse à cet effet conforme à la section cent quarante-six de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867;" et l'Île du *Prince-Edouard* pourra spécifier dans cette adresse les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, aura lieu la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada*.

Les précédentes résolutions ont été d'un commun accord arrêtées comme bases du *memorandum* à soumettre à l'approbation du parlement du *Canada*, et de la législature de l'Île du *Prince-Edouard* après une élection générale.

(Signé.)

ROBERT POORE HAYTHORNE,
DAVID LAIRD,

Délégués du gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*.

JOHN A. MACDONALD,
S. L. TILLEY,
HECTOR L. LANGEVIN,
JOSEPH HOWE,
CHARLES TUPPER.

Ottawa, 7 mars, 1873.

(No. 33.)

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Île du *Prince-Edouard*, 2 mai 1873.

MILORD,—Comme suite à ma dépêche (No. 26) du 31 mars, et conformément à mon télégramme de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer que, sur le désir exprimé dans une adresse de la chambre d'assemblée, dont je mets une copie sous ce pli, j'ai nommé trois membres de mon gouvernement, à savoir : l'hon. J. C. Pope, président du conseil exécutif, l'hon. T. H. Haviland, et l'hon. G. W. Howland, délégués à Ottawa, où ils se rendront im

médiatement, pour conférer avec le gouvernement de Votre Excellence de l'union projetée de l'île du *Prince-Edouard* avec la Puissance du *Canada*.

J'ai, etc.,

(Signé)

WILLIAM ROBINSON,
Lieutenant-Gouverneur.

A Son Excellence le très-honorable
Comte de *Dufferin*, C. P., C. C. B., etc.

A Son Honneur *William Cleaver Francis Robinson*, écuyer, lieutenant-gouverneur et commandant en chef en la colonie de Sa Majesté l'île du *Prince-Edouard*, et les territoires en dépendant, chancelier, vice-amiral et ordinaire d'icelle, etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

La Chambre d'assemblée, après avoir délibéré sur plusieurs dépêches et autres documents qui lui ont été transmis par message le vingt-cinquième jour d'avril dernier, lesquels sont relatifs à la confédération de cette colonie et de la Puissance du *Canada*, a pris une résolution, dont elle vous soumet copie avec la présente. La chambre prie très-respectueusement Votre Honneur de vouloir bien mettre la dite résolution à effet.

(Résolution dont il est fait mention ci-dessus.)

Attendu que la question de la confédération de cette île avec la Puissance du *Canada* a été l'objet de négociations entre la Puissance du *Canada* et le ci-devant conseil exécutif de cette colonie,—la correspondance échangée entre Son Excellence le Gouverneur-Général et Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de cette île, et les procès-verbaux du Conseil Privé du *Canada* et de celui de cette île, qui contiennent certaines conditions relatives à l'union projetée, ayant été officiellement communiqués à cette Chambre, et dûment considérés—la Chambre est d'opinion que ces conditions n'assurent point à cette colonie une somme suffisante pour les besoins ordinaires et indispensables de son gouvernement local, et ne sont nullement un équivalent des revenus présents et futurs qu'elle aurait à abandonner à la Puissance ;

Et attendu que l'opinion publique dans cette île, jusqu'ici fortement opposée à la Confédération, s'est beaucoup modifiée, et que la présente Chambre d'assemblée, voulant répondre au désir du gouvernement impérial de Sa Majesté de voir s'unir, sous un seul gouvernement, toutes les possessions anglaises en *Amérique*, est disposée, dans un esprit de bonne foi et de loyauté, à fonder les intérêts des habitants de l'île du *Prince-Edouard* avec ceux de leurs co-sujets canadiens, à des conditions justes et raisonnables, telles enfin qu'elles ne jettent pas la population insulaire dans la nécessité de recourir à la taxe directe pour des dépenses auxquelles son revenu ordinaire lui a permis de pourvoir jusqu'à présent ;

Résolu, en conséquence, que cette Chambre, désireuse d'assurer au peuple de l'île du *Prince-Edouard*, à son entrée dans l'union, des conditions justes et raisonnables, autorise par la présente Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à nommer des délégués, qui devront se rendre immédiatement à *Ottawa*, pour conférer avec le gouvernement canadien de ce grand et important sujet, persuadée que les conditions dont ils conviendront seront telles que la ratification immédiate et absolue par la législature coloniale en soit certaine.

Rapport d'un comité du très-honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 12 mai 1873.

Le comité du conseil a délibéré sur le mémoire ci-annexé des délégués de l'île du *Prince-Edouard*, qui y soumettent les conditions auxquelles ils proposent de faire entrer cette île en confédération avec le *Canada*; mais bien qu'il désire ardemment l'admission de cette colonie dans l'union à des conditions justes et équitables, il regrette d'être obligé de faire rapport que la proposition soumise par les délégués dans leur dit mémoire, n'est pas telle qu'il puisse conseiller à Votre Excellence de l'accepter.

Certifié.

W. A. HILSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Mémoire.

Les soussignés, membres du gouvernement de l'île du *Prince-Edouard*, ont la ferme conviction que l'admission de cette île dans la Puissance, à des conditions justes et équitables, serait avantageuse à la fois à la Puissance et à l'île du *Prince-Edouard*.

En même temps, ils croient que l'abandon de l'indépendance de la colonie à des conditions qui ne seraient pas justes et équitables, aurait bien des suites malheureuses.

Ils ont donc mûrement considéré les choses en vue de faire connaître les conditions qu'ils estimeraient justes et équitables; et ils ont maintenant l'honneur de mettre sous les yeux du gouvernement canadien le mémoire suivant.

Depuis plus d'un siècle, l'île du *Prince-Edouard* jouit du droit de se gouverner elle-même; durant ce temps, ses habitants ont prouvé que des taxes et charges moindres que celles payées par les provinces voisines, la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, suffisaient à tous les besoins de leur service public; aussi, comme condition de l'abandon à la Puissance du droit de self government, ainsi que du droit de taxation, ils considèrent que l'île doit recevoir une somme suffisante pour mettre son gouvernement en état de continuer de faire marcher les services publics ordinaires sans être obligé de recourir à la taxation directe.

Une allocation par la Puissance, conforme et proportionnée aux raisonnables exigences du service public, serait donc, à leur avis, "juste et équitable."

Les conditions offertes par le gouvernement canadien en 1869 eussent donné à l'île du *Prince-Edouard* un revenu de \$241,008 par année.

La législature de l'île les refusa.

Depuis 1869, le gouvernement de l'île du *Prince-Edouard* a entrepris la construction d'un chemin de fer. Les avantages indirects de ce chemin, lorsqu'il sera fini, seront si considérables, selon l'opinion des soussignés, que le peuple de l'île consentira à entrer dans la confédération canadienne aux conditions de 1869, pourvu que le *Canada* prenne le chemin de fer et que les frais de sa construction demeurent à sa charge.

Les soussignés tiennent qu'une somme de \$241,000, ou même de \$250,000 par année ne saurait être considérée comme un revenu excessif pour la colonie de l'île du *Prince-Edouard*, ni comme une compensation excessive des droits qu'elle abandonnerait à la Puissance à son entrée dans l'union.

En outre, ils pensent que la construction, par le gouvernement fédéral, d'un chemin de fer à voie étroite dans l'une des contrées les plus fertiles et les plus densément peuplées de l'*Amérique Britannique*, ne pourrait pas non plus exposer ce gouvernement à se voir accusé de partialité envers l'île—d'autant que la politique canadienne à l'heure qu'il est se propose d'unir par une voie ferrée l'*Océan Atlantique* au *Pacifique*, et que le gouvernement a l'intention de dépenser d'ici à peu d'années plusieurs millions à construire des canaux et à exécuter d'autres améliorations d'intérêt public, travaux dont l'île du *Prince-Edouard* recevra comparativement peu d'avantages directs.

Le chemin de fer de l'île du *Prince-Edouard* la traverse d'une extrémité à l'autre. Il serait désirable que l'on fit construire immédiatement un petit embranchement d'environ 4 ou 5 milles pour desservir le trafic de la baie *Richmond*, à *Port-Hill*.

Cet embranchement coûterait moins de \$100,000, et accommoderait une partie fort importante de l'île, où la construction navale et le commerce sont très-considérables.

La baie *Richmond* est le principal port sur la côte nord de l'île.

Le désir que le gouvernement impérial manifeste de voir l'île du *Prince-Edouard* entrer dans l'union, a été officiellement porté à la connaissance des soussignés, et les induit à faire ici une déclaration, à savoir que, si les négociations présentes pour l'admission ne réussissent pas, cette irréussite ne devra être attribuée ni à un manque de zèle de leur part, ni à ce qu'ils auraient fait des demandes exorbitantes. Ils sont convaincus que, si l'on arrêtaient maintenant les bases de l'union, celle-ci pourrait s'accomplir dans quelques semaines.

Dans l'espoir que ce fait désirable pourra être accompli, ils font connaître la disposition où ils sont d'accepter pour bases de l'union les conditions offertes par le *Canada* en 1869, et approuvées par le Gouverneur-Général en conseil, le 14 décembre de la dite année, le chiffre de la population de l'île étant évalué conformément au recensement de 1871,—pourvu que le gouvernement fédéral prenne le chemin de fer et se charge des frais de son exécution ainsi que de ceux de l'embranchement projeté de *Port Hill*.

Les soussignés concluent en rappelant au gouvernement de la Puissance que l'île du *Prince-Edouard* est un pays agricole, que durant plusieurs mois, chaque année, ses communications avec les provinces voisines sont interceptées, désavantage qui l'empêchera de devenir un pays manufacturier, et que l'on y trouvera un marché avantageux et toujours croissant pour l'écoulement de plusieurs produits du *Canada*.

Dans le cas où ce que dessus serait agréé de part et d'autre pour base de l'union, les soussignés prendront la liberté de soumettre un autre mémoire au sujet des pêcheries.

Ottawa, 8 mai 1873.

Rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, le 15 mai 1873.

Le comité du conseil a l'honneur de faire rapport à Votre Excellence, au sujet de l'union projetée de l'île du *Prince-Edouard* avec la Puissance du *Canada*, qu'à la suite de plusieurs entrevues entre un sous-comité du conseil,—composé des honorables Sir *John A. Macdonald* et MM. *Tilley*, *Langevin* et *Tupper*,—et les honorables MM. *Pope*, *Haviland* et *Howlan*, délégués de l'île, et d'une pleine et entière discussion avec ceux-ci des diverses questions qui se rattachent à cet important sujet, les conditions énoncées dans le procès-verbal suivant de la conférence, ont été d'un commun accord arrêtées comme bases d'une union politique entre l'île du *Prince-Edouard* et la Puissance du *Canada*, et sont soumises ici à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Procès-verbal d'une conférence tenue entre le comité du Conseil Privé du Canada et les délégués soussignés de la colonie de l'île du Prince-Edouard, au sujet de l'union de cette province avec la Puissance du Canada.

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'île du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.

2. En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada*, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vu la position isolée et exceptionnelle de l'*Ile du Prince-Edouard*, cette colonie aurait droit, en entrant dans l'Union, de contracter une dette égale à cinquante piastres par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, (\$4,701,050).

3. L'*Ile du Prince-Edouard* n'ayant pas contracté une dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres. (\$4,701,050).

4. L'*Ile du Prince-Edouard* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

5. Le gouvernement de l'*Ile* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenus de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'*Ile du Prince-Edouard*, quarante-cinq mille piastres (\$45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excédant pas huit cent mille piastres (\$800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'*Ile*, pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

6. En considération du transfert au parlement fédéral du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'*Ile du Prince-Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (\$30,000) et un octroi annuel égal à quatre-vingts centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit : 91,021 âmes, les deux sommes payables semi-annuellement et d'avance, le dit octroi de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement aura lieu en 1881.

7. Que le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

A. Traitement du lieutenant-gouverneur.

B. Traitement des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quand ces cours seront établies.

C. Frais d'administration des douanes.

D. Service postal.

E. Protection des pêcheries.

F. Dépense de la milice.

G. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

H. Exploration géologique.

I. Pénitencier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, pour le transport des malles et des passagers, à établir et maintenir entre l'*Ile* et le *Canada*, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'*Ile* et le chemin de fer Intercolonial et le réseau de chemins de fer du *Canada*.

K. Entretien de communications télégraphiques entre l'*Ile* et la terre ferme; et telles autres dépenses relatives aux services, qui, en vertu de l'"Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

S. La population de l'*Ile du Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'*Ile* sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devra être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de l'"Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867."

9. La constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'*Ile du Prince-Edouard*, sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'Union, sauf les dispositions de l' "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu du dit acte ; et la Chambre d'Assemblée de l'*Ile du Prince-Edouard*, telle qu'existante à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'elle ne soit auparavant dissoute.

10. Les dispositions du dit "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867,—sauf les parties de ces dispositions qui sont en termes exprès, ou qui, par une interprétation raisonnable, seront censées être spécialement applicables et limitées à une seule et non à la totalité des provinces formant maintenant la Confédération, et sauf les modifications qui peuvent avoir été apportées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'*Ile du Prince-Edouard*, de la manière et dans la mesure qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* eût été l'une des provinces originellement unies par le dit acte.

11. Les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'*Ile*, deviendront la propriété du *Canada*.

12. Le nouvel édifice où sont les cours de justice, le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada*, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, (\$69,000). Le prix d'achat comprendra l'emplacement sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain pour les cours, etc., etc.

13. Le dragueur à vapeur en construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, (\$22,000).

14. Le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété du gouvernement de l'*Ile* et employé à son usage, demeurera en la possession de l'*Ile*.

15. L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté fixera par ordre en conseil, sur la présentation d'une adresse à cet effet conformément à la section cent quarante-six de l' "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867 ;" et l'*Ile du Prince-Edouard* pourra, dans la dite adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle aura lieu la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada*.

Les résolutions ci-dessus ont été d'un commun accord arrêtées comme bases du mémoire à soumettre à l'approbation du Parlement fédéral et de la législature de l'*Ile du Prince-Edouard*.

JAMES C. POPE,
T. HEATH HAVILAND,
GEORGE W. HOWLAN,
Délégués de l'*Ile du Prince-Edouard*.
JOHN A. MACDONALD,
S. L. TILLEY,
HECTOR L. LANGEVIN,
CHARLES TUPPER.

Ottawa, 15 mai, 1873.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un autre message de Son Excellence le Gouverneur-Général, que Son Excellence lui avait ordonné de délivrer à cette Chambre.

Le dit message a alors été lu par le greffier comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie des ordres en conseil et des minutes des délibérations de la cour d'enquête sur les circonstances dans lesquelles a eu lieu le naufrage du vapeur *Atlantic*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 16 mai 1873.

(Pour les Ordres en Conseil, voir Documents de la Session.)

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 19 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVÉAU*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armând,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Campbell*;—de *MM. Savage, Lyman* et Cie et autres, de la cité de *Montréal*; de *MM. J. G. Joseph* et autres, marchands du *Canada*; de *John Leslie* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

L'honorable président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Sur quoi, l'honorable *M. Alexandre René Chaussegros de Léry* a été introduit entre les honorables *MM. Campbell* et *Panet*.

Alors l'honorable *M. Alexandre René Chaussegros de Léry* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Séat.

Le dit bref a été lu par le greffier et il a été ordonné qu'il soit inséré au journal, et il est comme suit :



CANADA.

[L. S.]

LISGAR.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défensur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle Bien-Aimé *Alexandre René Chaussegros de Léry*, en notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT.—

Sachez que tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de Notre Puissance du *Canada*, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Lauzon* de Notre Province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit honorable *Alexandre René Chaussegros de Léry*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaisiez pour les fins susdites dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN BARON LISGAR DE LISGAR ET BAILLIEBOROUGH, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé; Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Île du Prince-Édouard*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'*Ottawa*, en Notre Puissance du *Canada*, ce treizième jour de decembre dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-onze, et de Notre Règne la trente-cinquième.

Par ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

Alors l'honorable M. *Alexandre René Chaussegros de Léry* a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecr., commissaire nommé à cet effet, et a pris son siège en conséquence.

L'honorable président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Alexandre René Chaussegros de Léry*, membre du Sénat, avait fait et souscrit la déclaration de qualification requis par l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint des impressions du parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

17 mai, 1873.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son septième rapport.

Le comité recommande d'imprimer les documents suivants :

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes nommé pour s'enquérir au sujet de la route la plus courte pour le transport des malles et passagers entre l'*Europe* et l'*Amérique*;

Réponse à une adresse—Rapport du surintendant des affaires des Sauvages pour la *Colombie Anglaise* pour 1872 et 1873 ;

Réponse (en partie) à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada* au sujet de la naturalisation des Aliemands, etc ;

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements des *Indes Occidentales* anglaises et étrangères au sujet d'un service postal entre ces pays (comme documents de la session seulement) ;

Réponse à une adresse—Etat des rivières, dans la province de *Québec*, à l'égard desquelles le gouvernement a accordé le droit exclusif de pêcher le saumon à la ligne (comme documents de la session seulement) ;

Papiers relatifs à la dette de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada due à la ci-devant province du *Canada*, etc ;

Réponse à une adresse—Etat des dépenses des dernières élections pour la *Chambre des Communes*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés.
Le 3e et le 4e rapports du comité des comptes publics.

Réponse à une adresse—Etat de la quantité de tabac produit en *Canada*, etc ;

Réponse à une adresse relative à la démission de *William Robertson*, maître de poste du village de *Lanark* ;

Réponse à une adresse relative à la démission du maître de poste de *Farran's Point* ;

Réponse à une adresse—Correspondance relative au droit de pêcher dans les rivières qui coulent à travers la seigneurie de *Mingan* ;

Message—Procédures de la cour chargée de s'enquérir des circonstances se rattachant à la perte du steamer *Atlantic* ;

Rapport du comité auquel a été renvoyé la pétition de *Joseph Bouchette*.
Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. de *Jéry*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie canadienne de placement et de garantie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la *Chambre* avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la *Chambre* voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page, 2, ligne, 33, après "espèce" insérez : "—; et pourvu toutefois qu'aucun taux d'intérêt demandé par la compagnie n'excède celui de huit pour cent par année."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passerait-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la *Chambre des Communes*, et informe cette *Chambre* que le *Sénat* a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière

Creuse jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi la ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page, 2, dernière ligne, après " conseil " insérez les clauses A. B. et C.

(Clause A.)

Les prolongements du dit chemin à lisses et les ponts sur la ligne et autres travaux autorisés par le présent acte sont et seront censés et réputés être des chemins de fer ou un chemin de fer dont la construction est autorisée par un acte spécial du Parlement du *Canada* ; et la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal* sera censée et réputée être une compagnie incorporée pour la construction et l'exploitation de ces chemins de fer ou de ce chemin de fer, selon le véritable sens et esprit de l'acte des chemins de fer, 1868.

(Clause B.)

Du jour de la passation du présent acte, les parties première et deuxième de l'acte des chemins de fer, 1868, s'appliqueront à la ligne entière et à la ligne prolongée du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal*, depuis *Mile End* jusqu'à la rivière *Creuse*, et à tous les embranchements, prolongements et extension, d'icelui, et à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal* telle qu'incorporée pour la construction et l'exploitation d'icelui aussi pleinement et effectivement, à toutes fins et intentions, qu'elles s'appliquent aux chemins de fer ou au chemin de fer autorisés par le présent acte ou à tout autre chemin de fer construit ou à construire en vertu de l'autorisation d'un acte du Parlement du *Canada*, et à toute compagnie incorporée par un tel acte pour la construction et l'exploitation de tout tel chemin de fer ; et aucune partie ou portion de l'acte des chemins de fer de *Québec*, 1869 ne s'appliquera au dit chemin de fer ni à aucune partie de ce chemin, non plus qu'à la dite compagnie.

(Clause C.)

Du jour de la passation du présent acte, l'acte passé par la législature de la Province de *Québec* dans la trente-dixième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal* " et l'acte passé par la même législature dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du nord de *Montréal* et pour d'autres fins " se liront, s'interpréteront et s'appliqueront comme si les mots "Gouverneur Général en Conseil" étaient substitués aux mots : "Lieutenant Gouverneur en Conseil"—les mots : "Secrétaire d'Etat du Canada" aux mots : "Secrétaire Provincial"—les mots : "Ministre des Travaux Publics" aux mots : "Commissaires des Travaux Publics de la province de *Québec*"—les mots : "Gazette du *Canada*" aux mots : "Gazette Officielle" ou "Gazette Officielle de *Québec*"—les mots et chiffres : "l'acte des chemins de fer, 1868" aux mots et chiffres : "l'acte des chemins de fer de *Québec*, 1869"—et les mots et chiffres : "Acte du *Canada* relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869," aux mots désignant l'acte de la législature de la Province de *Québec* 31 *Victoria*, ch. 24, "Acte des clauses générales des compagnies à fonds social," partout où ces expressions respectives se rencontrent dans l'une ou l'autre des dits actes.—Et ces actes ainsi lus, interprétés et appliqués seront censés et réputés être des actes spéciaux, selon le véritable sens et esprit de l'acte des chemins de fer, 1868. Et la première partie de ce dernier acte, en tant qu'elle sera applicable à l'entreprise et à l'exception de ce qui en sera expressément modifié ou excepté par les dits actes spéciaux ou l'un d'eux, sera incorporée dans les dits actes spéciaux, ou dans l'un ou l'autre de ces actes, ou en formera partie, ou sera interprétée comme faisant un seul acte avec eux ; et aucune partie de l'acte des chemins de fer de *Québec*, 1869, ne sera incorporée dans les dits actes spéciaux, n'en formera partie et ne sera interprété comme faisant un seul acte avec eux.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Odell, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 33 retranchez " acheter et acquérir ".

Page 1, ligne 34, après " quais " insérez : " cours à bois, anses, barrages flottants."

Page 1, ligne 39, après " denrées " insérez : " bois de construction de toute sorte ".

Page 2, ligne 4, retranchez depuis " marchandises " jusqu'à " La " dans la ligne 9.

Page 2, ligne 12, après " compaignic " insérez : " lesquels ne devront pas excéder en valeur annuelle le chiffre de vingt-cinq mille piastres dans un même comté ou district ".

Page 2, ligne 36, après " effets " insérez : " denrées, bois de construction ".

Page 3, ligne 10, retranchez " dix " et insérez : " trente ".

Page 5, ligne 5 après " compagnie " insérez : " Mais aucun tel bon ou billet ne sera pour une somme moindre que cent piastres, et aucun tel billet ne sera payable au porteur ni de nature à être mis en circulation comme papier-monnaie ou comme billet de banque ".

Pages 8 et 9, retranchez la 22e clause.

Dans la Prémabule du Bill.

Ligne 7, retranchez depuis " marchandises " jusqu'à " A ces causes " dans la 9e ligne. Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ryan, secondé par l'honorable M. Odell, il été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le bill a alors été tel qu'amendé lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement auxquels ils demande son concours.

L'honorable M. Hamilton (Kingston), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des vapeurs de Québec et des ports du golfe," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 32, après " affaires " insérez ; "pourvu toutefois que la valeur annuelle de tous ces quais, chemins, magasins, édifices ou autres propriétés, possédées par la compagnie dans un même comté ou district à la fois, n'excède point vingt cinq mille piastres."

Page 4, ligne 41, retranchez depuis "permis" jusqu'à "d'examiner" dans la 43e ligne, et insérez "il sera permis à tout actionnaire."

Page 4, ligne 5, retranchez les sections 25 et 26.

Page 5, ligne 23, après "billet" insérez "promissoire d'un montant moindre que cent piastres, ou aucun billet promissoire."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Chinic*, secondé par l'honorable M. *de Léry*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération du cinquième rapport du comité des impressions,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des orfèvres du Canada (responsabilité limitée)",

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Bureau*

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre alors conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur les dits bills et amendements.

En comité.

Dans le corps du bill.

Page 1, ligne 18, retranchez "des orfèvres" et insérez "manufacturière de joaillerie".

Page 1, ligne 20, retranchez "des orfèvres" et insérez "manufacturière de joaillerie".

Dans le titre du bill.

Retranchez "des orfèvres" et insérez "manufacturière de joaillerie".

Dans les amendements du comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Page 2, ligne 1, retranchez "à l'achat et vente" et insérez "au commerce de".

Page 2, ligne 23, retranchez "marchandises" et insérez "outillage".

Page 2, ligne 33, retranchez "à l'achat et vente" et insérez "au commerce".

La Chambre ayant repris sa séance,

L'honorable M. *Olivier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait fait divers amendements, tant au bill qu'aux amendements faits par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au dit bill, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et
Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été séparément agrévés.

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte concernant les chargements sur le pont des navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit comité s'assemble de nouveau demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 27, retranchez "et toutes autres personnes qu'ils pourront s'adjoindre".

Page 5, ligne 40, après "banque" insérez clause A.

Clause A.

"Les étrangers auront le même droit que les sujets anglais de prendre et posséder des parts ou actions dans le fonds social de la compagnie et de voter soit comme commettants, soit comme fondés de procuration ; pourvu toutefois que le président, le vice-président et les deux tiers en nombre des directeurs résident en Canada et soient sujets anglais.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant la milice et la défense du *Canada*" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 7. Retranchez depuis " présent " jusqu'à " la " ligne 9ème, et insérez, " amendé en substituant ce qui suit à la première partie de la dite section, jusqu'aux " mots ' commandant militaire seulement ' inclusivement comme suit : "

Page 1, ligne 28. Retranchez depuis " érit " jusqu'à " par " ligne 32ème.

Page 1, ligne 32. Retranchez " deux " et insérez " trois " et après " magistrats " ligne 33e, insérez " dont l'un pourra être le préfet, le maire ou autre chef de la municipalité ou " comté dans lequel la dite émeute, infraction à la paix ou autre circonstance urgente sera survenue ou sera à appréhender comme susdit."

Page 2, ligne 13, retranchez depuis " militaire " jusqu'à " La " où il se rencontre pour la première fois, ligne 29ème.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'importation des métaux.

Aussi le bill intitulé : " Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres à placer des estacades sur le chenal entre l'Île *St. Ignace* et l'Île du *Pads* dans la paroisse de l'Île du *Pads*, dans le district de *Richelieu*."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* et des *Antilles* " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser des concessions gratuites de terres à certains colons primitifs et à leurs terres à descendants dans le territoire formant maintenant la province de *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait pris le dit bill en considération, avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il ait permission de siéger de nouveau demain

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender le chapitre 58 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Léry,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClélan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLélan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRES.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que mardi, le vingtième jour du courant, et tous les jours de séance subséquents, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, il y ait deux séances distinctes de la Chambre : l'une de trois heures à six heures P. M., à moins que la Chambre ne s'ajourne plutôt, et l'autre à sept heures et demie P. M.

La question de concours étant mise sur la dit motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre que l'honorable Sir *Georges Etienne Cartier*, baronnet, ministre de la Milice et de la Défense, était décédé, ce matin, dans la cité de Londres, Angleterre.

Alors l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé

Qu'en témoignage de respect pour la mémoire de feu Sir *Georges Etienne Cartier*, baronnet, cette Chambre s'ajourne maintenant et reste ajournée à ce soir à sept heures et demie.

La question de concours, étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et

L'honorable président a déclaré cette Chambre ajournée à ce soir à sept heures et demie.

A sept heures et demie du soir, la Chambre s'est assemblée, et

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables messieurs,

<i>Aikins,</i>	<i>De Léry,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lucoste,</i>	<i>Ponct,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just*;—de MM. *R.* et *J. White* et autres, du township de *Pembroke*, et du conseil municipal du dit township de *Pembroke*, province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lachine* et pour lui accorder certains pouvoirs," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Shaw*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender le chap. 48 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Kaullback*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce, et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Ushaw*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Seymour*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent."

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 24, après, "antérieure" insérez "Clause A."

CLAUSE A.

"Les dispositions de l'acte concernant la faillite qui sont appliquées par la cédule A, 16, de l'acte 34 *Victoria*, chapitre 13, aux faillis domiciliés en *Manitoba*, continueront de s'appliquer à ces faillis jusqu'au dit premier jour de janvier mil huit cent soixante et quatorze, et de ce jour-là jusqu'à la fin de la première session alors en suivante du parlement, mais non plus longtemps, dans les cas de composition et décharge mentionnés aux sections 94 à 108, les deux inclusivement, dans lesquelles les mots "la Cour" signifieront la Cour du Banc de la Reine de *Manitoba*, et "le juge" signifiera le juge en chef où l'un des juges puiés de cette Cour."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Mills*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Atkins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les chargements sur les pont des navires."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Page 1, ligne 23, retranchez depuis "autre" jusqu'à "pas" dans la 27e ligne.

Page 1, ligne 29, après "employés" insérez "ou non dégrossis et préparés."

Page 2, ligne 34, retranchez depuis "autre" jusqu'à "ni" dans la 35e ligne.

Page 2, ligne 36, retranchez depuis "réserve" jusqu'à "ni" dans la 37e ligne.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait divers amendements.

Ordonné, que le dit rapport soit maintant reçu.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Atkins*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Kaulback*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé

De retrancher tous les mots après "bill" et d'insérer "soit renvoyé de nouveau à un comité général pour retrancher la troisième section et ses sous-sections et telle partie de la quatrième section qui se rapporte à la troisième section et ses sous-sections."

La question de concours étant mise sur le dit amendement et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Carrall,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Malliot,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wilmot.—15</i>
<i>Kaulback,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Ryan,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>de Liéry,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mills,</i>	<i>Vidal. — 25.</i>
<i>Chauveau (président),</i>	<i>Girard,</i>	<i>Panet,</i>	
<i>Chinic,</i>	<i>Guévremont,</i>		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les navires, leur enregistrement, inspection et classification."

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les 25 premières clauses ont été lues et agréées.

La 26e clause a été lue, et la question de concours étant mise sur icelle,

Le comité s'est divisé.

Contents 18.

Non-contents 9.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Les 28 clauses suivantes ont été agréées.

Il a été alors proposé d'insérer la Clause A.

Clause A.

Le présent acte ne sera en aucun cas interprété de manière à affecter la forme des actes dans la province de *Québec*, mais toutes les fois que la dite province sera concernée, les actes et documents exécutés dans la dite province seront faits et passés dans la forme et de la manière voulue dans la dite province.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, ils a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les 45 premières clauses ont été lues et agréées sans amendement.

Page 1, ligne 42, après " commise " insérez clause A.

CLAUSE A.

L'acte de la législature de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, passé dans la vingt-septième année du règne de Sa Majesté (chapitre soixante-et-quatre), et intitulé : "*An Act relating to the inspection of Gaz in the City of Halifax*," sera révoqué à partir du jour de la nomination d'un inspecteur de gaz et des compteurs à gaz pour la dite cité d'*Halifax*, en vertu du présent acte, excepté relativement aux actes accomplis, aux peines encourues et aux contrats faits avant cette nomination.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Ferrier*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants dans le territoire formant maintenant partie de la province du *Manitoba*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Aikins* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie maritime d'assurance mutuelle du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour abroger le chapitre quatre-vingt-six des lois de la *Colombie Britannique* (1867), intitulé : "*An ordinance respecting Harbour and Tonnage Dues and to regulate the Licenses on the vessels engaged in the Coasting and Inland Navigation Trade*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte concernant le pilotage" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>De Léry,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Mathiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lacoste,</i>		

PRÏÈRES :

L'honorable Maître Général des Postes, M. *Campbell*, a présenté à la Chambre copie d'un contrat fait entre le Maître Général des Postes et la compagnie *Richelieu* pour conduire les malles de Sa Majesté, entre les cités de *Montréal* et de *Québec* six fois par semaine, depuis l'ouverture de la navigation en l'année 1873 au taux de quatre mille piastres par année.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

Les pétitions suivantes ont été reçues et lues :

De MM. *Savage*, *Lyman* et Cie et autres, de la cité de *Montréal* ; de MM. *J. G. Joseph* et autres, marchands du *Canada* ; et de *John Leslie* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant que le bill pour incorporer la "compagnie des orfèvres du *Canada*, (responsabilité limitée)" ne soit pas passé.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité, des banques du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la banque de *Pictou*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Reesor*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 20 mai, 1873.

Le comité conjoint des impressions à l'honneur de soumettre son huitième rapport comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Rapport du comité du Sénat auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passage d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes (4000 exemplaires en anglais, et 1000 en français).

Rapport du comité spécial d'Immigration et de colonisation (2700 exemplaires en anglais, et 700 en français) ;

Cinquième rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du *Canada*, pour l'année 1872, (format ordinaire).

Le comité, après avoir examiné la question de nouveau, recommande que le rapport du comité spécial de la Chambre auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bouchette*, soit imprimé, ainsi que la correspondance au sujet du plan de M. *Wm. Kersteman*, pour la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique*.

Le tout respectueusement soumis.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant l'inspection du gaz et des compteurs à gaz" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour autoriser des concessions gratuites de terres à certains colons primitifs et à leurs descendants dans le territoire formant maintenant partie de la province du *Manitoba*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour abroger le chapitre 86 des lois de la *Colombie Britannique* (1867) intitulé : "*An ordinance respecting harbour and tonnage dues and to regulate the licenses on vessels engaged in the coasting and inland navigation trade*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant le pilotage," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Olivier*, a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du "pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois:

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels" et informer le Sénat que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 25, après "province" insérez "ou territoire", et après le mot "dans" même ligne, remplacez le mot "laquelle" par "lequel,"

Page 7, dernière ligne, après "province" insérez "ou territoire"

Page 8, ligne 36, après "province" insérez "ou territoire."

Et les dits amendements étant lus une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés,

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill intitulé ; "Acte pour incorporer l'agence de placement et de garantie du *Canada* "

Aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*."

Aussi le bill intitulé : "Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des vapeurs de *Québec* et des Ports du Golfe."

Aussi un acte intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'emmagasinage des marchands."

Aussi un bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer Canadien du *Pacifique* projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la Baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés," et informer cette Chambre qu'elle a agréé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill, intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée.

A sept heures et demie la Chambre s'est assemblée.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>DeLéry,</i>	<i>Lacoste,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Letellier de St. Just,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Malhiot,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Shaw,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman)</i>	<i>Mills,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton, (Kingston)</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie,</i>	<i>Holmes,</i>	<i>Olivier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulback,</i>	<i>Panet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé, Que lorsque la Chambre s'ajournera ce soir, elle s'ajourne à vendredi prochain à onze heures du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour abroger les lois de la " *Colombie Britannique (1873)*, intitulé : " *An ordinance respecting harbour and tonnage dues and to regulate the licenses on the vessels engaged in the coasting and inland navigation " trade,* " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat, a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le pilotage, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de la rivière *Détroit*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre, que le Sénat, a passé ce bill, sans amendement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Qu'il soit résolu :—1o. De déclarer que le 16e jour de mai courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis, pour l'information du Sénat, copie du procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu entre un comité du Conseil Privé du *Canada* et certains délégués

de la Colonie de l'Île du *Prince-Edouard* au sujet de l'union de cette colonie avec la Puissance du *Canada*, ainsi que des résolutions qu'ils ont adoptées comme base de cette union et qui sont dans les termes suivants :

Qu'il est expédient de décréter que :

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'Île du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.

2. En considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada* pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vue la position isolée et exceptionnelle de l'Île du *Prince-Edouard* cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, de contracter une dette égale à cinquante piastres par tête de sa population tel qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, (\$4,701,050).

3. L'Île du *Prince-Edouard* n'ayant pas contracté une dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir : quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$4,701,050).

4. L'Île du *Prince-Edouard* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$4,701,050), et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

5. Le gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* quarante-cinq mille piastres (\$45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excédant pas huit cent mille piastres (\$800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* pour l'achat de terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

6. En considération du transfert au parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'Île du *Prince-Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (\$30,000), et un octroi annuel égal à quatre-vingt centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, soit : 94,021, les deux sommes payables semi-annuellement et d'avance, le dit octroi de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population de l'Île, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement aura lieu en l'année 1881.

7. Que le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

- A. Traitement du lieutenant-gouverneur.
- B. Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cours de district ou de comté, quand ces cours seront établies.
- C. Frais d'administration des douanes.
- D. Service postal.
- E. Protection des pêcheries.
- F. Dépense de la milice.
- G. Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.
- H. Exploration géologique.
- I. Pénitencier.

J. Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Île et les côtes du *Canada* l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'Île et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du *Canada*.

K. Entretien de communications télégraphiques entre l'Île et la terre ferme du *Canada*, Et telles autres dépenses relatives aux services, qui en vertu de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

8. Les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Île, deviendront les propriétés du *Canada*.

9. Le nouvel édifice où siègent les cours de justice, où se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada* sur paiement de soixante-neuf mille piastres, (\$69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain pour les cours, etc., etc.

10. Le dragueur à vapeur en construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, (\$22,000).

11. Le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'Île, demeurera en sa possession.

12. La population de l'Île du *Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'Île sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

13. La constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'Île du *Prince-Edouard* sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'Union, sauf les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'Île du *Prince-Edouard*, telle qu'existante à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

14. Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"—sauf les parties de ces dispositions qui sont en termes exprès, ou qui, par une interprétation raisonnable, seront censées être spécialement applicables et limitées à une seule et non à la totalité des provinces formant maintenant la Confédération, et sauf les modifications qui peuvent avoir été apportées par les présentes résolutions, — seront applicables à l'Île du *Prince-Edouard* de la manière et dans la mesure qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Île du *Prince-Edouard* eût été l'une des provinces originairement unies par le dit acte.

15. L'Union aura lieu le jour que Sa Majesté fixera par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du parlement du *Canada* et de la législature de la colonie de l'Île du *Prince-Edouard* en vertu de la section cent quarante-six de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada* pour ces districts électoraux, aura lieu, seront ceux que les Chambres de la législature de la dite colonie de l'Île du *Prince-Edouard* pourront spécifier dans leurs dites adresses.

Résolu: 20. Que la Chambre des Communes du *Canada* a, pendant la présente session du parlement de la Puissance, voté une adresse à Sa Majesté, priant Sa Majesté de vouloir bien gracieusement, par et de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146ème clause de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre l'Île du *Prince-Edouard* dans l'Union ou Puissance du *Canada* aux termes et conditions énoncés dans les résolutions ci-dessus.

Résolu: 20. Qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté pour agréer les termes et conditions mentionnés dans l'adresse de la Chambre des Communes, et pour prier Sa Majesté de vouloir bien, par et de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146e clause de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," admettre en conséquence l'Île du *Prince-Edouard* dans la Puissance du *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative. L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,

Qu'un comité spécial soit nommé pour rédiger une adresse sur la dite résolution et que le dit comité soit composé des honorables Messieurs *Aikins*, *Carrall*, *Dumouchel*, *Odell*, *Ryan* et le moteur.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative. La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Campbell*, a fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

*A Sa Très-Excellente Majesté la Reine,
Très-Gracieuse Souveraine.*

Nous, très-fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté le Sénat du *Canada*, en parlement assemblés, approchons humblement de Votre Majesté pour lui représenter :

Que le 16^e jour de mai courant, Son Excellence le Gouverneur-Général a transmis, pour notre information, copie du procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu entre un comité du Conseil Privé du *Canada* et certains délégués de la Colonie de l'Île du *Prince-Edouard* au sujet de l'union de la dite colonie avec la Puissance du *Canada*, ainsi que des résolutions qu'ils ont adoptées comme base de cette union et qui sont dans les termes suivants :

Que le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de l'Île du *Prince-Edouard* existantes à l'époque de l'Union.

Qu'en considération des dépenses considérables autorisées par le parlement du *Canada*, pour la construction de chemins de fer et de canaux, et en vue de la possibilité de régler les arrangements financiers entre le *Canada* et les diverses provinces formant actuellement la Confédération, et vue la position isolée et exceptionnelle de l'Île du *Prince-Edouard*, cette colonie aura droit, en entrant dans l'Union, de contracter une dette égale à cinquante piastres par tête de sa population tel qu'indiquée par les tableaux du recensement de 1871, c'est-à-dire quatre millions sept cent un mille cinquante piastres, (\$4,701,050).

Que l'Île du *Prince-Edouard* n'ayant pas contracté une dette égale à la somme mentionnée dans la résolution précédente, aura droit de recevoir du gouvernement général en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de cinq pour cent par année sur la différence, établie de temps à autre, entre le montant réel de sa dette et le montant de la dette autorisée comme il est dit plus haut, savoir: quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$4,701,050).

Que l'Île du *Prince-Edouard* sera redevable au *Canada* du montant (s'il y en a,) dont sa dette publique et ses obligations à l'époque de l'Union, pourra excéder quatre millions sept cent un mille cinquante piastres (\$4,701,050,) et devra payer intérêt au taux de cinq pour cent par année sur cet excédant.

Que le gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard* ne possédant pas de terres de la couronne et, en conséquence, ne retirant pas de revenu de cette source pour l'établissement et l'entretien de travaux locaux, le gouvernement fédéral paiera, par versements semi-annuels et d'avance, au gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*, quarante-cinq mille piastres (\$45,000,) par année, moins l'intérêt à cinq pour cent par année, sur toute somme n'excédant pas huit cent mille piastres (\$800,000,) que le gouvernement fédéral pourra avancer au gouvernement de l'Île du *Prince-Edouard*, pour l'achat des terres actuellement en la possession de grands propriétaires.

Que, en considération du transfert au Parlement du *Canada* du droit d'imposer des taxes, les sommes suivantes seront payées annuellement par le *Canada* à l'Île du *Prince-Edouard* pour les frais de son gouvernement et de sa législature, savoir : trente mille piastres (\$30,000), et un octroi annuel égal à quatre-vingt centins par tête de sa population telle qu'indiquée par les tableaux de recensement de 1871, soit : 94,021, les deux sommes payables semi-annuellement et d'avance, le dit octroi de 80 centins par tête devant être augmenté en proportion de l'accroissement de la population de l'Île, tel qu'indiqué par les recensements décennaux subséquents, jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de quatre cent mille âmes, chiffre sur lequel l'octroi devra être réglé ultérieurement, avec l'entente que le prochain recensement aura lieu en l'année 1881.

Que le gouvernement du *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :

Traitement du lieutenant gouverneur.

Traitements des juges de la Cour Suprême et des juges des Cour de district ou de comté, quant ces cours seront établies.

Frais d'administration des douanes.

Service postal.

Protection des pêcheries.

Dépense de la milice.

Phares, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine.

Exploration de géologique.

Pénitencier.

Service convenable de bateaux à vapeur, transportant malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'Île et les côtes du *Canada* l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'Île et le chemin de fer Intercolonial ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du *Canada*.

Entretien de communication télégraphiques entre l'Île et la terre ferme du *Canada*,

Et telles autres dépenses relatives aux services, qui en vertu de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," dépendent du gouvernement général, et qui sont ou pourront être allouées aux autres provinces.

Que les chemins de fer donnés à contrat et en voie de construction pour le compte du gouvernement de l'Île, deviendront les propriétés du *Canada*.

Que le nouvel édifice où siègent les cours de justice, ou se trouve le bureau d'enregistrement, etc., sera transféré au *Canada*, sur paiement de soixante-neuf mille piastres, (\$69,000). Le prix d'achat comprendra le terrain sur lequel se trouve l'édifice et, en outre, une étendue convenable de terrain pour les cours, etc., etc.

Que le dragueur à vapeur en construction deviendra la propriété du gouvernement fédéral, moyennant une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres, (\$22,000).

Que le bateau passeur à vapeur, aujourd'hui la propriété de l'Île, demeurera en sa possession.

Que la population de l'Île du *Prince-Edouard* ayant augmenté de quinze mille âmes ou plus depuis l'année 1861, l'Île sera représentée dans la Chambre des Communes par six membres, ce chiffre devant être modifié, de temps à autre, en vertu des dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"

Que la constitution du pouvoir exécutif et de la législature de l'Île du *Prince-Edouard*, sera maintenue telle qu'elle sera à l'époque de l'Union, sauf les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," jusqu'à ce que modification ait lieu en vertu du dit acte, et la Chambre d'Assemblée de l'Île du *Prince-Edouard* telle qu'existante à l'époque de l'Union, sera maintenue durant la période pour laquelle elle a été élue, à moins qu'il n'y ait dissolution de la dite Chambre auparavant.

Que les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,"—sauf les parties de ces dispositions qui sont en termes exprès, ou qui, par une interprétation raisonnable, seront censées être spécialement applicables et limitées à une seule et non à la totalité des provinces formant maintenant la Confédération, et sauf les modifications qui peuvent avoir été apportées par les présentes résolutions,—seront applicables à l'Île du *Prince-Edouard*, de la manière et dans la mesure qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Confédération, comme si la colonie de l'Île du *Prince-Edouard* eût été l'une des provinces originairement unies par le dit acte.

Que l'Union aura lieu le jour que Sa Majesté fixera par ordre en conseil, sur adresses à cet effet présentées par les Chambres du Parlement du *Canada* et de la législature de la colonie de l'Île du *Prince-Edouard*, en vertu de la section cent quarante-six de "l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," et les districts électoraux pour lesquels, et l'époque à laquelle, et les lois et les dispositions en vertu desquelles la première élection de représentants à la Chambre des Communes du *Canada*, pour les districts électoraux, aura lieu, seront ceux que les Chambres de la législature de la dite colonie du *Prince-Edouard* pourront spécifier dans leurs dites adresses.

La Chambre des Communes du *Canada* ayant pendant la présente session du Parlement de la Puissance, voté une adresse à Votre Majesté, priant Votre Majesté de vouloir bien gracieusement par et de l'avis de Votre Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146^e clause de l' "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," admettre l'Île du *Prince-Edouard* dans l'Union ou Puissance du *Canada*, aux termes et conditions énoncés dans les résolutions ci-dessus.

En conséquence, nous, le Sénat du *Canada*, agréant entièrement les termes et conditions mentionnés dans l'adresse de la Chambre des Communes, prions humblement Votre Majesté de vouloir bien, par et de l'avis de Votre Très-Honorable Conseil Privé, en vertu des dispositions de la 146^e clause de l' "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," admettre l'Île du *Prince-Edouard* dans la Puissance du *Canada*.

La dite adresse étant lue par le greffier,

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que la dite adresse soit agréée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit signée par l'honorable président de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du *Prince-Edouard*, etc.

Plaise à Votre Excellence,—

Nous, loyaux sujets de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada*, assemblés en Parlement, avons concourru dans l'adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, au sujet de l'admission de la colonie de l'Île du *Prince-Edouard*, dans la Puissance du *Canada*, que nous prions humblement Votre Excellence de transmettre afin qu'elle soit mise au pied du trône.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que l'honorable président signe la dite adresse.

Ordonné, que les dites adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence, par ceux des membres du Sénat, qui sont membres du conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*" a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'engagement des matelots," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada*, les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de provenance Canadienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Le titre a été lu et remis.

La préambule a été lu et remis.

Page 39, ligne 15, après "Britannique" insérez "à tous les endroits où un inspecteur sera nommé suivant la loi."

La préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Kaulback* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulés : "Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et *Joliette* pour des fins électorales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Armand*, secondé par l'honorable M. *Mulhrot*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre, soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le bill a alors été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissoires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Skead*, a proposé,

Que le dit bill soit lu la seconde fois, d'hui en six mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour faire des arrangements temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé ; " Acte pour réajuster les montants payables et chargés contre les différentes provinces du *Canada* par le gouvernement de la Puissance en tant qu'ils dépendent de la dette avec laquelle ils sont entrées dans la Confédération," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins* il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les droits d'exportation imposés sur le bois par la législature du *Nouveau-Brunswick*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens* il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour faire de nouvelles dispositions relativement aux pétitions et matières concernant les élections contestées des membres de la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikens*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois, en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte pour faire de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 14, retranchez depuis " ni " jusqu'à assigner ligne 19ème.

Page 3, ligne 9, retranchez " juillet " et insérez " novembre."

Et les dits amendements étant lus une seconde fois,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Atkins*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour continuer pendant un certain temps l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.

Aussi le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'administration de la justice et pour l'établissement d'un corps de police dans les territoires du *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Atkins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Atkins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant l'admission de la colonie de l'Île du *Prince Édouard* comme province de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *McLelan* du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 mars, 1873.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions du parlement a l'honneur d présenter la résolution suivante comme son neuvième rapport.

Résolu : Que les divers contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'impression expirant l'an prochain, il est expédient de prendre des mesures pour l'accomplissement de ces services en demandant durant la vacance des soumissions pour les impressions, la reliure et le papier d'impression requis pour le Parlement de la Puissance du *Canada*, pour l'espace de cinq années à compter du 1er janvier, 1875, avec le droit, de la part du gouvernement, de prolonger cette période jusqu'à dix années aux mêmes termes et conditions ;—ces soumissions devant être envoyées dans une enveloppe scellée marquée " soumission pour les impressions, la reliure, ou le papier d'impression ", suivant le cas, et adressées au greffier du comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement, pas plus tard qu'à midi du premier jour de la prochaine session du Parlement de la Puissance, après lequel temps il ne sera plus reçu de telles soumissions,—ces soumissions devant être écrites sur des formules en blanc qu'on pourra se procurer en s'adressant au greffier du comité,—et que les calculs pour vérifier la valeur de chaque soumission seront faits d'après les divers services tels qu'accomplis dans la session de 1872-3, et que les divers termes, conditions et dispositions contenus dans les dites formules de soumission lieront les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle les divers contrats seront rédigés.

Sur motion de l'honorable M. *McLelan*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'honorable M. *McLelan*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
21 mai, 1873.

Le comité collectif des deux Chambres sur les impressions du parlement à l'honneur de présenter son dixième rapport.

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes nommé au sujet de l'hygiène et de la santé publique.

Le tout respectueusement soumis.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Dumouchel*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, La Chambre s'est ajournée à vendredi prochain à onze heures du matin.

Vendredi, 23 Mai, 1873.

Les membres présents étaient :

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables messieurs

Aikins,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
PRIÈRES :

Chapais,
Chinic,
Cormier,
Dumouchel.

Girard,
Holmes,
McDonald,
McLelan,

Panet,
Skead,
Sutherland.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de Montréal à la date du 15 mai courant.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la session.)

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé, Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à mercredi le troisième jour d'acût prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec."

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page 8, ligne 39, après " droits " insérez " et pourvu aussi qu'aucuns tels taux, péages et droits ne soient imposés ou prélevés sur les bois équarris, en grumes ou flacheux, et les madriers ou bois de sciage, expédiés du port de Québec par mer à une destination en dehors de la province de Québec, avant le premier jour de janvier 1871."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit tel qu'amendé soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit rapport.

En comité.

Le dit rapport étant lu,

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé que le dit rapport soit amendé conformément à résolution de la Chambre des Communes du 19 mai courant, comme suit :

" Que les prix du contrat des impressions parlementaires soient élevés dans la même proportion que le sont ceux des entrepreneurs d'impressions généralement, tel que l'Imprimeur de la Reine en a fait rapport, savoir, de 27 pour cent ; et que le dit accroissement de prix ait lieu à commencer avec les travaux de la présente session."

La question de concours étant mise sur le dit amendement, il a été agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit rapport en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé,
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les
termes suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederic Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et
Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-
Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeteagh*, dans le Comté *Down*,
dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St.*
Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-
Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant en Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*,
et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous très-fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada*
réunis en parlement, représentons humblement que la Chambre des Communes ayant passé
une adresse priant Votre Excellence, "de vouloir bien gracieusement donner des ordres afin
" que les restes de l'honorable Sir *George Etienne Cartier*, Baronnet, soient inhumés aux
" dépens du public, et qu'un monument soit érigé à la mémoire de cet excellent homme
" d'Etat, avec une inscription exprimant le sentiment public au sujet d'une perte si grande
" et si irréparable, et assurant Votre Excellence que cette Chambre vous indemniserait des
" dépenses à cet égard ;"

Nous assurons humblement Votre Excellence que le Sénat concourt dans les termes
de la dite adresse de la Chambre des Communes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue
dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée et signée par l'honorable président.

Ordonné, que ceux des membres du Sénat qui sont membres du conseil privé présentent
la dite motion à Son Excellence le Gouverneur-Général.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé

Que la Chambre des Communes ayant passé une résolution dans les termes suivants :

" *Résolu*, que le gouvernement soit autorisé à entrer en négociations, durant la vacance
du Parlement, avec quelque association ou compagnie sur laquelle on puisse compter, pour le
transfert du chemin de fer conduisant de *Windsor* à la ligne principale qui relie *Halifax* à
Truro, à la condition que cette association ou compagnie prolongera le chemin de fer depuis
Annapolis jusqu'à *Yarmouth*, le tout sous l'approbation du parlement à sa prochaine
session ;" Le Sénat concourt dans la dite résolution pour autoriser le Gouvernement à entrer
dans les dites négociations, aux conditions ci-dessus mentionnées.

La question de concours étant mise sur la dite motion,

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à Son Excellence le Gouverneur
Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill
intitulé : " Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classifica-
tion."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 34 *Vict.*, ch. 43, intitulé : " Acte
pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic
croissant sur leurs chemins de fer et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868."

Aussi le bill intitulé : " Acte concernant les chargements sur le pont des navires"

Aussi le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puis-
sance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains des principaux articles de prove-
nance canadienne"—et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé
aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message a été apporté de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Vendredi, 23, mai, 1873.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'a pas concouru à leur amendement au bill (No. 93) intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec," parce qu'il a rapport à l'imposition de péages, taux, et droits, et qu'il est contraire aux privilèges de cette Chambre.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié.

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Résolu*, que cette Chambre n'insiste pas dans leur amendement fait au dit bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du havre de Québec."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : "Acte, à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins," et informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez depuis "liberté" jusqu'à "effet" inclusivement, page 2, ligne 24.

Et le dit amendement étant lu une seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873 et le trentième jour de juin 1874, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été alors lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable maître-général des postes, M. *Campbell*, a informé la Chambre que c'est l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre à la Chambre du Sénat, à trois heures cet après midi, pour sanctionner au nom de Sa Majesté, certains bills passés par les deux Chambres de la Législature.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vi comte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, et Vice-Amiral du *Canada* et de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit:

- Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des steamers à passagers.
- Acte pour amender l'acte du fonds de retraite du service civil.
- Acte pour amender l'acte de la compagnie du chemin de fer d'*Erie* et *Niagara* de mil huit cent soixante et trois.
- Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*.
- Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant les banques et le commerce de banque.
- Acte pour incorporer "la banque de *St. Hyacinthe*."
- Acte pour incorporer la banque *Victoria* du *Canada*.
- Acte pour incorporer la banque *Stadacona*.
- Acte pour incorporer la banque *Impériale*.
- Acte pour incorporer la chambre de commerce de la *Puissance*.
- Acte concernant la Maison de la *Trinité* et les commissaires du havre de *Montréal*.
- Acte à l'effet de mieux protéger les cours d'eau et rivières navigables.
- Acte pour incorporer la compagnie d'acier breveté de *Dale* (responsabilité limitée).
- Acte pour incorporer la chambre de commerce du comté de *King*.
- Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de *Montréal*, et pour d'autres fins.
- Acte à l'effet d'amender les actes incorporant la compagnie du pont suspendu de *Quénton*.
- Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer *Intercolonial*.

Acte pour amender les actes incorporant la compagnie de placement et d'agence de *Londres* et du *Canada* (responsabilité limitée).

Acte pour incorporer la banque centrale du *Canada*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Ste. Claire*.

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de la rivière *Détroit* et changer son nom en celui de "Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière *Détroit*."

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, dite de la *Puissance*.

Acte pour amender l'acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de travaux pour faciliter le flottage des bois sur les rivières et cours d'eau.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du *Grand Occidental* la rive du lac *Ontario*.

Acte concernant le havre de *Pictou*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Acte concernant le canal *Desjardins*.

Acte pour changer le nom de la "*Freehold Permanent Building Society of Toronto*" en celui de "*Freehold Loan and Savings Company*" (Compagnie de crédit foncier et d'épargne), et pour en étendre les pouvoirs.

Acte pour changer le nom de la "*Banque Supérieure du Canada*," en celui de "*La banque fédérale du Canada*."

Acte concernant le service postal océanique.

Acte pour incorporer la compagnie des laminoirs *Colbrook* de la *Puissance* du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance royale canadienne.

Acte pour incorporer la compagnie maritime d'emmagasinage et de docks.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne des moissonneuses, dites *Warrior*.

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard de l'amélioration du fleuve *St. Laurent* entre *Montréal* et *Québec*.

Acte concernant les naufrages et le sauvetage.

Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le *Manitoba* et les Territoires du Nord-Ouest.

Acte concernant la prison centrale de la province d'*Ontario*.

Acte pour permettre à la compagnie du *Grand chemin de fer Occidental* d'étendre et perfectionner davantage ses moyens de correspondance.

Acte pour incorporer la compagnie de chars et de manufacture du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie pour la fabrication du papier, dite du *Canada*.

Acte concernant le chemin de fer de *St. François* et *Mégantic*.

Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur.

Acte à l'effet de proroger l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender l'acte des pénitenciers, de 1868."

Acte concernant les étrangers et la naturalisation dans les provinces de la *Colombie Britannique* et de *Manitoba*.

Acte pour amender l'acte concernant les offenses contre la personne.

Acte pour résoudre un doute sur l'interprétation à donner à la trente et unième section de l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre trois, et pour amender la section cent huit de l'acte des terres de la *Puissance*.

Acte concernant les poids et mesures.

Acte pour incorporer la compagnie d'express de la *Puissance*.

Acte pour incorporer la compagnie du câble atlantique du *Canada*.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne de terres et de prêt de *Glasgow* (responsabilité limitée.)

Acte pour amender l'acte relatif à certaines banques d'épargne dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Chambly* et *Sorel*.

Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer de *Buffalo* et du lac *Huron* de faire des arrangements au sujet des bons qui représentent sa dette.

- Acte pour incorporer la compagnie des marbres Marrezzo du *Canada*.
- Acte à l'effet d'amender l'acte 32 et 33 *Vict.*, ch. 70, pour unir les compagnies d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie.
- Acte pour amender les actes généraux concernant les chemins de fer.
- Acte pour autoriser *James K. Ward* et autres, à placer des estacades sur le chenal entre l'*Ile St. Ignace* et l'*Ile du Pads*, dans la paroisse de l'*Ile du Pads*, dans le district de *Richelieu*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*.
- Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association de placement de *Montréal*.
- Acte pour amender l'Acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*.
- Acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du *Bas-Canada*."
- Acte pour incorporer la compagnie de docks et d'entrepôt de la Puissance.
- Acte pour incorporer la compagnie canadienne des métaux.
- Acte pour incorporer la compagnie des steamers de la malle royale du *Canada* et des *Antilles*.
- Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du *Canada*.
- Acte pour amender le chapitre 58 des statuts refondus de la ci-devant province du *Canada*.
- Acte concernant l'intérêt et l'usure dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.
- Acte pour autoriser des concessions gratuites de terre à certains colons primitifs et à leurs descendants, dans le territoire formant maintenant la province de *Manitoba*.
- Acte pour incorporer la banque de *Pictou*.
- Acte pour incorporer la chambre de commerce d'*Oshawa*.
- Acte pour incorporer la compagnie des travaux hydrauliques de *Lochine* et pour lui conférer certains pouvoirs.
- Acte pour abroger la loi de la *Colombie Britannique* intitulée : "An Ordinance respecting Harbour and Tonnage Dues and to regulate the Licenses on the vessels engaged in the Coasting and Inland Navigation Trade."
- Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont du *Canada* et de la rivière *Détroit*."
- Acte concernant l'admission de la colonie de l'*Ile du Prince-Edouard* comme province de la Puissance.
- Acte pour incorporer l'agence canadienne de placement et de garantie.
- Acte pour incorporer la compagnie du *Labrador*.
- Acte pour accorder des pouvoirs additionnels à la compagnie des steamers de *Québec* et des ports du Golfe.
- Acte pour incorporer la compagnie d'emménagement des marchands.
- Acte pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de *Montréal* à prolonger sa ligne depuis la rivière *Creuse* jusqu'à un point d'intersection avec le chemin de fer canadien du Pacifique projeté, et à prolonger aussi sa ligne jusqu'au *Sault Ste. Marie*, la baie *Georgienne* et le lac *Supérieur*, ou à unir sa ligne avec toute ligne de chemin de fer aboutissant aux points ci-dessus mentionnés.
- Acte à l'effet d'amender l'acte intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*."
- Acte pour pourvoir à l'inspection du gaz et des compteurs à gaz.
- Acte pour continuer pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent.
- Acte concernant le pilotage.
- Acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les territoires du *Nord-Ouest*.
- Acte concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics, et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Acte pour changer les limites des comtés de *Montcalm* et de *Joliette* pour les fins électorales.

Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du Canada.

Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du *Canada* par le gouvernement fédéral, en temps qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union.

Acte pour établir de meilleures dispositions à l'égard des pétitions d'élection et de tout ce qui se rattache aux élections des membres de la Chambre des Communes dont la validité est contestée.

Acte concernant les droits d'exportation imposés sur les bois de construction par la législation de la province du *Nouveau-Brunswick*.

Acte pour amender l'Acte trente-quatre *Victoria*, chapitre quarante-trois, intitulé : "Acte pour permettre à certaines compagnies de chemins de fer de pourvoir aux besoins du trafic croissant sur leurs chemins de fer, et pour amender l'acte des chemins de fer, 1868."

Acte concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'administration et l'amélioration du du havre de *Québec*.

Acte pour amender et refondre et pour étendre à toute la Puissance du *Canada* les lois relatives à l'inspection de certains des produits principaux de provenance canadienne.

Gallée 47 Journal du Sénat

Acte pour amender de nouveau la législation relativement à certaines matières de procédure dans les causes criminelles.

Acte à l'effet d'amender les actes pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots et à d'autres fins.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Le greffier de la couronne en chancellerie a alors lu les titres des bills qui suivent :

Acte pour faire de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.

Acte concernant l'engagement des matelots.

Acte pour faire droit à *John Robert Martin*.

Acte concernant les navires, leur enregistrement, leur inspection et leur classification.

Sur quoi le greffier de cette Chambre a dit : "Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté."

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1873, et le trentième jour de juin 1874, et pour d'autres objets liés au service public," que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence a alors dit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre des Communes s'est retirée, et

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer.

Alors sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McLelan*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi, le 13^e jour d'août prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 13 Aout, 1873.

Les membres présents étaient : -

L'honorable *PIERRE JOSEPH OLIVIER CHAUVEAU*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Botsford,
Campbell,

Cormier,
Mills,

Ryan,
Shaw,

Skead,
Wilson,

L'honorable président a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général avait l'intention de venir à la salle du Sénat à trois heures cet après-midi, pour proroger le parlement.

Son Excellence le Très-Honorable SIR FRÉDÉRICK TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Barounet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada* et Vice-Amiral du *Canada*, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le bon plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

En vous dispensant de prolonger vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes meilleurs remerciements pour la diligence que vous avez montrée dans l'exécution de vos devoirs publics.

Au nombre des mesures que vous avez adoptées se trouvent des lois très-importantes pour la prospérité de la Puissance.

Les intérêts du commerce seront promus par l'acte relatif à l'inspection des principaux articles de production canadienne, ainsi que le statut réglant les poids et mesures.

Les différents actes concernant notre marine marchande contribueront grandement au succès et au développement de cette branche importante de notre industrie nationale, et à la protection de la vie de nos marins.

Par l'acte relatif à la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, vous avez adopté le système qui fonctionne maintenant avec succès dans la mère patrie.

Je vous félicite sincèrement de l'admission de la colonie de l'*Isle du Prince-Edouard* comme province de la Puissance.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés si volontiers ; ils assureront l'exécution énergique des grands travaux publics que requièrent si impérieusement les besoins et les développements si rapides de ce pays.

Honorables Messieurs et Messieurs,

J'ai cru qu'il était à propos, dans l'intérêt du bon gouvernement de ce pays, d'ordonner qu'une commission fût émise, afin de s'enquérir de certaines choses se rapportant au chemin de fer du Pacifique canadien et auxquelles l'attention publique a été appelée, et que la preuve faite devant cette commission fût reçue sous serment.

Les commissaires auront instruction de procéder à cette enquête avec toute diligence, et de transmettre leur rapport aussi bien aux orateurs du Sénat et de la Chambre des Communes qu'à moi-même. Immédiatement après la réception du rapport, je ferai convoquer le parlement pour la dépêche des affaires, afin de vous donner une prompte occasion de considérer ce rapport. En attendant, je prends congé de vous.

L'honorable Président du Sénat a alors dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est la volonté et le bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à lundi, le 22^e jour de septembre prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à lundi, le vingt-deuxième jour de septembre prochain.

INDEX

DU

SIXIEME VOLUME.

36 VICTORIA, 1873.

ACADIE, N.-E. Liste des actionnaires de la Banque d', 237.

ACTON (Township d'). Pétition, 190.

ACTON (Village d'). Pétition, 190.

ADRESSES :

A Sa Majesté :

En faveur de l'union de l'Ile du Prince-Edouard au Canada, 319 à 321. Lues et adoptées, 321.

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

- 1.—En réponse au discours du trône, proposé, 27. L'adresse, 27, 28, 29. Adoptée à l'unanimité, 29. Présentée, 39. Réponse, 39.
- 2.—Pour une enquête sur l'administration des chemins de fer Européen et Nord-Américain et Intercolonial, entre St. Jean et Halifax, 33.
- 3.—Pour un état nominatif des personnes qui ont circulé gratuitement sur les chemins de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick pendant les deux dernières années, 44.
- 4.—Pour copie de telles parties des instructions royales, lors de sa nomination comme gouverneur-général, qu'il jugera à propos de communiquer, 52. Réponse, 69-75.
- 5.—Pour copie des instructions données à MM. Keefer, Page, Baillargé et autres, au sujet des explorations relatives au canal de la Baie-Verte, 52.
- 6.—Pour copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, et Sir Hugh Allan, au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique, 55. Réponse, 95.

ADRESSES—(Suite).

A Son Excellence le Gouverneur-Général :

- 7.—Pour un état indiquant les soumissions reçues, les noms des soumissionnaires et de leurs cautions, pour la pose des rails et le ballastage sur certaines sections du chemin de fer Intercolonial, 62.
- 8.—Pour copie de certaines procurations en vertu desquelles l'on a souscrit des actions dans la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, 125. Réponse, 193.
- 9.—Pour communiquer une résolution du Sénat, portant qu'il serait à propos que le Parlement fût convoqué pour l'expédition des affaires à une époque qui ne dépasserait pas le 1er février, chaque année, 275.
- 10.—Pour copie de toute correspondance avec le gouvernement impérial, ou n'im porte quelle personne, depuis le 31 mars 1872, au sujet de la propriété lit téraire, 280.
- 11.—Prie Son Excellence de transmettre l'adresse à Sa Majesté relative à l'union de l'Île du Prince-Edouard au Canada. Proposée et adoptée, 321.
- 12.—Prie Son Excellence de donner ordre que les restes de Sir George-Etienne Cartier, baronnet, soient inhumés aux frais du public et qu'un monument soit élevé à sa mémoire, 329.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX, 29, 85, 91, 142, 212, 246, 316, 328, 334.

ALDBOROUGH (Township d'). Pétition, 195.

ALFRED (Township d'). Pétition, 132.

ALLUMETTES (Île des). Pétition de la municipalité de l', 89.

AMÉLIASBURGH (Township d'). Pétition, 137.

AMÉLIORATION (Compagnie Maritime d'). Pétition, 49, voir Bill 1.

AMHERSTBURGH (Ville d'). Pétition, 196.

ANCASTER (Township d'). Pétition, 137.

ANCASTER ET BEVERLY (Township d'). Pétition, 137.

ANGUS (Village d'). Pétition, 196.

ARTHABASKA (District d'). Etats des baptêmes, mariages et sépultures—année 1872, 50.

ASHFIELD, Ontario. (Municipalité du Township d'). Pétition, 35.

ASPHODEL (Township d'). Pétition, 132.

ASSURANCES (Compagnies d') :

Mutuelle du Castor et de Toronto contre le feu. Pétition, 58. Rapport des directeurs, 13 mars 1873, 93. Voir Bill 5.

Maritime du Canada. Pétition, 215.

Maritime Mutuelle du Canada. Voir Bill 6.

Du Canada. Pétition, 49. Voir Bill 4.

Contre le feu et maritime intérieure de la Paissance. Pétition, 64. Voir Bill 2.

Contre les risques isolés de feu. Pétition, 41. Voir Bill 8.

EMPIRE, contre le feu et maritime. Pétition, 65. Voir Bill 3.

ÆTNA, d'Hartford. Etat de ses affaires jusqu'au 1er janvier 1873, 23.

Royale Canadienne. Pétition, 104. Voir Bill 7.

Association d'assurance mutuelle sur la vie, dite du Canada. Etat de ses recettes et dépenses jusqu'au 24 mars 1873, 63.

ATLANTIC, Steamer. Ordres en conseil et procédés de la Cour d'enquête, se rattachant à sa perte, 296.

AUBAINS. Dans la Colombie-Britannique et le Manitoba. Voir Bill 61.

AUGUSTA (Township d'). Pétition, 137.

AURORA (Village d'). Pétitions, 197, 206.

AVENNING (Village d'). Pétition, 196.

AYLMER (Village d'). Pétition, 196.

BANQUES :

Listes des actionnaires.

Acadie, N.-E., 237; Amérique Britannique du Nord, 87; de Hamilton, 30; de Liverpool, N.-E., 30; de la Cité, Montréal, 36; de Montréal, 327; de la Nouvelle-Écosse, 42; de Toronto, 93; d'Echange, 93; Halifax Banking Cie, 30; Jacques Cartier, 129; Nationale, 36, 153; de Ville-Marie, 30; Maritime, 30; Metropolitan, 69; du Niagara District, 36; Peoples Bank, Halifax, 48; de Québec, 93; St.-Lawrence, 30; Union d'Halifax, 69; Union du Bas-Canada, 50; d'Yarmouth, 42.

Bills : Voir Bills 9-20,

Pétitions :

Banque centrale du Canada, 122.

“ du Canada, 40.

“ de l'Ouest, 62.

BANQUES :—Suite.
Pétitions :—Suite.

Banque de Saint-Hyacinthe, 104.

" Stadacona, 82.

" Supérieure, 64.

" Victoria, 88.

BAIE-VERTE (Canal de la). *Voir Adresse 5.*BAPTÊMES. *Voir Rapports et Etats.*BARRIE (Township de). *Pétition, 137.*BAYHAM (Township de). *Pétitions, 140, 195.*BEARBROOK, (Village de). *Pétition, 131.*BEAUHARNOIS (District de) : *Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1871-2, 132.**Pétitions relatives au Canal des Cascades et du Côteau-Landing, 51, 82, 164.*BEAVER ET TORONTO : *Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu. Voir Bill, 5. Pétition, 58. Rapport des Directeurs, 1873, 93.*BEDFORD, (District de) QUÉBEC : *Etat des baptêmes, mariages et sépultures, année 1873, 57. Etat Supplémentaire, 136.*BELLECHASSE (Comté de). *Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 93.*BELLEVILLE (Chambre de Commerce de). *Pétition, 43.*BELL ÉWART (Village de). *Pétition, 196.*BERLIN (Ville de). *Pétition, 137.*BERTHIER (Comté de), *Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 1872, 132.*BIEL OTHÈQUE : *Voir Comités, 4. Rapport du bibliothécaire, 23.*BIDDULPH. *Pétition relative à la vente des boissons enivrantes, 65, 195.***BILLS :***Lu pro formâ, 23.*0.—*Délais prolongés pour recevoir les bills, 63, 96, 156, 207, 208.**Améliorations maritimes (Compagnie d') :*1.—*Reçu et lu, 102. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 126. Rapporté avec un amendement, 133. Ordre de prise en considération, 135. Agréé, 139. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 139. Amendement agréé, 152. Sanctionné, 213.*

BILLS :—Suite.*Assurance contre le feu et maritime de la Puissance :*

- 2.—Reçu et lu, 221. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 229. Rapporté sans amendement, 234. Lu 3^e fois et passé, 234. Sanctionné, 332.

Assurance contre le feu et maritime dite Empire :

- 3.—Reçu et lu, 152. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 160. Rapporté sans amendement. Lu 3^e fois et passé, 200. Sanctionné, 214.

Assurance du Canada, Incorporation :

- 4.—Reçu et lu, 241. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 249. Rapporté sans amendement. Renvoyé de nouveau, 253. Rapporté avec amendements, 265. Agréés, 266. Passé et renvoyé aux Communes, 266. Amendements agréés, 304. Sanctionné, 333.

Assurance du Castor et de Toronto—Amendement :

- 5.—Présenté par l'honorable M. Blake et lu, 66. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 98. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu 3^e fois, passé et envoyé aux Communes, 141. Amendé par les Communes, amendements agréés, 278. Sanctionné, 333.

Assurance maritime mutuelle du Canada :

- 6.—Reçu et lu, 250. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 258. Rapporté avec amendements. Amendements agréés, 280. Lu 3^e fois et renvoyé aux Communes, 280. Amendements agréés, 312. Sanctionné, 333.

Assurance royale Canadienne :

- 7.—Reçu et lu, 236. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 240. Rapporté avec un amendement. Agréé, 243. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 244. Amendement agréé, 258. Sanctionné, 332.

Assurance en cas de risques isolés :

- 8.—Reçu et lu, 102. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 126. Rapporté avec amendements, 141. Amendements agréés, 141-2. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 146. Amendements agréés, 195. Sanctionné, 214.

Banque et commerce de banque, amendement :

- 9.—Reçu et lu, 149. Lu la deuxième fois, 201. En comité, 201. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 208. Amendements agréés, 223. Sanctionné, 331.

Banque centrale du Canada :

- 10.—Reçu et lu, 221. Lu la deuxième fois, 230. Renvoyé à un comité, 230. Rapporté sans amendement, 231. Lu la troisième fois et passé, 232. Sanctionné 332.

BILLS :—Suite.*Banques d'épargne d'Ontario et de Québec, Amendement :*

- 11.—Reçu et lu, 241. Lu la deuxième fois. En comité. Rapporté avec amendements. Agréés, 248. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 255. Amendements agréés, 284. Sanctionné, 332.

Banque d'Hochelaga, Incorporation :

- 12.—Reçu et lu, 149. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 158. Rapporté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 199. Sanctionné, 214.

Banque de l'Ouest du Canada :

- 13.—Reçu et lu, 149. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 158. Rapporté avec amendements. Amend. agréés. Lu la troisième fois, 197. Passé et renvoyé aux Communes, 198. Amendements agréés, 236. Sanctionné, 331.

Banque de Pictou :

- 14.—Reçu et lu, 149. Remis, 158. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 204. Rapporté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 313. Sanctionné, 333.

Banque de St. Hyacinthe.

- 15.—Reçu et lu, 150. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 158. Rapporté avec un amendement, amend. agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 197. Amendement agréé, 222. Sanctionné, 331.

Banque de St. Jean (Incorporation.)

- 16.—Reçu et lu, 149. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 158. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 198. Sanctionné, 214.

Banque de Stadacona (Incorporation.)

- 17.—Reçu et lu, 149. Lu 2e fois, 155. Renvoyé à un comité, 188. Rapporté avec amendements. Amend. agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 198. Amendements agréés, 223. Sanctionné, 331.

Banque Supérieure du Canada, Changement de nom.

- 18.—Reçu et lu, 222. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 230. Rapporté avec amendements. Amend. agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 238. Amendements agréés, 249. Sanctionné, 332.

Banque des Trois-Rivières :

- 19.—Reçu et lu, 102. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 126. Rapporté avec un amendement, 142. Agréé, 147. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 156. Amendements agréés, 204. Sanctionné, 214.

BILLS :—*Suite.**Banque Victoria du Canada :*

20.—Reçu et lu, 150. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 159. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 198. Amendement agréé, 223. Sanctionné, 331.

Bassins et Emmagasinage de la Puissance. (Compagnies de) :

21.—Reçu et lu, 249. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 257. Rapporté avec amendements, 277. Amend. agréés, 278. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 278. Amendements agréés, 304. Sanctionné. 333.

Brevet d'invention, Amendement :

22.—Reçu et lu, 204. Lu la deuxième fois. En comité. Rapporté sans amendement, 210. Lu la troisième fois et passé, 216. Sanctionné 331.

Brevet d'invention de McNab. Accouplement de chars :

23.—Reçu et lu, 150. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 159. Rapporté sans amendement, 199. Lu 3^e fois et passé, 200. Sanctionné, 214.

Brevet d'invention de Date. Fabrication de l'acier :

24.—Reçu et lu, 211. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 218. Rapporté sans amendement, 225. Remis, 235. Lu 3^e fois et passé, 238. Sanctionné, 331.

Cable Atlantique, Compagnie canadienne :

25.—Reçu et lu, 250. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 258. Rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, 271. Sanctionné, 332.

Canal Desjardins

26.—Reçu et lu, 222. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 230. Rapporté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 234. Sanct. 332.

Chambre de commerce de la Puissance, Incorporation :

27.—Reçu et lu, 102. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 126. Rapporté avec amendements, 155. Amendements agréés, 203. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 203. Amendements agréés, 222. Sanctionné, 331.

Chambre de commerce du comté de King :

28.—Reçu et lu, 211. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 219. Rapporté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 231. Sanctionné 331.

Chambre de commerce d'Oshawa :

29.—Reçu et lu, 284. Lu la deuxième fois, 304. Renvoyé à un comité, 305. Rapporté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 308. Sanctionné 333.

BILLS :—*Suite.**Chargement sur pont des navires :*

- 30.—Reçu et lu 241. Lu la deuxième fois, 256. En comité. Progrès, 276. Remis, 282. En comité, progrès, 303. En comité. Rapporté avec amendements, agréés, 309. Amendement proposé et négative, 309. Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 310. Amendements agréés, 329. Sanctionné, 334.

Chars et manufacture (Compagnie canadienne de) :

- 31.—Reçu et lu, 241. 2e lecture remise, 248. Lu 2e fois, 257. Renvoyé à un comité, 257. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 269. Sanctionné, 332.

Chemin de fer de Buffalo et du lac Huron (Dette en bons) :

- 32.—Reçu et lu, 222. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 236. Rapporté avec un amendement, 265. Agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 275. Amendement agréé, 284. Sanctionné, 3 2.

Chemin de fer de colonisation du Nord (Prolongement du) :

- 33.—Reçu et lu, 249. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 257. Rapporté avec un amendement, 299. Agréé, 300. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 301. Amendements agréés, 315. Sanctionné, 333.

Chemin de fer d'Erié et Niagara, Amendement :

- 34.—Reçu et lu, 204. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 210. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 215. Sanctionné, 331.

Chemin de fer Grand-Occidental. Moyens de correspondance :

- 35.—Reçu et lu, 240. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 248. Rapporté avec amendements, 253. Amend. agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 254. Amendements agréés, 270. Sanctionné, 332.

Chemin de fer de jonction du Grand-Occidental et du lac Ontario :

- 36.—Reçu et lu, 221. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 229. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 232. Sanctionné, 332.

Chemin de fer du Grand Tronc. Arrangements financiers de 1873 :

- 37.—Reçu et lu, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 143. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 154-155. Sanctionné, 214.

Chemin de fer Montréal et Champlain :

- 38.—Reçu et lu, 151. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 159. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 192. Sanctionné, 214.

BILLS :—*Suite.**Chemin de fer Intercolonial, Amendement :*

- 39.—Reçu et lu, 212. Lu 2^e fois. En comité. Rapporté sans amendement
219. Lu 3^e fois et passé, 227. Sanctionné, 331.

Chemins de fer (Acte des). Amendement :

- 40.—Reçu et lu, 259. Lu 2^e fois, 277. En comité. Rapporté sans amendement.
Lu 3^e fois et passé, 283. Sanctionné, 333.

Chemin de fer maritime, (Compagnie d'équipement) :

- 41.—Reçu et lu, 211. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 219. Rapporté avec amende-
ments, 225. Amend. agréés. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Com-
munes, 235. Amendements agréés, 258. Sanctionné, 332.

Chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel :

- 42.—Reçu et lu, 249. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 257. Rapporté avec
un amendement. Agréé. Lu 3^e fois et passé, 268. Sanctionné, 332.

Chemin de fer de St.-François et Mégantic :

- 43.—Reçu et lu, 220. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 229. Rapporté
sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 253. Sanctionné, 332.

Chemins de fer (Pour faciliter le trafic sur les) :

- 44.—Reçu et lu, 222. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 230. Rapporté avec
un amendement, 254-5. Renvoyé de nouveau au comité, 269. Rapporté
avec un amendement, 272-3. Agréé, 282. Nouvel amendement, Agréé, 282.
Lu la troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 282. Amendements
agréés, 329. Sanctionné, 334.

Compagnie manufacturière, Dolphin, Amendement :

- 45.—Reçu et lu, 150. Lu la deuxième fois et renvoyé à un comité, 159. Rap-
porté sans amendement. Lu la troisième fois et passé, 192. Sanctionné, 214.

Compagnie des vapeurs de Québec et des ports du Golfe :

- 46.—Reçu et lu, 259. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 281. Rapporté avec
amendements, 301. Amend. agréés. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux
Communes, 302. Amendements agréés, 315. Sanctionné, 333.

Compagnie de garantie du Canada :

- 47.—Reçu et lu, 102. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 126. Rapporté sans
amendement, 154. Lu 3^e fois, 200. Passé, 201. Sanctionné, 214.

Compagnie Union d'expédition et de chemin de fer (Augmentation du capital) :

- 48.—Reçu et lu, 151. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 159. Rapporté sans
amendement. Lu 3^e fois et passé, 200. Sanctionné, 214.

BILLS :—Suits.*Crédit foncier du Bas-Canada :*

49.—Présenté par l'hon. M. Bureau et lu, 123. Remis, 134, 138, 143, 148. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 158. Rapporté avec amendements, 206. Amend. agréés. Lu 3^e fois, titre de la Cie amendé, bill passé et envoyé aux Communes, 207. Amendé, 278, 279. Amendements agréés, 283. Sanctionné, 333.

Département de l'Intérieur (Création du).

50.—Présenté par l'hon. M. Aikins et lu, 32. Remis, 42, 46. Lu 2^e fois, 49. En comité, 59. Rapporté avec amendements. Amend. agréés, 60. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 62. Amendé, 127. Amendements des Communes remis, 130. Agréés, 135. Sanctionné, 213.

Dette de la province du Canada. Répartition.

51.—Reçu et lu, 324. 42^e règle suspendue. Lu 2^e fois. En comité. Rapporté sans amendement. Lu 3^e fois et passé, 324. Sanctionné, 334.

Double mandat aboli :

52.—Reçu et lu, 102. Remis, 126, 134, 138, 147. Lu 2^e fois. En comité. Rapporté sans amendement. Lu 3^e fois et passé, 157. Sanctionné, 214.

Droits de douane dans le Manitoba et le Nord-Ouest :

53.—Reçu et lu, 152. Lu 2^e fois, 202. En comité, 202. Rapporté sans amend. 203. En comité, 208. Rapporté avec amendements. Amendements lus et agréés, 209. Lu 3^e fois, passé et envoyé aux Communes, 209. Amendements agréés, 258. Sanctionné, 332.

Droits d'exportation sur le bois. Nouveau-Brunswick :

54.—Reçu et lu, 324. 42^e règle suspendue. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 324. Sanctionné, 334.

Droits de havre et de tonnage. Colombie Britannique. Abolition :

55.—Reçu et lu, 312. Lu 2^e fois, 314. Lu 3^e fois et passé, 316. Sanctionné, 333.

Elections contestées et pétitions d'élections :

56.—Reçu et lu, 324. 42^e règle suspendue. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 324. Sanctionné, 334.

Elections des membres. Dispositions provisoires :

57.—Reçu et lu, 323. 42^e règle suspendue. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 323. Sanctionné, 334.

Emmagasinage des marchands (Compagnie d') :

58.—Reçu et lu, 259. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité, 277. Rapporté avec amendements. Amend. agréés. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 301. Amendements agréés, 315. Sanctionné, 333.

BILLS :—*Suite.**Emmagasinage et Bassins (Compagnie maritime d') :*

59.—Reçu et lu, 204. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 210. Rapporté avec amendements. Amend. agréés, 233-234. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 234. Amendements agréés, 258. Sanctionné, 332.

Enregistrement des Navires :

60.—Reçu et lu, 278. Lu 2e fois, 283. En comité. Progrès, 304. De nouveau en comité, 310. Rapporté avec un amendement. Agréé, 310. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 311. Amendement agréé, 329. Réservé, 334.

Estacades (Privilège accordé à Ward pour la construction d') :

61.—Reçu et lu, 240. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 256. Rapporté sans amendement et renvoyé de nouveau au comité, 265. Rapporté avec amendements, 283. Amend. agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 284. Amendements agréés, 304. Sanctionné, 333.

Etrangers Colombie Brit. : Manitoba :

62.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 96. Remis, 125. Lu 2e fois, 134. Remis, 142. En comité, 148. Rapporté avec amendements, 148. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 156. Passé sans amendement, 270. Sanctionné, 332.

Express de la Puissance. (Compagnie d') :

63.—Reçu et lu, 250. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 257. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 272. Sanctionné, 332.

Extradition des criminels. Nouvelles dispositions :

64.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 142. Remis, 204. Lu 2e fois, 210. En Comité. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes. Amendé, 315. Amendements agréés, 315. Réservé, 334.

Faillite. Continuation de l'acte de 1869 :

65.—Reçu et lu, 285. Lu 2e fois, 305. En comité. Rapporté sans amendement, 305. Amendé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 308. Amendement agréé, 325. Sanctionné, 333.

Flottage des bois sur les rivières :

-66.—Reçu et lu, 212. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 220. Lu 3e fois et passé, 227. Sanctionné, 332.

Gardiens de port de Montréal et Québec :

67.—Reçu et lu, 101. Remis, 126, 134. Lu 2e fois, 138. En comité. Rapporté sans amendement, 147. Lu 3e fois et passé, 156. Sanctionné, 214.

Gaz et gazomètres :

68.—Reçu et lu, 285. Lu 2e fois, 305. En comité. Amendé. Amendements agréés, 311. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 314. Amendements agréés, 325. Sanctionné, 333.

BILLS :—*Suite.**Havre de Pictou :*

69.—Reçu et lu, 211. Lu 2e fois, 219. En comité. Rapporté sans amendement, Lu 3e fois et passé, 235. Sanctionné, 332.

Havre de Québec, (Amélioration du) :

70.—Reçu et lu, 315. Lu 2e fois, 321. En comité. Rapporté sans amendement 322. Amendé, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 328. Objections à l'amendement, 330. Le Sénat se désiste, 330. Sanctionné, 334.

Ile Chaudière. (Arpentage de l') :

71.—Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 207. Remis, 227. Rayé de l'ordre 256.

Ile du Prince-Edouard. Admission :

72.—Reçu, lu trois fois et passé, 326. Sanctionné, 333.

Impression du Citizen. (Compagnie pour l') :

73.—Reçu et lu, 204. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 210. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 216. Sanctionné, 331.

Inspection des bateaux à vapeur. Amendement :

74.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 200. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 217. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 226. Agréé, 258. Sanctionné, 332.

Inspection des produits, Consolidation des lois y relatives :

75.—Reçu et lu, 322. 42e règle suspendue. Lu 2e fois, 322. En comité Amendé, 323. Amendement agréé, 323. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, Amendement agréé, 329. Sanctionné, 334.

Inspection des Lateaux à vapeur, Colombie Britannique :

76.—Reçu et lu, 151. Lu 2e fois. En comité, 159. Rapporté sans amendement, 160. Lu 3e fois et passé, 201. Sanctionné, 214.

Intérêt et usure, Nouvelle-Ecosse :

77.—Reçu et lu, 284. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 305. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 308. Sanctionné, 333.

Labrador, (Compagnie du) :

78.—Reçu et lu, 278. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 283. Rapporté avec amendements. Amendements agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 303. Amendements agréés, 315. Sanctionné, 333.

Lettres de change et billets promissaires. Amendement :

79.—Reçu, lu et remis à 6 mois, 323.

BILLS.—Suite.

Maître de havre, Halifax. (Nomination d'un):

80.—Reçu et lu, 78. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 76.
Lu 3e fois et passé, 83. Sanctionné, 213.

Maîtres de havre, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick :

81.—Reçu et lu, 135. Lu 2e fois, 146. En comité, 157, 203. Rapporté sans amendement, 203. Lu 3e fois et passé, 209. Sanctionné, 214.

Malle royale du Canada et des Indes Occidentales. (Steamers de lu) :

82.—Reçu et lu, 241. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 256. Rapporté avec amendements, 274. Amend. agréés, 275. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 275. Amendements agréés, 304. Sanctionné, 333.

Marbres de Marezzo (Compagnie des) :

83.—Reçu et lu, 241. Lu 2me fois et renvoyé à un comité, 248. Rapporté avec un amendement. Agréé, 253. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 253. Amendement agréé, 279. Sanctionné, 333.

Marchandises dangereuses à bord des navires (Transport des) :

84.—Reçu et lu, 135. Lu 2e fois, 146. En comité, 157. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 157. Sanctionné, 214.

Martin. Bill de divorce :

85.—Présenté par l'hon. M. Dickey et lu, 59. Témoins entendus 99, 100, 101. Le pétitionnaire n'est pas interrogé, 101. Lu 2e fois et renvoyé à un comité 101. Rapporté sans amendement, 106. Impression du rapport et des témoignages ordonnée, 119. Rapport adopté, 130. Motion pour 3e lecture. Division. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 130. Témoignages transmis aux Communes, 136. Passé sans amendement, 222. Réserve, 334.

Matelots (Engagement des) :

86.—Reçu et lu. 42e règle suspendue. Lu 2e et 3e fois et passé, 322. Réserve 334.

Matelots (Répression de la désertion des) :

87.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 193. Remis, 209. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 217. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 226. Passé sans amendement, 330. Sanctionné, 334.

Métaux (Compagnie canadienne d'importation des) :

88.—Reçu et lu, 249. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 257. Rapporté avec amendements, 274. A. agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes 282. Amendements agréés, 304. Sanctionné, 333.

BILLS :—*Suite.**Moissonneuses Warrior :*

89.—Reçu et lu, 212. Remis, 220. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 229. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 233. Amendement agréé, 258. Sanctionné, 332.

Milice et défense (Amendement) :

90.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 193. Remis, 209. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 217. En comité, 226. Rapporté avec amendements. Amend. agréés. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 227. Passé avec amendements, 304. Amend. agréés, 304. Sanctionné, 333.

Mines d'argent de North-Star (Compagnie des) :

91.—Reçu et lu, 150. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 159. Rapporté sans amendement, 206. Lu 3e fois et passé, 216. Sanctionné, 331.

Montcalm et Joliette (Limites des comités de) :

92.—Reçu et lu, 323. 42e règle suspendue, 323. Lu 2e et 3e fois et passé, 323. Sanctionné, 334.

Naufrages et sauvetage :

93.—Reçu et lu, 221. Lu 2e fois, 236. En comité, 239, 247. Rapporté avec amendements. Amend. agréés, 247. Lu 3e fois. En comité. Nouvel amendement rapporté. Agréé, 255. Passé et renvoyé aux Communes, 255. Amendements agréés, 270. Sanctionné, 332.

Octrois de terres aux colons primitifs du Manitoba :

94.—Reçu et lu, 304. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 311. Lu 3e fois et passé, 314. Sanctionné, 333.

Offenses contre la personne. Amendement :

95.—Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 134. Remis, 142. Lu 2e fois, 148. En comité. Rapporté sans amendement, 158. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 201. Passé sans amendement, 270. Sanctionné, 332.

Orfèvres du Canada (Compagnie d') :

96.—Reçu et lu, 150. Remis, 202. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 209. Rapport négatif, 237. Renvoyé de nouveau, 269. Rapporté avec amendements, 272. Remis, 282. En comité, 302. Nouveaux amendements adoptés. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 303.

Papier (Compagnie canadienne de manufacture de) :

97.—Reçu et lu, 249. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 257. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 269. Sanctionné, 332.

BILLS :—Suite.*Pensions de retraite. Amendement :*

98.—Reçu et lu, 212. Lu 2e fois. En comité, 219. Rapporté sans amendement, 220. Lu 3e fois et passé, 227. Sanctionné, 331.

Passagers à bord des steamers (Sécurité des) :

99.—Reçu et lu, 151. Remis, 202. Lu 2e fois, 209. En comité. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 218. Sanctionné, 331.

Pénitenciers (Amendement de la loi des) :

100.—Présenté par l'honorable M. Campbell et lu, 134. Remis, 146. Lu 2e fois, 156. En comité. Rapporté sans amendement, 203. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 209. Passé sans amendement, 258. Sanctionné, 332.

Pilotage :

101.—Reçu et lu, 312. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 314. Lu 3e fois et passé, 316. Sanctionné, 333.

Placement (Association de), Montréal :

102.—Présenté par l'honorable M. Ryan et lu, 52. Remis, 62, 63. Lu 2e fois, 83. Renvoyé à un comité, 84. Rapporté et renvoyé à un autre comité, 105. Rapporté avec un amendement. Agréé, 123. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 129. Passé avec amendements. Agréés, 258. S. R., 333.

Placement et garantie. Agence du Canada :

103.—Reçu, 269. Lu 1re fois, 270. Remis, 277. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 283. Rapporté avec un amendement, 299. Agréé, 299. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 299. Amendement agréé, 315. Sanctionné, 333.

Poids et mesures :

104.—Reçu et lu, 242. Lu 2e fois, 256. En comité. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 276. Sanctionné, 332.

Pont du Canada et de la rivière Détroit. Incorporation :

105.—Reçu et lu, 204. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 211. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 216. Sanctionné, 331.

Pont du Canada et de la rivière Détroit. Amendement :

106.—Reçu et lu, 314. 42e Règle suspendue, 314. Lu 2e fois, 315. Lu 3e fois et passé, 316. Sanctionné, 333.

Pont du chemin de fer, rivière Détroit, Amendement :

107.—Reçu et lu, 221. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 230. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 232. Sanctionné, 332.

BILLS :—*Suite.**Pont suspendu de Queenston, Amendement :*

108.—Reçu et lu, 220. Lu 2e fois. Renvoyé à un comité, 229. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 238. Sanctionné, 331.

Pont et tunnel du chemin de fer de la rivière St.-Clair :

109.—Reçu et lu, 211. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 218. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 225. Sanctionné, 332.

Prêt et agence de Londres et du Canada (Compagnie de) :

110.—Reçu et lu, 221. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 230. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 232. Sanctionné, 332.

Prison centrale d'Ontario :

111.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 96. Remis, 125. Lu 2e fois, 134. En comité, 138. Rapporté sans amendement, 138. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 142. Amendé et amendement agréé, 270. Sanct., 332.

Procédures en matières criminelles, Amendement :

112.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 216. Remis, 239, 247. Lu 2e fois. En comité. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 276. Amendé. Amendement agréé, 330. Sanctionné, 334.

Procédures au criminel, Amendement :

113.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 52. En comité, 75. Rapporté avec un amendement. Agréé, 75. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 83. Passé, 126. Sanctionné, 213.

Rivières et cours d'eau navigables (Protection des) :

114.—Reçu et lu, 211. Lu 2e fois, 219. En comité. Rapporté avec un amendement, 228. Agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 229. Agréé, 236. Sanctionné, 331.

Salaires de fonctionnaires publics et indemnité des membres :

115.—Reçu et lu, 325. 42e règle suspendue, 325. Lu 2e et 3e fois et passé, 326. Sanctionné, 333.

Service postal océanique :

116.—Reçu et lu, 236. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 240. Lu 3e fois et passé, 246. Sanctionné, 332.

Société permanente de construction de Toronto (Changement de nom) :

117.—Reçu et lu, 220. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 229. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 233. Amendement agréé, 249. Sanctionné, 332.

BILLS :—*Suite.**Saint-Laurent entre Québec et Montréal (Amélioration du) :*

- 118.—Reçu et lu, 221. Lu 2e fois, 236. En comité, 239. Rapporté avec un amendement. Agréé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 240. Amendements agréés, 258. Sanctionné, 332.

Statuts refondus de la ci-devant province du Canada, chap. 58, concernant l'intérêt, Amendement :

- 119.—Reçu et lu, 285. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 305. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 307. Sanctionné, 333.

Subsides :

- 120.—Reçu et lu, 42e règle suspendue. Lu 2e et 3e fois et passé, 330. Sanctionné, 334.

Télégraphe de Montréal (Extension des pouvoirs de la compagnie du) :

- 121.—Reçu et lu, 222. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 236. Rapporté sans amendement, 238. Lu 3e fois et passé, 238. Sanctionné, 331.

Témoins assermentés devant les comités du Parlement :

- 122.—Reçu et lu, 135. Remis, 138. Lu 2e fois. En comité. Rapporté sans amendement, 147. Lu 3e fois et passé, 156. Sanctionné, 213.

Terres (Compagnie des) et de crédit de Glasgow :

- 123.—Reçu et lu, 241. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 256. Amendement rapporté et agréé, 268. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 268. Amendement agréé, 284. Sanct., 332.

Terres de la Puissance. Pour résoudre un doute sur 31e sec. 33e, V., c. 31 :

- 124.—Présenté par l'hon. M. Aikins, 155. Lu 1e fois, 156. Remis, 203, 210. Lu, 2e fois, 218. En comité. Amendements rapportés et agréés. Lu 3e fois et passé, 228. Passé par les Communes, 270. Sanct., 332.

Terres non patentées dans le Manitoba :

- 125.—Présenté par l'hon. M. Aikins et lu, 31. Remis, 39, 41. Lu 2e fois, 47. Remis, 56, 60. En comité, 66. Rapporté avec amendements. Agréés, 67. Imprimé, tel qu'amendé, 67. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 86. Passé sans amendement, 151. Sanct., 213.

Territoires du Nord-Ouest (Gouvernement des) :

- 126.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 44. Lu 2e fois, 56. Remis, 60, 66. En comité. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois. Passé et envoyé aux Communes, 75. Passé sans amendement, 152. Sanctionné, 213.

BILLS :—*Suite.**Territoires du Nord-Ouest — Nouvelles dispositions :*

- 127.—Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 216. Lu 2e fois, 239. En comité. Rapporté avec amendements. Amend. agréés. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 247. Amendé. Amendements agréés, 325. Sanctionné, 333.

Territoires du Nord-Ouest (Police) :

- 128.—Reçu et lu, 325. 42e règle suspendue. Lu 2e et 3e fois et passé, 325. Sanctionné, 333.

Transport (Compagnie de) Huron et Ontario :

- 129.—Reçu et lu, 151. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 159. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 199. Sanctionné, 214.

Travaux hydrauliques de Lachine :

- 130.—Reçu et lu, 259. Lu 2e fois et renvoyé à un comité, 277. Rapporté sans amendement. Lu 3e fois et passé, 307. Sanctionné, 333.

Trinité et commissaires du havre de Montréal. — Amalgamation :

- 131.—Reçu et lu, 150. Lu 2e fois, 201. En comité. Rapporté avec amendements. Amend. agréés, 202. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 208. Amendements agréés, 223. Sanctionné, 331.

Trinité de Québec — Augmentation de ses pouvoirs :

- 132.—Reçu et lu, 135. Lu 2e fois. En comité, 156. Rapporté sans amendement 157. Lu 3e fois et passé, 201. Sanctionné, 214.

BILLETS PROMISSOIRES ET LETTRES DE CHANGE. *Voir* Bill 79.

BINBROOK (Towship de). Pétition, 137.

BOBCAYGEON (Village de). Pétition, 191.

BOIS DE CONSTRUCTION. Pétition y relative, présentée par MM. Hamilton frères et autres, de Québec, 122.

BOISSONS ENIVRANTES. Pétitions demandant que la fabrication et la vente en soient prohibées.

Assemblée législative de la Province d'Ontario, 121.

CITÉS DE :

Hamilton, 137.

Montréal, 43.

Toronto, 197, 190, 190.

Kingston, 37.

Ottawa, 121.

Trois-Rivières, 121.

London, 195.

CONTÉS DE :

Grenville, 137.

Norfolk, 121, 132.

Renfrew, 121.

Halton, 190.

Northumberland et Durham,

Waterloo, 137.

Huron, 190.

191.

West Middlesex, 195.

Monck, 146.

Ontario, 69.

York, 196.

Nord Wentworth, 137.

Oxford, 32.

VILLES DE :

Amherstburgh, 196.
 Berlin, 137.
 Bowmanville, 191, 35.
 Brantford, 37.
 Cobourg, 190.
 Dresden, 196.
 Dundas, 196.

Goderich, 121.
 Guelph, 37, 190.
 Lindsay, 191.
 Milton, 190.
 Oakville, 190.
 Paris, 189.

Picton, 137.
 Prescott, 137.
 Sarnia, 196.
 Simcoe, 132.
 Sainte-Marie, 190.
 Windsor, 196.

TOWNSHIPS DE :

Acton, 190.
 Aldborough, 195.
 Alfred, 132.
 Ameliasburgh, 137.
 Ancaster et Beverley, 137.
 Ashfield, 35.
 Asphodel, 132.
 Augusta, 137.
 Barrie, 137.
 Bayham, 140, 195.
 Benbrook, 137.
 Biddulph, 65, 195.
 Bosanquet, 196.
 Bowmanville, 35.
 Brant, 196.
 Brighton, 190, 27.
 " 190.
 Bruce, 65.
 Burford, 87, 190.
 Camden, 137, 196.
 Carradoc, 195.
 Cavan, 191.
 Charlottenburgh, 132.
 Charlotteville, 132.
 Chatham, 196.
 Chinguacousy, 190.
 Clarke et Hanvers, 191.
 " 191.
 Clinton, 146.
 Collingwood, 41.
 Cornwall, 132.
 Cramahé, 195.
 Crowland, 104.
 Culross, 121.
 Darlington, 35.
 Dorchester, 135.
 Drummer, 132.
 Drummond, 137.
 Easthope, 189.
 Edwardsburgh, 137, 35.
 Ekfrid, 35.
 Eldon et Mariposa, 191.
 Elizabethtown, 137.
 Ellice, 35.

Elma, 190.
 Elmsley, 137.
 Emily, 191.
 Eramosa, 33, 190, 190.
 Erin, 190, 190, 190.
 Est Garafraxa, 32.
 " Nissouri, 190.
 " Whitby, 191.
 Euphrasia, 196.
 Fitzroy, 51.
 Fullerton, 38, 190.
 Garden Island, 137.
 Glanfra, 137.
 Glenelg, 196, 196.
 Gloucester, 132, 132.
 Gore, Downiet Easthope, 191.
 Gosfield, 196.
 Goulburn, 206.
 Grimsby, 146.
 Haldimand, 190, 191.
 Hallowell, 191.
 Hamilton et Haldimand, 191.
 " 190.
 Hay, 190.
 Hilbert, 189.
 Hillier, 137.
 Holland, Derby et Sullivan, 196.
 " 196, 196, 196.
 Hope, 191.
 Horton, 131.
 Houghton, 132.
 Hullett, 46.
 Huntley, 49.
 Huron, 196.
 Innisfil, 196, 196.
 Kenlop, 69.
 Killey, 137.
 Kinloss, 69.
 Kitley, 206.
 Lanark, 137, 35.
 Lansdown, 137.
 Lochiel, 132.
 Logan et Hilbert, 189.
 " 35.

Longueuil, 132.
 Londres, 195.
 Mac-Killop, 190.
 Maidstone, 196.
 Malden, 215.
 Marmorata, 132.
 Mariposa, 191.
 Medonte, 196.
 Melancthon, 196, 196.
 Middleton, 132.
 Minto, 190.
 Mitchell, 215.
 Morrison, 191.
 Moore et Sombra, 196.
 " 196.
 Murray et Ameliasburgh, 137.
 Muskoka, Macaulay, Morrison
 et McDougall, 206.
 " et Draper, 191.
 Mosa, Metcalf et Ekfrid, 195.
 Napanee, 41.
 Nelson, 190.
 Nepean, 131, 131.
 Niagara, 146.
 Nissouri, 41.
 Nord et Est Gwillimbury, 197.
 " Easthope, 35.
 " Gower, 206.
 " Monaghan, 51.
 " Plantagenet, 132.
 Normanby et Minto, 196.
 Nottawasaga, 32.
 Oakland, 32.
 Oneida, 132.
 Onondaga, 190.
 Oro, 51.
 Osprey, 43.
 Oxford, 196, 137, 137, 51.
 Pakenham, 137.
 Peel, 190.
 Pickering, 191.
 Pittsburgh, 137.
 Plympton, 196, 198.
 Portland, 137.

Proton, 196.
 Puslinch, 190.
 Rainham, 132.
 Ramsay, 215.
 Reach, 191.
 Rochester et Maidstone, 196.
 Roxborough, 132, 132.
 Sandwich, 196.
 Sarnia, 196.
 Saugeen, 65.
 Scarboro, 196.
 Scott, 191.
 Scugog, 43.
 Seneca, 132.
 Seymour, 190.
 Sidney, 132.
 Smith, 132.
 Sombra, 196.
 South Norwich, 90.
 Southwold, 196.
 Stamford, 146.
 Stisted et Stephenson, 191.
 Storrington, 37.
 Saint-Vincent, 41, 196.
 Sullivan, 196.
 Summerville, 191.
 Storrington, 37.
 Sullivan, 196.
 Summerville, 191.
 Sydenham, 196, 190.
 Tecumseth, 196, 196, 196, 196.
 Thorah, 191.
 Tilbury, Est, 65.
 Tillsonburg, 190.
 Townsend, 38, 132, 132, 129.
 Turnberry, 190.
 Trafalgar, 190.
 Osborne, 190.
 Walpole, 132.
 Warwick, 196.
 Washington, 132, 132.
 Wawanosh, 190.
 West Oxford, 190.
 West Nissouri, 195.
 West Wawanosh, 87.
 West Garafraxa, 32.
 West Oxford, 190.
 Witchurch, 41, 196.
 Winchester, 121.
 Wilmot, 85, 137.
 Williamsburg, 195.
 Willoughby, 243.
 Windham, 38, 132.
 Wolford, 137.
 Wolfe Island, 37.
 Woodhouse, 132.
 Yarmouth, 195.

VILLAGES DE :

Acton, 190.
 Angus, 196.
 Aurora, 206, 197.
 Avening, 196.
 Aylmer, 196.
 Bearbrook, 131.
 Bell Ewart, 196.
 Bobcaygeon, 191.
 Bracebridge, 191.
 Burford, 190.
 Brampton, 190.
 Brentwood, 196.
 Bridgewater, 43.
 Caledonia, 132.
 Campbellfort, 190.
 Clediton, 190.
 Clinton, 190, 190.
 Colbourn, 191.
 Drayton, 190.
 Drummondville, 146.
 Dumbarton, 121.
 Elora, 190, 190, 206.
 Exeter, 190.
 Fergus, 190.
 Franklin, 196.
 Freeport, 137.
 George et Statton, 196.
 Georgetown, 190.
 Gorrie, 190.
 Harwood, 191.
 Howick, 190.
 Kincardine, 196.
 Lakefield, 132.
 Listowel, 189.
 Lloydtown, 196.
 Marmora, 132.
 Mill Point, 65.
 Mitchell, 189, 215.
 Monckton, 189.
 Mount Albert, 196.
 Newbridge, 190.
 Newburgh, 137.
 Newcastle, 191.
 Newport, 190.
 Norwich, 140.
 Oil Springs, 196.
 Orangeville, 191.
 Orillia, 196, 196.
 Orono, 87.
 Oshawa, 191.
 Paisley, 196.
 Palmerston, 189.
 Portsmouth, 137.
 Port Elgin, 196.
 Port Elmsley, 137.
 Princeville, 196.
 Renfrew, 121.
 Rockwood, 190.
 Scotland, 190.
 Seaforth, 190.
 Stirling, 132.
 Strabane, 140.
 Streetville, 190.
 Sydenham, 137.
 Thamesford, 190.
 Thornton, 196.
 Vienna, 196.
 Warton, 196.
 Wellington, 137.
 Woodbridge, 196.

DIVERS PÉTITIONNAIRES :

Banger Forest et Radcliff, 132. Beachville, 190. Bruce Mines, 132. Buxton, 196. Dover, 196. Durham, 191, 191. Elma, 189. Elora et Salem, 190, 206. Ernestown, 137. Font Hill, 146. Goodwood, 191. Lunenburg, 132. Monaghan (South), 195. Moretown, 196. Munceytown, 195. Oakville Circuit, 190. Province de Québec, 90. South Cayuga, 132. South Riding et Leeds, 137. Tiverton, 196. Trenton, 132, 132. Vennachar, 137. West et East Flamboro, 137.

BONAVENTURE (District de). Etat des mariages, baptêmes et sépultures pour 1872, 84.

BOSANQUET, comté de Lambton, Ontario. Pétition de J. McNab, 82.

“ (Township de). Pétition, 196.

BOWMANVILLE (Ville de), Ontario. J. McLeod *et al.* Pétition, 35, 191.

“ (Corporation de). Pétition, 35.

BRACEBRIDGE (Village de). Pétition, 191.

BRAMPTON (Village de). Pétition, 190.

BRANT (Township de). Pétition, 196.

BRANTFORD, Ontario. Pétition, liqueurs enivrantes, 37, 69.

BRENTWOOD (Village de). Pétition, 196.

BREVETS D'INVENTION. (Voir Bill, 22.)

BRIDGEWATER, Ontario (Village de). Pétition de W. Jomblin *et al.*, 43.

BRIGHTON (Municipalité de). Pétitions, 27, 190.

BRUCE, Ontario (Municipalité de). Pétition, 65.

BURFORD, Ontario (Municipalité de). Pétition, 87.

“ W. E. Vanderlip *et al.* Pétition, 190.

BURNHAM, Hon. A. A. Son décès annoncé, 251. La Chambre s'ajourne, 251.

CAISSE D'ÉCONOMIE NOTRE-DAME DE QUÉBEC. Pétition, 122.

CALEDONIA (Village de). Pétition, 132.

CAMPBELLFORD (Village de). 190.

CAMDEN (Township de). Pétitions, 137, 196.

CANAUX Pétitions relatives au canal des Cascades-Coteau-Landing :

Beauharnois, C. E. Duranceau *et al.*, 51.

“ N. Papineau *et al.*, 82.

“ J. McCully *et al.*, 194.

Cornwall, W. C. Allan *et al.*, 37.

Coteau-Landing, C. C. McFall *et al.*, 43.

CANALX:—*Suite.*

- Isle Perrot, Rév. L. Turcot *et al.*, 84.
 Kingston, H. Cunningham *et al.*, 94.
 “ Chambre de commerce, 129.
 “ A. S. Kirkpatrick *et al.*, 30.
 Lancaster, D. McNaughton *et al.*, 37.
 Montréal, Sir H. Allan *et al.*, 37.
 “ Rév. A. Labelle. 30.
 Rigaud, J. B. Montgenais *et al.*, 94.
 St. Clément, Jas McCully *et al.*, 104.
 St. Jean, prov. de Québec, Chambre de commerce, 146.
 Ste. Marthe, Rév. C. A. R. Boissonnault *et al.*, 94.
 Ste. Christine, Rév. V. M. P. Mathieu *et al.*, 140.
 Soulanges, Municipalité de. 30.
 Toronto, C. Clarke *et al.*, 138.
 Vaudreuil, Rév. J. Brossard *et al.*, 122.
- CANAL Desjardins. Pétition, 122. (*Voir* Bill, 26.)
- CAPRÉOL, Fréd. C., Toronto. Pétition, 237. Renvoyée au comité des impressions, 246.
 Lue, 253.
- CARRADOC (Township de). Pétition, 195.
- CARTIER. Hon. Sir G. E. Bart, 12. Son décès annoncé. La Chambre s'ajourne, 306.
 Adresse à Son Excellence pour son inhumation aux frais du public et pour l'érection d'un monument à sa mémoire, 329.
- CAVAN (Township de). Pétition, 191.
- CHAMBRE DE COMMERCE DU COMTÉ DU ROI. Pétition, 89. (*Voir* Bill, 28.)
- “ “ DE LA PUISSANCE. Pétition au sujet de l'acte de la faillite, 35.
 Pétition pour un acte d'incorporation, 49. (*Voir* Bill, 27.)
- “ pour un télégraphe entre l'Europe et le Canada, 62.
 “ pour un arbitrage d'assurance maritime et une loi générale d'inspection, 94.
 “ pour l'établissement d'un système d'enregistrement des navires, 94.
 (*Voir* Bill, 60.)
- CHAMBRE DE COMMERCE D'OSHAWA. Pétition, 133. (*Voir* Bill, 29.)

CHARGEMENT sur pont des navires. Pétition, 82. (*Voir* Bill, 30.)

CHARLOTTEVILLE (Township de). Pétition, 132.

CHARLOTTENBURGH. Pétition, 132.

CHATHAM (Township de). Pétition, 196.

CHAUVEAU, Hon. P. J. O. présente son writ, 14. Prête serment et prend son siège au pied du Trône, 17. Sa commission de président, 17. (*Voir* Sénat.)

CHEMINS DE FER :

Amendement de l'acte des chemins de fer, V. Bill 40.

Européen et Nord-Américain. Adresse y relative, 33.

Erié et Niagara. Pétition, 94. (*Voir* Bill, 34.)

Buffalo et lac Huron. Dette en bons. (*Voir* Bill, 32.)

du Pacifique. Copie de la charte, papiers et correspondance relatifs à sa construction, 33. Adresse, 55. Résolutions y relatives, 96, 7, 8. Débats remis, 97. Débats repris, 119. Amendement proposé et emporté, 119. Permis à des sénateurs d'aller rendre témoignage devant un comité des Communes, 148, 149. Motion pour comité devant s'enquérir des affaires du chemin de fer du Pacifique, négative, 193, 194. Commission d'enquête, 336.

de la baie James et du lac Supérieur, Cie. Pétition, 88.

de colonisation du Nord. Pétitions, 32, 51. (*Voir* Bill 33.)

Intercolonial. Amendement de son acte. (*Voir* Bill 39.) Adresse y relative 33.

International de St. François et Mégantic. Pétition, 41. (*Voir* Bill 43)

de Montréal et Champlain. Pétition, 30. (*Voir* Bill 38)

de Montréal, Chambly et Sorel. Pétition, 65. (*Voir* Bill 42.)

Grand Occidental. Pétitions, 64, 65. (V. Bill 35)

“ “ et de jonction du lac Ontario. Pétition, 64. (*Voir* Bill 36.)

Prolongement du Nord. Pétition, 88.

du Nord. Pétition, 58.

Grand Tronc. Pétitions relatives au chemin de fer de Montréal à Champlain, 30.—Continuation d'arrangements financiers, 37.—Pétition de Lewis Higgins, de Northing, Anglet. p. 65.—Pétition de Thomas O. Keefer, d'Ottawa, pour protéger ses droits, 82.—Pétition de James Whatman, de Londres, Angl. contre une nouvelle émission de bons, 82.—Arrangements financiers. (*Voir* Bill, 37.)

Maritime, (Cie. d'équipement.) (*Voir* Bill 41.)

Pour faciliter le trafic sur les chemins de fer. (*Voir* Bill 44.)

CHINGUACOUSY. Pétition, 190.

CHINIC (Hon. Eugène) présente son writ, prête serment et prend son siège, 91, 92, 93.

CLARKE, (Township de.) Pétition, 191.

CLARKE et HANVERS (Township de.) Pétition, 191.

CLINTON (Township de.) Pétition, 146, 190.

COBOURG (Chambre de commerce de.) Pétition, 35 190.

COCHRANE (Hon. M. H.) présente son writ, prête serment et prend son siège, 14, 16.

COLBORNE (Village de.) Pétition, 191.

COLDBROOK (Laminoirs de.) (Voir Bill 41.)

COLLINGWOOD, Ontario. Pétition, 41.

COMITÉS :

Privilèges :

- 1.—Tous les membres présents, 23.

Banques, commerce et chemins de fer :

- 2.—Nommé, 38. Premier rapport, *quorum* réduit, 41, 254. Hon. MM. Wilson et Vidal ajoutés au comité, 44, 47. Pour rapports concernant le Bills, voir la liste alphabétique des différents Bills.

Comptes contingents :

- 3.—Nommé, 38. Premier rapport pour réduire le *quorum*, 44. Feuille des salaires renvoyée au comité, 200. Deuxième rapport approuvant les comptes du greffier, 234. Adopté, 235. Troisième rapport avec une nouvelle feuille des salaires, 262-264. Adopté, 277.

Bibliothèque :

- 4.—Nommé, 38. La Chambre des Communes en est informé, 38. Elle communique les noms de ses Membres, 67. Premier rapport sur des documents historiques et sur ses officiers et serviteurs, 244-246. Considération remise, 257, 277. Deuxième rapport avec une feuille des salaires recommandés, 280. Adopté, 281. Partie du premier rapport relative aux documents adoptée, 282.

Ordres permanents et bills privés :

- 5.—Nommé, 38. Premier rapport, réduction du *quorum*, 41. Deuxième rapport sur pétitions des compagnies des terres de Glasgow et du chemin de fer du Grand-Tronc, 41. Troisième et quatrième rapports sur pétitions, 46, 51. Cinquième rapport sur la pétition de Martin pour un divorce, 58. Sixième rapport sur pétitions et recommandant la suspension de la 51me règle, 58. Septième et huitième rapports, 65 et 82. Recommandant la suspension de la 51me règle, 82, 83. Neuvième rapport sur pétitions, recommandant la suspension de la 51me règle, 90. Règle suspendue, 90, 91. Dixième et onzième rapports, recommandant la suspension de la 51me règle, 104, 123. Règle suspendue, 104. Treizième, quatorzième et quinzième rapports sur pétitions et recommandant la suspension de la 51me règle, 141, 159, 191, 192. Pétition de la compagnie de bassins et d'emmagasinage de la Puissance, renvoyée de nouveau au comité, 93. Seizième, dix-septième et dix-huitième rapports, recommandant la suspension de la 51me règle, 199, 200, 206, 225. Règle suspendue, 207. *Quorum* réduit, 225. Dix-neuvième rapport, recommandant la suspension de la règle 51, 243. Règle suspendue, tel que recommandé dans le dix-neuvième rapport, 243.

COMITÉ:—*Suite*:*Impressions :*

6.—Comité nommé, 38, 47. Premier rapport réduisant le *quorum*, 49. Deuxième rapport, comptes du greffier du comité, 76, 77, 78, 79. Troisième rapport sur documents à imprimer, 80. Deuxième rapport remis, 86, 98. Troisième rapport remis, 86, 98. Quatrième rapport sur documents, 123. Deuxième et troisième rapports adoptés, 125. Quatrième rapport adopté, 134. Cinquième rapport sur les contrats avec l'imprimeur, recommandant une avance, 160 à 188. Considération du cinquième rapport remise, 217, 239, 256, 281, 302, 309, 314. Sixième rapport sur documents, 259 à 262. Adopté, 281. Septième rapport sur documents, 297, 298. Adopté, 309. Huitième rapport sur documents, 313, 314. Neuvième rapport recommandant que des soumissions soient demandées pour les impressions, 326. Neuvième rapport adopté, 326. Dixième rapport pour la publication du rapport du comité de la Chambre des Communes sur l'hygiène et la santé publique. Adopté, 327. Le cinquième rapport est amendé en comité, 328.

Spécial sur des pétitions :

7.—Nommé, 138. Rapport, 266, 7. Renvoyé au comité des impressions, 268.

COMMERCE et navigation sur le St. Laurent entre Montréal et Québec, 30. (*Voir* Bill, 118.)
 “ de banque. (*Voir* Bill, 9.)

COMPAGNIES :

(Pour compagnies de chemins de fer, *voir* C. de F. Pour compagnies d'assurances, *voir* Assurances.)

d'Agence, de Placement et de Garantie du Canada. (*Voir* Bill, 103.)

du Câble atlantique canadien. Pétition, 88. (*Voir* Bill, 25.)

du chemin de Hamilton et Milton. Pétition, 122.

des Chars du Canada. Pétition, 88. (*Voir* Bill, 31.)

de Garantie du Canada. Pétition, 46. (*Voir* Bill, 47.)

du Crédit foncier du Canada. Liste des actionnaires pour 1872, 23. Pétition, 37.

de Prêt et Agence de Londres et du Canada. Pétition 59. (*Voir* Bill, 110.)

du Canada pour la fabrication du papier. Pétition, 122. (*Voir* Bill, 197.)

des Steamers de la Malle Royale du Canada et des Indes occidentales. (*Voir* Bill, 82.)

de traite du Nord-Ouest. Pétition, 32.

Canadienne pour l'importation des métaux. Pétition, 40. (*Voir* Bill, 88.)

du pont de chemin de fer de la rivière Détroit. Pétition, 88. (*Voir* Bill, 107.)

COMPAGNIES :—*Suite.*

- des Orfèvres. Pétitions, 89, 313. (*Voir* Bill, 96.)
- de la Presse associée du Canada. Pétition, 62.
- de Terres et de Crédit de Glasgow. Pétition, 32. (*Voir* Bill, 123.)
- d'impression et publication du *Citizen*. (*Voir* Bill, 73.)
- de Mines de Londres et de l'Etoile du Nord. Pétition, 65. (*Voir* Bill, 91.)
- d'acier breveté de Date. Pétition, 62. (*Voir* Bill, 24.)
- du pont et tunnel de chemin de fer de Saint-Clair. (*Voir* Bill, 109.)
- de Calorifères à pétrole. Pétition, 69.
- de la Traverse de Détroit et Windsor. Pétition, 122.
- du pont suspendu de Queenston. (*Voir* Bill, 108.)
- du pont du Canada et de la rivière Détroit. Pétition, 64, 65. (*Voir* Bills, 105 et 106.)
- Manufacturière, dite *Dolphin*. Pétition, 85. (*Voir* Bill, 45.)
- des bassins et d'emmagasinage de la Puissance. Pétition, 132. (*Voir* Bill, 21.)
- d'express de la Puissance. Pétition, 43. (*Voir* Bill, 63.)

CAMPBELLFORD (Village de). Pétition, 190.

CASCADES. (*Voir* Canaux.)

COMPTES et pièces justificatives du greffier [du Sénat du 1er janvier au 31 décembre 1873, 234, 235.

CONTENTS et non contents :

Motion pour ajournement, 85, 86.

“ relative au bill de divorce de Martin, 130.

“ pour la nomination d'un comité au sujet du chemin de fer du Pacifique, 119, 193, 194.

“ relative aux charges sur port, 309, 310.

CORNWALL :

W. C. Allan *et al.* Pétition, 37.

I. G. Snetsinger, M. P. *et al.* Pétition, 132.

COTEAU-LANDING. (*Voir Canaux.*)

GRAMAHÉ (Township de). Pétition, 195

CRÉDIT foncier. Pétition de l'hon. C. Wilson *et al.*, de Montréal, 104. (*Voir Bill, 49.*)
" immobilier. Pétition, 88.

CREDITON (Village de). Pétition, 190.

CROWLAND, Ontario (Municipalité de). Pétition, 104.

CULROSS (Township de). Pétition, 121.

DARLINGTON, Ontario. Municipalité. Pétition, 35.

DATE, Compagnie. Pétition, 62. (*Voir Bill, 24.*)

DÉRATS du Parlement pour 1870 et 1871. Greffier chargé d'en acheter deux exemplaires pour chaque sénateur, 136.

DE LÉRY. (L'hon. A. R. C.) présente son writ, 297. Prête serment et prend son siège, 298.

DÉPARTEMENT de l'Intérieur constitué. (*Voir Bill. 28.*)

DETTE de la province du Canada. Sa répartition. (*Voir Bill, 51.*)

DORCHESTER (Township de). Pétition, 195.

DOUBLE mandat. (*Voir Bill, 52.*)

DRAYTON (Village de). Pétition, 190.

DRESDEN (Ville de). Pétition, 196.

DROITS protecteurs. Pétition, 122.

" de tonnage. Pétition des Commissaires du havre de Québec, 35.

" d'exportation sur le bois, Nouveau-Brunswick. (*Voir Bill, 54.*)

" de douane, Manitoba et Nord Ouest. (*Voir Bill, 53.*)

" de havre et de tonnage, Colombie-Britannique. (*Voir Bill, 55.*)

DRUMMOND (Township de). Pétition, 137.

DRUMMONDVILLE (Village de). Pétition, 46.

DUMMER (Township de). Pétition, 132.

DUNBARTON (Village de). Pétition, 121.

DUNDAS (Ville de). Pétition, 137.

EASTHOPE, Ontario (Municipalité d'). Pétition, 35. Henry Miller *et al.*, 189

EDWARDSBURGH (Township de). Pétitions, 35, 137.

EKFRID, Ontario (Municipalité de). Pétition, 35.

ELDON et Mariposa (Township de). Pétition, 191.

ELECTION des membres. Dispositions temporaires. (*Voir Bill, 57.*)

ELECTIONS contestées et pétitions. (*Voir Bill, 56.*)

ELIZABETHTOWN (Township de). Pétition, 137.

ELLICE, Ontario (Municipalité d'). Pétition, 35.

ELMA (Township d'). Pétition, 190.

ELMSLEY (Township d'). Pétition, 137.

ELORA (Village d'). Pétitions, 190, 206.

EMILY (Township d'). Pétition, 191.

EMMAGASINAGE (Cie maritime d'). Pétition, 49.

“ et Bassins (Cie maritime d'). Pétition, 132. (*Voir Bill, 59.*)

“ Cie des marchands. Pétition, 138. (*Voir Bill, 58.*)

ENREGISTREMENT des navires. (*Voir Bill, 60.*)

EQUIPEMENT de chemins de fer (Cie maritime d')¹ Pétition, 49.

ERAMOSA (Township d'). Pétitions, 38, 190.

ERIN (Township d'). Pétition, 190.

ESSEX, Ontario. N. Langlois *et al.* Pétition, 280.

EUPHRASIA (Township d'). Pétition, 196.

EXETER (Village d'). Pétition, 190.

EXTRADITION des criminels. (*Voir Bill, 64.*)

F AILLITE. (Pétitions relatives à l'acte de) :

- 1.—Chambre de commerce de Belleville, 43.
- 2.— “ “ Cobourg, 35.
- 3.— “ “ Galt, 85.
- 4.—Richard Blain *et al.*, Galt, 131.
- 5.—Chambre de commerce d'Hamilton, 43.
- 6.— “ “ de Kingston, 121.
- 7.—Lang, Sutherland et Cie, 51.
- 8.—Chambre de commerce de Lévis, 51.
- 9.— “ “ de London, 37.
- 10.—Halle au blé de Montréal, 51.
- 11.—Marchands et banquiers de Montréal, 69.
- 12.—Chambre de commerce de Montréal, 37.
- 13.— “ “ de la Puissance, 35.
- 14.—J. D. Lewin, *et al.*, du Nouveau-Brunswick, 82
- 15.—Chambre de commerce d'Ottawa, 35.
- 16.— “ “ de Québec, 65.
- 17.—P. I. Charlton *et al.*, 65.
- 18.—Chambre de commerce de Sorel, 82.
- 19.— “ “ Saint-Jean (Québec), 43.
- 20.— “ “ Saint-Jean (N. B.), 85.
- 21.— “ “ Saint-Thomas (Ontario), 40.
- 22.—W. Gooderham *et al.*, de Toronto, 65.
- 23.—Chambre de commerce de Toronto, 121.

Voir Bill, 65.

FERGUS (Village de). Pétition, 190.

FITZROY, Ontario (Municipalité de). Pétition, 51.

FLOTTAGE des bois de construction. (*Voir* Bill, 66.)

FONDS de retraite. (*Voir* Bill, 98.) Rapports de comités contenant certaines recommandations y relatives, 264, 281.

FRANKLIN (Village de). Pétition, 196.

FREEPORT (Village de). Pétition, 137.

FULLARTON, Ontario. F. H. Flagg *et al.* Pétitions, 38, 130.

GALT, Ontario (Chambre de commerce d'). Pétition, 85.

Richard Blain *et al.*, 131.

GARDEN ISLAND (Township de), 137.

GARDIENS de port à Montréal et à Québec. (*Voir* Bill, 67.)

GARAFRAXA—Est Ontario (Municipalité de), 32.

GARAFRAXA Ouest (Township de). Pétition, 32.

GAZ et Gazomètres. (*Voir* Bill, 68.)

GEORGE-ET-SUTTON (Village de). Pétition, 196.

GEORGETOWN (Village de). Pétition, 150.

GLANFRA (Township de). Pétition, 190.

GLENELG (Township de). Pétition, 196.

GLOUCESTER (Township de), 132.

GODERICH. Pétition. Liqueurs enivrantes, 121.

GOREDOWNIE ET EAST HOPE (Township de). Pétition, 199.

GORRIE (Village de). Pétition, 190.

GOSFIELD (Township de). Pétition, 196.

GOULBURN (Township de). Pétition, 206.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

Vient au Sénat. Requiert les Communes d'élire un orateur et se retire, 18. Ouvre la session par un discours aux deux Chambres, 20, 21. Considération du discours, 23, 24. Adresse en réponse, 27. Présentée, 39. Son Excellence viendra sanctionner des Bills, 205, 331. Bills sanctionnés, 213, 331, 332, 334. Discours de prorogation, 335-6.

GOWER-Nord (Township de). Pétition, 206.

GRAND CALUMET et Rapides-des-Joachims. Pétition, 122.

“ Tronc. (Voir Chemins de fer.)

“ Occidental. “

GRENVILLE (Comté de). Pétition, 137.

GRIMSBY (Township de). Pétition, 146.

GUELPH (Ville de). Pétitions, 37, 190.

GUY, Etienne, Lachine. Pétition, 88.

GWILLIMBURY Nord et Est (Townships de). Pétitions, 197.

HALDIMAND (Township de). Pétitions, 100, 191.

HALIFAX (Banque d'). Actionnaires, 30.

“ Maître du havre. (Voir Bill, 80.)

“ (Banque du Peuple d'). Etat, 48.

HALLOWELL (Township de). Pétition, 191.

HALTON (Comté de). Pétition, 190.

HAMILTON et Milton (Chemin d'). Pétition, 122.

“ Actionnaires de la banque d', 30.

“ Association d'assurance mutuelle du Canada, 63.

“ Chambre de commerce d'. Pétition, 43.

“ E. Brown *et al.*, Pétition, 136.

“ S. Williamson *et al.* Pétition, 137.

“ Township d'. Pétitions, 190, 191.

HARWOOD (Village de). Pétition, 191.

HAY (Township de). Pétition, 190.

HIGGINS, Lewis, de Northing, Angleterre. Pétition contre la passation d'actes relatifs au Grand-Tronc, 65.

HILBERT (Township de). Pétition, 189.

- HILLIER (Township de). Pétition, 137.
- HOLLAND (Township de). Pétition, 196.
- HOPE (Township de). Pétition, 191.
- HORTON (Township de). Pétition, 132.
- HOUGHTON (Township de). Pétition, 132.
- HOWICK (Village de). Pétition, 190.
- HULLETT (Township de). Pétition, 46.
- HUNTLEY (Township de). Pétition, 49.
- HURON et Ontario : Compagnie de navires et de canaux. Pétitions, 40, 195.
- “ Compagnie de transport. Pétition, 64. (*Voir* Bill 129.)
- “ Comté. Pétition, 190.
- “ Township. Pétition, 196.
- I**BERVILLE (District d'). Baptêmes, etc., pour 1872, 32.
- ILE Chaudière (Arpentage de l'). Pétition, 271. (*Voir* Bill, 71.)
- ILE Saint Ignace et île du Pads, Construction d'estacades, 65, 146.
- “ Wolfe (Township de l'). Rév. W. Phost *et al.* Pétition, 37.
- IMPORTATION de métaux (Compagnie maritime d'). Pétition, 69.
- INDES Occidentales. Pétition demandant l'établissement d'une ligne de vapeurs océaniques entre le Canada et les Antilles, 231.
- INNISFIL (Township d'). Pétition, 196.
- INSPECTION des bateaux à vapeur, Amendement de la loi y relative. (*Voir* Bill 74.)
- “ dans la Colombie Britannique. (*Voir* Bill 76.)
- INSPECTION des produits. Refonte des lois y relatives. (*Voir* Bill 75.)
- INTÉRÊT et usure dans la Nouvelle-Écosse. (*Voir* Bill 77.)
- ILE du Pads. (*Voir* Ile Saint-Ignace.)
- ISLE Perrot, Rév. L. Turcot *et al.* Pétition, 94.
- ISLET (Comté de l'). État des mariages, baptêmes et sépultures, 93.

JOLIETTE (District de). État des mariages, baptêmes et sépultures pendant l'année 1873, 153.

KAMOURASKA (District de). État des baptêmes, mariages et sépultures pendant l'année 1872, 84.

KEEPER, Thomas C. Pétition au sujet du Grand-Tronc de chemin de fer, 82.

KILLEY (Township de). Pétition, 137.

KINCARDINE (Village de). Pétition, 196.

KINGSTON, H. Cunningham, et al. Pétition, 30.

“ Rév. J. A. Mulock *et al.* Pétition, 37.

“ Chambre de commerce. Pétitions, 121, 129.

KINLOSS, Ontario, Conseil municipal du township. Pétition, 69.

KITLEY (Township de). Pétition, 206.

LABRADOR (Compagnie du). (*Voir* Bill 78.)

LACHINE (Travaux hydrauliques de). Pétitions, 49, 88.] (*Voir* Bill 130.)

LAKEFIELD (Village de). Pétition, 132.

LANARK (Township de). Pétitions, 35, 137.

LANCASTER, D. McNaughton, et al., de. Pétition, 37.

LANSDOWN (Township de). Pétition, 137.

LAPERRIÈRE. Rapport du comité des comptes. Recommande qu'il lui soit accordé un bonus de \$250, 281. Rapport adopté, 281.

LETTRES de change. (*Voir* Bill, 79.)

LÉVIS (Chambre de commerce de la ville de). Pétition, 51.

LINDSAY (Ville de). Pétition, 191.

LISTOWEL (Village de). Pétition, 189.

LIVERPOOL, N. E. (Liste des actionnaires de la Banque de), 30.

LLOYDTOWN (Village de). Pétition, 196.

LOCHIEL (Township de). Pétition, 132.

LOGAN, Ontario et Hilbert. Pétition, 189.

“ Conseil municipal du township. Pétition, 35.

LONDON, Chambre de commerce de la cité. Pétitions relatives à l'acte de la faillite de 1869, 37. Pétitions relatives à la fabrication et à la vente des boissons enivrantes, 195.

LOUGUEUIL (Township de). Pétition, 132.

MAIDSTONE (Township de). Pétition, 196.

MALDEN (Township de). Pétition, 215.

MAITRE général des postes. Convention postale avec sir Hugh Allan, 35. Son rapport pour 1872, 88. Son contrat avec la Compagnie du Richelieu, 313.

MAÎTRES de havre, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick. (*Voir* Bill, 80, 81.)

MANITOBA : Réclamations à des terres non patentées. (*Voir* Bill 125.) Octrois de terre aux colons primitifs. (*Voir* Bill 94.) McMicken, Gilbert *et al.*, de Winnipeg.

Pétition, 88. John Schultz, M. P., 32.

MANUFACTURE (Compagnie maritime de). Pétition, 62.

MARCHANDS (Compagnie d'emmagasinage des). Pétition, 138. (*Voir* Bill 58.)

MARCHANDISES dangereuses transportées par navires. (*Voir* Bill, 84.)

MARIAGES. (*Voir* Rapports.)

MAREZZO (Compagnie des Marbres de). (*Voir* Bill 83.)

MARINE et Pêcheries, Rapport annuel du Département, pour 1872, 122.

MARIPOSA (Township de). Pétition, 191.

MARMORA (Township de). Pétition, 132.

“ (Village de). “ 132.

MARTIN, John R., de Cayuga, Ontario. Pétition 43. Lecture de pétition remise, 49. *Affidavit* de signification d'avis d'un bill de divorce, 52, 53, 54. Pétition reçue et lue, 55. Comité des ordres permanents et bills privés, après avoir examiné la pétition, fait rapport que la règle 73 a été observée, 58. Motion que l'honoraire payé par le pétitionnaire l'an dernier, lors de la présentation de sa pétition, lui soit remis, 216. Adoptée, 216. (*Voir* Bill 85.)

MATELOTS (Désertion des). (*Voir* Bill, 87.)

“ Engagement des. (*Voir* Bill, 86.)

McKILLOR (Township de). Pétition, 190.

McNAB (James) du township de Bosanguet, comté de Lambton. Pétition, 82. (*Voir* Bill, 23.)

MEDONTE (Township de). Pétition, 196.

MELANCHTON (Township de). Pétition, 196.

MESSAGES de Son Excellence le Gouverneur-Général :

Transmettant copie de la charte du chemin de fer du Pacifique, avec certains papiers et correspondances y relatifs, 33. Transmettant un rapport ultérieur des juriscultes de la couronne sur l'acte des écoles du Nouveau Brunswick, 223, 224. Transmettant les documents relatifs à l'union de l'île du Prince-Edouard avec le Canada, 285 à 296. Transmettant les ordres en conseil et le procès-verbal de la cour d'enquête sur la perte du steamer *Atlantic*, 296.

De la Chambre des Communes :

Communiquant les noms des membres de cette Chambre devant faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 67. (*Voir* Comités 4.) Priant le Sénat de permettre à certains sénateurs de comparaître devant un comité chargé de s'enquérir de certaines matières relatives au chemin de fer du Pacifique, 148. Permission accordée, 149.

A la Chambre des Communes :

Communiquant la preuve et les documents dans l'affaire du bill de divorce de John R. Martin, 136. Communiquant réponse du Sénat à la demande que permission soit accordée à certains sénateurs de comparaître devant un comité chargé de s'enquérir de certaines matières relatives au chemin de fer du Pacifique, 149.

MIDDLETON et Windham (Townships de). Pétition, 132.

MIDDLESEX Ouest (Comté de). Pétition, 195.

MILICE et défense, Amendement de la loi y relative. (*Voir* Bill 90.)

MILL-POINT, Ontario (Village de). Pétition, 65.

MILTON (Ville de). Pétition, 190.

MINTO (Township de). Pétition, 190.

MINES d'argent de North-Star (Compagnie des). Pétition, 65.

MOISSONNEUSES Warrior (Compagnie des). Pétition, 65. (*Voir* Bill 89.)

MITCHELL (Village de). Pétitions, 189, 215.

MONAGHAN-NORD : Conseil municipal du township. Pétition, 51.

MONCK (Comté de). Pétition, 146.

MONCKTON (Village de). Pétition, 189.

MONTCALM et Joliette, Limites électorales de ces comtés. (*Voir* Bill 92.)

MONTIZAMBERT (E. L.), greffier en loi du Sénat. Congé d'absence pour cause de maladie, 24.

MONTMAGNY (Comté de). Rapport des baptêmes, mariages et sépultures, 93.

MONTRÉAL : A. Allan *et al.* Pétition, 138.

“ Banque de. Etat de ses actionnaires, 327.

“ Chambre de commerce. Pétitions, 37.

“ Compagnie de papier du Canada. Pétition, 122.

“ Compagnie d'importation de métaux. Pétition, 40

“ Banque centrale. Pétition, 122.

“ Association de la Halle au blé. Pétition, 51.

“ Société du Crédit foncier. Pétition, 104.

“ Compagnie des orfèvres du Canada. Pétition, 313.

“ Association de placement. Pétition, 43. (*Voir* Bill 102.)

“ Banque du Canada. Pétition, 40.

“ Labelle Rév. A. *et al.* Pétition, 50.

“ Nelson H. A. *et al.* Pétition, 88.

“ Potts Rév. John, de l'église Saint-James, 43.

“ Starnes, Henry, *et al.* Pétition, 64.

“ Stephens, H., *et al.* Pétition, 49.

“ Compagnie de télégraphe de Montréal. Pétition, 51. Convention entre le ministre des travaux publics et la compagnie, 197. Pétition au sujet de la compagnie, 243. Pour étendre les pouvoirs de la compagnie. (*Voir* Bill 121.)

“ Compagnie d'assurance de Montréal. Pétition, 49.

“ Trinité et commission du havre. (*Voir* Bill 131.)

MOORE et Sombra, (Township de). Pétition, 196.

MORRISON, (Township de). Pétition, 191.

- MOSA, Metcalf et Ekfrid, (Township de). Pétition, 195.
- MOUNT-ALBERT, (Village de). Pétition, 196.
- MUIREHAD, (Hon. W). Présente son bref de sommation, 15. Prête serment, 16.
- MURRAY et Ameliasburgh, (Township de). Pétition, 137.
- MUSKOKA, Macaulay, Morrison et McDougall, (Townships de). Pétition, 206.
- MUSKOKA et Draper, (Townships de). Pétition, 191.
- MYRAND, J. B. Rapport recommandant qu'il soit placé sur la liste des officiers du Sénat, 263. Rapport adopté, 277.

NAPANEE, Ontario. A. Henry *et al.* Pétitions, 41.

- NAUFRAGES et sauvetage. (*Voir* Bill 93.)
- NAVIRES, (Enregistrement des). (*Voir* Bill 60.)
- NELSON, (Township de). Pétition, 190.
- NEPEAN, (Township de). Pétitions, 120, 131.
- NEWBRIDGE, (Village de). Pétition, 190.
- NEWBURGH, (Village de). Pétition, 137.
- NEWCASTLE, (Village de). Pétition, 191.
- NEWPORT, (Village de). Pétition, 190.
- NIAGARA, (Banque du district de). Liste des actionnaires jusqu'en mars 1873, 36.
- “ (Township de). Pétition, 146.
- NISSOURI, (Municipalité de). Pétition, 41.
- “ -Est, (Township de). Pétition, 190.
- “ -Ouest, (Township de). Pétition, 195.
- NORFOLK, Ontario, (Municipalité de). Pétition, 32.
- “ J. Hunts, *et al.* Pétition.
- “ James William Taylor Pétition, 191.
- “ (Comté de). Pétition, 121, 132.
- NORMANBY et Minto (Townships de). Pétition, 196.

NORTHUMBERLAND ET DURHAM (Comté de). Pétition, 191.

NORWICK, (Municipalité de). Pétition, 89.

“ (Village de). Pétition, 140.

NORWICH, Sud, (Township de). Pétition, 90.

NOTTAWASAGA, (Township de). Pétition, 32.

“ Municipalité de. Pétition, 32.

NOUVEAU-BRUNSWICK. Pétition de G. Thomas *et al.*, relative au pilotage, 43.

“ Pétitions de Hall, Fairweather *et al.*, de Saint Jean, 49, 62, 69.

“ Chambre de commerce de Saint-Jean. Pétitions, 82, 85.

“ Pétition relative à l'acte de la faillite, J. D. Lewin *et al.*, 82.

“ Rapport des officiers en loi de la Couronne sur la loi des écoles, 223, 224

NOUVELLE-ÉCOSSE, (Actionnaires de la Banque de la), 42.

“ (Compagnie du télégraphe électrique de la). Pétition, 132.

OAKLAND, Ontario, (Municipalité de). Pétition, 32.

OAKVILLE, (Pétition de la ville d'), 190.

OFFENSES contre la personne. (*Voir* Bill, 95.)

OILSPRINGS, (Village d'). Pétition, 196.

ONEIDA, (Township d'). Pétition, 132.

ONONDAGA, “ “ 190.

ONTARIO, Pétition de A. D. Weeks *et al.*, 69.

“ Pétition de l'Assemblée législative, 121.

ORANGEVILLE, (Pétition du village d'), 191.

ORILLIA, (Pétition du village d'), 196.

ORO, Ontario, (Pétition de la municipalité d'), 51.

ORONO, Pétition du Rév. J. A. Calder *et al.*, 87.

OSHAWA, (Pétition de la Chambre de commerce d'), 133. (*Voir* Bill, 29.)

“ (Pétition du village d'), 191.

- OSPREY, Ontario, Pétition de la municipalité, 43.
- OTTAWA. Pétition relative à l'acte de la faillite, 35.
- “ (District de) Baptêmes, mariages et sépultures pour 1872, 32, 48.
- “ Pétitions relatives aux liqueurs enivrantes, 121.
- “ “ “ à la navigation de la rivière, 122.
- “ Pétition contre le prélèvement du droit sur le bois carré et autres au havre de Québec, 132.
- “ Pétition relative à la Compagnie du bassin et d'emmagasinage du Canada, 132.
- “ Pétition au sujet de la Compagnie des orfèvres du Canada, 313.
- OXFORD, Ontario, Pétitions des municipalités du comté et du township, 32, 51, 137, 196.
- “ -Ouest, (Township de). Pétition, 190.
- P**ATISLEY, (Village de). Pétition, 196.
- PAKENHAM, (Township de). Pétition, 137.
- PALMERSTON, (Village de). Pétition, 189.
- PAQUEBOTS entre le Canada et les Indes occidentales. Pétition pour l'établissement d'une ligne, 231.
- PARIS, (Ville de). Pétition, 189.
- PARLEMENT. Proclamations, 5 à 12. Assemblé, 13. Prorogé, 336.
- PATENTES. (*Voir* Brevets d'invention.)
- PÊCHERIES, Pétition demandant que la rivière Détroit soit affranchie de la loi sur les p. 280.
- PEEL, (Township de). Pétition, 190.
- PEMBROKE, Ontario. Pétitions relatives à la navigation de l'Ottawa, 122. Au pont sur l'Ottawa, 89.
- PÉNITENCIERS. Législation. (*Voir* Bill, 100.)
- PICKERING, (Township de). Pétition, 191.
- PICTOU, (Ville de). Pétition, 137.
- “ (Banque de). (*Voir* Bill, 14.)
- “ (Havre de). (*Voir* Bill, 69.)

- PILOTAGE.** Pétitions de G. Thomas *et al.*, de Saint-Jean, N. B., 43 ; de Québec, 271.
(*Voir* Bill 101.)
- PITTSBURGH** (Township de). Pétition, 137.
- PLACEMENT** (Association de). Pétition présentée et lue, 43. (*Voir* Bill 102.)
- PLANTAGENET-Nord**, (Township de.) Pétition, 132.
- PLYMPTON** (Township de). Pétition, 196.
- “ et Sarnia, (Township de). Pétition, 196.
- POIDS et Mesures.** (*Voir* Bill 104.)
- PONT et tunnel de la rivière Saint Clair**, Pétition y relative, 88.
- POLICE.** Territoires du Nord-Ouest. (*Voir* Bill, 123.)
- PORT Elgin** (Village de). Pétition, 196.
- “ Elmsley (Village de). Pétition, 137.
- “ Hope. Pétition relative à la Compagnie de transport de Huron et Ontario, 64.
- PORTLAND** (Township de). Pétition, 137.
- PORTSMOUTH** (Village de). Pétition, 137.
- POSTE.** Pétition pour l'abolition du droit postal sur les journaux, 62.
- PRESCOTT**, (Ville de.) Pétitions, 65, 137.
- PRÊT et Agence.** Compagnie de Londres et du Canada. Pétition, 58. (*Voir* Bill, 110.)
- PRINCE-ÉDOUARD** (Ile du). Papiers relatifs à son union avec le Canada, 285 à 296.
- “ Résolution pour une adresse à S.M. à cet effet, 316. Adresse, 319, 321.
- “ Acte pour son admission. (*Voir* Bill, 72.)
- PRINCEVILLE** (Village de). Pétition, 196.
- PRISON CENTRALE**, Ontario. (*Voir* Bill, 111.)
- PROCÉDURE au criminel.** (*Voir* Bill, 113.) En matières criminelles. (*Voir* Bill, 112.)
- PROCLAMATIONS.** (*Voir* Parlement.)
- PROTON** (Township de). Pétition, 196.
- PUSLINCH** (Township de). Pétition, 190.

- QUÉBEC** (Banque de). Liste des actionnaires, 17 mai 1873, 93.
- “ Barreau de la province. Pétition, 85, 132.
- “ Chambre de commerce de la cité. Pétitions relatives à l'acte de faillite, 65.
- “ Banque de Scadacona, 82.
- “ États des baptêmes, mariages et sépultures du district ne peuvent être fournis par suite de l'incendie du palais de justice, 35. États pour 1872, 140.
- “ Compagnie des steamers des ports du golfe. Pétition, 104. (*Voir Bill, 46.*)
- “ Commissaires du havre. Pétitions, 35, 122, 132.
- “ Amélioration du havre. (*Voir Bill 70.*)
- “ Commission du havre. Pétitions, 122.
- “ Pilotage. Pétitions, 271.
- “ Maison de la Trinité. Pouvoirs augmentés. (*Voir Bill, 132.*)
- QUEENSTON** (Pont suspendu de). Pétition, 88. (*Voir Bill, 108.*)

RAINHAM et Walpole. Pétition, 132.

RAMSAY (Township de). Pétition, 215.

REACH (Township de). Pétition, 191.

RENFREW (Village de). Pétition, 121.

RAPPORTS et états statistiques : Des baptêmes, mariages et sépultures pour 1873. Arthabaska, 50. Beauharnois, 32. Bedford, 57, 136. Berthier, 32. Bonaventure, 84. Iberville, 32. Joliette, 153. Kamouraska, 84. Montmagny, 93. Ottawa, 32, 48. Québec, 35, 140. Richelieu, 50. Saguenay, 42. Saint-François, 57. Saint-Hyacinthe, 50. Terrebonne, 69.

“ des Banques. (*Voir Banques.*)

“ des Compagnies d'assurance. (*Voir Assurances.*)

“ Conventions postales avec sir Hugh Allan, 35. Avec la Compagnie du Richelieu, 31.

RECENSEMENT de 1871. États y relatifs, 44.

RÉPONSE à une adresse du 8 mai 1872, au sujet des passages gratuits sur le chemin de fer Européen et Nord-Américain, 95.

RESOLUTIONS Chemin de fer du Pacifique du Canada, 96, 97. Remises, 98. Proposées, 119. Motion en amendement emportée, 119.

“ Réunion du Parlement le, ou avant le, 1er février, chaque année, 275.

“ Transfert du chemin de fer de Windsor à l'artère principale entre Halifax et Truro, à certaines conditions, 329.

REVENU de l'intérieur. Rapport et statistique pour 1872, 86.

RICHELIEU (District de) Etat des baptêmes, etc., pour 1872, 50.

“ Pétition relative à une estacade entre les îles Saint-Ignace et du Pads, 65, 146.

“ Contrat entre la compagnie du Richelieu et le maître-général des postes pour le transport des malles en 1873, 313.

RIGAUD, Pétition du maire et autres, 94.

RIVIÈRE Saint-Clair, Pont et tunnel du chemin de fer de la riv. (*Voir* Bill, 109.)

RIVIÈRES et cours d'eau navigables, Protection des. (*Voir* Bill, 114)

ROCHESTER et Maidstone, Pétition du township de, 196.

ROCHWOOD, Pétition du village, 190.

RAXBOROUGH, Pétitions du township de, 132.

SSAGUENAY (District de) Etat des baptêmes, pour 1872, 42.

SALAIRES : Rapport et feuille des augmentations accordées aux officiers et serviteurs du Sénat, 25, 26. Renvoyés au comité des comptes contingents, 200. Rapportés avec de nouvelles augmentations, 262, 263. Rapport adopté, 277.

“ Rapport du comité de la bibliothèque recommandant des augmentations à ses officiers et serviteurs, 280, 281. Adopté, 281.

“ Salaires des fonctionnaires publics. (*Voir* Bill, 115.)

SANDWICH (Township de). Pétition, 196.

SARNIA, Pétition de la ville, 196.

SAUGEEN, Ontario, Pétition de la municipalité, 65.

SCARBORO, Pétition du township, 196.

-
- SCOTT, Pétition du township, 191.
- SCOTLAND, Pétition du village, 190.
- SCUGOG, Québec, Pétition de la municipalité, 43.
- SEAFORTH, Pétition du village, 190.
- SEANCES DU SOIR. Motions, 306.
- SECRETÉAIRE d'Etat, Etat des cautionnements enregistrés dans le département, 33.
- “ Rapport, pour l'année expirée le 30 juin 1873, 39.
- “ Rapport de la distribution des statuts du Canada pour 1872, 39.
- SÉNAT, Président nommé par Commission, 17. Rapport du Comité nommé à la dernière session pour réviser et augmenter les salaires des officiers et serviteurs du Sénat, 25. (*Voir* Rapport et feuille des salaires, 25, 26.) Noms des Messieurs appelés au Sénat, 13, 14.
- “ Greffier reçoit instruction de se procurer deux exemplaires des débats des sessions 1870 et 1871 pour chaque sénateur. 136. Pétition des pages, 243.
- SENECA (Township de). Pétition, 132.
- SEYMOUR (Township de). Pétition, 190.
- SIDNEY (Township de). Pétition, 132.
- SIMCOE (Ville de). Pétition, 132.
- SMITH (Township de). Pétition, 132.
- SOMBRA (Township de). Pétition, 196.
- SOREL (Ville de). Pétitions de la Chambre de commerce, 65, 82.
- SOULANGES, Conseil municipal du comté. Pétition, 30.
- SOUTHWOLD, (Township de). Pétition, 196.
- SOUTH NORWICH, (Township de). Pétition, 90.
- STAMFORD (Township de). Pétition, 146.
- STATUTS du Canada. Etat de la distribution pour 1872, 35.
- STATUTS Refondus, ch. 58 amendé, Voir Bill 119.
- SAINT-CLÉMENT, Pétition de la paroisse, relative au canal de Beauharnois et au canal des Cascades et du Côteau, 104.

- SAINT-FRANÇOIS, District de. Etat des baptêmes, mariages et sépultures pour 1871, 57.
- “ HYACINTHE, “ “ “ 1872, 50.
- “ RÉMI, Rév. H. Beaudry *et al.* Pétition, 243.]
- “ THOMAS, Ville de, Ontario, Chambre de commerce. Pétition, 40.
- “ MARY’S, Ville de. Pétition, 190.
- “ IGNACE. (*Voir* Richelieu.)
- “ VINCENT, Township de. Pétitions, 41, 196.
- “ JEAN, Québec. Pétition relative à l’acte de faillite, 43, 129.
- “ “ “ à la Banque de Saint-Jean, 62.
- “ “ “ au canal des Cascades et du Côteau, 140.
- SAINTE-THÉRÈSE de Blainville. Pétition du Rév. J. B. A. Cousineau *et al.*, 122.
- “ TRISTINE. Pétition du Rév. V. M. P. Mathieu et autres, 140.
- “ MARTIE. Rév. Charles A. R. Boissonnault *et al.* Pétition, 94.
- STEAMERS, Sécurité des passagers à bord des. (*Voir* Bill 99.)
- STIRLING (Village de). Pétition, 132.
- STISTEED et Stephenson, (Townships de). Pétition, 191.
- STORRINGTON, John Miller, *et al.*, de. Pétition, 37.
- STRABANE (Village de). Pétition, 140.
- STREETVILLE (Village de). Pétition, 190.
- SUBSIDES. (*Voir* Bill 120.)
- SULLIVAN (Township de). Pétition, 196.
- SUMMERVILLE (Township de). Pétition, 191.
- SYDENHAM (Township de). Pétitions, 190, 196.
- “ (Village de). Pétition, 137.

- T**AYLOR. Pétitions de James et William Taylor, du comté de Norfolk, 191.
- “ John Fennings. Pétition relative à sa pension, 252. Renvoyée au comité des comptes, 252.
- “ C. W. Pétition pour être placé sur la liste des officiers pensionnés du Canada, 242.

- TECUMSETH (Township de). Pétition, 196.
- TÉLÉGRAPHE Union de l'Ouest, Compagnie du. Pétition, 133.
- “ Convention entre le ministre des Travaux publics, et la Compagnie du télégraphe de Montréal, pour la construction d'une ligne télégraphique sur le parcours du chemin de fer Intercolonial, 197.
- TÉMOINS interrogés sous serment devant les comités du Parlement. (Voir Bill 122).
- TERREBONNE (District de). Etat des baptêmes, mariages et sépultures en 1872, 69.
- “ Pétition demandant l'imposition de droits protecteurs, 252.
- TERRES DE LA PUISSANCE, Voir Bill 124.
- TERRITOIRE DU NORD-OUEST (Gouvernement du) Voir Bill 126, 127. Police, 128.
- TESSIER, Victor E., greffier du journal français. Congé d'absence pour six mois accordé, 24.
- THAMESFORD (Village de). Pétition, 190.
- THORAH (Township de). Pétition, 191.
- THORNTON (Village de). Pétition, 196.
- TILBURY-EST (Township de). Pétition, 65.
- TILLSONBURG (Township de). Pétition, 190.
- TORONTO. Compagnie d'acier breveté de Date. Pétition, 62. (Voir Bill 24).
- “ Banque de l'Ouest du Canada. Pétition, 62.
- Chemin de fer Grand-Occidental et de la côte du lac Ontario. Pétition, 64.
- “ Compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, dite *Empire*, 65.
- “ Pétition relative à l'acte de faillite, 65, 121.
- “ Compagnie des calorifères à pétrole, 69.,
- “ Compagnie d'express de la Puissance, 43.
- “ Société permanente de construction et d'épargne, 64. (Voir Bill 117.)
- “ Compagnie de Crédit immobilier, 88.
- “ Compagnie des Orfèvres, 89.
- “ Canal entre les Cascades et le Coteau, 138.
- “ Canal à navires de Huron et Ontario, 195.
- “ Loi prohibitive des boissons enivrantes, 190, 197.
- “ Etat des actionnaires de la Banque de Toronto, pour 1873, 93.

- TOWNSEND (Township de). Pétition, 38, 129, 132.
- TRAFALGAR et Torento, Townships de. Pétitions, 190.
- TRANSPORT (Compagnie Union de). Pétition pour augmentation de capital, 46. (*Voir* Bill 48.).
- TREADWELL, Charles Platt, shérif de Prescott et Russell. Pétition, 121.
- TROIS-RIVIÈRES. Rév. Ch. Olivier Caron, vicaire général *et al.* Pétition demandant une loi prohibitive des boissons enivrantes.
- “ Incorporation de la Banque des. Pétition de George Baptiste *et al.*, 37. (*Voir* Bill 19.)
- TURNBERRY (Township de.) Pétition, 190.
- U** SBORNE (Township de). Pétition, 190.
- V** AUDREUIL, Rév. Th. Brassard, *et al.* Pétition, 122.
- VIDAL, Honble Alexander, présente son bref de sommation, 19. Prête serment, 20.
- VIENNA (Village de). Pétition, 196.
- W** ALPOLE (Township de). Pétition, 132.
- WARD. Privilège pour la construction d'estacades. (*Voir* Bill 6.)
- WARTON (Village de). Pétition, 196.
- WARWICK (Township de.) Pétition, 196.
- WASHINGTON (Township de). Pétition, 132.
- WATERLOO (Comté de). Pétition, 137.
- WAWANOSH (Township de). Pétition, 190.
- “ -Ouest (Township de). Pétition demandant une loi prohibitive des boissons enivrantes, 87.
- WELLINGTON (Village de). Pétition, 137.
- WENTWORTH Nord (Comté de). Pétition, 137.
- WHATMAN, James, de Londres (Angleterre). Pétition relative au Grand Tronc, 82.
- WHITBY Est (Township de). Pétition, 191.

-
- WHITCHURCH (Township de). Pétitions, 41, 196.
- WILLIAMSBURG, (Township de). Pétition, 195.
- WILLOUGHBY (Township de). Pétition, 243.
- WILMOT (Township de). Pétitions, 85, 137.
- WINCHESTER (Township de). Pétition, 121.
- WINDHAM (Township de). Pétitions, 38, 132.
- WINDSOR, Ville de Ontario. Pétition de S. S. Mac-Donell *et al.*, demandant un acte d'incorporation comme Compagnie de passage, 122.
- “ Rév. J. O. Bonner *et al.*, demandant une loi prohibitive des boissons, 196.
- WOLF ISLAND (Township de). Rév. W. Short, *et al.* Pétition, 37.
- WOLFORD (Township de). Pétition, 137.
- WOODBIDGE (Village de). Pétition, 196.
- WOODHOUSE (Township de). Pétition. 132.
- Y**ARMOUTH (Township de). Pétition, 195.
- YORK (Comté de). (Pétition, 196.